BIBLIOTECA NAZ
141
D
49
NAPOLI
BIBL. NAZ.
VITT. EMANUEL III
141
D
49
NAPOLI

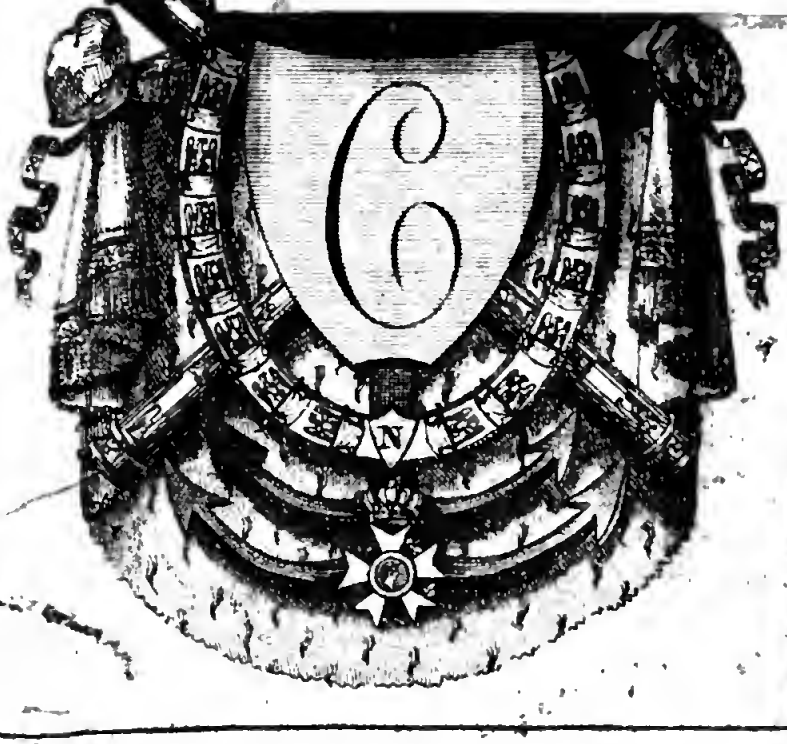

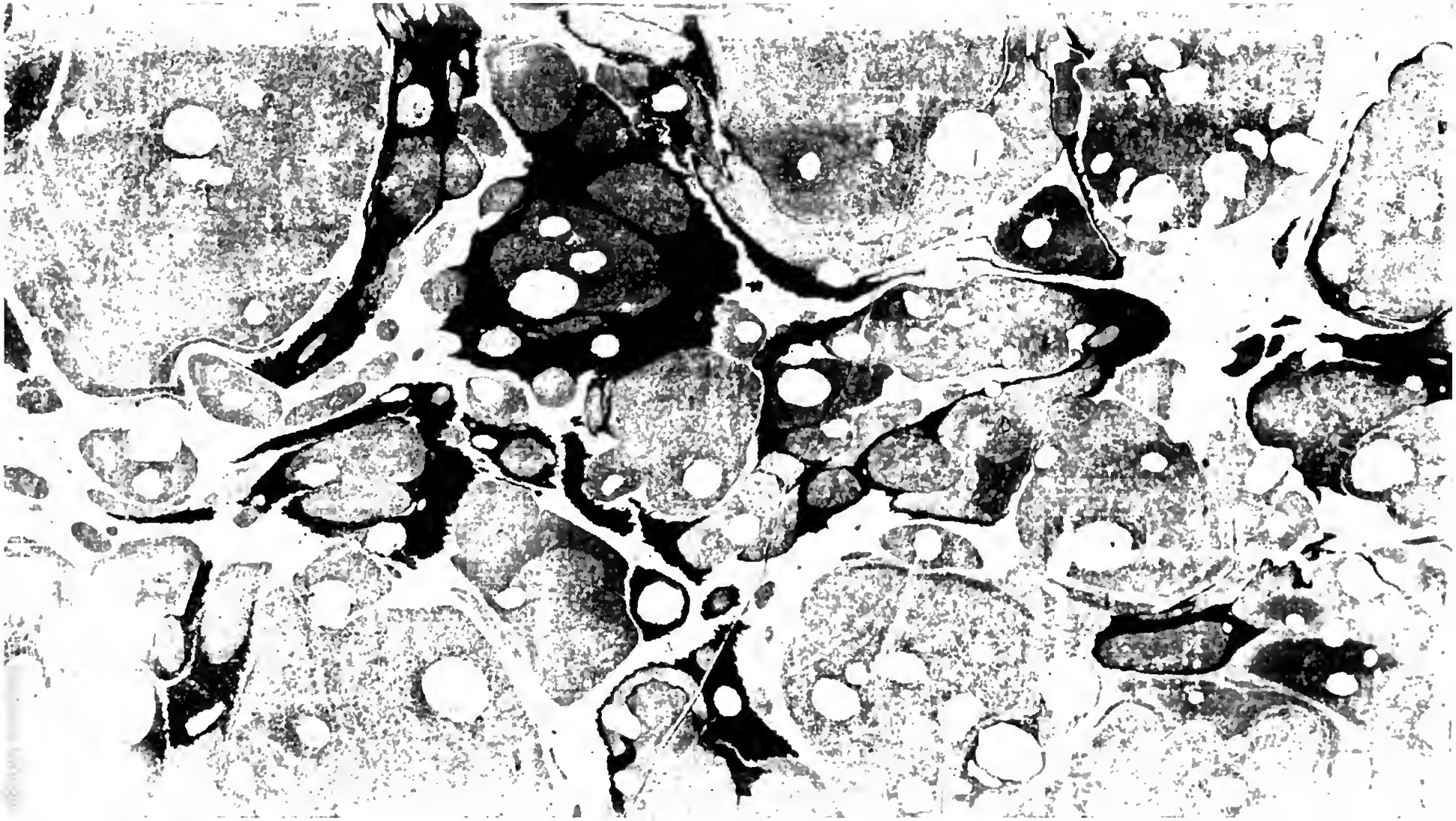

96 . c . 33

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

D'ANNE D'AUTRICHE.

TOME TROISIEME.

Digitized by Google

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE D'ANNE D'AUTRICHE,

ÉPOUSE

DE LOUIS XIII,

ROI DE FRANCE.

Nouvelle Édition revue, corrigée & augmentée de Notes & du Portrait de la Reine.

PAR MADAME DE MOTTEVILLE;

Une de ſes Favorites.

TOME TROISIEME.

A AMSTERDAM,

Chez FRANÇOIS CHANGUION.

M. DCC. L.

Digitized by Google

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE D'ANNE D'AUTRICHE,

ÉPOUSE DE LOUIS XIII,

Roi de France & de Navarre.

ANNÉE 1648.

CES grandes graces accordées aux Réformateurs de l'Etat ne cauſerent nul repos à la Reine. Ils augmentoient tous les jours leurs demandes & n'en demeuroient point aux termes de leurs dernieres Conférences. Le 12 d'Octobre, le peuple excité par de pernicieux eſprits à vouloir prendre part

au Gouvernement, s'aſſembla en tumulte au Palais, ſur un certain impôt qui regardoit les Taverniers; ce qui fut cauſe qu'eux, & les Marchands de vin ſe querelierent. Le Prévôt des Marchands, qui voulut les aller ſéparer, y penſa perdre la vie. Ils ſe jetterent tous ſur lui, ils rompirent ſon carroſſe, & il s'en fallut peu que cette canaille ne le mît en pieces lui-même. On rapporta cette nouvelle à la Reine, qui après avoir demandé l'avis des Princes ſur ce qu'elle avoit à faire, envoya pendant la nuit une Lettre de cachet au Parlement. Le Roi leur mandoit de le venir trouver; & le ſoir, en quittant la Reine, ſur ce que je ſouhaitois du remede à ſes inquiétudes, & que je la plaignois de ſes maux, elle me répondit: *Plaignez-moi plutôt de ce que je n'ai pas vengé le Roi comme je l'ai toujours deſiré; car, ſi cela étoit, ils ne ſeroient plus en état de me faire du mal, ni moi en celui d'être plainte.*

Le lendemain, la nouvelle arriva que Madame étoit accouchée d'une fille, au grand regret du Duc d'Orléans & de la Reine même qui n'eût pas été fâchée qu'elle eût eu un fils, pour balancer un peu les grands avantages du Prince de Condé. Sa valeur, & l'eſtime qu'il avoit

dans la Cour & dans les armées, donnoient ſujet à la Reine de craindre qu'il ne fût capable d'entreprendre de ces guerres injuſtes, qui ruinent les Rois, & ceux qui les attaquent encore davantage; ce qui pouvoit arriver aiſément dans un temps qui paroiſſoit annoncer de l'orage. Quelques jours avant la naiſſance de cette derniere fille, Madame la Princeſſe vint le matin chez la Reine. En lui donnant ſa chemiſe, les Femmes-de-chambre de la Reine, qui parloient librement devant elle, parce qu'elle étoit douce & familiere, ſe mirent à faire des prédictions en faveur de Madame la Princeſſe, & trouverent par mille raiſons que Madame ne devoit avoir qu'une fille. Elle, pour ne pas montrer un deſir empreſſé du mal d'autrui, leur répondit qu'elle croyoit le contraire, & qu'ayant eu déjà beaucoup de filles, il étoit à croire que ce ſeroit un garçon. La Reine, en l'interrompant, ſe mit à rire, & lui dit tout haut: *Gagez hardiment, ma couſine, contr'elles; car, en bon François, vous ne ſerez pas fâchée de perdre; & quelque forte que ſoit la gageure, votre fils la payera de bon cœur.* Puis, me regardant avec un ſouris qui m'expliquoit ſes penſées, elle me dit enſuite tout bas, *Que pour elle, qui ne faiſoit point de façons, elle*

avoit penſé lui dire, qu'elle lui auroit ſouhaité le gain de la gageure, parce qu'il eſt juſte que chacun vive.

Ce même jour après-midi les Députés du Parlement vinrent trouver notre Régente. On leur fit des plaintes des déſordres qui ſe paſſoient à Paris, au préjudice du ſervice du Roi. On leur ordonna *de contenir le peuple, & de ſe tenir aux termes des Conférences dernieres*; mais parce qu'on prévoyoit que leurs Délibérations iroient à demander de nouvelles décharges pour le peuple, & que le Miniſtre ne vouloit pas que cela vînt de leur part, la Reine, pour gagner les bonnes volontés du public, & diminuer le crédit du Parlement, leur redonna encore douze cens mille livres de diminution ſur tous les impôts qui ſe levent à Paris; & après leur dit, qu'elle ne vouloit plus entendre parler des demandes du peuple. Après cette Déclaration, ceux du Parlement, qui ne cherchoient qu'à embarraſſer la Cour, firent aſſez entendre qu'ils prétendoient davantage qu'on ne leur offroit.

Le jour d'après, les Chambres s'étant aſſemblées à l'ordinaire, quantité de canailles bien payées par les ennemis de l'Etat, firent un grand vacarme devant le Palais, criant contre le Parlement de ce

qu'il ne les ſoulageoit pas, & ne s'amuſoit qu'à parler de ſes intérêts. Les Taverniers gourmanderent le Premier-Préſident. Les Préſidens de Nemond & de Maiſons furent menacés & pouſſés avec rudeſſe. La rumeur y fut grande, & la véritable cauſe de ces déſordres étoit ignorée. On voyoit ſeulement qu'il falloit qu'il y eût de méchans eſprits qui animoient le peuple par leurs intrigues, en le perſuadant que pour ſe délivrer de payer le Roi, il falloit faire du bruit. Cette derniere émotion étoit fondée ſur ce que ces mutins vouloient que le Parlement donnât un Arrêt pour ordonner, que les derniers des deux impôts qui avoient été mis ſur chaque tonneau de vin, montant à cinquante-huit ſols, ne fuſſent point lévés, & qu'il leur fût permis de ne rien payer au Roi. Toutes ces menées, qui furent ſues à Saint-Germain une heure après, donnerent de nouvelles inquiétudes à la Reine & à ſon Miniſtre, qui voyoit clairement que le Parlement n'étoit pas ſeul, & qu'il falloit que beaucoup de perſonnes ambitieuſes fiſſent remuer ces machines, dont on ſoupçonnoit toujours avec juſtice le Coadjuteur de Paris, & les ennemis particuliers du Miniſtre, ſavoir, Châteauneuf & Chavigni, qui vouloient ſa place & ſa ruine. La part

qu'ils y avoient devoit être grande, puiſque l'ambition & la vengeance en étoient la ſource; deux grands motifs qui font preſque toujours naître dans le cœur des hommes l'injuſtice & les crimes. On pouvoit joindre à ceux-là les Mécontens, dont la Maiſon de Vendôme & ſes amis faiſoient une grande portion. Il y avoit encore les malheureux, qui reſtoient de la déroute des Importans, & cette troupe étoit nombreuſe.

Le ſoir de ce même jour, le Parlement, les Chambres aſſemblées, donna un Arrêt pour appaiſer le peuple, portant décharge des cinquante-huit ſols, qui fut auſſi-tôt lu, publié & affiché par tous les carrefours de la Ville, & fut conclu : « Qu'on vien-
» droit très-humblement ſupplier la Reine
» de donner deux millions au peuple, dans
» leſquels ſeroient compris les deux Arrêts
» qu'ils avoient donnés à la décharge du
» peuple, ce dernier, & celui du pied
» fourchu; & que le reſte ſe diminueroit
» ſur les autres denrées : moyennant quoi,
» l'Article, tant du Tarif que des Rentes,
» ſeroit conclu, & qu'on ſupplieroit auſſi
» Sa Majeſté de conſentir qu'ils demeuraſ-
» ſent toujours aſſemblés, juſqu'à ce que
» toutes les affaires fuſſent finies, & que
» la Déclaration qu'ils eſpéroient, & qui

» leur avoit été accordée aux dernieres » conférences, fut envoyée au Parlement ».

Sur cela les Conſeils redoublent à Saint-Germain. On voit viſiblement que le Parlement ne veut point de paix avec ſon Maître, & la Reine recommence à deſirer qu'il ſoit puni de toutes ſes entrepriſes. Les Princes, vaincus par la raiſon, n'oſent plus le défendre, & ſemblent ne vouloir plus que la guerre. Le Miniſtre ne dit mot; mais, il écoute volontiers ceux qui la conſeillent, & tous enſemble pendant deux jours parurent ne deſirer que le châtiment des coupables. Il étoit impoſſible aux Princes, ſans manquer viſiblement à ce qu'ils devoient au Roi, de ne pas avouer que Paris abuſoit des graces qu'on lui avoit faites, & que la punition de cette ingratitude devenoit tout-à-fait néceſſaire & inévitable. On m'aſſura qu'alors Monſieur le Prince, (je ne ſais par quels motifs, mais il eſt à croire qu'ils étoient bons) fit ſonder quelques Gouverneurs de Places qui étoient ſes ſerviteurs, pour ſavoir d'eux s'ils entreroient dans ſes intérêts, au cas qu'il eût beſoin de leur aſſiſtance. Le Prince de Conti & le Duc de Longueville, qui étoient deſtinés à contribuer à l'augmentation de nos maux, & qui aſſiſtoient à tous les Conſeils du Roi, montrerent

alors qu'ils déſapprouvoient le procédé du Parlement, & faiſoient mine d'être bien intentionnés.

Le quinzieme d'Octobre, les Gens du Roi arriverent à Saint-Germain, qui venoient demander à la Reine les deux millions, & proteſter de leur innocence & bonnes intentions. Ils trouverent la Reine prête à partir pour aller viſiter les Carmelites de Pontoiſe, à cauſe qu'il étoit le jour de ſainte Théreſe. Son voyage fut cauſe qu'ils différerent leur Députation juſques à ſon retour au ſoir. La Reine revenue de ſon petit voyage, s'enferma au Conſeil, où déjà les Princes & le Cardinal, attendant ſon retour, avoient commencé à traiter de quelques affaires; ils avoient réſolu d'accorder les deux millions, puiſque cela n'alloit qu'à huit cens mille livres de plus, & avoient trouvé que cette ſomme ne pouvant ruiner le Roi, il étoit bon de la leur céder, afin d'achever de les mettre tout-à-fait dans leur tort; mais ils conclurent entr'eux, que ſi après cette derniere libéralité, cette Compagnie ſi difficile à contenter ne devenoit ſage, il falloit tout de bon penſer à châtier leur rebellion : & quoique la choſe fût de difficile exécution, elle leur parut ſi néceſſaire, que pas un des deux Princes ne

voulut le contrarier. La Reine demeura d'accord des réſolutions priſes en ſon abſence, parce qu'elle voyoit qu'elle pourroit à l'avenir eſpérer de l'aſſiſtance de ceux qui juſques alors l'avoient ſouvent abandonnée. Cette penſée lui fut une conſolation aſſez forte, pour adoucir tous ſes maux, & la faire réſoudre gaiment à donner tout ce qu'on lui demandoit. Elle crut qu'elle auroit la paix dans l'État, & que par elle, & le temps, elle pourroit rétablir l'autorité du Roi ſon fils, ou que ne l'ayant pas, elle auroit la ſatisfaction de punir les Rebelles. On donna aux Députés la réponſe de la Reine par écrit, à ſavoir *qu'elle leur accordoit les deux millions qu'ils demandoient à régler ſur ce qu'ils trouveroient de plus propre à ôter, & leur ordonna en même temps de finir leur Délibération dans trois jours.* Ils partirent à dix heures du ſoir, après avoir reçu cette douce Réponſe; & le lendemain, ils la rapporterent à la Grand-Chambre. Ils délibérerent ſur cette derniere grace, & il y eut dans cette Compagnie des eſprits factieux, & indignes d'être les membres de ce Corps, qui furent aſſez hardis & aſſez malicieux pour dire, *qu'ils étoient d'avis de refuſer tout accommodement avec la Cour;* & d'au-

tres particuliers propoſerent pluſieurs bizares & ſéditieuſes opinions. Mais Brouſſel, le pere de la Patrie en cet endroit, fut d'avis de remercier la Reine du préſent qu'elle faiſoit au peuple à leur priere, & de travailler à finir les affaires préſentes; & parce qu'il eut honte d'avoir parlé une fois en homme de bien, & en bon ſerviteur du Roi, il ajouta *qu'il étoit pourtant d'avis de demander encore quelque diminution ſur les Tailles :* ce que ſes Confreres, en l'excuſant de cette propoſition, diſoient n'être pas de grande conſéquence; mais, qui néanmoins déplut tout-à-fait au Miniſtre, parce qu'elle le confirmoit toujours dans cette créance, que le Parlement vouloit le pouſſer, qu'il ne vouloit point de paix qui vînt de lui, & que les graces mêmes que la Reine leur faiſoit, leur étoient odieuſes.

Le dix-huitieme, les Gens du Roi vinrent faire leur rapport à la Reine, de ce qui s'étoit paſſé au Parlement. Ils lui montrerent leur dernier Arrêté, la ſupplierent de leur dire ſi elle n'y trouvoit rien à redire, la remercierent, & lui firent leur demande ſur la diminution des Tailles, dont Brouſſel avoit été d'avis. La Reine, pleine de dépit & d'embarras, ne fit point de réponſe. Elle tint Conſeil ſur cette

nouvelle propoſition, qui leur donnoit de nouvelles affaires ; & toujours ſon avis alloit à la guerre. Ce même jour la Reine, me faiſant l'honneur de me parler de cette derniere chicane, me dit que l'ouvrage du Parlement, par les retranchemens qu'il avoit faits en faveur du peuple, alloit pour lors à trente-deux millions de diminution ſur le revenu du Roi ; ſi bien que dans les apparences continuelles de la paix, on ne voyoit qu'une guerre preſque aſſurée.

Le vingt-quatrieme, le Premier-Préſident apporta à la Reine la Déclaration de la part de ſa Compagnie, qui avoit été dreſſée par eux-mêmes, où toutes leurs demandes étoient pleinement expliquées, & où il étoit facile de remarquer qu'ils avoient été trop inſatiables pour de ſages Sénateurs qui ſont deſtinés à modérer les excès des autres. On tint Conſeil là-deſſus ; & comme il falloit en ce jour recevoir la paix, pour tâcher d'éviter la guerre, les différens ſentimens cauſerent beaucoup de diſputes & de raiſonnemens dans le Cabinet. La Reine preſſa les Princes de l'aſſiſter, & de lui tenir la parole qu'ils lui avoient donnée dans la derniere conférence, où ils lui promirent de lui aider à châtier les Rebelles, s'ils ne ſe conten-

toient de toutes les graces qu'elle leur faiſoit ; & leur repréſenta que la demande, que le Parlement lui faiſoit tout de nouveau ſur les Tailles, les devoit obliger à ne plus balancer & à renoncer à la paix, pour ſuivre ſes ſentimens. Ils lui répondirent qu'ils ne ſe ſépareroient jamais de ſes intérêts, mais que la choſe étoit dangereuſe à l'État. Le Cardinal continua de jouer ſon perſonnage ordinaire, qui étoit de faire paroître la Reine rude, & de prendre toujours en ſon particulier la voie de la douceur. Le Maréchal de la Meilleraie, qui ſelon les apparences devoit parler ſelon les ſentimens du Miniſtre, fut d'opinion qu'il falloit accorder au Parlement toutes leurs demandes, afin de finir avec eux, & quaſi malgré eux, le ſujet de toutes leurs brouilleries. Il repréſenta fortement l'état pitoyable de la France, la néceſſité du Roi, la révolte générale des peuples, leurs inſolences, & le peu d'affection qui ſe remarquoit dans le cœur des Pariſiens pour la perſonne du Roi & de la Reine. Il n'oublia pas de citer l'audace du Parlement, celle que leur exemple inſpiroit à toutes les Cours Souveraines du Royaume, la guerre étrangere, & celle qu'il faudroit ſoutenir contre des Sujets rebelles, qui peut-être ſuivroient le mauvais

exemple de l'Angleterre. Il conclut enfin, qu'il falloit néceſſairement faire la paix telle qu'il plairoit au Parlement de la demander ; & ſon avis fut ſuivi de celui de tous les autres. Une perſonne, qui étoit alors dans les Conſeils les plus ſecrets, me dit que ſi les Princes euſſent montré plus de fermeté pour les intérêts de la Reine, la Campagne étant preſque finie, le Miniſtre auroit volontiers entrepris de châtier Paris ; mais, qu'il avoit fait ſoutenir l'avis de la paix, parce qu'il ne voyoit pas qu'il dût rien haſarder, ſur le peu de protection qu'il pouvoit eſpérer de leur part.

La paix étant réſolue, on ſcella la Déclaration, & on l'envoya au Parlement. Cette Compagnie fit la grace au Roi de la recevoir, & de promettre d'obéir à la Reine, qui leur ordonna pour la centieme fois de ne ſe plus aſſembler. Un de mes amis *, ſortant de ce Conſeil, me dit en riant qu'il ſeroit bien fâché que le Parlement eût envie de ſa tête, parce que ſans conſulter on la lui feroit couper trop promptement, Monſieur le Duc d'Orléans & M. le Prince de Condé, voulant s'acquérir les bonnes volontés de ce Corps, faiſoient à l'envi l'un de l'autre

* M. Le Tellier.

tout ce qui leur étoit poſſible pour lui plaire ; & le Miniſtre n'oſant maintenir l'Autorité Royale contre tant de puiſſances, la laiſſoit abattre entiérement ; & ne penſant qu'à gagner du temps & à conſerver ſa place & ſa perſonne, il eſpéroit ſe mettre hors de péril, en accordant tout ce qu'on lui demandoit, & qu'il n'auroit peut-être pas pu refuſer, vu le mauvais état des affaires.

La concluſion de la paix mit auſſi-tôt Chavigni en liberté, comme un des principaux Articles qui avoit été accordé ſecrettement. On lui ordonna d'aller à une de ſes maiſons ; ce qu'il fit avec une joie extrême, avouant à ſes amis, qu'il avoit infiniment ſouffert par la privation de la liberté. Il leur dit qu'il n'auroit jamais cru, que la priſon fût un mal auſſi grand qu'il l'avoit reſſenti ; & que l'expérience lui avoit fait connoître, qu'il étoit un des plus inſupportables qui pût arriver aux hommes pendant le cours de leur vie. Comme il avoit alors quelque piété, je ne doute point, qu'ayant contribué ſous le regne du feu Cardinal de Richelieu, à faire beaucoup de malheureux par cette voie, la vue de ſon péché ne l'eût humilié devant Dieu. Je le ſoupçonne d'avoir fait cette ſage réflexion, parce qu'il étoit juſte & raiſonnable de la faire.

Le jour que cette paix fut accordée & reçue, la Reine me fit l'honneur de me dire qu'elle ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, parce que le ſouvenir lui en ſeroit éternellement fâcheux. Elle m'avoua que tous ceux qui avoient contribué à cet accommodement lui faiſoient de la peine à voir. Son Miniſtre étoit la premiere cauſe de ſes douleurs, pour n'avoir pas d'abord arrêté le cours de cette maladie. Elle le voyoit; mais ne voulant pas entrer dans cette diſcuſſion, elle ajouta que le Cardinal, qui paroiſſoit être de ce nombre, n'étoit pas blâmable comme les autres; parce qu'il avoit été de cet avis, plus par politique que par inclination, & qu'elle trouvoit que ſa qualité de Reine lui étoit bien inutile, puiſqu'elle n'étoit pas la Maîtreſſe.

Ce trouble public étant appaiſé, la diſcorde vint jetter une pomme vermeille dans le Cabinet, pour y faire naître une petite guerre qui parut en devoir cauſer une fort grande.

Le vingt-huitieme au matin, le Maréchal d'Eſtrées, & le Marquis de Senneterre, vont trouver l'Abbé de la Riviere, pour lui annoncer de la part de la Reine & du Miniſtre, que M. le Prince demande le Chapeau de Cardinal pour le Prince de Conti ſon frere, & que la nomination déjà

faite en faveur de cet Abbé ſoit révoquée, afin qu'elle puiſſe être donnée à ce Prince.

Cette nouvelle ſurprend ce Favori. Il croit à peine ce qu'il entend dire : il s'emporte d'une colere exceſſive, & reſſent vivement d'être privé d'un bien qu'il a cru lui être tout-à-fait aſſuré. Il croit avoir ſervi dignement le Miniſtre, le faiſant ſoutenir par le Duc d'Orléans, lorſqu'il fut menacé dans le Parlement, & que par la hardieſſe de leurs paroles il devoit tout craindre. Il ſe trouvoit trompé dans la confiance qu'il avoit eue aux promeſſes qu'il lui avoit faites, de le ſervir en cette affaire, la ſeule qu'il avoit ardemment ſouhaitée. Il voit enfin en un moment toutes ſes eſpérances perdues, & tous les ſacrifices qu'il avoit faits à la fortune anéantis & ſans nul effet. Il ne douta point que ce ſecret ne ſe fût conſervé depuis long-temps entre M. le Prince & le Cardinal, & il lui ſembla qu'il avoit un grand ſujet de ſe plaindre de lui, & de l'accuſer d'une manifeſte diſſimulation. Le temps qu'il avoit choiſi pour lui faire cette déclaration lui parut odieux, ayant attendu que la paix fût conclue, afin d'avoir moins de ſujet d'appréhender le reſſentiment du Duc d'Orléans. Son malheur étant donc accompagné de toutes les circonſ-

tances

tances qui pouvoient en augmenter la douleur, il le ſentit fortement, & ſes plaintes eurent toutes les marques d'un violent deſir de s'en venger. Ses amis firent ce qu'ils purent pour le réſoudre de le ſouffrir avec patience ; car outre qu'ils aimoient l'Etat & la paix de la Maiſon Royale, qu'ils ne croyoient pas devoir être troublée par l'intérêt d'un particulier, ils étoient trop habiles courtiſans, pour ne pas conſeiller tout ce qui devoit plaire au Miniſtre. Ils lui repréſenterent donc, qu'il préſumoit trop de ſes forces, & qu'il devoit conſidérer que les Princes d'ordinaire ne veulent pas toujours fortement ce qu'ils ont voulu, & qu'il n'avoit pas entre les mains d'aſſez bonnes armes, pour ſe pouvoir défendre long-temps, & ſe venger avec gloire de l'outrage dont il ſe plaignoit. Comme il connut le motif qui faiſoit parler ſes amis, il ne les crut pas entiérement ; & voulant toucher ſon Maître par l'intérêt de ſa grandeur, & du reſpect qui étoit dû aux promeſſes qu'on lui avoit faites à lui-même, il mena ſes deux Courtiſans à Monſieur le Duc d'Orléans, qui reçut cette nouvelle de la maniere que ſon Favori le pouvoit ſouhaiter. Il trouve que c'eſt à lui à ſe plaindre, & que ſon couſin le Prince de Condé a tort de demander

une dignité promiſe à un des ſiens, qu'il honore de ſa confiance & de ſa protection. Dès cet inſtant, l'Abbé ceſſa d'être en colere, il prit en partage la modération des Philoſophes; & voyant ſon Maître entrer dans ſes intérêts, il lui laiſſa ſon reſſentiment, & ne travailla plus qu'à le fortifier, tant par lui que par ſes amis. Il ſe ſervit adroitement de ſa froideur pour l'échauffer davantage, en lui diſant qu'il n'étoit rien au monde que par lui, que ce n'étoit pas à l'Abbé de la Riviere à ſe plaindre, & que le Cardinal en lui manquant de parole, ne devoit pas penſer pour ſa décharge qu'il lui ôtoit une grace qu'il ne méritoit pas; mais qu'il devoit croire que c'étoit à Monſieur à qui il manquoit de reſpect, mépriſant ſon nom, ſous lequel il l'avoit oſé prétendre. Ce Favori reprit enſuite ſon viſage ſerein & tranquille, & ne parut pas un moment en public ni moins gai, ni moins content qu'à ſon ordinaire. Au ſortir de la Meſſe de la Reine, le Duc d'Orléans la vint trouver. Il lui demanda une audience, où il ne vouloit point d'autres témoins qu'elle ſeule. La Reine auſſi-tôt nous commanda de ſortir de ſon cabinet; & faiſant fermer les portes, elle livra ſes oreilles à toutes les plaintes que ce Prin-

ce lui voulut faire. Cet entretien fut rude entre ces deux perſonnes : le Duc d'Orléans reprocha à la Reine les grands ſervices qu'il prétendoit lui avoir rendus, non-ſeulement en lui cédant la Régence, qu'il auroit pu lui diſputer, mais en la refuſant alors du Parlement, qui deſiroit paſſionnément qu'il la voulût accepter. Il lui témoigna beaucoup de reſſentiment de ce qu'elle n'avoit pas balancé entre lui & Monſieur le Prince, étant entrée dans ſes intérêts ſans lui en avoir rien fait connoître, & lui dit aſſez aigrement, que malgré les bonnes raiſons de Monſieur le Prince, il méritoit du moins qu'elle ne prît pas ſi vîte un parti contraire au ſien, & contraire aux engagemens qu'elle avoit avec lui, touchant le Chapeau de la Riviere. Il lui dit de plus qu'il s'en vengeroit, & que n'ayant pas eſtimé ſon amitié, il vouloit lui faire ſentir ſa haine. La Reine lui répondit fort judicieuſement, & ſans emportement, qu'elle, ni le Cardinal n'avoient ſu le deſſein de M. le Prince, que depuis peu de jours ; qu'elle l'aſſuroit qu'elle avoit fait ce qu'elle avoit pu pour le combattre ; que n'ayant pu le vaincre, vu le grand intérêt qu'il avoit à faire le Prince de Conti ſon frere, Cardinal, elle s'étoit réſolue de l'envoyer dire à l'Abbé

de la Riviere, avec promeſſe de le contenter en d'autres Dignités, telles qu'il voudroit les demander; que s'il eût été ſage, il auroit accepté ce parti, & n'auroit pas voulu les brouiller enſemble par ſon ambition; qu'au reſte, s'il vouloit ſe fâcher, elle en ſeroit affligée, mais qu'elle tâcheroit de s'en conſoler. Elle lui dit auſſi qu'elle ne lui conſeilloit pas de quitter la Cour, où il étoit aſſez bien traité pour en être content, & qu'il devoit conſidérer qu'il n'avoit d'autres plaintes à faire contr'elle, que d'avoir manqué à faire une choſe qu'elle auroit deſiré pouvoir accomplir, ſans les obſtacles qui s'y rencontroient, & qui étoit cauſe que cette affaire étoit devenue impoſſible. Le Duc d'Orléans lui répondit, que ce n'étoit pas à lui à quitter la Cour, qu'il en compoſoit la meilleure partie, qu'il vouloit ſeulement faire ſa charge de Lieutenant Général du Royaume, ſans prétendre à ſon amitié, puiſqu'elle ne la lui avoit pas voulu conſerver. Le Cardinal parut ſur la fin de la converſation, qui fit ce qu'il put pour adoucir l'eſprit de l'un & de l'autre; mais il les trouva plus aigris qu'il ne l'auroit pu penſer, & tous deux enſuite ſe ſéparerent mal contens. Monſieur ne laiſſa pas de revenir le ſoir au Conſeil; mais ce fut en

grondant, & faiſant tout-à-fait le fâché.

La veille de la fête de tous les Saints, la Reine partit de Saint-Germain pour revenir à Paris, jouir du repos qu'il ſembloit que cette derniere Déclaration lui devoit faire eſpérer. Avant que de quitter ce lieu, elle alla viſiter Madame la Ducheſſe d'Orléans qui étoit en couche. Cette Princeſſe haïſſoit le Favori de Monſieur; mais pour pluſieurs raiſons, elle avoit voulu prendre hautement ſon parti: ſi bien que la Reine venant la voir, elle lui témoigna prendre beaucoup de part à l'offenſe que Monſieur croyoit lui avoir été faite. Elle avoit dit tout haut quelques heures avant que la Reine y arrivât, que juſqu'alors on avoit égratigné Monſieur, & qu'il ne l'avoit pas voulu ſentir; mais qu'en cette rencontre, il avoit reçu un grand coup d'épée tout au travers du corps, & qu'il étoit forcé de ſe plaindre. Elle étoit fort oppoſée à toute la famille de Condé par cette émulation qui ſe rencontre toujours parmi les perſonnes de cette naiſſance. Elle n'aimoit pas beaucoup la Reine, & moins encore le Miniſtre, à cauſe des intérêts du Duc de Lorraine ſon frere, qu'elle ſouhaitoit ardemment voir rétabli dans ſes États. Elle s'imaginoit que ſi Monſieur eût voulu pren-

dre plus d'autorité dans le Royaume, il lui auroit été facile, en s'élevant lui-même davantage, de tirer le Duc de Lorraine de l'abime où il étoit tombé. L'aſſiſtance qu'autrefois Monſieur avoit reçue de lui pendant ſon exil à Nancy, lui avoit attiré la colere du feu Roi : cette colere lui avoit fait perdre ſes Etats & ſon bonheur ; & c'étoit avec raiſon qu'elle croyoit Monſieur obligé de le protéger. Il lui ſembla donc, qu'en déſuniſſant le Favori de ce Prince d'avec le Miniſtre de la Reine, elle le mettroit dans ſon parti pour la ſervir auprès de lui, dans cette paſſion légitime qu'elle conſervoit pour ſon frere, & l'obligeroit, en ſoutenant ſes intérêts, à ſe ranger dans les ſiens. Ainſi, la viſite de la Reine ſe paſſa froidement, & finit ſans que le Duc d'Orléans, qui vint dans la même chambre, s'approcha d'elle : ce qui fut déſapprouvé des perſonnes les plus intéreſſées ; car les hommes, en général, ne ſauroient jamais trop rendre de civilités aux Dames ; & ce Prince en devoit beaucoup en ſon particulier à la Reine, qui en Grandeur n'avoit point d'égale en toute la terre. Monſieur étant dans la Chambre de Madame en préſence de la Reine, parla toujours à Mademoiſelle ſa fille, qui par mille autres raiſons étoit, auſſi-bien que

Madame ſa belle-mere, dans une joie extrême de la colere de ce Prince. Elle n'avoit auſſi nulle bonne volonté pour l'Abbé de la Riviere, & ne laiſſoit pas d'animer Monſieur : non-ſeulement pour ſe venger de la Reine qui l'avoit un peu tourmentée ſur l'affaire de l'Archiduc ; mais comme ambitieuſe, elle avoit de grands intérêts, que Monſieur n'appuyoit pas aſſez. Elle auroit trouvé fort à propos que ſon favori lui eût inſpiré le deſir d'y penſer fortement, & dans cette occaſion elle n'oublia rien pour l'y obliger. Elle avoit onze ans plus que le Roi ; & malgré cet âge, elle ne trouvoit pas hors de raiſon de le deſirer pour ſon mari. Elle avoit de la beauté, de l'eſprit, des richeſſes, de la vertu, & une naiſſance Royale. Cette Princeſſe crut que toutes ces choſes enſemble pouvoient mériter cet honneur. Sa beauté néanmoins n'étoit pas ſans défauts, & ſon eſprit de même n'étoit pas de ceux qui plaiſent toujours. Sa vivacité privoit toutes ſes actions de cette gravité qui eſt néceſſaire aux perſonnes de ſon rang, & ſon ame étoit trop emportée par ſes ſentimens. Ce même tempérament ôtoit quelquefois à ſon teint un peu de ſa perfection, en lui cauſant quelques rougeurs ; mais comme elle étoit blanche, qu'elle avoit

les yeux beaux, la bouche belle, qu'elle étoit de belle taille, & blonde; elle avoit tout-à-fait en elle l'air de la grande beauté.

Le Cardinal Mazarin alla auſſi prendre congé de Madame, que ſa couche devoit retenir encore quelque temps à Saint-Germain, & de ſon appartement paſſant à celui de Monſieur le Duc d'Orléans, il fut reçu de ce Prince froidement. Il lui dit, parlant de l'affaire préſente, qu'il n'étoit pas en volonté de ſouffrir cet affront. Ce fut le même terme dont il ſe ſervit pour exprimer ſon reſſentiment; & cela fut cauſe que le Miniſtre ne put pas retourner à Paris, jouir de la paix qu'il avoit achetée ſi chérement, ſans craindre de nouvelles inquiétudes. Ce même jour le Roi & la Reine, le Prince de Condé & toute la Cour ſe rendirent dans cette célebre Ville, où ſelon la légereté ordinaire des peuples, la Reine fut reçue avec des témoignages extrêmes d'une grande joie.

Deux jours après, le Duc d'Orléans alla au Palais Royal, accompagné des Princes Lorrains, du Duc de Nemours, des Ducs de Candale & de Briſſac, & de quantité de perſonnes de grande condition. Tous les mécontens du Royaume allerent s'offrir à lui. La preſſe fut grande

à

Luxembourg : on y peſtoit publiquement contre la Reine & ſon Miniſtre; & Monſieur le Prince, étant du parti de la Cour, ne reçut pas en cette occaſion tant de marques de la bonne volonté publique & particuliere, qu'en reçut de toutes parts le Duc d'Orléans.

Ce Prince ſe plut dans cet applaudiſſement, & ces belles apparences le flatterent. Il dit un jour devant tout le monde, que la Reine étoit une ingrate, que ſon Miniſtre étoit un fourbe, & qu'il manquoit de parole à ſes amis. Selon ce qui paroiſſoit du reſſentiment du Duc d'Orléans, il ſembloit que toute la Cour étoit prête de ſe brouiller; ce qui s'accordoit aux deſirs de beaucoup de perſonnes qui travailloient à la mettre en cet état. Le Cardinal, par cette douceur qui lui faiſoit toujours ſouhaiter de pouvoir ſatisfaire les perſonnes qu'il craignoit, alloit ſe juſtifiant à ceux qui portoient les intérêts de Monſieur. Il proteſtoit de ſon innocence à l'égard du reſpect qu'il avoit pour lui, & montroit avec ſoin qu'il ſouhaitoit contenter ſon Favori. Il aſſuroit tous les amis de l'Abbé de la Riviere, qu'il avoit procuré ſa nomination avec autant de chaleur que s'il avoit été ſon frere. Il diſoit qu'il étoit au déſeſpoir de

l'obſtacle que M. le Prince y vouloit mettre, & offroit toutes les choſes poſſibles pour le récompenſer du Chapeau. Pluſieurs voyages ſe firent du Luxembourg au Palais Royal, par le Maréchal d'Eſtrées & le Marquis de Senneterre, pour accommoder cette affaire; & comme ils alloient ſouvent de nuit, ceux qui vouloient que le Duc d'Orléans ſe révoltât tout de bon, les appelloient par dériſion des *oublieux*, à cauſe de l'heure indue qu'ils prenoient pour négocier; & parce qu'ils vouloient faire entendre qu'ils vendoient de la marchandiſe peu ſolide.

Monſieur le Prince étoit ravi de penſer que cette petite querelle chaſſeroit Monſieur de la Cour, & qu'il demeureroit le maître du Cabinet. Pour venir à ſes fins, il travailloit de tout ſon pouvoir, pour détruire entiérement ſon compétiteur dans l'eſprit de la Reine. Il lui faiſoit ſentir ſes reproches avec toute leur laideur, & l'aſſuroit ſouvent qu'il la garantiroit lui ſeul de tous ſes maux imaginaires. Il lui diſoit quelquefois en raillant, que la colere de ce Prince n'avoit pas produit juſques alors de grands malheurs; qu'elle pouvoit dormir en repos, & qu'elle n'avoit rien à craindre.

Le 4 du mois de Novembre, le Duc

d'Orléans alla voir Madame à Saint-Germain, & ce même jour il y eut comédie au Palais Royal, pour montrer à ce Prince que ſon mécontentement & ſon abſence ne donnoient pas de grandes inquiétudes à la Reine. Il n'y eut que ceux de la cabale du Prince de Condé, & les Courtiſans ordinaires qui prirent leur part de ce plaiſir. Les autres, voulant montrer cette partialité au Duc d'Orléans, n'y parurent point. Il revint le lendemain, & fut au Conſeil avec un viſage rempli de chagrin; mais outre que ſon reſſentiment paroiſſoit fondé ſur une choſe trop petite à ſon égard, on ſavoit trop bien qu'il avoit ſouvent menacé ſans faire de mal; & on le connoiſſoit ſi pareſſeux, qu'il étoit preſque impoſſible d'en avoir peur. L'Abbé de la Riviere publioit par-tout qu'il étoit fâché de ce qui ſe paſſoit, qu'il n'étoit pas juſte que la Reine, & Monſieur, fuſſent mal enſemble pour ſes intérêts particuliers; que c'étoit ſon Maître, qui vouloit ſe reſſentir de l'outrage qu'il avoit reçu; & que pour lui il ne demandoit rien. Son ambition trop exceſſive, qui le portoit à ne vouloir que le Chapeau, fut cauſe qu'il refuſa l'Archevêché de Reims, & de l'argent qu'on lui offrit; mais il comprit enfin que cette querelle ne pouvant pas demeurer en cet

état, il falloit qu'elle allât à l'extrêmité, ou qu'elle prît le chemin de l'accommodement.

Parmi ceux qui s'étoient offerts au Duc d'Orléans, le Duc de Mercœur & le Duc de Beaufort lui firent faire leurs complimens, & témoignerent vouloir s'attacher à lui. Leurs offres furent reçues de ce Prince avec joie; mais l'Abbé de la Riviere gardoit toujours dans ſon cœur un deſſein particulier de s'accommoder: il vouloit conſerver les bonnes graces de ſon Maître, & craignoit avec raiſon, que faiſant la guerre, ceux qui lui ſeroient néceſſaires par leur épée lui ſeroient plus utiles que lui, & lui raviroient peut-être le bien qu'il poſſédoit dans la paix. Il voulut donc remettre les choſes dans un état plus tranquille, & qui fût plus ſtable pour lui. Il fit dire aux Princes de Vendôme, ſans leur promettre de liaiſon particuliere, qu'il les ſerviroit auprès de Monſieur, & qu'il étoit leur ſerviteur en ſon particulier; mais craignant que ces Princes ne ſe portaſſent aux dernieres extrêmités contre le Miniſtre, il fit conſeiller au Duc de Mercœur par une tierce perſonne, de recevoir les offres qu'on lui faiſoit de la part du Miniſtre, & lui fit promettre que Monſieur s'accommodant avec la Reine

ſur les affaires préſentes, il protégeroit ſes intérêts à la Cour, & feroit ſon accommodement avec les avantages qu'il pourroit ſouhaiter.

La colere du Luxembourg ſe mit en traité; le Maréchal d'Eſtrées & Senneterre propoſerent des conditions de paix. D'abord le Duc d'Orleans ſe déclara vouloir le retour des Ducs de Vendôme, de Mercœur & de Beaufort; il demanda Montreuil pour le Duc d'Elbeuf, & dit qu'il vouloit faire ſa Charge de Lieutenant Général du Royaume, dont les droits lui donnoient un pouvoir bien étendu dans l'Etat, & particuliérement dans les armées. Il vouloit auſſi que le Duc de Lorraine pût rentrer dans ſon pays, & qu'il lui fût permis de traiter avec nous. Ces propoſitions ſe firent à le Tellier, que l'Abbé de la Riviere avoit ſouhaité employer dans ce Traité plutôt qu'aucun autre. Elles furent reçues de la Reine, avec étonnement: Monſieur le Prince en fut ſurpris, qui ne croyoit pas que le Duc d'Orléans pût porter ſes reſſentimens avec cette hauteur; & le Cardinal en demeura fort embarraſſé. Pendant que le Cabinet s'occupoit à éviter cet orage, Monſieur s'en alla à Saint-Germain recevoir les louanges que Madame donna à ſa généroſité; & ſes ap-

plaudiſſemens lui plurent infiniment. La Reine envoya le Maréchal d'Eſtrées & le Marquis de Senneterre trouver ce Prince, pour lui faire connoître le tort qu'il ſe faiſoit de demander au Roi des choſes ſi préjudiciables à ſon ſervice. A leur retour, la Reine qui les attendoit avec impatience, les fit paſſer dans ſon cabinet avec elle, pour ſavoir ſi leurs raiſons n'avoient point adouci l'ame de Monſieur; mais ils rapporterent que non, & qu'il tenoit ferme ſur les demandes qu'il avoit faites. Comme Ambaſſadeurs ils repréſenterent les plaintes de ce Prince, & juſtifierent autant qu'ils purent ſes prétentions; car ils n'aimoient pas le Prince de Condé, & la grandeur de Monſieur ne leur auroit point déplu. La Reine, en ſortant de cette converſation, parut émue; & nous vîmes par l'altération de ſon viſage, qu'elle étoit fort touchée du procédé du Duc d'Orléans.

Le Cardinal, malgré ſa politique ordinaire, parut mélancolique; & Monſieur le Prince, qui peu de jours auparavant, montroit tant de gaieté, diminua de ſa joie: il voyoit avec regret cet adverſaire, prendre le chemin des hautes prétentions, & avoir déjà de ſon parti les plus conſidérables perſonnes de l'État. La Reine étant en

peine de la colere de Monſieur, tint un Conſeil entre Monſieur le Prince & ſon Miniſtre, où furent entamées beaucoup de matieres de grande conſéquence ; car ces trois perſonnes, voyant que cette affaire pouvoit aller à la guerre civile, conclurent qu'aux maux extrêmes il falloit apporter des remedes de même nature : du moins ils les propoſerent, pour faire paroître vouloir s'en ſervir, afin d'effrayer Monſieur, & diſſiper par la peur ce qui paroiſſoit procéder d'une grande hardieſſe. L'Abbé de la Riviere, qui ſut auſſitôt quelques particularités de ce Conſeil s'en étonna ; car il eſt naturel de craindre ce que les événemens de la Cour ont accoutumé de produire. Il ſavoit néanmoins que le Miniſtre devoit croire, que lui hors du poſte où il étoit, celui qui auroit pris ſa place dans les bonnes graces de ſon Maître, auroit pu être plus dangereux que lui, & qu'il ne vouloit pas conduire l'eſprit de ce Prince aux dernieres extrêmités qu'on pouvoit craindre ; mais toutes ces choſes ne le raſſurerent pas : il crut que ſa plus grande sûreté étoit la paix, & il ne ſe trompoit pas. Les propoſitions qui avoient été faites contre lui, & les ſoupçons importans qui regardoient ſon Maître, l'obligerent de s'en déclarer.

Par cette voie, il s'attira le blâme de tous ceux qui approchoient de Monſieur, qui vouloient par leur injuſte paſſion, qu'il le pouſsât à la guerre. Ils dirent de lui qu'il étoit foible & lâche de ſe lier tout de nouveau avec le Miniſtre, puiſqu'il voyoit que toute la France regardoit le Duc d'Orléans comme celui ſeul qui les pouvoit tirer de ſa domination. Mais ce Favori voulant aller à ſes fins, profita à l'égard du Cardinal Mazarin, du murmure qui ſe faiſoit contre lui, comme d'une marque aſſurée de ſes bonnes intentions. Il lui fit dire : *Qu'à moins qu'il ne vît ſon maître pouſſé à bout, il lui donnoit ſa parole & ſa foi, de ne le porter jamais à la guerre, par la conſidération de ſes intérêts.* En même temps le Prince de Condé, preſſé par le Cardinal, lui envoya dire auſſi qu'il lui donnoit ſa parole de faire ſon poſſible pour lui laiſſer la nomination de la France, & travailleroit à Rome pour obliger le Pape à faire le Prince de Conti ſon frere, Cardinal par grace. Ce Prince prétendoit la mériter par ſa qualité de Prince du Sang, plus grande en effet que celle des petits Souverains d'Italie qui en peuvent nommer pour eux.

Malgré les offres de Monſieur le Prince, les choſes paroiſſoient s'aigrir davan-

tage, à cauſe que Monſieur, qui commençoit à être excité par ſa colere, ne vouloit plus venir au Palais Royal. Il avoit de la peine de parler aux perſonnes qu'il vouloit haïr; & ceux qui le connoiſſoient diſoient que ſi l'Abbé de la Riviere vouloit le forcer à faire plus long-temps le fâché, ſes ſentimens ſe changeroient pour lui, & que la haine prendroit la place de l'amitié. Ce favori, voyant ce relâchement, jugea qu'il ne convenoit pas à ſon Maître de quitter la Cour, & ne voulant pas le voir s'engager à une guerre périlleuſe dont le ſuccès lui pouvoit être fâcheux, il ſe mit à genoux devant lui pour le ſupplier d'aller au Palais Royal à ſon ordinaire, & de ne pas laiſſer à Monſieur le Prince l'avantage d'être ſeul le maître du cabinet. Le Duc d'Elbeuf, qui vouloit tirer ſes avantages de cette diviſion, preſſa Monſieur de la même choſe; mais ils n'eurent pas le pouvoir de le perſuader: il fit ſemblant d'avoir la goutte, & garda le lit quelques jours, dont Madame & Mademoiſelle, l'une ſa femme & l'autre ſa fille, furent au déſeſpoir; car elles virent bien que ce dégoût, & peut-être la peur de la priſon, le néceſſiteroit à s'accommoder, ce qu'elles ne vouloient point du tout.

La peur fut égale des deux côtés, au

Palais Royal auſſi-bien qu'à Luxembourg. La fauſſe goutte de Monſieur cauſoit beaucoup d'inquiétude à la Reine. Elle commanda au Régiment des Cardes de ſe tenir prêt, & les Gardes furent redoublées devant le Palais Royal. Ces ordres, dont le Duc d'Orléans avoit été averti, avoient augmenté ſa frayeur, & les effets de ſa crainte en donnerent à la Reine, qui voyant le grand parti qui ſe formoit ſous le nom de ce Prince, avoit ſujet ſelon la mauvaiſe diſpoſition des eſprits, de ſe précautionner contre tout ce que la malice des hommes eſt capable de produire.

Quelques jours après, quand l'accommodement fut fait, le Cardinal avoua librement à l'Abbé de la Riviere qu'il avoit cru que Monſieur viendroit enlever le Roi; mais alors ce Prince étoit bien éloigné de cette penſée. Il fut même étonné de voir par les préparatifs de la Reine, qu'elle le regardoit déjà comme un ennemi déclaré qui vouloit aller bien loin. Cependant, l'effet étoit fort éloigné des apparences. Ce Prince, au-lieu de ſe mettre dans le chemin d'une guerre civile, s'étoit mis au lit; & le repos lui étoit ſi agréable, que pour l'avoir tout de bon, il fit ſemblant d'en avoir beſoin : je ne ſais même s'il ne ſouhaita point d'être malade tout-à-

fait, afin d'avoir un prétexte de rompre tout commerce avec la guerre, pour jouir plutôt d'une paix plus profonde. Le lendemain les pour-parlers recommencerent, & la frayeur qui avoit été commune aux deux partis, les ſollicita de ſe mettre en état de ne rien craindre de part & d'autre. Le Prince de Condé avoit contribué de ſon côté à faire finir la colere de Monſieur par le deſir qu'il avoit de complaire à la Reine & à ſon Miniſtre *. Cependant quelques perſonnes attachées à lui, m'aſſurerent qu'il ſouffroit de la peine de voir Monſieur revenir à la Cour. Les apparences d'un grand parti lui avoient déplu; mais ils diſoient qu'il étoit ſi perſuadé que le Duc d'Orléans, par ſon génie, étoit ſi peu capable de ſoutenir long-temps les fâcheuſes révolutions d'un parti contre le Roi, qu'il étoit à croire que ſes ſouhaits alloient ſeulement à l'éloigner du cabinet, & qu'il avoit eſpéré cet événement des conjonctures & du temps.

D'autre côté, le Duc d'Orléans avoit pénétré par les avis de ſes ſerviteurs, dans les ſentimens du Prince de Condé. Cette connoiſſance lui donna de l'émulation, & le preſſa davantage de ſe rejoindre à la

* Le Duc de Rohan, & quelques autres familiers du Prince de Condé.

Reine, afin de ne pas faire une choſe qui auroit pu devenir avantageuſe à Monſieur le Prince. L'Abbé de la Riviere, dans ce même deſir, chercha les moyens de faire ſon accommodement. On parle, on traite, on négocie; & le Miniſtre voulant ſatisfaire le Duc d'Orléans, il le fit facilement: ceux qui ont l'autorité en main ont mille moyens pour arriver à leurs fins. Pour prémices de la paix, Monſieur vint chez la Reine lui faire une ſimple viſite, qui fut de concert aſſez froide pour éviter de joindre, en ſi peu de temps, les deux extrêmités : mais pour marque de leur réconciliation, la Reine fit de grandes plaintes de ce que ceux qui avoient pris le parti de Monſieur, avoient ceſſé de la voir. Cela fut cauſe que ce Prince pria ſes amis & ſes ſerviteurs d'aller au Palais Royal. Ils le firent, & la Cour de la Reine reprit auſſitôt ſa premiere face. Cette Princeſſe qui vouloit du repos, fut fort contente quand on lui vint dire que ſon grand cabinet étoit rempli de beaucoup de perſonnes attachées aux intérêts du Duc d'Orléans.

Pendant ce calme apparent, le Tellier fit beaucoup de voyages au Luxembourg, & il eut de grandes conférences avec la Reine & le Duc d'Orléans. L'Abbé de la Riviere & lui paſſerent enſemble une jour-

née aux Chartreux ; & ce négociateur obligea Monſieur de revenir au Conſeil ſans cette grande foule qui l'environnoit depuis ſon mécontentement, afin de commencer à montrer quelque confiance.

Le treizieme du mois, l'Abbé de la Riviere alla voir le Miniſtre, qui commença ſa réception par l'embraſſer étroitement, l'aſſurant de ſon amitié & de ſes bonnes intentions à le faire Cardinal. Il lui fit mille ſermens de n'avoir nullement contribué à ce qui étoit arrivé, lui montra d'avoir appréhendé l'unique domination du Prince de Condé ; & après ces premiers diſcours ils entrerent en matiere, & demeurerent d'accord de toutes les conditions de leur accommodement.

Le premier article dont ils parlerent, fut de la grande affaire qui étoit la cauſe de toutes les autres. Le Cardinal promit à l'Abbé de la Riviere que le Roi & la Reine feroient leur poſſible pour faire qu'il pût être ſatisfait : que le Duc de Mercœur reviendroit à la Cour, & rentreroit dans les bonnes graces de la Reine & du Miniſtre, ce qui étoit déjà fait par le Miniſtre même. Que Montreuil ſeroit remis entre les mains du Duc d'Orléans pour le donner a qui bon lui ſembleroit. Que la Reine conſentiroit à l'accommodement

du Duc de Lorraine, dont néanmoins on ne devoit parler que par forme & pour contenter Madame. Que tous ceux qui s'étoient déclarés en faveur du Duc d'Orléans ne ſeroient pas moins conſidérés de la Reine que les autres qui étoient demeurés dans ſon parti, & que Sa Majeſté trouveroit bon que Monſieur les protégeât dans leurs intérêts.

Le même ſoir le Cardinal Mazarin préſenta le Duc de Mercœur à la Reine, dont le protecteur apparent étoit le Duc d'Orléans, quoiqu'on sût déjà qu'il s'étoit fait des amis du Miniſtre par Madame d'Ampus, ſa parente du côté de la Ducheſſe de Beaufort ſon ayeule, la Maîtreſſe de Henri le Grand. Madame d'Ampus, ſuivant l'exemple de cette Ducheſſe du regne paſſé, avoit des amans fort indignes d'être comparés à des Rois, mais qui ne laiſſoient pas d'être utiles à ſes intérêts; & un d'eux, Italien & créature du Cardinal, par le commerce qu'il avoit avec elle, avoit fait cet accommodement.

Le lendemain, l'Abbé de la Riviere étant allé voir le Miniſtre, après avoir eu avec lui une longue converſation ſur toutes les affaires préſentes, le Cardinal ſe mit dans ſon carroſſe, & alla faire une viſite à Monſieur au Luxembourg. Il y fut bien

reçu ; & ce Prince, après lui avoir fait un traitement favorable, alla trouver la Reine, ſuivi du Miniſtre & de ſon favori ; & ce fut là que leur réunion ſe confirma tout-à-fait, au grand contentement des parties. Par cette paix, la joie fut entiérement rétablie à la Cour, à la réſerve de Madame, qui ſe voyoit par cet accommodement, hors de toute eſpérance de tirer le Duc de Lorraine ſon frere de l'état où il étoit. Elle connut facilement que l'article qui le regardoit étoit fabuleux, qu'il ſeroit ſans effet, & mis ſur le papier ſeulement pour ſe moquer d'elle. Mademoiſelle ne fut pas plus contente.

Le ſoir de cet accommodement, la Reine nous conta que l'Abbé de la Riviere lui avoit proteſté qu'il avoit été au déſeſpoir de s'être vu quelque temps la cauſe de ſes chagrins, & qu'il lui en avoit demandé pardon avec beaucoup d'humilité. Nous vîmes par ce qui arriva le lendemain que l'article ſecret du Traité de cette paix étoit, qu'il entreroit au Conſeil, attendant que la Reine le pût faire Cardinal. Il fut reçu en qualité de Miniſtre d'Etat, avec une grande ſatisfaction de ſon Maître. Ce Prince crut qu'il lui étoit avantageux d'avoir une de ſes créatures en cette place, & que cela le rendroit quaſi le maî-

tre des affaires. Cette grace faite à l'Abbé de la Riviere, donna une ample matiere de diſcourir à ceux qui déſapprouvent toutes les actions des hommes, & qui mettent au rang des malheurs de la patrie tout ce qui arrive. Ils blâmerent le Miniſtre d'avoir élevé la Riviere, & blâmerent auſſi l'Abbé de la Riviere d'avoir fait cette paix. Ils en diſoient des raiſons que l'iniquité ſeule pouvoit faire naître dans leurs eſprits, & qui étoient des marques bien fortes de leur corruption & de leur déréglement, puiſqu'ils paroiſſoient avoir deſiré que le Duc d'Orléans eût pu faire un parti en France. Ces pernicieuſes penſées étoient criminelles en eux; & à l'égard du Duc d'Orléans, ils avoient peu de raiſon de les ſoutenir : les victoires, d'ordinaire, ne ſuivent pas les révoltes; & c'eſt toujours un malheur à un Prince du Sang de ſe ſéparer de ſon Roi. Mais ſans s'amuſer à deviner ce que l'avenir auroit pu produire, ni au diſcernement de ce qui étoit poſſible dans le tempérament de l'eſprit de Monſieur, oncle du Roi, le vrai eſt, que l'Abbé de la Riviere dit à ſes amis, qu'il eût été inconſolable s'il s'étoit vu la cauſe des déſordres qui auroient pu arriver de cette brouillerie; & qu'il croyoit, quoiqu'il en arrivât, qu'il ne

ne s'en repentiroit jamais. La Reine, laſſe de tant de perſécutions, reçut de la conſolation de cet accommodement, qui venant enſuite de celui qu'elle avoit fait avec le Parlement, lui donnoit lieu d'eſpérer quelque treve à ſes miſeres. Elle ſe trompa dans ſon eſpoir, & ne demeura pas longtemps ſans connoître par expérience que ſa Couronne & le repos étoient incompatibles, & que le Trône reſſemble par ſon élévation aux grands édifices qui par leur hauteur ſont plus ſouvent expoſés aux grands orages.

La Marquiſe de Senecey, Dame d'honneur de la Reine, ayant ſu plaire au Cardinal par ſes nieces qu'elle avoit reçues auprès d'elle, lui demanda pour toute récompenſe des longs ſervices qu'elle avoit rendus à la Reine, que ſa fille la Comteſſe de Fleix pût avoir le Tabouret. Cette Dame avoit beaucoup de vertu & de mérite : elle avoit de plus une douceur accompagnée d'une apparente modération qui la rendoit plus propre à la ſociété que Madame de Senecey ſa mere, mais ſon ambition n'en étoit pas moins forte : & comme veuve du feu Comte de Fleix de la maiſon de Foix, elle prétendoit ſe pouvoir compter au rang des Princeſſes. Je ne veux point entrer dans la diſcuſſion de la

juſtice de ſes prétentions, je ne ſuis pas aſſez ſavante dans l'Hiſtoire pour l'oſer entreprendre; mais il eſt certain que cette famille avoit toujours prétendu qu'elle devoit poſſéder les prérogatives accordées à ceux de cette qualité. Ce grand & illuſtre Gaſton de Foix étoit de leur branche : il eut deux de ſes ſœurs, dont l'une fut Reine d'Eſpagne, & l'autre de Hongrie; & par cette derniere, les enfans de la Comteſſe de Fleix avoient l'honneur d'être parens de la Reine. Par toutes ces grandeurs, il ſemble qu'elle pouvoit aſpirer à ce haut rang d'honneur; mais cette prétention étoit traitée de chimérique par le plus grand nombre : des uns, par cette naturelle envie qui ſe gliſſe dans nos ames contre la proſpérité du prochain; des autres, par leurs intérêts, c'eſt-à-dire, pour avoir de pareilles prétentions. On diſoit contr'eux que leur Maiſon étoit de Grailli, dans laquelle celle de Foix étoit entrée, & qu'ils en avoient pris le nom, ce qui eſt véritable; mais ce changement avoit été fait avant Gaſton de Foix, qui ſous Louis XII fut traité de Prince, & que ce grand Roi aima, non-ſeulement comme ſon neveu, mais comme ſon enfant. Madame de Senecey obtint enfin ce qu'elle avoit demandé, & ſa

fille eut le Tabouret. Cette prétendue chimere réveilla celles de pluſieurs Maiſons du Royaume, qui a cet avantage pardeſſus les autres, d'avoir beaucoup de Princes & beaucoup de particuliers qui prétendent l'être : ſi bien qu'on peut quaſi dire que la Cour eſt remplie de grands Seigneurs ſans avoir beaucoup de Nobleſſe bien entiere, car la France eſt en cela différente de l'Allemagne, où les races illuſtres ne ſe méſallient jamais. Tous ceux donc qui par leurs Ayeux avoient dans leurs Maiſons de la grandeur par des Alliances de femmes deſcendues de ceux qui étoient autrefois Maîtres & Souverains des Provinces de France, demanderent la même prérogative que celle qui venoit d'être accordée au Sang de Foix. Chaque grand Seigneur ſe plaint de la Reine & du Miniſtre, & tous prennent parti, les uns en Orléans, les autres en Condé, & les plus fins s'adreſſent au Miniſtre : tous, pour être ſoutenus dans leurs prétentions & réuſſir en leurs deſſeins.

Le feu Roi avoit donné des brevets de Duc aux Marquis de Liancourt & de Mortemart, premiers Gentilshommes de ſa chambre, & à quelques autres ; mais leurs femmes n'avoient point encore le Tabouret, à cauſe que les Duchés de leurs ma-

ris n'étoient point paſſés au Parlement. Dans cet embarras, le Miniſtre ſe réſolut de le faire donner par la Reine à celles dont les maris avoient des brevets anciens, & en donna de nouveaux à ceux qui le preſſoient de leur donner de l'élévation, ou pour être de ſes amis particuliers, ou par le droit de leur grandeur vraie ou fauſſe. Le Maréchal de Grammont, le Maréchal d'Eſtrées, & le Maréchal de la Meilleraie, furent faits Ducs, & le Comte de Châtillon eut auſſi un brevet de Duc au-lieu du bâton de Maréchal de France que Monſieur le Prince avoit déjà demandé pour lui. Le Comte de Mioſſens, qui prétendoit être de la Maiſon d'Albret, étoit du nombre de ceux qui aſpiroient à ces dignités; mais il fut remis à un autre temps pour obtenir l'un ou l'autre. La Marquiſe de Senecey, non contente d'avoir procuré cet avantage à ſes petits enfans, voulut auſſi demander la même faveur pour elle, & prétendit que cette marque d'honneur ſeroit affectée à ſa charge; mais elle fut refuſée, & on ne crut pas devoir ſatisfaire ſon ambition en toutes choſes.

Le Maréchal de Villeroi, Gouverneur du Roi, qui n'avoit point d'ancien brevet de Duc, & qui n'en eut point alors de

nouveau, ſe plaignit hautement, & parut mal content d'être traité différemment des autres. Il avoit toujours conſeillé au Cardinal de ne ſe pas laiſſer entamer là-deſſus ; lui diſant, que s'il commençoit d'en ſatisfaire quelqu'un, il ſeroit accablé de toutes les prétentions des Grands du Royaume : ſi bien que déſapprouvant une choſe dont il recevoit alors du dommage, il eſt à croire qu'il fut rempli de beaucoup d'amertume ; mais comme il étoit dans un poſte à ſe faire conſidérer, bientôt après il en eut ſa part. Il eſtima le don, ſans eſtimer la maniere de le donner ; parce qu'il n'approuvoit pas que le Cardinal en eût fait une ſi grande largeſſe.

La ſaint Martin paſſée, il ſembla que le Parlement & les Cours Souveraines ne ſe vouloient pas contenir dans les termes de cette Déclaration derniere, qui vraiſemblablement devoit donner la paix à la France, & mettre fin à toutes les mauvaiſes diſpoſitions qui avoient paru dans les eſprits. La Cour des Aides donna un Arrêt qui défendoit à tous particuliers de faire nulles avances au Roi, quelque beſoin qu'il en eût. Il arriva auſſi quelque petit différend entre le Parlement & le Chancelier, ſur la Chambre de l'Édit, qui ne fut pas agréable à la Cour. Il n'étoit pas diffici-

le de juger par toutes ces choſes, que la Cour étoit encore menacée de quelque trouble, & que ce qui étoit paſſé n'étoit que les marques de l'avenir.

Le Courier du Prince de Conti, qui avoit porté à Rome le changement de la Nomination en ſa faveur, rapporta que la priere que le Duc d'Orléans avoit faite au S. Pere, conjointement avec Monſieur le Prince, de vouloir donner deux chapeaux & d'en donner un par grace au Prince de Conti, n'avoit pas été bien reçue. Le Pape avoit répondu que cela ne ſe pouvoit, & qu'il n'en avoit qu'un à donner. Sur cette réponſe, l'affaire de l'Abbé de la Riviere produit de nouvelles négociations; & le Duc d'Orléans perſiſte à vouloir que la Nomination de France ſoit pour ſon favori. Comme les deſirs des hommes ſont en eux, tantôt forts & quelquefois plus foibles, le Prince de Condé ayant d'autres grands intérêts où le conſentement du Duc d'Orléans lui étoit néceſſaire, il ſe réſolut de laiſſer la calotte rouge à l'Abbé de la Riviere, & de prétendre par lui cette grace du Pape. Le refus qui lui en avoit été fait lui avoit déplu, & la difficulté qu'il avoit rencontrée lui fit croire que ſa Grandeur ſouffriroit quelque diminution à l'égard des Pays Etrangers,

s'il n'obtenoit le chapeau à ſa ſeule conſidération. De tous côtés on dépêche de nouveaux Couriers à Rome, & le plus intéreſſé y envoie de l'argent, qui étoit la meilleure voie de parvenir à ſon deſſein. Le Cardinal Mazarin fut ſatisfait de l'état des choſes : il vit les Princes contens, & l'Abbé de la Riviere avec quelque embarras qui pourroit le priver de la pourpre. Il n'avoit nul empreſſement de l'en voir revêtu ; car un homme égal à lui, qui auroit dû porter hautement les intérêts de ſon Maître, ne deſirant plus rien, n'auroit peut-être pas été ſi ſoumis.

Monſieur le Prince avoit deſſein de faire donner le Havre au Duc de Longueville ſon beau-frere, ce que Madame de Longueville ſa ſœur deſiroit ardemment. Il ſe ſervit, à l'égard de l'Abbé de la Riviere, de cette facilité qu'il avoit eue à lui céder le Chapeau, afin de l'obliger à le ſervir auprès de Monſieur dans cette prétention ; & ces deux intérêts firent une eſpece d'engagement entre Monſieur le Prince & ce favori. Il fut auſſi-tôt remarqué par le Miniſtre, & reproché par lui à l'Abbé de la Riviere, qui s'en excuſa en homme qui vouloit aller à ſes fins.

Ceux du Parlement, qui ne vouloient point de repos, demanderent à s'aſſem-

bler. Ils témoignerent avoir de l'averſion pour le bon traitement de la Reine, & comme ils la croyoient offenſée, ils ne pouvoient ſe confier en elle, ou plutôt ils appréhendoient que ſi le Miniſtre ſe rétabliſſoit dans un entiere puiſſance, il ne devînt plus vindicatif. Pour cette raiſon ils mépriſoient ſes graces, & en vouloient continuellement de nouvelles; & ſur-tout ils vouloient inceſſamment travailler à ſon abaiſſement.

Le quinzieme du mois, ayant tous unanimement demandé l'Aſſemblée des Chambres, ils l'obtiennent de leur Premier-Préſident, qui ſous divers prétextes les en avoit empêchés. La Reine voyant leur opiniâtreté, ſe réſolut d'y envoyer les Princes avec les Ducs & Pairs. Cet accompagnement étoit ordonné, afin d'éblouir les yeux du public, & qu'elle parût avoir non-ſeulement la protection du Duc d'Orléans & du Prince de Condé, en quoi il ſembloit que conſiſtoit toute ſa force; mais auſſi l'affection des Grands du Royaume. On voulut par-là leur montrer l'union de la Cour, & que la Reine ne manquoit pas de ſerviteurs pour la défendre & la ſervir.

Pluſieurs queſtions furent agitées par les eſprits mutins de cette Compagnie qui le

le furent extrêmement ce jour-là. Ils ſe plaignirent de ce qu'on avoit manqué à quelques points de la Déclaration derniere. Le Préſident Viole dit tout haut : « Qu'il y avoit non-ſeulement de grands » ſujets de plaintes ; mais que pluſieurs autres déſordres de l'État demandoient » qu'on penſât tout de bon à y remédier : » Qu'il falloit, pour guérir tant de playes, » couper le mal dans ſa racine ; voulant par » ces paroles ſignifier le Miniſtre : Que les » Gens de guerre, qui n'étoient pas payés » faiſoient mille déſordres : qu'il y avoit » un certain Colonel auprès de Paris, qui » pilloit & faiſoit beaucoup de maux, & » qu'il étoit venu exprès pour faire peur » aux Pariſiens : Que la perſonne du Roi » ſouffroit par le mauvais Gouvernement » de ſes Miniſtres, que ſa cuiſine étoit ren- » verſée la plus grande partie de l'année, » & que ſes Officiers, bien ſouvent n'a- » voient point d'argent pour l'entretien » de ſa Maiſon : Que les premieres per- » ſonnes de la Cour étoient privées de » leurs Charges * : & qu'enfin, ſi on vou- » loit plus ponctuellement examiner les » choſes, il étoit prêt de les expoſer au » public, & de nommer ceux dont il vou- » loit parler ». Sur ce diſcours, le Duc

* Il veut parler des Capitaines des Gardes.

d'Orléans voulant l'interrompre, il s'en plaignit, & lui dit : « Qu'il avoit droit de » parler en ce lieu ; qu'il ſavoit le reſpect » qu'il lui devoit, & qu'il auroit ſouhaité » pour le bien de l'État, que lui & Mon- » ſieur le Prince euſſent voulu entrer dans » les ſentimens de ſa Compagnie, pour » penſer aux remedes de tant de maux. Le Prince de Condé lui répartit fort aigrement : » Que c'étoit à eux d'écouter » ce que Monſieur & lui leur voudroient » dire, & point aucun de ce Corps à ſe » mêler d'affaires d'État, mais ſeulement » à juger les différends du tiers & du quart : » Que ce Colonel dont il ſe plaignoit étoit » une chimere toute pure : Que lui, qui » connoiſſoit aſſez les gens de guerre, n'a- » voit jamais ouï parler de celui-là : Que » ce n'étoit point à eux auſſi à ſe mêler des » affaires domeſtiques du Roi : Que les » Capitaines des Gardes avoient failli à » l'égard de la Reine, en lui déſobéiſſant : » Que Sa Majeſté étant bonne comme elle » l'étoit, on pouvoit eſpérer qu'elle leur » pardonneroit : Que pour la cuiſine du » Roi, qui avoit été renverſée, c'étoit à lui » comme Grand-Maître de ſa Maiſon à y » remédier, que c'étoit la faute de quel- » ques Officiers ; mais qu'il ſauroit bien » les en punir, afin que cela n'arrivât pas

» une ſeconde fois ». En leur diſant toutes ces choſes, il y ajouta le ton menaçant, ce qui étonna toute la Compagnie ; car en d'autres occaſions il avoit épargné le Parlement, & ce Viole étoit lié avec Chavigni qu'il aimoit. Mais cette rigueur préſente étoit fondée ſur quelques intérêts particuliers, qui le néceſſitoient de vouloir obliger le Miniſtre ; & de plus, il avoit toujours obſervé de répondre fortement à Viole, afin de montrer à la Reine, que l'amitié qu'il avoit pour ſes amis ne l'empêchoit pas de ſatisfaire à ce qu'il lui devoit. Il eſt à croire auſſi, qu'il vouloit remplir la place que le Duc d'Orléans venoit de perdre dans le cœur de la Reine, par cette derniere brouillerie qui les avoit penſé ſéparer ; & qu'en même temps il vouloit punir cette Compagnie de l'affection qu'elle témoignoit avoir pour le Duc d'Orléans : qui, tout au contraire, par cette même raiſon voulant reconnoître les obligations qu'il avoit à beaucoup de particuliers du Parlement, ne vouloit pas en fâcher un. Il en uſa donc plus modérément dans cette occaſion, & laiſſa à M. le Prince la gloire d'avoir donné des marques de ſon zele au bien de l'Etat, & à la perſonne du Roi & de la Reine. Ce jour ſe paſſa en diſputes : ils

ne conclurent rien ; & toutes choſes furent remiſes au lendemain.

Cette ſeconde journée ne fut pas plus douce que les autres. Le Préſident de Novion repréſenta les droits du Parlement, le pouvoir qu'ils avoient de ſe mêler des affaires de l'État, puiſque c'étoit entre leurs mains que les Rois venoient faire leurs ſermens ; que c'étoit à eux à donner des Régens & des Régentes au Royaume, & parla de pluſieurs choſes de cette nature : ce fut pourtant ſans emportement, & avec des termes plus reſpectueux qu'à l'ordinaire. Ils dirent auſſi que depuis le changement du Surintendant, on avoit reçu ſeize millions ſans que les gens de guerre, ni aucun des particuliers euſſent été payés. Le Duc d'Orléans l'avoua librement, & dit en général en quoi ils avoient été employés. Enfin, leur arrêté fut de s'aſſembler chez le Premier-Préſident, pour examiner tout de nouveau la Déclaration, afin que ſur les Articles en quoi on auroit contrevenu de la part du Roi, très-humbles Remontrances fuſſent faites à la Reine, pour la ſupplier d'y remédier.

Cette concluſion fut agréable à la Reine, qui jugeant de la mauvaiſe volonté des Parlementaires par leur procédé, trouva dans cette ſuſpenſion d'armes, un

bonheur conſidérable, parce qu'elle lui donna du temps pour aviſer aux remedes d'un mal qu'elle voyoit empirer continuellement, malgré tout ce qu'elle avoit fait pour tâcher de le faire finir.

Les ſoudaines mutineries des Pariſiens étoient auſſi de grandes marques de la corruption univerſelle des ames & des eſprits. Ce feu, qui s'allumoit aiſément, n'avoit pas beſoin pour ſubſiſter de matieres ſolides. Les mécontens faiſoient courir des bruits ridicules, pour perſuader le peuple que la Reine vouloit ſe venger, & faire ſaccager Paris. Ils croyoient ces illuſions avec facilité de leur part; & à l'égard de la Reine, elle lui cauſoit de véritables maux. On publia par des Libelles, que la nuit de Noël devoit produire de funeſtes événemens; & ceux qui vouloient perſuader cette fauſſeté; paroiſſoient avoir une méchanceté bien effective. Le Peuple, qui recevoit toutes ces rêveries ſans les examiner, ſe laiſſoit emporter à une grande haine contre la Reine : il n'y avoit point de rues ni de places publiques, qui ne fuſſent remplies de placards diffamatoires. Il y avoit un poteau au bout du Pont-neuf, qui tous les matins ſe trouvoit rempli de Vers ſatyriques, où le reſpect qui eſt dû aux per-

ſonnes Royales étoit impunément violé. La Reine ſavoit toutes ces inſolences, ſans qu'elle en reçût beaucoup de peine. L'iniquité de ceux qui abuſoient de la crédulité du peuple, lui faiſoit horreur, & les Pariſiens trompés lui faiſoient pitié. Sans s'étonner ni ſe laiſſer toucher de tout ce que la malice & l'ignorance faiſoit naître, elle vivoit tranquillement, & comme une perſonne qui avoit l'ame aſſez forte pour ſe ſoutenir dans cet état.

Les Fêtes de Noël arrêterent pour quelques jours les inquiétudes publiques. La Reine n'alla point au Val-de-Grace, ſelon ſa coutume, afin de raſſurer le peuple, qui croyoit toujours qu'elle leur vouloit enlever le Roi : mais toute ſa prudence n'empêcha pas qu'auſſi-tôt après les Fêtes, cette mauvaiſe humeur des Pariſiens ne vînt la troubler malgré elle, & donner de nouvelles agitations à ſon Miniſtre. Il commençoit à déſeſpérer de la ſanté de l'État, & voyoit clairement qu'il falloit, pour guérir ſa maladie, lui donner des remedes empiriques.

Les Gens du Roi vinrent demander audience à la Reine de la part du Parlement, pour lui faire des Remontrances ſur pluſieurs abus prétendus qui ſe commettoient contre le ſervice du Roi. Elle

leur répondit, qu'elle les écouteroit volontiers ; mais, qu'il falloit attendre que M. le Duc d'Orléans fût en état d'y être, qui depuis quelques jours étoit malade de ſes gouttes. Pour occuper cette Compagnie, la Reine leur envoya une Déclaration, par où elle demandoit qu'il fût permis d'emprunter de l'argent pour le ſervice du Roi à dix pour cent. Le Parlement en murmura hautement, & trouva mauvais que la Cour des Aydes l'eût vérifiée.

Le Coadjuteur avoit demandé le Gouvernement de Paris, on le lui avoit refuſé ; & par conſéquent il n'étoit pas plus ſatisfait du Miniſtre que par le paſſé. Il fit ſous main inſpirer aux Curés de Paris le deſir de ſe mêler d'affaires d'État. Cette occupation leur parut belle ; particuliérement en cette occaſion, où l'on pouvoit tout faire ſous un prétexte de conſcience qui paroiſſoit fort plauſible au public. Ils s'aſſemblerent, & l'allerent trouver en Corps, pour lui repréſenter qu'ils avoient droit de s'oppoſer aux prêts que le Roi demandoit : parce que c'étoit une uſure qui avoit été tolérée juſques alors, mais non jamais permiſe ; & que ſi les Cours Souveraines y paſſoient, ce ſeroit autoriſer le péché. Cette action des Curés,

qui en ſoi pouvoit être bonne, mais qui paroiſſoit venir du Coadjuteur, incommoda le Miniſtre : il eut peur que le Parlement ne profitât de cette conjoncture pour le tourmenter davantage ; car on y propoſoit déjà de faire des conſultations avec la Chambre des Comptes ſur cet article. Toutes ces choſes obligerent la Reine de retirer ſa Déclaration, & de ne plus parler des beſoins, ni des affaires du Roi. Ainſi le Coadjuteur donna des preuves de ce qu'il étoit capable de faire, & ſe vengea promptement de la défiance qu'on avoit eue de lui, en attendant que de nouvelles matieres puſſent lui donner lieu d'en faire davantage.

Le Maréchal de Villeroi, le dernier jour de cette année, dans l'attente de la Duché, fut reçu Miniſtre dans le Conſeil du Roi, où il y avoit peu de perſonnes qui en capacité le puſſent ſurpaſſer. Il étoit modéré, naturellement équitable, complaiſant, humble, & habile tout enſemble. Il a quaſi toujours été haï du Cardinal Mazarin à cauſe de l'attachement qu'il avoit pour Châteauneuf ſon intime ami ; & malgré cette liaiſon, ce ſage Courtiſan a toujours trouvé le moyen de ſe conſerver & de ſe maintenir à la Cour, en ſe ſoumettant baſſement à la ſouffrance de la

faveur ſupérieure : mais il ne laiſſoit pas de ſervir ſes amis ſelon ſa poſſibilité, qui étoit bornée en toutes choſes.

De cette ſorte finit l'année 1648, qui n'avoit pas été heureuſe. Les épines y furent mêlées de peu de roſes ; & celle où nous allons entrer, non-ſeulement n'aura point de fleurs, mais les maux en ſeront ſi grands, qu'il faudroit trouver des comparaiſons plus fortes que celle des épines, pour bien exprimer ce que nous y ſentîmes, & ce que la malice des factieux fit éprouver à toute la France, tant à ceux qui ſouffrirent le mal, qu'à ceux qui le voulurent procurer aux autres ; car la guerre a ce malheur, qu'elle enveloppe ſouvent dans la ſouffrance le victorieux avec le vaincu.

(En Janvier 1649.) La Ducheſſe de Vendôme, après le racommodement de ſon fils ainé le Duc de Mercœur, vint ſaluer la Reine, accompagnée de la Ducheſſe de Nemours ſa fille. Toutes deux n'avoient point vu la Reïne depuis que le Duc de Beaufort fut arrêté ; & quoique Madame de Vendôme eût plus de piété que d'eſprit, comme les malheureux ſont toujours aimés, on vit leur retour avec joie, & on diſoit alors que bientôt le Duc de Vendôme reviendroit à la Cour.

La Reine reçut ces Princeſſes avec bonté & leur dit qu'elle avoit été fâchée, que les emportemens du Duc de Beaufort l'avoient forcée à le traiter de criminel. Les factions qui troubloient l'État, furent avantageuſes à cette famille; car, à meſure que l'autorité du Roi diminue, celle des particuliers augmente, & les Miniſtres par conſéquent manquent de pouvoir, pour ſoutenir ce qui leur paroît juſte ou néceſſaire.

La France étoit en tel état qu'il étoit impoſſible qu'elle pût ſubſiſter long-temps de cette maniere : il falloit que le Roi reprît de la puiſſance, ou que ſes Sujets lui ôtaſſent entiérement celle qui lui reſtoit, & cette penſée devoit être odieuſe aux gens de bien. Le Roi étoit foible, les Princes avoient trop de force, le Miniſtre étoit décrédité, & le Parlement faiſoit de trop grandes entrepriſes contre l'autorite Royale. Toutes choſes étoient hors des limites ordinaires, l'ordre étoit renverſé; & les François, pour avoir trop de Maîtres, n'en connoiſſoient plus aucun. Il falloit donc que dans la Cour, quelqu'un de Paris formât le deſſein de ſurmonter l'autre : tous y travailloient, & chacun de ſon côté n'oublioit rien pour y parvenir. Pendant que ce deſſein oc-

cupe les premieres perſonnes de l'État, Madame de Longueville parut ſur le Théatre, pour y fournir par ſon ambition une ample matiere aux arrêts de la Providence Divine. Cette Princeſſe toute précieuſe, & toute brillante d'agrémens, par ſon inclination naturelle, étoit fort pareſſeuſe : il ſembloit qu'elle négligeât de plaire, & que ſon plus grand plaiſir étoit de ne regarder ni eſtimer qu'elle ſeule ; mais le poiſon des paſſions ayant infecté ſon cœur, cette tranquillité intérieure ſe changea d'abord en d'agréables amuſemens, qui devinrent dans la ſuite de fâcheuſes & turbulentes inquiétudes. Les vœux du Prince de Marſillac, comme je l'ai dit, ne lui avoient point déplu ; & ce Seigneur, qui étoit peut-être plus intéreſſé qu'il n'étoit tendre, voulant s'agrandir par elle, crut lui devoir inſpirer le deſir de gouverner les Princes ſes freres. Comme elle étoit capable d'une grande ambition, parce que celui en qui elle avoit de la confiance en étoit entiérement poſſédé, ce conſeil lui plut ; elle vit que par cette voie elle auroit part à toutes les grandes affaires qui ſe paſſoient à la Cour : & toutes ces choſes enſemble eurent le pouvoir d'affoiblir ſa raiſon & ſa vertu. Elle avoit pris le ſoin de perſuader au

jeune Prince de Conti de ſe faire Cardinal, afin de plaire au Prince de Condé, & le laiſſer par ce moyen l'héritier de ſon partage. Le projet de cette Princeſſe avoit été d'obliger Monſieur le Prince par ce ſervice à faire donner le Havre au Duc de Longueville ; mais ce deſſein n'avoit point eu de ſuccès ; & l'oppoſition du Duc d'Orléans, dont j'ai déjà parlé, l'avoit fait évanouir. Le Prince de Condé, par cette raiſon, s'étoit auſſi un peu relâché ſur cette prétention ; car il n'avoit point voulu fortement combattre toutes les difficultés qu'il y avoit trouvées ; & toutes ces propoſitions étoient demeurées indéciſes. Madame de Longueville, qui n'avoit tiré aucun avantage de ſes perſuaſions à l'égard du Prince de Conti, ſentoit du chagrin de n'avoir pas réuſſi dans ſes deſirs, & reſtoit malgré elle avec l'eſpérance d'un chapeau pour ce Prince, dont ni lui, ni elle ne ſe ſoucioient pas beaucoup. Ce mauvais commencement ne ſervit qu'à l'embarquer davantage avec les cabales qui ſe formoient contre la Cour, où déjà elle avoit pris de fortes liaiſons. Elle voulut y engager M. le Prince ſon frere aîné ; mais elle ne le trouva pas diſpoſé à ſe laiſſer conduire à ce qu'elle ſouhaitoit, parce que ſes deſſeins

alloient contre l'Etat, & que ce Prince n'avoit pas de facilité à ſe laiſſer corrompre ſur ce ſujet. Ce dégoût la ſépara de lui en quelque façon, & l'obligea de s'attacher tout-à-fait au ſoin de gouverner le Prince de Conti, qu'elle vouloit faire ſervir à l'uſage qui lui conviendroit le mieux. Elle en étoit plus aimée qu'elle ne l'aimoit ; car ſon inclination étoit fixée ſur un objet, qui étoit le premier mobile qui agiſſoit en elle, & qui faiſoit naître ſes autres ſentimens : mais elle ſe ſervit fort habilement de la tendreſſe que ce jeune Prince avoit pour elle ; & il lui fut facile de l'aſſujettir entiérement à toutes ſes volontés. Il s'y abandonna de ſorte, qu'on peut dire qu'il vivoit plus par elle, que par lui ; & leur amitié par ſes effets & par ſa fin, a été fort célebre.

La Reine, de ſon côté étoit laſſe de tant ſouffrir : elle voulut enfin mettre des bornes aux révoltes du Parlement, que par tant de graces elle n'avoit pu finir. Sans conſulter Madame de Longueville, & ſans deſſein de lui plaire, elle lui donna par ce moyen une grande facilité de ſatisfaire toutes ſes fantaiſies ; & ces deux perſonnes par des motifs entiérement oppoſés, travaillerent l'une & l'autre à ce qu'elles deſiroient de faire. La Reine étant

donc affligée de ce que le Parlement, ſous l'apparence du bien public, rempliſſoit la France de véritables maux, s'appliqua ſoigneuſement au ſoin de faire voir aux Princes, que cette Compagnie ne ſe ſoucioit de rien moins que du repos de l'État, & que leurs demandes & leurs prétentions, même les plus juſtes, n'étoient que des prétextes pour travailler à la ruine du Royaume, & à l'extinction de la Royauté. Elle ſe réſolut enfin de ne plus écouter aucune de leurs propoſitions, & ne voulut plus penſer qu'à l'exécution de ce qu'elle croyoit devoir être le ſeul remede de ſes inquiétudes. Le Cardinal ſouhaitoit infiniment de ſe voir, par le châtiment des coupables, délivré de leur tyrannie; & ſans la crainte du péril qui ſe trouvoit dans une ſi haute entrepriſe, il auroit été le plus animé à le rechercher, comme celui qui ſouffroit le plus de leur perſécution.

Le Prince de Condé s'étoit attiré la haine du Parlement, par la réponſe ferme & ſévere qu'il avoit faite depuis peu à Viole, dans la Grand'Chambre: il avoit d'ailleurs pris une liaiſon aſſez forte avec le Duc d'Orléans par ſon Favori, pour eſpérer par l'appas du Chapeau, d'en diſpoſer à ſon gré. Il avoit des deſirs déréglés, ou

du moins ambitieux : de grands Princes tels que lui n'en manquent pas. Il crut par cette voie réuſſir dans ſes deſſeins, ſans y trouver l'oppoſition qu'il devoit toujours craindre du côté de ce Prince, qui lui étoit ſupérieur. Il voulut auſſi s'acquérir envers la Reine & ſon Miniſtre un mérite tout entier, lui aidant à venger le Roi du mépris que ſes Sujets faiſoient de ſon autorité. Pour cet effet, il s'offre à la Reine, il l'aſſure de ſa fidélité pour le deſſein qu'elle avoit dans le cœur ; il fait plus, il la perſuade de la facilité de l'entrepriſe, & lui dit qu'avec lui, & les bons ſoldats qui ſont dans ſes armées, elle ne peut qu'elle ne voie dans peu de temps les Pariſiens & le Parlement à ſes pieds. La Reine goûte cette douce harangue avec joie : elle veut tout haſarder pour rétablir la puiſſance Royale, qui paroiſſoit mourante, & dont le mauvais état demandoit les extrêmes remedes. Avec un Protecteur tel que M. le Prince, le Miniſtre oſe tout entreprendre & conſeille la Reine de l'écouter. Cette Princeſſe, ſe voyant ſecourue & conſolée, bien contente de pouvoir eſpérer une fin à ſa peine, fait un complot entr'elle, le Prince de Condé, & ſon Miniſtre, de ſortir de Paris ſecrettement, pour le châtier par les voies les plus fortes, & ſe

détermine de ne plus parler à ſes peuples que par la bouche de ſes canons. M. le Prince qui prétendoit être le maître dans ſa famille, offrant à la Reine ſa perſonne, ſes ſervices, & ſon Gouvernement de Bourgogne, l'aſſure auſſi de celui de Normandie, dont le Duc de Longueville ſon beau-frere étoit Gouverneur. Selon ces sûretés, la Reine fit deſſein ſortant de Paris, d'aller établir le Camp de l'armée à Saint-Germain, d'où elle pouvoit faire la guerre aux rebelles, & recevoir de Normandie tout le ſecours dont elle pourroit avoir beſoin. Elle crut auſſi qu'elle pourroit en faire un lieu de retraite, au cas qu'elle ne pût pas auſſi facilement qu'elle l'eſpéroit, réduire Paris, & ce qui étoit dans ſes murailles, dans une entiere obéiſſance.

Pour la perfection de ce deſſein, il falloit gagner le Duc d'Orléans, & l'obliger à ſe mettre de la partie. Il étoit difficile de l'eſpérer; car n'étant point l'auteur de cette penſée, il ne pouvoit y donner ſon approbation. Il étoit aimé dans le Parlement, il ſe plaiſoit à l'être : quelques-uns de ceux qui avoient du crédit lui avoient offert la Régence, & la lui offroient encore tous les jours. Il n'auroit peut-être pas été en ſon pouvoir de l'ôter

à la Reine, & on doit même croire qu'il n'en avoit pas le desir; mais il n'étoit pas fâché de se flatter de cette douce persuasion, qu'il étoit le maître, qu'il pouvoit faire beaucoup de mal à la Reine, s'il le vouloit; & que ne le faisant pas, elle lui en devoit être fort obligée. Il croyoit aussi mériter beaucoup de gloire de cette modération; & cet état ne lui pouvoit pas déplaire. Sur le bruit qui court que la Reine veut quitter Paris, (car les secrets des Rois ne sont jamais entiérement cachés), quelques-uns des plus considérables du Parlement allerent trouver le Duc d'Orléans, & le supplierent, s'il arrivoit que la Reine en usât ainsi, de demeurer avec eux, de les secourir dans leur nécessité, & de n'abandonner pas cette grande Ville, où il étoit tant aimé, à la rage d'un Ministre étranger, & qui étant offensé, porteroit peut-être sa vengeance jusqu'aux dernieres extrêmités.

Le Duc d'Orléans, selon ses louables sentimens, ne profita point des desirs de ces ames criminelles, qui vouloient qu'il pût injustement devenir maître jusqu'à la majorité; mais pour les en récompenser il s'opposa fortement à la résolution de la Reine; & quand elle lui parla de son dessein, il fit tous ses efforts pour lui faire

changer de penſée. Ce fut en vain qu'il voulut éviter l'exécution de ce projet. La Reine l'allant voir au Luxembourg, comme il avoit encore un peu la goutte, lui témoigna un grand deſir de lui voir prendre part à ſa deſtinée. Elle l'en prie, l'en preſſe, & l'en conjure, par cette amitié qui avoit toujours tenu quelque place dans le cœur de l'un & de l'autre. Enſuite de ſes prieres, elle lui témoigna hardiment que quand même il ſeroit capable de l'abandonner en cette occaſion, elle ne laiſſera pas d'achever ſon entrepriſe, & lui dit qu'elle étoit réſolue de ſe confier à M. le Prince, plutôt que de demeurer plus longtemps en un lieu où l'autorité Royale n'étoit plus conſidérée, où ſa perſonne étoit tous les jours offenſée, & où celle de ſon Miniſtre étoit menacée des derniers outrages. Elle lui dit qu'elle croyoit le devoir ſoutenir, pour ne pas accoutumer les Parlemens & les peuples à vouloir ſe mêler du Gouvernement, & qu'il ſavoit bien que lui-même lui avoit toujours conſeillé de le faire. Elle l'aſſura de plus, que s'il deſiroit pour ſa ſatisfaction qu'elle allât à Orléans ſe mettre entre ſes mains, elle le feroit volontiers, ne pouvant manquer de confiance pour une perſonne, qui juſques alors ne lui avoit donné aucun véritable

ſujet de ſe plaindre de lui. Le Duc d'Orléans, qui étoit naturellement bon, & qui avoit un Favori qui avoit intérêt de le voir toujours content, & à la Cour, ſe voyant preſſé par la Reine d'une maniere ſi obligeante, ne la put refuſer; & la réſolution fut priſe entre la Reine, lui, le Prince de Condé, & le Miniſtre, d'exécuter cette grande action, avec toutes les précautions qui en devoient être les ſuites néceſſaires. Les ordres furent donnés, & le jour arrêté pour ſortir de Paris; & ceux qui avoient en dépôt le ſecret Royal, furent entiérement fideles à le garder. Le Duc d'Orléans ne le dit point à Madame ni à Mademoiſelle; & M. le Prince le cacha ſoigneuſement à Madame la Princeſſe ſa mere, & à Madame de Longueville, cette illuſtre ſœur avec qui il croyoit être ſi bien.

Malgré ce ſecret, un certain bruit ſe répandit par Paris, que la Reine avoit quelque deſſein. Le Parlement avoit peur; tout le monde parloit de ce qu'il ne ſavoit point, chacun ſe demandoit l'un à l'autre ce que c'étoit, nul ne le pouvoit dire; mais par un preſſentiment écrit dans la nature, la vérité, quoique cachée, ne laiſſoit pas d'être ſue. Toute la Cour étoit en alarme; & tous ceux qui ont accoutu-

mé de raiſonner ſur les affaires d'Etat, & qui veulent être Miniſtres malgré les Rois, avoient de grandes occupations.

(Le 5 Janv.) La veille des Rois, ce jour ſi célebre, & dont on parlera ſans doute dans les ſiecles à venir, j'allai le ſoir chez la Reine, où j'avois accoutumé de paſſer la plus grande partie de ma vie. Je la trouvai dans ſon petit cabinet tranquillement occupée à regarder jouer le Roi, & nonchalamment appuyée ſur le coin de la table, qui ne paroiſſoit penſer qu'à ce qu'elle voyoit. En arrivant, je me mis derriere ſa chaiſe pour prendre le même divertiſſement, & pour faire ce que les gens de la Cour font quaſi toujours, qui eſt de paſſer beaucoup d'heures inutilement. Un moment après, Madame de la Trimouille, qui étoit aſſiſe auprès d'elle, me faiſant ſigne de l'œil, je me penchai vers elle pour ſavoir ce qu'elle me vouloit dire. Cette Dame, qui n'étoit pas des moins habiles du monde, me parlant fort bas, me dit : *Il court un bruit par Paris que la Reine part cette nuit.* Je fus ſurpriſe de ce diſcours. Pour y répondre, je ne fis que lui montrer la Reine & le repos de ſon eſprit ; & hauſſant les épaules, je m'étonnai avec elle de cette penſée qui me parut un peu chimérique.

La Reine paſſa le reſte du ſoir avec cette égalité d'eſprit dont elle accompagnoit toutes les actions de ſa vie; & tout ce que nous y aurions pu remarquer fut, qu'elle nous parut plus gaie qu'à l'ordinaire. Les Princes & le Miniſtre lui firent leur Cour ſelon leur coutume; mais ils n'y tarderent pas, parce qu'ils alloient ſouper chez le Maréchal de Grammont, qui tous les ans ce même jour leur donnoit un grand repas. La Reine ne parla que de dévotion, & nous dit qu'elle iroit le lendemain paſſer ſa journée au Val-de-Grace. Monſieur, notre petit Prince, en lui donnant le bon ſoir, lui fit promettre qu'il iroit avec elle, & s'en alla coucher avec cette penſée. Pour divertir le Roi, la Reine voulut ſéparer un gâteau, & nous fit l'honneur à Madame de Bregy, à ma ſœur & à moi, qui ſeules étions avec elle, de nous y faire prendre part avec le Roi & elle. Nous la fîmes la Reine de la fêve, parce que la fêve s'étoit trouvée dans la part de la Vierge; & pour faire bonne mine, elle commanda qu'on nous apportât une bouteille d'hipocras, dont nous bûmes devant elle: & nous qui n'avions pas une plus grande affaire que celle de nous divertir, nous forçâmes la Reine d'en boire un peu. Nous voulûmes ſatisfaire aux obligations des

extravagantes folies de ce jour, & nous criâmes *la Reine boit*. Nous ſoupâmes à notre ordinaire dans ſa garde-robe, des reſtes de ſon ſoupé, & nous fîmes bonne chere ſans nulle inquiétude. Après ſoupé nous parlâmes d'un repas, que nous devoit donner deux jours après le Marquis de Villequier, Capitaine des Gardes; & cette Princeſſe ordonna elle-même de ceux qui en devoient être, & dit qu'il falloit y faire venir la petite bande de violons de M. le Prince, pour nous y mieux divertir. Nous fûmes ſi dupes enfin, que nous nous moquâmes avec elle de ceux qui avoient dit qu'elle partiroit cette même nuit; & jamais elle ne nous parut plus cordiale & de meilleure humeur.

La Reine nous avoua depuis l'exécution de cette grande aventure, qu'elle eut alors de la peine à s'empêcher de rire; & qu'enſuite elle eut quelque bonté pour nous, & quelque compaſſion de nous laiſſer dans une Ville qu'elle quittoit avec deſſein de l'aſſiéger; mais nous lui avons toujours maintenu qu'elle ne fut point alors ſuſceptible d'aucun ſentiment de pitié, & que la vengeance & la joie occuperent entiérement ſon cœur. Comme la Reine fut prête de ſe déshabiller, & qu'il étoit déjà tard, Beringhen, premier Ecuyer,

qu'elle avoit envoyé chercher, entra dans ſon cabinet. En le voyant, elle ſe leva, le prit à part pour lui commander les caroſſes du Roi. Un peu après minuit, en ſe levant de deſſus ſon ſiége, elle nous dit qu'elle alloit parler à Monſieur le Premier d'une affaire de charité. Si dans ce moment nous euſſions été capables de défiance, & pas tout-à-fait aveugles, ces paroles de la Reine nous auroient pu ouvrir les yeux, parce qu'elle n'avoit pas accoutumé de nous rendre raiſon des commandemens qu'elle faiſoit, & nous euſſions connu qu'en cas de voyage, le premier Écuyer devoit être du ſecret; mais comme la Reine parloit ſouvent à Monſieur le Premier, nous n'y penſâmes pas, & nous nous occupâmes à parler de ces agréables bagatelles, qui ſont toute la belle converſation. Après ſes ordres donnés, la Reine ſe déshabilla; & comme elle étoit prête de ſe coucher, Mademoiſelle de Beaumont, qui venoit de ſouper chez Beringhen, que la Reine venoit d'inſtruire, nous dit à Comminges & à moi, qu'il y avoit quelque deſſein en campagne, & que ce qui ſe diſoit n'étoit pas une affaire de raillerie. Elle l'avoit apperçu par un diſcours que lui avoit fait la Maréchale de Grammont, à qui ſon mari

avoit dit le grand ſecret du jour, qui le fut, parce que tout ce deſſein ſe devoit exécuter chez lui; & quoique la Maréchale de Grammont n'eût rien dit à ſon amie, elle l'avoit tellement preſſée de partir avec elle ce même jour, que ces marques de tendreſſe, jointes au bruit qui en étoit commun dans Paris, avoient donné de grands ſoupçons à cette fille. Comminges & moi commençâmes alors à ouvrir les yeux, & nous contâmes à Mademoiſelle de Beaumont que la Reine ayant envoyé quérir Monſieur le Premier, elle nous avoit voulu juſtifier ſa converſation avec lui, ce qui nous avoit paru en quelque ſorte une affectation extraordinaire. Alors nous eûmes ſujet de craindre & de douter; mais comme ce mal étoit ſans remede, & qu'on n'appréhende jamais beaucoup un péril qu'on ne connoit point entiérement, après avoir un peu raiſonné enſemble ſur nos miſeres, quand nous vîmes la Reine dans ſon lit, nous donnâmes le bon ſoir à Comminges, & à Villequier, Capitaine des Gardes, qui étoit arrivé un inſtant avant notre ſéparation : nous nous allâmes coucher, en diſant que l'événement nous apprendroit la vérité de toutes ces illuſions.

Auſſi-tôt que nous fûmes parties, les portes

portes du Palais Royal ſe fermerent avec commandement de ne les plus ouvrir. La Reine ſe releva pour penſer à ſes affaires, & ne fit part de ſon ſecret qu'à ſa premiere Femme-de-chambre qui couchoit auprès d'elle. On donna les ordres néceſſaires aux Capitaines des Gardes, que nous avions laiſſés dans la Chambre de la Reine, pas plus ſavans que nous. Le Maréchal de Villeroi, à qui on donna la connoiſſance de cette réſolution quand il fut néceſſaire qu'il la sût, laiſſa dormir le Roi juſques à trois heures du matin, puis le fit lever, lui & Monſieur pour les faire monter dans le caroſſe qui les attendoit à la porte du jardin du Palais Royal. La Reine ſe joignit au Roi & à Monſieur. Ces trois perſonnes Royales furent ſuivies du Maréchal de Villeroi, de Villequier & de Guitaut, Capitaines des Gardes de leurs Majeſtés, de Comminges, Lieutenant des Gardes de la Reine, & de Madame de Beauvais ſa premiere Femme-de-chambre. Ils deſcendirent par un petit eſcalier dérobé, qui de l'appartement de la Reine alloit dans le jardin, & ſortant par cette petite porte qui eſt par delà le Rondeau, monterent dans les caroſſes qui les attendoient. La Reine étant au Cours, qui étoit le lieu du rendez-vous, s'y arrêta pour attendre

que le Duc d'Orléans, Monſieur le Prince & toute la Maiſon Royale fût venue la joindre.

Après le ſoupé & le jeu qui finit chez le Maréchal de Grammont plutôt qu'à l'ordinaire, le Duc d'Orléans & Monſieur le Prince de Condé s'en allerent chacun chez eux, pour donner ordre à leurs affaires domeſtiques, & faire ſortir de Paris leurs familles. Le Miniſtre demeura où il étoit, s'amuſant à jouer pendant que ſes Confidens firent emporter ce qu'il avoit de plus précieux, & ſortir ſes nieces qui étoient encore auprès de Madame de Senecey. L'heure du rendez-vous le preſſant de partir, il ſe mit dans un caroſſe avec quelques-uns de ſes amis qu'il avertit alors de ce qui ſe paſſoit, & s'en alla trouver la Reine qui l'attendoit déjà dans le Cours. Là, ſe trouverent les perſonnes les plus conſidérables de la Cour, qui ne furent averties qu'à l'inſtant de ſa ſortie, dont furent ſa Dame d'honneur, ſes filles, & beaucoup d'autres. Chacun allant chercher ſon ami l'emmenoit avec lui pour ſe ſauver enſemble & quitter cette Ville qui alloit être l'objet de la colere de ſon Roi; & tous ceux qui purent prendre la fuite, le firent avec empreſſement. Les domeſtiques du Miniſtre, qui voyoient que leur

Maître avoit une grande part au succès de ce voyage, furent les plus diligens à faire leur retraite; & jamais nuit sans assaut & sans guerre ne fut remplie de tant d'horreur & de trouble. Je fus avertie comme les autres, à l'heure que la Reine partit; & un de mes amis, domestique du Cardinal Mazarin, vint heurter à ma porte avec un carosse à six chevaux, pour me convier de suivre la Reine; mais je ne le voulus pas faire pour plusieurs raisons, qui toutes regardoient ma commodité & mon repos. Le Duc d'Orléans étant arrivé au Luxembourg, fit éveiller Madame, qui se leva toute troublée de cette nouvelle : il fit aussi lever Mesdemoiselles ses filles, & toutes ensemble s'en allerent où la Reine les attendoit. Mademoiselle, fille ainée du Duc d'Orléans, avoit été avertie par la Reine même, qui lui avoit envoyé Comminges aussi-tôt après que nous l'eûmes quittée : & cette Princesse, avec la même surprise que les autres, alla se joindre, selon l'ordre qu'elle en avoit reçu, avec la Famille Royale. Le Prince de Condé en fit autant dans sa Maison. Madame la Princesse sa mere, qui prétendoit que Monsieur le Prince ne devoit point avoir de secret pour elle, fut surprise de voir qu'il lui en avoit caché un si

grand. Elle en fut touchée : mais comme il n'étoit pas temps de gronder, elle prit Madame la Princeſſe ſa belle-fille, & le petit Duc d'Anguien ſon petit-fils encore au maillot, & vint de même groſſir la troupe du Cours.

Madame de Longueville, qui étoit demeurée à coucher à l'Hôtel de Condé, à cauſe du jour des Rois, fut avertie & ſollicitée par Madame la Princeſſe ſa mere, de ſortir avec elle; mais cette Princeſſe, qui avoit l'eſprit rempli de beaucoup de grands deſſeins, s'excuſa ſur ce qu'elle étoit groſſe, & lui dit de plus, qu'elle n'oſoit ſortir de Paris ſans les ordres de Monſieur ſon mari. Madame la Princeſſe ne prenant pas ſes raiſons pour bonnes, la preſſa de partir; & comme elle ne le vouloit pas faire, elle fut obligée de lui dire qu'elle pouvoit la laiſſer ſans crainte, & qu'elle ſavoit bien que les Pariſiens ne lui feroient point de mal. Enfin, elle refuſa ſi conſtamment de la ſuivre, que Madame le Princeſſe fut contrainte de la laiſſer dans cette grande Ville, où elle vouloit établir ſa puiſſance. Elle y régna quelque temps; & ce qu'elle y fit doit avoir une grande place dans l'Hiſtoire de notre ſiecle. La Reine avoit écrit par Monſieur le Prince, un Billet à Madame la Princeſ-

ſe, pour la convier de la ſuivre, où Madame de Longueville avoit eu part, & fort civilement : de ſorte que la Reine ne la voyant point, en fut un peu ſurpriſe : mais n'ayant nulle vue de ce qui arriva depuis, l'excuſe de ſa groſſeſſe fut reçue pour bonne, & dans l'occupation que lui donnoit ſa retraite, elle ne s'amuſa pas long-temps à regretter l'abſence de Madame de Longueville. Le Prince de Conti fut de la partie, & toute la Maiſon Royale étant aſſemblée, elle prit le chemin de Saint-Germain en Laye. Le Roi, la Reine, & toute la Cour ſe trouverent en ce lieu, ſans lit, ſans Officiers, ſans meubles, ſans linge, & ſans rien de tout ce qui étoit néceſſaire au ſervice des perſonnes Royales, & de toutes les autres qui les avoient ſuivies. La Reine étant arrivée, coucha dans un petit lit que le Cardinal Mazarin avoit fait ſortir de Paris quelques jours auparavant à cette intention. Il avoit de même pourvu à la néceſſité du Roi, & il ſe trouva auſſi deux autres petits lits de camp, dont l'un ſervit à Monſieur, & l'autre demeura pour lui. Madame la Ducheſſe d'Orléans coucha une nuit ſur la paille, & Mademoiſelle auſſi. Tous ceux qui avoient ſuivi la Cour eurent la même deſtinée; & en peu d'heu-

res la paille devint ſi chere à Saint-Germain, qu'on ne pouvoit pas en trouver pour de l'argent.

Lorſqu'on ſut dans Paris le départ du Roi, de la Reine, & de toute la Cour, le déſeſpoir s'empara de tous les eſprits, & la confuſion commença avec le jour dès les cinq à ſix heures du matin. Les cris furent grands dans les rues, & l'émotion s'y rendit univerſelle. Les premiers qui apprirent cette nouvelle l'envoyoient dire à leurs amis, & beaucoup de perſonnes de qualité ſe ſauverent à Saint-Germain, pour s'attacher à leur devoir. D'autres, pour fuir ſeulement de cette confuſion, firent mettre leurs chevaux à leurs caroſſes, & ſortirent de Paris. Ils allerent dans leurs maiſons chercher le repos & la ſûreté dont cette Ville mutine alloit être privée. Quand on vint frapper à ma porte, j'étois à peine bien endormie, & Dieu ſeul peut ſavoir avec quelle douleur j'appris cette retraite. Mon étonnement ne fut pas ſi grand que celui des autres; car nous avions déjà ſenti les premieres pointes de ce malheur: mais je ne pus ſans horreur me ſouvenir d'avoir ouï dire à la Reine, que ſi elle en étoit crue, elle aſſiégeroit Paris, & l'affameroit en quinze jours. Je fis auſſi-tôt deſſein de partir à la pointe

du jour, & de m'en aller en Normandie y paſſer le temps de ce châtiment, qui me donnoit tant de crainte, & qui apparemment devoit coûter beaucoup de ſang à la France. Je ne pus pas me réſoudre d'aller à Saint-Germain ſans meubles ni ſecours: car une veuve qui n'étoit pas riche, n'étoit pas en état de s'aller expoſer aux néceſſités qui devoient incommoder les plus grands Seigneurs de la Cour. D'autre côté, je n'étois pas aſſez vaillante pour demeurer dans une Ville aſſiégée, où je me verrois peut-être réduite à beaucoup de ſouffrances, & à faire malgré moi des vœux contre les armes du Roi. Mais le déſordre s'augmenta de telle ſorte, & le peuple fit de telles barbaries dans les rues à ceux qui paroiſſoient vouloir ſortir de Paris, que je me trouvai contrainte de demeurer dans ma maiſon. Il y eut beaucoup de perſonnes de la Cour qui en firent autant: nous fûmes long-temps l'objet des inſultes de la canaille, & de l'animoſité de ceux qui étoient du parti contraire: ils changerent de ſorte pour nous, que nos amis, qui huit jours auparavant nous faiſoient des viſites, devinrent auſſi-tôt nos plus cruels ennemis.

Le Parlement, voyant les marques viſibles de la vengeance Royale qui étoit

prête d'éclater ſur lui, voulut d'abord travailler à la sûreté de la Ville, & ce même ſoir il ordonna aux Bourgeois de prendre les armes. Cette Compagnie parut étonnée de ce coup; & le peuple & les Bourgeois, qui ſe conduiſent d'ordinaire par emportement, étoient les uns comme des forcenés, & les autres vomiſſoient mille imprécations contre le Roi & la Reine, contre le Miniſtre, & même contre les Princes.

La Reine, en partant de Paris, écrivit une Lettre à Meſſieurs de la Ville, par où elle leur déclaroit qu'elle ne vouloit point de mal au peuple ni aux bons Bourgeois. Elle leur faiſoit part de ſon deſſein, & leur apprenoit qu'elle avoit été contrainte de fuir les violences du Parlement, dont les cabales & les intelligences criminelles avec les ennemis de l'État, lui ôtoient le moyen de pouvoir vivre en sûreté dans Paris. Elle leur promettoit auſſi qu'elle ne laiſſeroit pas de les aimer, pourvu qu'ils vouluſſent lui aider à la venger de ſes ennemis.

Le Roi de même leur écrivit une Lettre fort douce, dont j'ai voulu garder la copie. Toutes les circonſtances d'un événement ſi remarquable, doivent être à mon avis très-dignes de la curioſité de

ceux qui nous ſuivront. La voici.

« Très-chers & bien-aimés, étant obli-
» gé, avec un très-ſenſible déplaiſir, à par-
» tir de notre bonne Ville de Paris cette
» nuit même, pour ne pas demeurer ex-
» poſé aux pernicieux deſſeins d'aucuns
» Officiers de notre Cour de Parlement
» de Paris, leſquels ayant intelligences
» avec les ennemis de l'État, après avoir
» attenté contre notre autorité par di-
» verſes rencontres, & abuſé longuement
» de notre bonté, ſe ſont portés juſques à
» conſpirer de ſe ſaiſir de notre perſonne.
» Nous avons bien voulu, de l'avis de
» notre très-honorée Dame & Mere, vous
» donner part de notre réſolution, & vous
» ordonner, comme nous faiſons très-
» expreſſément, de vous employer en
» tout ce qui dépendra de vous, pour em-
» pêcher qu'il n'arrive rien à notredite
» Ville qui puiſſe en altérer le repos, ni
» préjudicier à notre Service; vous aſſurant,
» comme nous eſpérons, que tous les bons
» Bourgeois & Habitans d'icelle conti-
» nueront avec vous dans les devoirs de
» bons & fideles Sujets, ainſi qu'ils ont
» fait juſques à préſent, qu'auſſi ils rece-
» vront de bons & favorables traitemens :
» Nous réſervant de vous faire ſavoir dans
» peu de jours la fuite de notre réſolution,

» & cependant, nous confiant en votre » fidélité & affection à notre ſervice, Nous » ne vous ferons la préſente plus longue » ni plus expreſſe. Donné à Paris ce cin- » quieme Janvier 1649.

Signé, LOUIS : *Et plus bas*,

DE GUENEGAUD.

Et ſur le repli,

« A nos très-chers les Prévôt des Mar- » chands & Echevins de notre bonne Ville » de Paris ».

Le ſeptieme, de Liſle Capitaine des Gardes-du-Corps, apporta de la part du Roi une interdiction au Parlement & à toutes les Cours Souveraines de Paris, avec commandement d'aller à Montargis, & les autres Cours chacune dans quelque lieu ſemblable. La Compagnie aſſemblée refuſa de recevoir l'ordre du Roi, ſur quelques formalités qu'ils dirent n'avoir pas été obſervées : & nonobſtant les Lettres du Roi & de la Reine qui faiſoient eſpérer quelque bon traitement aux Bourgeois, la Reine fit défenſes à tous les Villages circonvoiſins d'autour de Paris, de porter dans la Ville aucunes denrées de quelque nature que ce pût être. On arrêta le pain,

on arrêta le bétail ; & de la part du Roi il parut viſiblement qu'il vouloit punir la Ville de Paris.

Le Parlement étonné, ne ſachant à quoi ſe réſoudre, prend le parti de députer vers la Reine, pour la ſupplier de lui apprendre la cauſe de ſa fuite, de lui nommer les noms de ceux qu'elle accuſe d'avoir intelligence avec les ennemis de l'État, & offre de leur faire leur procès. Ces têtes orgueilleuſes s'humilient, & commencent à craindre la rigueur de leur Prince offenſé ; & dans ce commencement quelques-uns des factieux penſerent à la retraite. Quelques autres plus hardis, firent du bruit dans la Grand'Chambre, & animés par leur propre danger, propoſerent hardiment de donner un Arrêt contre le Miniſtre, comme Étranger ; mais ils furent ſifflés, parce que dans l'état où ils ſe trouvoient, les plus ſages vouloient éviter les malheurs dont ils étoient menacés, même aux dépens de ceux de leurs Confreres, qui par leur rebellion & leur audace étoient la cauſe du malheur où ils ſe trouvoient. La Reine & ſon Miniſtre, qui avoient trop de fois éprouvé à leur dommage, que la douceur & la clémence avoient été nuiſibles aux affaires du Roi, & qui par le bon état & la diſpoſition des eſprits des Prin-

ces pouvoient eſpérer un ſuccès favorable de cette entrepriſe, refuſerent d'écouter les Députés du Parlement. La Reine leur fit dire qu'il ne devoit plus être à Paris, qu'elle le croyoit à Montargis, où tous les membres de ce Corps avoient ordre de ſe retirer, qu'elle deſiroit qu'ils obéiſſent au Roi, & qu'après cela elle aviſeroit à ce qu'elle auroit à faire. Sanguien alla au-devant d'eux leur porter cette réponſe de la part de la Reine; & le ſoir, comme ils voulurent voir le Chancelier, ce Chef de la Juſtice leur dit la même choſe, & les renvoya ſans vouloir entrer en matiere avec eux.

D'habiles gens crurent que ſi la Reine les eût écoutés, dans l'état où ils étoient alors, remplis d'étonnement & vuides d'eſpérance, leur repentir eût été véritable; qu'ils auroient volontiers chaſſé les plus coupables de leur Compagnie, afin d'éviter les maux qu'ils avoient raiſon de craindre; & que cette conſternation publique où ils étoient enveloppés, les auroit portés à rendre au Roi tout le reſpect qu'ils lui devoient. Mais pour le malheur de beaucoup de miſérables, qui en ſouffrirent depuis, la Reine ne crut pas devoir prendre aucune confiance en leur apparente contrition. Cette derniere clé-

mence, qui auroit peut-être encore paſſé pour foibleſſe & légereté dans l'eſprit de beaucoup de gens, n'auroit pu vraiſemblablement réuſſir à ſa ſatisfaction. Il falloit quelque choſe de plus conſidérable pour rétablir l'autorité du Roi & la puiſſance du Miniſtre, telle qu'il deſiroit l'avoir ; & Dieu vouloit ſe ſervir des paſſions des hommes pour les punir de leurs crimes.

Les Députés partirent de Saint-Germain le ſoir du 7 Janvier après avoir été refuſés de la Reine ; & le lendemain matin ils firent leur rapport à la Compagnie, d'une maniere qui lui fit comprendre le mauvais état où elle étoit. Le déſeſpoir alors leur redonne des forces : ils ſe jugent perdus, s'ils ne ſe ſauvent par les remedes extraordinaires. Les principaux eſprits du Parlement étoient touchés de l'eſprit de rebellion, les coupables haïſſoient la Puiſſance Royale : ils avoient été ſi loin dans leurs fautes, qu'ils avoient montré d'eſtimer davantage le Gouvernement des Républiques, que des Monarchies ; & peut-être il y en eut dans la Compagnie qui ne furent pas fâchés que la néceſſité de ſe défendre les obligeât à ſuivre les mauvaiſes voies, parce qu'ils eſpéroient de cette extrêmité quelque changement dans l'Etat,

qui auroit élevé leur puiſſance & diminué celle de nos Rois. Ils mirent donc le fondement de leur eſpérance ſur la haine que le Peuple & les Grands du Royaume avoient contre le Miniſtre; & ne voyant de bien pour eux qu'en lui faiſant du mal, ils réſolurent de ſuivre les maximes de Machiavel, qui dit, à ce que j'ai ouï dire à ceux qui l'ont lu, qu'il ne faut point faire une méchanceté à demi. Sur ce fondement, ils donnerent donc un Arrêt contre le Cardinal Mazarin, où ils le condamnoient comme perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de ſon État, & enjoignoient à tous ſes Sujets de lui courre ſus, ſans pourtant lui avoir fait ſon procès, ſans l'entendre en ſes juſtifications, & ſans droit aucun de le pouvoir juger. Cette procédure fut la plus injuſte & la plus violente qui ait jamais été pratiquée par des hommes faiſant profeſſion de quelque vertu. Ils condamnoient un Cardinal dont ils ne pouvoient être les Juges; ſa qualité de Prince de l'Égliſe le réſervant au Jugement du Pape & de l'Égliſe; & quand même il auroit été le plus criminel de tous les hommes, & qu'ils euſſent eu droit de le juger, ils ne l'auroient pas pu faire ſans l'entendre en ſes défenſes. Enfin, cette illuſtre Compagnie de Sénateurs

doit être à jamais blâmée de cette action, que la néceſſité où ils étoient n'excuſe point ; car ſelon la Loi de Dieu, il n'eſt jamais permis de mal faire. Elle fait voir que la paſſion & l'intérêt étouffent preſque toujours la raiſon, & que ceux qui font les Loix, & qui en paroiſſent les protecteurs, ſont ſouvent eux-mêmes dans l'aveuglement & l'erreur, quand Dieu, le ſeul juſte Juge, les abandonne à leur propre ſens, & les humilie par leur propre iniquité. C'eſt à eux à qui il parle, quand il dit : *J'ai vu ſous le Soleil méchanceté au-lieu de juſtice, & iniquité au-lieu de jugement* *.

Parce que cet Arrêt m'a paru digne de la mémoire des hommes, j'en ai gardé l'original dont voici les propres termes.

« Ce jour, la Cour, toutes les Cham-
» bres aſſemblées, délibérant ſur le récit
» fait par les Gens du Roi, de ce qu'ils
» ſe ſont tranſportés à Saint-Germain en
» Laye, par devers ledit Seigneur Roi &
» la Reine Régente en France, en exécu-
» tion de l'Arrêt du jour d'hier, & du re-
» fus de les entendre, & qu'ils ont dit que
» la Ville étoit bloquée, *A arrêté & or-*
» *donné*, que très-humbles remontrances
» par écrit ſeront faites audit Seigneur Roi

* Eccléſiaſte.

» & à ladite Dame Reine Régente. Et at-
» tendu que le Cardinal Mazarin eſt no-
» toirement l'auteur de tous les déſordres
» de l'Etat & du mal préſent, *l'a déclaré*
» *& déclare perturbateur du repos public,*
» *ennemi du Roi & de ſon État, lui en-*
» *joint ſe retirer de la Cour dans ce jour,*
» *& dans huitaine hors du Royaume; &*
» *ledit temps paſſé, enjoint à tous les*
» *Sujets du Roi de lui courre ſus; fait dé-*
» *fenſes à toutes perſonnes de le recevoir.*
» Ordonne en outre qu'il ſera fait lévée de
» gens de guerre en cette Ville, en nom-
» bre ſuffiſant; à cette fin, commiſſions
» délivrées pour la sûreté de la Ville, tant
» au dedans qu'au dehors, & eſcorter ceux
» qui ameneront les vivres, & faire en
» ſorte qu'ils ſoient amenés & apportés en
» toute sûreté & liberté. Et ſera le pré-
» ſent Arrêt lu, publié & affiché par-tout
» où il appartiendra, à ce qu'aucun n'en
» prétende cauſe d'ignorance. Enjoint aux
» Prévôt des Marchands & Échevins, tenir
» la main à l'exécution ».

Signé GUIET.

Ce même jour, cette Compagnie donna ordre à la Police & aux moyens de lever de l'argent pour ſe mettre en état de défenſe.

défenſe. Ils ſe taxerent eux-mêmes les premiers afin de donner exemple aux autres, & chaque Conſeiller au Parlement donna cinq cens livres : toutes les Compagnies Souveraines en firent autant. Chaque porte cochere paya vingt-cinq ou cinquante écus. Il ſe fit de tout cela une grande levée de deniers, qui furent deſtinés à payer leurs gens de guerre. Le Marquis de la Boullaie fut le premier qui prit commiſſion du Parlement pour lever des Troupes à leur ſolde, & peu après il fut ſuivi de quantité d'autres plus grands Seigneurs que lui.

Le lendemain, le Duc d'Elbeuf, qui étoit à Saint-Germain, en partit ſous prétexte que Madame d'Elbeuf ſa mere étoit malade, & alla s'offrir au Parlement pour Général de leur Armée. Il fut reçu avec joie, & peu après la Compagnie députa pour l'en remercier & accepter ſes offres.

Le Duc de Bouillon, ſi renommé dans notre ſiecle pour ſa capacité dans la guerre & dans la politique, étoit alors à Paris, pourſuivant ſon rembourſement de la Souveraineté de Sedan ; mais il n'étoit pas content des avantages qu'on lui propoſoit pour cet échange. Du temps du feu Roi, cette Ville l'avoit ſauvé de la condamnation qu'on étoit prêt de prononcer

contre lui, par la part qu'il eut à la conjuration de Cinq-Mars, le Grand-Écuyer. La Reine, qui vouloit le bien traiter, lui offroit de grandes Terres & de grands biens pour ce qui déjà appartenoit au Roi; mais il ne vouloit pas les recevoir. Le Prince de Condé, qui juſqu'alors avoit protégé ſes intérêts, n'avoit pas non plus réuſſi à le ſatisfaire : car n'ayant point de modération en ſes deſirs, non-ſeulement il vouloit de grandes richeſſes, mais il vouloit encore que le Roi le traitât de Prince; ce que ſon pere n'avoit point prétendu, qui, à ce que j'ai ouï dire à la Reine même, n'eut jamais d'autre rang dans ce Royaume, que celui de Maréchal de France. Sa demande étoit fondée ſur ce que dans l'Italie, qui eſt pleine de petits Souverains, il étoit traité par eux d'Alteſſe, qu'il avoit eu du Pape les mêmes avantages qu'ils en reçoivent : & il deſiroit alors d'obtenir en France les mêmes prérogatives qui ſont accordées aux Maiſons Souveraines; diſant qu'il n'étoit pas juſte que pour être à la Cour il perdît la jouiſſance de ſes droits. Il les maintenoit bons, quoiqu'ils ne paruſſent pas tels à tout le monde. Pour parvenir à ſes deſſeins & pouvoir tirer par accommodement de grands avantages du Roi, il fit con-

noître qu'il avoit quelque penſée de ſe déclarer en faveur du Parlement ; ce qui donna de grandes eſpérances à ce parti, & fit changer ſon déſeſpoir en des deſſeins formés de ſe bien défendre.

Les perſonnes qui étoient attachées au Roi & qui étoient reſtées à Paris, étoient les ſeules qui fuſſent à plaindre ; car le peuples les menaçoit continuellement de les piller, & nous n'oſions nous montrer ſans danger de nos vies. Ma ſœur & moi voulûmes nous ſauver de Paris. Nous menâmes avec nous une de nos amies qui demeuroit avec moi, perſonne de naiſſance & de mérite. Nous fîmes ce que nous pûmes pour ſortir par la porte Saint-Honoré, avec intention de nous ſervir de l'aſſiſtance de quelques perſonnes qui nous attendoient hors la porte de la Ville ; mais les pauvres qui ſe trouverent auprès des Capucins, voyant que nous voulions ſortir, ſe mirent par troupes autour de nous, & nous forcerent de nous retirer dans l'Égliſe de ces bons Peres où ils nous ſuivirent avec rumeur. Ils nous obligerent enfin d'en ſortir pour tâcher de trouver du ſecours vers le corps-de-garde où nous eſpérâmes rencontrer quelques gens raiſonnables ; mais les Soldats Pariſiens animés contre tout ce qui paroiſſoit vouloir

aller à Saint-Germain, nous ayant fait peur par les menaces, nous retournâmes ſur nos pas pour aller vers l'Hôtel de Vendôme. Le Suiſſe de cette Maiſon, bien loin de nous recevoir, nous ferma la porte, & juſtement dans un temps où des coquins avoient dépavé la rue pour en tirer des armes afin de nous martyriſer à la maniere de Saint Etienne. Mademoiſelle de Ville-Neuve, cette amie qui demeuroit avec moi, voyant un de ces Satellites venir à elle avec un grès dans la main pour lui jetter ſur la tête, lui dit d'un ton ferme & tranquille, qu'il avoit tort de la vouloir tuer, puiſqu'elle ne lui avoit jamais fait de mal : elle lui parla avec tant d'eſprit & de raiſon, que ce maraut, malgré ſa naturelle brutalité, s'arrêta. Il jetta la pierre ailleurs, & s'éloigna d'elle ; mais ce fut pour venir à ma ſœur & à moi qui depuis l'Hôtel de Vendôme avions toujours couru pour nous ſauver dans Saint Roch. Nous y arrivâmes, graces à Dieu, malgré les injures & les menaces de cette canaille, animée à la proie & au pillage. Auſſi-tôt que j'y fus je me mis à genoux devant le grand Autel, où ſe célébroit une grande Meſſe. Ces dragons qui nous avoient ſuivies reſpecterent ſi peu le Service Divin, qu'une femme, à mes yeux

plus horrible qu'une furie, me vint arracher mon masque de dessus le visage, en disant que j'étois une Mazarine, & qu'il me falloit assommer & déchirer par morceaux. Comme naturellement je ne suis pas vaillante, je sentis une très-grande peur. Je voulus dans ce trouble m'en aller chez le Curé qui étoit mon Confesseur, pour lui demander du secours; mais ma sœur, qui eut plus de courage & de jugement que moi, me voyant poursuivie par deux filoux, qui, aussi-tôt que j'approchai de la porte, me crierent, *la lourse*, me retira de leurs mains, & m'empêcha de sortir de l'Eglise, car tout étoit à craindre de leur barbarie. Le peuple s'assembloit de plus en plus dans l'Eglise où il entroit en foule, & qui retentissoit de hurlemens où je n'entendois autre chose, sinon qu'il nous falloit tuer. Le Curé vint à ce bruit qui leur parla, & eut de la peine à leur imposer silence. Pour moi, faisant semblant de me vouloir confesser, je le priai d'envoyer quelqu'un me quérir promptement du secours. Il le fit aussi-tôt; & le Marquis de Beuvron mon voisin, avec les Officiers du Quartier qui se trouverent alors au corps-de-garde, & d'autres gens qui entendirent parler du péril où j'étois, vinrent nous en tirer: & faisant

écarter toute cette canaille, ne nous voulurent point quitter qu'ils ne nous euſſent remenées en notre logis, où nous arrivâmes ſi malades, qu'il nous fallut mettre au lit. J'avoue à ma honte, que je n'ai jamais eu de maladie, quoique j'en aie eues de fort grandes, où j'aie eu une plus grande peur de la mort. Depuis ce jour-là je ne ſongeai plus à ſortir de Paris; mais ne pouvant plus vivre en repos chez moi, je fus ſupplier la Reine d'Angleterre de me recevoir ſous ſa protection au Louvre : ce qu'elle fit quelques jours après avec beaucoup de bonté, me faiſant donner deux belles chambres meublées des meubles de la Couronne, dont elle & toute ſa Cour ſe ſervoit. Je m'y retirai avec ma ſœur, Mademoiſelle de Villeneuve & mes femmes. Et nous ne ſongeâmes plus qu'à faire des proviſions pour nous garantir de la famine, attendant que nous puſſions avoir la fin de cette guerre, ou avoir un paſſe-port pour aller en ſûreté où je voudrois.

Mais pour revenir aux affaires publiques, Madame de Longueville qui étoit demeurée à Paris ſous le prétexte de ſa groſſeſſe, n'y étoit reſtée en effet que dans la penſée de triompher du Roi, de la Reine & de ſon Miniſtre; & ce qui eſt plus

ſurprenant, pour ſe venger de M. le Prince ſon frere, dont elle ne croyoit pas devoir être ſatisfaite. Son ame, capable des plus grands deſſeins & des plus fortes paſſions, s'étant laiſſée enchanter des illuſions du plus haut dégré de gloire & de conſidération auquel la fortune la pouvoit mettre, ſuivit avec un peu trop de complaiſance les conſeils d'un homme qui avoit beaucoup d'eſprit, & qui l'avoit fort agréable; mais comme il avoit encore plus d'ambition, il s'étoit peut-être attaché à elle autant par le deſſein de s'en ſervir pour ſe venger de la Reine, pour chaſſer ſon Miniſtre, & venir enſuite à toutes les choſes dont l'eſprit humain le peut flatter, que par la ſeule paſſion qu'il eût pour elle. La douceur de ce poiſon ayant gâté ſon imagination, lui fit dédaigner les vertus ordinaires des femmes, pour ſe remplir de deſirs qui alloient à ſe faire reſpecter par toute la France, non-ſeulement par ſa beauté, mais par l'habileté d'un homme dont elle ſeroit la Maîtreſſe. Elle voulut ſe faire une deſtinée qui fût digne d'elle, en augmentant la grandeur de la Maiſon où elle étoit entrée, afin qu'elle pût l'approcher davantage de la ſienne. Mais lorſque ſa raiſon fut aſſujettie à ſes paſſions & à celles d'autrui, elle fut long-temps

ſans comprendre que la foibleſſe & la puiſſance ne peuvent pas compatir enſemble : & ne ſe ſouvenant pas de ce qu'elle avoit ſouvent ouï dire, qu'ici-bas tout eſt vanité & affliction d'eſprit, elle goûta d'abord à longs traits le plaiſir de faire parler d'elle dans toute l'Europe, qui étoit une de ſes grandes prétentions, & en cela elle eut ſujet d'être contente. La renommée lui fit juſtice : elle fut long-temps à publier par-tout les charmes de ſa beauté, la délicateſſe de ſon eſprit, la grandeur de ſon courage, & le crédit qu'elle s'étoit acquiſe dans la Ville de Paris, & dans toute la France. Mais n'étant pas obligée de cacher ſes défauts, & ce qu'on trouvoit à redire dans ſa conduite, elle ne put pas s'empêcher de les faire connoître, de la même maniere qu'elle avoit fait ſavoir ſes belles qualités.

Étant donc enivrée de ſes grandes idées & remplie de ces flatteuſes chimeres qui ont accoutumé de tromper les plus grands hommes, elle étoit engagée avec quelques-uns du Parlement, & particuliérement avec ceux qui n'étoient pas contens de Monſieur le Prince, qui étoient les plus mutins de la Compagnie, à cauſe qu'ils étoient perſuadés que ſi la Reine ſe

réſolvoit

réſolvoit à les punir, ce ſeroit plutôt par ſon avis que par celui de Monſieur. Quand elle vit que le bruit couroit que la Reine vouloit ſortir de Paris, elle ne balança pas, & prit des meſures avec le Coadjuteur de Paris, qui ne deſiroit rien avec plus de paſſion, que de trouver de la matiere propre à faire réuſſir ſes deſſeins. Il vouloit être Cardinal; mais il vouloit encore, avec le Chapeau, avoir à la Cour la place qu'y occupoit celui que le Parlement en vouloit chaſſer. Et ainſi, ces deux perſonnes ayant toutes deux les mêmes penſées dans l'eſprit, ſe trouverent fort utiles l'une à l'autre, ſans ſonger ſi leur union pouvoit ſubſiſter toujours comme elle leur étoit convenable pour lors, & ſans trop s'inquiéter des grands maux dont elle alloit être la cauſe.

Madame de Longueville, après avoir fait ſon plan, & connu qu'il étoit temps de ſe déclarer contre la Cour, manda au Prince de Conti ſon frere, qui étoit à Saint-Germain, & au Duc de Longueville ſon mari, qu'il falloit quitter la Cour, & que l'ambition les appelloit ailleurs. Ces deux Princes perſuadés par différens motifs, ſuivant aveuglément les avis d'une Princeſſe qui ne marchoit que dans les ténébres, ſe dérobent de Saint-Ger-

main la nuit du 10 de Janvier, & paroiſſent à la porte de Paris avant le retour du Soleil. Ils furent reçus par les Bourgeois de cette Ville déſolée avec les marques d'une grande joie, & je n'ai jamais ouï tant de bruit, que cette arrivée en cauſa dans toute la Ville. Cette allégreſſe n'étoit pas ſans fondement : ce fut un grand avantage aux Pariſiens, que d'avoir un Prince du Sang pour protecteur. La Reine m'a depuis fait l'honneur de me conter que le ſoir précédent de leur fuite de Saint-Germain, le Prince de Conti avoit fait la meilleure mine du monde, qu'il n'avoit de ſa vie paru plus gai, & qu'il étoit celui de tous qui menaçoit le plus hardiment les Pariſiens ; que le Duc de Longueville n'avoit pas été de même, & qu'elle l'avoit trouvé ſi ſombre & ſi viſiblement interdit, qu'elle & ſon Miniſtre s'en étoient apperçus, & ſans en deviner la cauſe, en avoient eu de l'étonnement. On a depuis ſu que ſur le chemin de Paris, le Duc de Longueville s'arrêta, & qu'il dit au Prince de Conti : *Monſieur, retournons auprès du Roi, & ne mettons point le feu aux quatre coins de la France ; comme il eſt indubitable que cela arrivera par notre ſéparation.* Ce jeune Prince, qui étoit plus complaiſant pour ſa ſœur, que le mari

pour ſa femme, n'en voulut rien faire, & tint bon contre les louables ſentimens de celui qui avoit l'honneur d'être ſon beau-frere. Pour le Prince de Marſillac, qui étoit de la partie, je ne doute pas qu'il n'allât gaiement au crime de Leze-Majeſté, & que ce voyage ne lui parût la plus belle & la plus glorieuſe action de ſa vie.

Ils furent ſi mal avertis à la Cour, qu'ils n'eurent nul ſoupçon de cette intrigue. M. le Prince avoit connu leurs engagemens avec le Parlement; mais ne les ayant point approuvés, il avoit pris leur diſſimulation pour un changement: il n'auroit jamais cru que ſa famille pût ſe ſéparer de lui. Il n'en avoit pas eu ſeulement la moindre crainte: mais il ſe trompa lui-même par ſa confiance; car il eſt certain qu'un des plus puiſſans motifs du Prince de Conti, & le prétexte le plus agréable dont Madame de Longueville ſe ſervît pour le convier à cette entrepriſe, fut le plaiſir de montrer à M. le Prince ſon frere, qu'il étoit capable de faire de grandes choſes ſans lui. Madame la Princeſſe, qui aimoit chérement ce Prince & Madame de Longueville, ſachant cette retraite à ſon réveil, en parut étrangement ſurpriſe; & le Prince de Condé la regarda comme un

outrage fait à ſa perſonne, & un grand obſtacle aux deſſeins de la Reine, dont il s'étoit déclaré le défenſeur. Madame la Princeſſe eut recours aux larmes, & en cet état elle alla trouver la Reine : elle lui apprit elle-même cette nouvelle, en lui demandant pardon pour ſes enfans du mal qu'elle alloit recevoir de leur infidélité. La Reine en fut ſurpriſe & affligée, mais ſon étonnement ne la troubla point : elle conſola elle-même cette Princeſſe, & l'aſſura que ne doutant point de ſon innocence, elle ne la conſidéreroit pas moins. Elle manda auſſi-tôt ce qu'elle venoit d'apprendre au Cardinal Mazarin, par le Maréchal de Villeroi qui par haſard avoit été le témoin de cette harangue. Cette nouvelle ne fut pas agréable au Miniſtre, qui plus intéreſſé à cette guerre qu'aucun autre, en vit toutes les conſéquences, & en reſſentit par cette raiſon un ſenſible déplaiſir.

La préſence du Prince de Conti arrêta le tumulte à Paris, & le reſpect qui étoit dû à un Prince du Sang, fit que l'horreur & la déſolation répandue par toute la Ville, ceſſa auſſi-tôt qu'il y fut entré. Pendant deux jours & deux nuits nous avions inceſſamment entendu crier *aux armes*, d'une maniere ſi terrible, que n'étant pas

accoutumées à de telles ſérénades pour la nuit, ni à une pareille muſique pour le jour, la peur n'a jamais produit en perſonne de ſi extraordinaires effets qu'elle en fit naître en ma petite famille ; car comme elle n'étoit, pour la plus grande partie, compoſée que de femmes & de filles, tout le mal que pouvoit cauſer cette incommode & honteuſe paſſion fut vivement reſſenti de nous. Quand le Prince de Conti arriva, j'étois encore chez moi expoſée à la noire malice des Pariſiens. J'avoue que préférant ma vie aux bons ſuccès du ſiége de Paris, je n'eus jamais tant de joie, que quand j'appris ſon arrivée. J'eſpérai que le peuple ne ſeroit plus le maître, & que ſous ſon autorité on mettroit de l'ordre dans la Ville. J'ai avoué depuis toutes mes foibleſſes à la Reine, & ma ſincérité ne me brouilla pas avec elle, quand après avoir eſſuyé tant de périls, je lui fis le récit de mes frayeurs & de nos aventures.

Le Duc de Longueville avoit un brevet d'un de nos Rois, par lequel il prétendoit devoir paſſer immédiatement après les Princes du Sang : il croyoit de plus qu'un bâtard du Sang Royal de Valois, tel que le Comte de Dunois, dont il étoit deſcendu, qui a eu l'honneur de rétablir

ſon Roi ſur le Trône de ſes ayeux, méritoit de devenir, ſi on le peut dire ainſi, à demi-légitime ; & il avoit intention de ſe ſervir de l'appui du Prince de Conti ſon beau-frere, pour prendre ce rang dans le Parlement, ou du moins pour l'emporter alors ſur le Duc d'Elbeuf. Mais ce Prince Lorrain le prévint, car ſachant que le Prince de Conti s'étoit mis au lit en arrivant, il alla au Parlement le matin du dixieme, & ſe fit recevoir Général, avant que ſon Compétiteur pût être nommé. Le Duc de Longueville en fut preſque au déſeſpoir, & depuis ce jour il ne ſe trouva point au Parlement; & ce fut un juſte châtiment de ſon infidélité.

Pendant que nous ſouffrions dans Paris, l'Armée du Roi bloqua la Ville, & ſe ſaiſit de tous les paſſages des vivres. Le Maréchal de Grammont commandoit à Saint-Cloud, & le Maréchal du Pleſſis à Saint-Denis. Les gens de bien, enfermés dans Paris, ſe trouverent alors réduits à ſouffrir avec les coupables les incommodités de la guerre dont ils méritoient d'être exempts par leur innocence & par leur affection au ſervice du Roi. Chacun craignoit le pillage, & tous cachoient dans des niches, ou dans des maiſons Religieuſes, ce qu'ils avoient de plus précieux; car l'ordre n'étoit

pas ſi grand, que les plus grands déſordres ne fuſſent à craindre. Le larcin étoit permis, les crimes étoient légitimes, les méchans étoient les maîtres; & ſous le nom de Mazarin, on pouvoit offenſer qui on vouloit. On fouilla beaucoup de maiſons par ordre du Parlement, avec aſſez de rudeſſes : le droit des gens étoit une chimere qui étoit traitée de ridicule; & les taxes commencerent à ſe faire impunément ſur tous ceux qui avoient de l'argent. Beaucoup de perſonnes de qualité, pour ſe retirer de ce déſordre, ſe voulurent ſauver déguiſées, & particuliérement des femmes; mais elles eurent quaſi toutes de mauvaiſes aventures à conter à Saint-Germain quand elles y arriverent : & il eût mieux valu pour elles qu'elles fuſſent demeurées expoſées à la famine & à la guerre, que de ſe trouver le ſujet de la gaieté des honnêtes bouffons de la Cour, qui faiſoient de fâcheuſes hiſtoires devant le Roi & la Reine, des accidens ſurvenus aux Dames qui ſortoient de Paris.

Parmi cette raillerie la miſere des habitans de Saint-Germain tenoit ſa place. Ils n'avoient point d'argent ni de meubles, que ceux que les ſoldats leur vendoient à bon marché, quand ils avoient

pillé ces beaux Villages qui environnent Paris. La haine publique déclarée contre le Miniſtre étoit le prétexte apparent de la guerre, & le plus grand malheur de la Régence de la Reine. Cette averſion devoit être la cauſe de ſes plus triſtes & de ſes plus ſérieuſes penſées : cependant elle devint alors la plus ordinaire plaiſanterie des Courtiſans. Les perſonnes qui avoient été maltraitées ſous le nom de Mazarins, faiſoient de leurs aventures l'entretien du cercle ; & la choſe enfin ſe tourna ſi aiſément en gaieté, que la Reine étoit la premiere à rire des injures atroces qui ſe diſoient contr'elle, & contre ſon Miniſtre.

La Reine ne rioit pas toujours, ſes affaires alloient mal ; & le parti contraire s'augmentoit. Le Duc de Bouillon s'étoit enfin déclaré du parti de la Fronde : le Marquis de Noirmoutier auſſi, & le Duc de Beaufort étoit accouru à Paris pour avoir part à la guerre. Le Maréchal de la Mothe, pour ſe venger de ſa priſon, ſuivit l'exemple des autres. Tous furent déclarés Généraux ſous le Généraliſſime le Prince de Conti ; & le Duc d'Elbeuf étoit le premier après lui. Quoique l'Armée du Roi ne fût pas grande, les troupes de Paris ne lui auroient pas fait peur, ſans qu'on jugea à Saint-Germain que tant de braves

Chefs en feroient aſſez, pour les faire ſubſiſter long-temps; de ſorte que cette entrepriſe parut à la Cour en mauvais état. Monſieur le Prince étoit au déſeſpoir de l'outrage qu'il croyoit avoir reçu par le Prince de Conti ſon frere, & par Madame de Longueville ſa ſœur; & ce qui d'abord n'étoit en lui qu'un deſir d'obliger la Reine, devint un véritable deſir de ſe venger de ſa famille, qui s'étoit ſéparée de lui. Il étoit le premier à ſe railler des bravoures du Prince de Conti : il n'épargnoit nullement ſa mauvaiſe taille, & la foibleſſe de ſa complexion, qu'il diſoit n'avoir nul rapport aux fatigues & aux fonctions de Général.

Le Duc d'Orléans paroiſſoit triſte, & comme il avoit eu de l'oppoſition à cette entrepriſe, il étoit fâché de voir qu'il n'y gagnoit que les injures des Pariſiens, & les plaintes du Parlement; car cette Compagnie avoit eſpéré ſa protection, ſur les paroles qu'il leur avoit données, de ne les point abandonner à la vengeance du Miniſtre. L'Abbé de la Riviere ſon Favori, étoit en horreur au public; & il étoit accuſé d'avoir contribué à la réſolution que le Duc d'Orléans avoit priſe malgré lui de ſuivre la Reine à Saint-Germain.

Le Prince de Conti & Madame de

Longueville ſe logerent à l'Hôtel-de-Ville pour ſervir d'ôtage au Parlement & à la Ville, & le Duc de Longueville fit deſſein d'aller en Normandie pour conſerver par ſa préſence cette Province à ſon parti; ce qui leur devoit être d'une grande conſidération, & fort contraire au ſervice du Roi.

(Le 12 Janvier.) Par ordre du Généraliſſime, on attaqua la Baſtille, qui fit mine de ſe vouloir défendre, & qui néanmoins ſe rendit auſſi-tôt. Le Parlement ordonna que les taxes qui avoient été faites ſur eux, & l'argent qui avoit été pillé chez les particuliers, ſerviroient à lever des troupes; & les Commiſſions furent expédiées pour quatorze mille hommes de pied, & quatre mille chevaux. Ceux qui s'enrôlerent n'étoient pas de grands guerriers, & l'argent qui fut donné aux Généraux, aux Officiers & aux Soldats, fut meilleur pour ceux qui le reçurent, que les troupes ne furent utiles à ceux qui les payerent. Le Commandement de la Baſtille fut donné au fils de Brouſſel, qui ne méritoit pas d'être ſi bien payé de ſes criminelles entrepriſes.

Le Comte de Fieſque, qui étoit auſſi de ce parti, parce qu'il n'a jamais voulu être de celui du Roi, prétendit comman-

der à l'Arſenal ; mais le Duc d'Elbeuf s'y oppoſa, pour y faire mettre un Conſeiller de ſes amis. Cette préférence lui fut honteuſe ; car les gens de Robe à Paris ne reſſemblent pas aux Romains, qui, en ſortant du Sénat & de la Tribune aux Harangues, alloient commander des armées ; & quoiqu'il y ait pluſieurs perſonnes dans cette profeſſion, qui ont beaucoup de naiſſance & de mérite, celle du Comte de Fieſque, dont les ayeux ont penſé être Souverains de la République de Gênes, étoit ſi grande, que c'étoit ſe faire tort à lui-même que de s'amuſer à de ſi petites prétentions. Il auroit pu mériter du Roi par de bonnes voies, des établiſſemens plus dignes de lui.

Le Duc de Beaufort préſenta Requête au Parlement, pour être juſtifié ſur les accuſations qui avoient été faites contre lui pendant ſa priſon, & de la même maniere que le Cardinal Mazarin avoit été condamné ſans être ouï, ce Prince fut abſous ſans autres preuves de ſon innocence que celle d'être ennemi du Miniſtre. Il fut reçu avec éloge, & béni de tous, comme un homme maltraité de la fortune, & dont la naiſſance & le courage leur pouvoit être utile. Ce premier rayon de gloire, qui l'avoit environné au commencement

de la Régence, lui avoit laiſſé quelque luſtre ; & ceux qui pendant ſa faveur en avoient fait leur Héros, n'oſerent changer de ſentiment. Outre ces gens qu'on appelle eſprits forts, parce qu'ils ſont toujours contre le Roi, qui lui étoient attachés, il avoit le bonheur d'être ardemment aimé des Pariſiens & des Harangeres; & cet amour populaire lui a tant donné de réputation dans nos guerres, qu'il en a mérité le nom de *Roi des Halles*, dans tous les Vaudevilles qui ſe firent alors.

Le 15 Janvier, on ouvrit un avis au Parlement, qui fut d'envoyer ſupplier la Reine de chaſſer d'auprès d'elle le Cardinal Mazarin ; mais il fut rejetté, comme trop doux pour la Cour ; & tous diſoient qu'il ne falloit plus s'arrêter ſimplement à cet Article ; qu'ils étoient en état de tout entreprendre, & de donner de nouvelles Loix à l'État. Les Princes cependant, & les Grands Seigneurs de ce parti, ſe ſoucioient beaucoup plus d'obtenir du Miniſtre ce qu'ils deſiroient, que de le chaſſer ni de s'amuſer à réformer l'État. Tous diſoient qu'ils vouloient y travailler, & les dupes ſeules entroient dans cette tromperie; mais alors, ni bien long-temps depuis, chacun ne cherchoit que ſon intérêt par-

ticulier, & fort peu celui du Public. Si quelqu'un avoit été capable de zele & de fidélité pour ce bien public, dont ils faiſoient tant de bruit, il auroit renoncé à toutes ces injuſtes entrepriſes, & auroit connu que le plus grand ſervice qu'il auroit pu rendre à la France, eût été de la laiſſer gouverner à la Reine, & à ce Miniſtre qu'ils accabloient d'injures. Il n'y avoit donc perſonne qui penſât à bien faire, ni à vivre ſagement : tous vouloient maltraiter le Cardinal pour l'humilier, & lui faire des affaires qui puſſent l'embarraſſer ; & preſque tous vouloient qu'il demeurât, pour en pouvoir tirer leurs avantages. Il donnoit volontiers, quand il étoit en mauvais état ; & ils ne ſavoient que trop qu'il n'épargnoit ni dignités, ni argent, pour ſe tirer de péril. La facilité, qu'il avoit à pardonner à ſes ennemis, leur ôtoit encore cette animoſité qui ſe rencontre dans le cœur des perſonnes qui ſentent avoir offenſé, & qui n'eſpérant plus de grace, pouſſent toujours leurs offenſes juſqu'à l'extrêmité ; & ils trouvoient fort commode de pouvoir eſpérer de ſe racommoder toujours avec lui, & de rencontrer, en ſouffrant ſa domination, les bienfaits & le pardon tout enſemble.

(Le 16 ou 17 Janvier) pour com-

mencer la guerre, le Maréchal de la Mothe, avec environ cent chevaux, alla juſqu'à la vue des Troupes du Roi; & le Maréchal du Pleſſis vint auſſi-tôt à ſa rencontre. Les Pariſiens qui eurent peur ſe retirerent, à ce qu'ils dirent, par reſpect, & pour n'avoir pas voulu tirer les premiers contre les Troupes du Roi. Ce même jour le Premier-Préſident, ſoit par quelque animoſité particuliere, ſoit pour faire quelque ſervice à la Cour, empêcha le Coadjuteur de prendre ſéance au Parlement. Il la prétendoit avoir en l'abſence de ſon oncle Archevêque de Paris; & le Premier-Préſident ne put pas s'y oppoſer long-temps, car le Coadjuteur avoit beaucoup d'amis. Il la prit malgré lui, diſant qu'il y avoit des exemples où les Coadjuteurs avoient pris la place des Archevêques.

La Ville de Rouen, dont le Parlement étoit affectionné au Duc de Longueville, & qui vouloit ſe conſerver en état de faire ce qui lui ſembleroit le plus à propos, finiſſant à la mode & ſelon le génie du pays, fit mine de ſe vouloir conſerver pour le Roi; & cependant ordonna que les portes ſeroient gardées, & que les Bourgeois prendroient les armes. Le Premier-Préſident étoit bon ſerviteur du Roi; mais il

n'avoit pas de crédit dans ſa Compagnie, & toute ſa fidélité fut inutile à ſon ſervice. La Reine, auſſi-tôt qu'elle vit le Duc de Longueville du parti de Paris, envoya Saint-Luc trouver le Marquis d'Hectot, fils du Marquis de Beuvron, qui étoit au vieux Palais, pour lui porter la ſurvivance de ſon pere de Lieutenant du Roi. Saint-Luc qui étoit ſon oncle, le frere de ſa mere, en lui donnant cette ſurvivance, l'engagea au parti du Roi, & à lui conſerver cette place ſelon qu'il étoit obligé de le faire. Le Marquis d'Hectot accepta la récompenſe du ſervice qu'on lui demandoit, & promit à ſon oncle tout ce qu'il vouloit de lui; puis demeura dans le vieux Palais, ſans beaucoup ſe ſoucier de ce qui en arriveroit.

La Reine envoya auſſi le Comte d'Harcourt, avec les Proviſions du Gouvernement de Normandie, pour ſe ſaiſir de la Ville de Rouen. Ce Prince vaillant & hardi à la guerre, & trop timide dans une affaire de paix, s'arrêta au conſeil du Premier-Préſident qui le fit demeurer au faubourg, & l'aſſura qu'il le feroit recevoir en lui envoyant des Députés auſſi-tôt qu'il auroit averti ſa Compagnie de ſa venue. Il lui conſeilla d'envoyer ſa Commiſſion au Parlement, afin de faire déliberer là-

deſſus, & ſe promettoit qu'il auroit l'honneur ce même jour de lui donner à ſouper. Le Lieutenant-Général Varangeville qui étoit auſſi ſerviteur du Roi, lui dit qu'il ne falloit point haſarder la choſe; qu'il feroit mieux d'entrer & d'apporter lui-même ſa Commiſſion, afin de ſurprendre le Parlement, & ne lui point laiſſer le temps de délibérer là-deſſus, ni les moyens de l'exclure.

Le Comte d'Harcourt, ne pouvant deviner lequel ſeroit le plus ſûr, crut qu'il étoit de la prudence de ſuivre l'avis de celui qui étoit le Chef de ſa Compagnie, & demeura au faubourg, attendant l'effet de leurs Délibérations. Elles conclurent à éluder & à gagner du temps; ce qui donna le moyen aux amis & ſerviteurs du Duc de Longueville de faire des intrigues dans la Ville, pour empêcher le Comte d'Harcourt d'y entrer. Le Roi, qui avoit moins de créatures dans ce lieu que l'ancien Gouverneur, fut celui qui perdit ſa cauſe. Le Préſident Bigot & quelques autres, ſous prétexte de l'importance de l'affaire, propoſerent au Premier-Préſident de faire aſſembler les Semeſtres; & pour ne les pas étonner, lui montrerent deſirer de faire ce que le Roi leur commandoit. Le Premier-Préſident, pour ne

les

les pas choquer, leur accorda leur demande ; & cette docilité leur donna du temps pour mander promptement le Duc de Longueville leur Gouverneur. Ce Prince vint : il ſurprit le Premier-Préſident ; mais il étoit attendu avec impatience par le Préſident Bigot, qui le ſachant arrivé au vieux Palais (où il avoit été ſurprendre le Marquis d'Hectot, ſans peut-être le beaucoup affliger), l'envoya quérir comme ils étoient aſſemblés. Il prit ſa place dans le Parlement, avant que les voix fuſſent recueillies, ſi bien qu'il fit réſoudre la Compagnie de refuſer le Comte d'Harcourt, au grand regret de ceux qui avoient entrepris de le ſervir, & d'y rétablir entiérement la fidélité que des Sujets doivent à leur Souverain. Le Préſident Bigot étoit le Chef de cette cabale frondeuſe, comme ennemi du Premier-Préſident ; & cette émulation fut cauſe en partie que le Roi ne put conſerver cette grande Province : ce qui l'incommoda infiniment, & lui fut d'un notable préjudice. Le Préſident de Gremonville, dont l'autorité étoit grande, n'y fit pas entiérement ſon devoir. Il ſe crut mépriſé de la Cour, & fut jaloux de la confiance que l'on avoit eue au Premier-Préſident, dont le crédit n'étoit pas ſi grand que le ſien.

Par ce ſentiment, le zele qu'il avoit toujours eu pour le ſervice du Roi demeura muet, & l'empêcha de ſatisfaire pleinement à ſes premieres obligations. Il eſt à plaindre d'y avoir manqué, d'autant plus qu'il avoit d'ailleurs beaucoup de capacité & de réputation.

Le Comte d'Harcourt fut contraint de ſe retirer, avec le chagrin de n'avoir pas réuſſi dans ſon deſſein. Il diſoit pour ſa juſtification, qu'il étoit allé en Normandie ſans Troupes & ſans argent; & que n'ayant point de quoi ſe faire autoriſer, il n'oſa ſe haſarder à recevoir un affront: ce qui n'eſt pas une foible excuſe, puiſqu'en effet rien ne ſe fait ſans finances & ſans forces, ces deux choſes ayant été de tout temps les nerfs de la guerre. Il ſe retira donc au Pont-de-l'Arche, & delà il fut quelque temps à Écouis, avec peu de Troupes & beaucoup de courage, réſolu de s'oppoſer aux entrepriſes du Duc de Longueville s'il eût voulu incommoder le Roi dans ſa demeure de S. Germain. Les Normands & leur Gouverneur ſe contenterent de ſe tenir en repos, ſans troubler ni eux ni le Roi. Le Duc de Longueville voulut ſeulement chaſſer S. Luc du vieux Palais, qu'il ne croyoit pas devoir approuver que ſon Neveu ſervît contre le

Roi; ce qu'il fit : & S. Luc partit avec assez de regret d'avoir mal réussi dans sa négociation. Le Duc de Longueville sachant que le Marquis de Beuvron, qu'il avoit amené de Paris avec lui comme son ancien ami, ne lui feroit point de mal, quoique son fils eût promis le contraire, les laissa tous deux au vieux Palais, & s'en alla à Caen donner ordre à la conservation de ses autres Places. Il crut avec raison que le pere & le fils, ne faisant pas grand cas de la fidélité qu'ils devoient au Roi, ni même de ce qu'ils lui devoient à lui-même, seroient néanmoins plus volontiers du côté le plus commode pour eux, & qu'ainsi ils demeureroient dans ses intérêts.

(Le 21 Janvier) Les Généraux de Paris firent une grande sortie, à dessein d'escorter un convoi de bleds qu'ils ne trouverent point; & ne rapporterent aucune marque de victoire de ce grand exploit de guerre, que celle d'un rhume général, parce qu'il faisoit très-froid. Comme le pain commençoit d'enchérir, le peuple de Paris redoubla de furie contre toutes les personnes de qualité qui paroissoient Mazarins, ce qui rendit la canaille pire que des démons. La crainte de la souffrance, qui les devoit adoucir, ne servit qu'à augmenter leur rage. Les inutiles, qui s'amusoient

à crier, s'oppoſoient à la ſortie de ceux qui vouloient aller à Saint-Germain, ou dans leurs maiſons de campagne, & leur faiſoient mille outrages. Les propres meubles du Roi & de la Reine, ſes habits & ſon linge qu'elle avoit voulu ravoir, avoient été pillés; & le nom du Roi devint ſi odieux à ſes ſujets, que ſes Pages & Valets de pied étoient courus dans les rues comme des criminels & des ennemis. L'animoſité des ſéditieux vint enfin à un tel excès, qu'il falloit faire changer de livrée à ceux qui avoient l'honneur de porter celle du Roi, quand on les envoyoit à Paris.

La Princeſſe de Carignan & la Princeſſe ſa fille ſortirent dans un coche, faiſant ſemblant d'aller dans un pays lointain, elles porterent avec elles leurs pierreries qui étoient belles. Le Parlement envoya fouiller les maiſons de ceux qui étoient attachés au Cardinal, & ſon Banquier fut maltraité. Les ſages voyoient ces maux avec douleur, & même quelques-uns du Parlement craignoient la puiſſance de tant de Princes & de maîtres; mais l'heure n'étoit pas venue, où ils devoient être tout-à-fait déſabuſés.

La premiere levée de deniers qui avoit monté, à ce qu'on diſoit, à trois millions

de livres étant finie, il fallut que les Principaux de la Ville & du Parlement fiſſent ſur eux de nouvelles taxes. Le Préſident de Novion donna lui ſeul cette ſeconde fois cinquante mille livres; & à ſon exemple beaucoup de perſonnes firent de magnifiques libéralités : mais cela ne leur plaiſoit pas, & il eſt à croire qu'ils auroient alors volontiers préféré la condition obſcure des particuliers à l'honneur qu'ils avoient de commander à des Princes, & d'en être ſervis; car les gages de telles gens ſont grands. Le ſeul Duc d'Elbeuf, ſous prétexte de faire des levées, leur coûtoit déjà lui & ſes enfans, plus de quarante mille écus, mais enfin il falloit ſoutenir les fautes paſſées, & avoir du pain.

Le Duc de Beaufort, à la tête de cinq ou ſix mille hommes, fit deſſein d'aller attaquer Corbeil. Il étoit ce jour-là monté ſur un cheval blanc : il mit quantité de plumes blanches à ſon chapeau; & dans cet état ayant attiré par ſa bonne mine l'admiration du peuple, il en reçut de grandes bénédictions. Le Prince de Conti alla le conduire juſques à la porte de la Ville. Le Coadjuteur, auſſi grand guerrier que bon prédicateur, étoit de la partie, & le Duc de Briſſac ſon parent &

ami, qui étoit auſſi du parti de Paris, fut de cette entrepriſe. Le lendemain, cette armée Pariſienne revint ſans coup férir : ces Badauts quitterent leur Général à trois pas des portes de la Ville : & leur poltronnerie fut cauſe que ce Prince malgré ſa valeur & le deſir qu'il avoit de ſe venger, n'oſa jamais attaquer Corbeil ; car le Prince de Condé qui faiſoit la guerre dans les formes, y avoit mis douze cens hommes pour le garder. Toute la bravoure des Badauts ne s'occupa qu'à prendre quelques bœufs & quelques vaches, qu'ils amenerent dans Paris pour réjouir le peuple. Leurs exploits guerriers ſe terminoient toujours à cette conquête dont Monſieur le Prince ſe railloit fortement, & en faiſoit de bons contes à la Reine : mais après tout, il n'y avoit pas tant de quoi ſe moquer ; car ils faiſoient ce qu'ils vouloient faire, donnant des vivres aux Pariſiens, & faiſant languir l'entrepriſe du Roi. Elle recevoit encore beaucoup de retardement par les Hoteurs & Payſans, qui toute la nuit s'échappoient des Quartiers du Roi pour apporter vendre leurs denrées à Paris, où ils les vendoient mieux & plus chérement.

Les Bourgeois qui juſqu'alors n'avoient point encore beaucoup ſouffert, étoient

ſi fiers, qu'ils ne craignoient rien ; & les imprécations contre la Reine & le Miniſtre redoubloient chaque jour avec beaucoup d'inſolence. Le Prince de Conti & le Parlement avoient envoyé traiter en Eſpagne, afin de pouvoir ſubſiſter par les forces étrangeres, quand les autres leur manqueroient. Ils ſe moquoient des menaces du Miniſtre, qui faiſoit courir le bruit qu'il s'accommodoit avec le Duc de Lorraine, & que Pigneranda, le Miniſtre du Roi d'Eſpagne alloit venir ſur la frontiere traiter la paix avec lui. Mais comme les forces du Roi ſurmontent d'ordinaire celles de ſes Sujets, la Reine eſpéroit un favorable ſuccès de ſon entrepriſe, & diſoit qu'elle ne craignoit rien que la paix, & la bonté du Cardinal, & qu'il ne lui prît envie de s'accommoder déſavantageuſement. Elle affectoit de le dire devant le Duc d'Orléans, de crainte qu'il ne ſe laiſsât perſuader par le Parlement à vouloir faire quelque honteuſe négociation au préjudice de l'Autorité Royale, & des intérêts de ſon Miniſtre. Son deſſein n'étoit pas de l'éloigner ; & elle vouloit faire entendre aux Princes, en parlant de cette ſorte, qu'elle ne ſeroit pas capable de ſe laiſſer entamer là-deſſus. Le Cardinal pour montrer aux Pariſiens

que le bruit de la paix avec l'Eſpagne n'étoit pas mal fondé, deſira que le Duc d'Orléans, Monſieur le Prince & lui allaſſent dîner à Saint-Cloud, où ils firent venir un Eſpagnol, Secrétaire de Pigneranda, qui paroiſſoit être envoyé de la part de ſon Maître pour en faire les premieres propoſitions; & là ſe fit un grand repas accompagné de gaieté, afin de montrer à cet Eſpagnol que le ſiége de Paris n'étoit qu'une bagatelle.

Le Duc d'Orléans agiſſoit comme un bon Prince qui ne vouloit point faire de mal à la Reine, mais qui étoit fâché du ſiége de Paris, & qui ne vouloit pas perdre les créatures qu'il avoit dans le Parlement. Il leur fit écrire qu'il étoit affligé de l'état où étoit la France; qu'il avoit quitté Paris avec regret, & ſeulement pour ne pas laiſſer le Roi & la Reine entre les mains de Monſieur le Prince; & que ſon plus grand deſir étoit de contribuer à la paix. L'Abbé de la Riviere qui ſavoit être haï & menacé, craignoit que cette haine ne le fît périr, parce qu'il n'avoit pas les mêmes forces pour ſe ſoutenir qu'avoit le Miniſtre. Pour adoucir les eſprits, il fit dire aux principaux du Parlement, que ſon Maître les protégeroit dans les occaſions, & qu'il étoit à Saint-

Germain

Germain avec intention de procurer le bien public & celui de chacun en particulier. Ces offres & ces douceurs firent naître de grands deſſeins, & attirerent au Duc d'Orléans beaucoup de propoſitions anciennes & nouvelles. Chateauneuf lui en fit faire par ſes amis, Madame de Rhodes, ſa confidente, & amie du Duc de Beaufort, fit entendre à l'Abbé de la Riviere que s'il croyoit ſe faire Cardinal par la Reine, il ne le ſeroit jamais, & qu'il ſe repentiroit de ne pas faire accepter par ſon Maître la Régence qu'on lui offroit & qu'on auroit peut-être pu lui donner. Le Négociateur, à ce qu'il me conta, devoit à ſon refus offrir à Monſieur le Prince la qualité de Généraliſſime ; mais toutes ces négociations furent inutiles. Ils vouloient ſéparer le Duc d'Orléans de la Reine, & le priver de la véritable & légitime puiſſance dont il jouiſſoit, par l'eſpoir d'une fauſſe grandeur ; mais il fut aſſez ſage pour eſtimer le ſolide bonheur qu'il poſſédoit, & le préférer aux calamités infructueuſes qui ſuivent d'ordinaire une injuſte prétention : l'équité eut plus de pouvoir ſur lui que les intrigues des Frondeurs dont les Chefs étoient remplis de beaucoup de fauſſes maximes.

Le Prince de Conti & Madame de Lon-

gueville, ſelon cette fauſſe prudence humaine qui ſe trompe inceſſamment, voulurent auſſi ſéparer le Duc d'Orléans de la Cour, ſouhaitant peut-être d'en faire un Régent malheureux & diſgracié. Ils lui firent donc offrir les mêmes choſes que le Parlement & les Frondeurs, & crurent qu'en privant la Reine de ce ſecours, ils arriveroient à une grande puiſſance. Ils crurent peut-être que cette Princeſſe, aſſiſtée de Monſieur le Prince, ſervie des Armées & des Grands du Royaume attachés au Roi, trouveroit des forces pour ſubſiſter; & qu'alors ſe raccommodant avec le Chef de leur famille, & lui & eux enſemble tireroient de la foibleſſe du Miniſtre tout ce qu'ils prendroient la peine de deſirer. Le Coadjuteur, Chateauneuf & les autres intérieurement oppoſés à la cabale de Madame de Longueville, vouloient davantage. Leur deſſein étoit entiérement tourné vers la grandeur du Duc d'Orléans : ils le vouloient Régent dominant; & s'ils avoient pu, il eſt à croire qu'ils auroient perdu la Reine & Monſieur le Prince. Mais le Duc d'Orléans, dont les intentions étoient bonnes, n'écouta nulle de ces propoſitions, & en demeura conſtamment au ſeul & unique projet de la paix qu'il vouloit faire. Il la fit enfin, mais

d'une maniere fort déſavantageuſe à l'Autorité Royale, dont il ſembloit vouloir être le Protecteur. Il eſt infiniment eſtimable de ne s'être pas laiſſé corrompre par tant de ſujets de tentation, & par tant d'eſprits gâtés qui l'environnoient.

Pendant qu'on traite de tous côtés, Madame de Longueville, l'ame du parti Pariſien, & chez qui les Conſeils ſe tenoient, accoucha dans l'Hôtel-de-Ville d'un fils qui fut nommé Charles-Paris ; & malgré l'état où elle étoit, le plaiſir de l'intrigue lui donnant des forces, elle ne laiſſoit pas, quoique délicate de ſon naturel, d'entendre, de parler & d'agir : ce qui fait voir que les paſſions emportent la nature au-delà d'elle-même, & que rien ne les ſauroit arrêter, que Dieu ſeul par ſa grace & par un grand détrompement.

Le petit Tancrede, fils de Madame de Rohan étoit à Paris, où il eſpéroit trouver de l'appui. Le Prince de Condé avoit hautement porté les intérêts de Chabot, & de Madame de Rohan ſa fille : il avoit été le protecteur de leur mariage ; & l'étant alors du Miniſtre, il falloit néceſſairement que cet enfant qui n'avoit point encore de pere, trouvât de l'aſſiſtance dans le Parlement, qui regardoit ce Prince comme ſon ennemi. Tancrede appro-

cha bien près du bonheur qu'il ſouhaitoit, le parti Parlementaire le favoriſa ; les parens du feu Duc de Rohan le reconnoiſſoient pour ſon fils, ils trouvoient avantageux pour eux, que le fils de la mere fît revivre le nom du pere, & paſſoient légérement ſur le doute de ſa naiſſance ; car ils croyoient avec raiſon, qu'il ne ſeroit pas le ſeul qui porteroit à faux titre le nom & les armes d'une illuſtre Maiſon. Les Huguenots, qui alors étoient fideles au Roi, n'étoient pas fâchés néanmoins de revoir un Duc de Rohan de leur Religion, & ſouhaitoient ſeulement qu'il pût devenir capable de leur ſervir de Chef, ſi un jour ils vouloient former quelque entrepriſe dans l'État. Ces favorables diſpoſitions, qui alloient rendre la bizarre naiſſance de Tancrede un prodige de bonheur, furent anéanties par la mort qu'il reçut auprès du bois de Vincennes, en une ſortie que firent les Pariſiens. Malgré ſa jeuneſſe qui n'étoit pas encore fort éloignée de l'enfance, il y fit des merveilles de ſa perſonne, & donna tant de preuves de ſa valeur, qu'il laiſſa dans le monde cette créance de lui, que s'il n'étoit fils du Duc de Rohan ce grand Capitaine, il l'étoit du moins d'une perſonne de qualité qui ſans doute ne manquoit ni de grandeur ni

de courage. Il faut que les Conquérans faſſent plus que le commun des autres hommes : il ſavoit déjà qu'il avoit à combattre, non-ſeulement pour la gloire, mais encore pour acquérir un pere, un nom, des parens, de grandes terres & de la fortune, & ſur-tout pour fuir une honteuſe deſtinée. Sa mere la vieille Ducheſſe de Rohan, qui avoit fondé toutes ſes eſpérances ſur lui, & qui croyoit par ſon rétabliſſement ſe pouvoir venger de ſa fille, fut ſenſiblement affligée de ſa mort. Ceux qui paroiſſoient ſes parens & qui le vouloient adopter, le regretterent; & toute ſa famille, ôté ſa ſœur, en fut affligée. Peut-être que la force du ſang leur fit jetter des larmes, & qu'elles étoient une marque de la vertu de ſa mere & de la vérité de ſes paroles. Sur de telles choſes, le doute eſt, ce me ſemble, le parti le plus ſûr & le plus juſte; car ce qui paroît le plus vrai ne l'eſt quelquefois pas; & ce qui tout de même nous paroît plein de menſonge, eſt ſouvent plus digne d'eſtime que de mépris. En cette occaſion, il y avoit à remarquer que la Ducheſſe de Rohan la mere avoit paru groſſe à Veniſe dans le temps qu'elle étoit avec ſon mari.

Les miſeres commençoient alors dans Paris à ſe faire ſentir, & les pauvres pâ-

tiſſoient déjà beaucoup. Toutes les denrées enchériſſoient, & quoique ce fût peu ſouffrir pour une Ville aſſiégée, cette diſette ne laiſſoit pas d'incommoder beaucoup, & ſur-tout les pauvres. Les eaux étoient fort débordées cette année, & Paris étoit devenu ſemblable à la Ville de Veniſe. La Seine le baignoit entiérement, on alloit par bateau dans les rues; mais bien loin d'en recevoir de l'embéliſſement ſes habitans en ſouffroient de grandes incommodités : & les Dames pour faire voir leur beauté ne ſe ſervoient nullement de ces gondoles ſi renommées que l'on admire ſur les canaux Vénitiens. La nature a mis un bel ordre en toutes choſes, ce qui ſert d'ornement en certains lieux, ſeroit une grande laideur en d'autres. Ainſi cette belle riviere, la richeſſe & la beauté de Paris, n'étant plus renfermée dans ſes bornes ordinaires, ruinoit par cette trop grande abondance de ſes eaux, la Ville qu'elle baignoit plus qu'à ſon ordinaire, & lui ôtoit les avantages qu'elle lui donne quand elle ſe contente de couler doucement dans ſon lit naturel.

Pendant que les calamités augmentent à Paris, les Conſeils redoublent à Saint-Germain, où l'inquiétude étoit proportionnée au mauvais état des affaires du

Roi. Des deux côtés on ſouffroit. Le Duc d'Orléans, ſuivant ſon inclination favorable au bien public, fit écrire à ſes créatures qu'il les conſeilloit de penſer à la paix. Il fait plus; il en parle à la Reine, qui malgré ſes ſentimens, eſt contrainte de l'écouter. Ce radouciſſement fit venir à la Cour l'Archevêque de Toulouſe de la part de quelques-uns du Parlement, & il eut une grande conférence avec le Miniſtre, qui lui témoigna deſirer de pacifier toutes choſes. Ceux qui commandoient le parti des factieux, n'y étoient pas encore tout-à-fait diſpoſés; & le voyage de ce Prélat n'eut alors aucun effet, que celui de commencer de part & d'autre à tracer les prémices d'un accommodement futur. A ſon retour, le Prince de Conti lui défendit de rendre compte en public des favorables paroles qu'on lui avoit dites. Il eut peur que les peuples ne s'humiliaſſent, & que le reſpect qu'ils devoient au Roi ne reprît ſa place dans leurs cœurs.

Le Miniſtre commençoit alors à dire, qu'il vouloit bien s'en aller hors de France, pourvu que l'autorité Royale n'en fût point bleſſée; & quelqu'un lui diſant par moquerie, que tout iroit bien pourvu qu'il s'en allât; il répondit ſérieuſement

qu'il étoit prêt de partir, & qu'il ne demandoit pour être content que de voir le Roi reſpecté & obéi par ſes peuples.

Monſieur le Prince ne vouloit point de paix; & ſachant les négociations du Duc d'Orléans, il dit à Senneterre qu'il ne traitoit avec aucun du parti ennemi; mais que ſi Monſieur le Duc d'Orléans, ou le Miniſtre, ſe laiſſoient entendre là-deſſus, qu'il traiteroit avec mille, parce qu'il ne vouloit pas être pris pour dupe, & demeurer le dernier chargé de toute la haine publique. Il diſoit de plus, qu'il vouloit vaincre les Pariſiens, comme des poltrons; & les Généraux, comme des gens qui ne pouvoient s'accommoder enſemble, & dont la valeur étoit inutile, par la différence des ſentimnes & des cabales, & par le déſordre qui ſe rencontre toujours dans un grand parti compoſé de pluſieurs perſonnes.

La Reine fit conſulter ſoigneuſement de grands Docteurs, pour ſavoir ſi en conſcience elle ne pouvoit pas continuer la guerre. Elle leur fit voir qu'elle avoit été contrainte à la faire, par les cabales du Parlement qui le portoient à une déſobéiſſance manifeſte, & par la révolte des peuples; & mit pour fondement de ſa conſultation, qu'elle avoit intention de

faire la paix auſſi-tôt qu'elle verroit ceſſer les cauſes de la guerre. Sur cette propoſition on lui répondit, qu'elle la pouvoit faire ; mais que pour ne pas confondre l'innocent avec le coupable, elle étoit obligée de rechercher l'accommodement par toutes les voies raiſonnables & poſſibles, & qui manifeſtement ne lui ſeroient point déſavantageuſes. Quelques perſonnes, perſuadées par la voix du peuple, & qui en jugeoient ſur le bruit public qui ſe faiſoit contre le Mazarin, lui dirent qu'elle étoit obligée d'ôter le Cardinal du Miniſtere ; mais elle n'en voulut rien faire, parce qu'elle étoit perſuadée que ce relâchement ſeroit dangereux à l'autorité Royale, & contraire au ſervice du Roi : elle ne voyoit point d'homme capable de remplir ſa place, qui ne fût attaché à Monſieur ou à Monſieur le Prince. C'eſt pourquoi elle répondit toujours ſur cet article à ceux qui lui en parlerent, qu'elle ne vouloit pas faire la même faute qu'avoit faite le Roi d'Angleterre, abandonnant ſon Miniſtre à la rage publique, de peur qu'elle ne cauſât d'auſſi mauvais effets contr'elle, que ce Prince en reſſentoit alors en ſa propre perſonne & en ſon État.

Le Cardinal, cependant, ne trouvoit point honteux de rechercher ceux qu'il

avoit menacés peu auparavant. Il envoyoit ſouvent de ſes amis & de ſes domeſtiques dans Paris pour traiter avec ceux du Parlement qui avoient le plus de crédit dans la Compagnie. Il y en avoit de bien intentionnés, beaucoup de gens ſages avoient horreur de la guerre; & par ces ſolides raiſons on peut croire que ces Ambaſſadeurs étoient ſouvent bien reçus. La négociation, ſelon le génie du Miniſtre, ſe trouvoit toujours de la partie, ſoit avec ſes plus grands ennemis, ſoit avec ceux qui ſans le haïr vouloient s'accommoder avec lui. Il reſſembloit en cela à cette grande Princeſſe Catherine de Médicis, qui pour gagner du temps, fit pluſieurs fois la paix avec les Huguenots, quoiqu'elle vît bien qu'elle ne ſervoit qu'à donner quelque trêve à ſes maux, & nullement à les faire ceſſer. La moleſſe qui paroiſſoit alors dans ſa conduite, ne lui a pas à la fin mal réuſſi; mais elle a quelquefois paru ſi laide, qu'il eſt impoſſible de lui en donner des louanges: & s'il en a tiré quelque avantage, il en faut adorer la Providence divine, & après elle en attribuer l'honneur à la courageuſe réſiſtance de la Reine.

Les Généraux Frondeurs eurent avis que l'Armée du Roi devoit venir attaquer

Charenton, un de leurs meilleurs paſſages pour leur faire venir des vivres dans Paris. Ils y avoient mis une Garniſon conſidérable, & un vaillant homme pour le défendre. Quand on le ſut à Paris, ceux qui y commandoient, firent auſſi-tôt deſſein de l'empêcher & de ſortir avec toutes leurs troupes qui étoient en auſſi grand nombre qu'ils le vouloient : la multitude en étoit infinie, & chaque Pariſien étoit alors ſoldat, mais ſoldat ſans courage.

Les Généraux qui ſe ſentoient le cœur capable de tout entreprendre, étoient aſſez hardis pour dire qu'ils donneroient bataille ; s'ils le jugeoient à propos ; mais je penſe qu'en le diſant, ils avoient déjà jugé qu'ils ne le devoient pas faire. La politique & la raiſon les obligeoit de menacer & de craindre ; & leur défendoit, en faiſant les braves, de montrer la foibleſſe de leur Parti par les mauvaiſes troupes qu'ils commandoient.

Monſieur le Prince, la terreur des Pariſiens, vint donc comme un torrent qui emporte tout ce qu'il rencontre, fondre ſur ce Village retranché, barricadé, & bien muni de braves gens. Le Duc d'Orléans étoit en perſonne dans l'Armée du Roi, & tout ce qui portoit une épée de ceux qui étoient à la Cour, y fut auſſi.

L'armée étoit petite, mais elle étoit bonne, & le nom du Général augmentoit ſes forces de beaucoup. Monſieur le Prince, accoutumé à de plus grandes victoires, enleva le Quartier, tua tout ce qui lui oſa réſiſter, & tailla en pieces la Garniſon qui étoit de deux mille hommes. Clanleu qui la commandoit, y fut tué, ſe défendant vaillamment, refuſant la vie qu'on lui voulut donner, & diſant qu'il étoit partout malheureux, & qu'il trouvoit plus honorable de mourir en cette occaſion, que ſur un échafaut. Enſuite de cette expédition, Monſieur le Prince rangea ſon armée en bataille, & eut le loiſir de la mettre en bon ordre avant que celle de Paris pût arriver à la vue de ſes troupes. Les deux armées furent aſſez long-temps à ſe regarder ſans ſe faire aucun mal. Celle du Roi avoit fait ce qu'elle avoit eu deſſein de faire; & celle de Paris n'avoit que de très-foibles intentions de l'attaquer, & pas aſſez de courage pour réſiſter aux troupes du Roi. Ses moindres goujats étoient des Céſars & des Alexandre, en comparaiſon de leurs meilleurs ſoldats. Cette nombreuſe & mauvaiſe armée ne ſortit point de ſes retranchemens qui furent les dernieres maiſons de Picpuce, & l'arriere-garde demeura toujours

bien à ſon aiſe dans la place Royale, & ne vit que le cheval de bronze, qui portant la repréſentation de Louis XIII leur devoit faire honte d'aller combattre ſon fils & leur Roi. Mais bien-loin d'avoir ce ſentiment, toute leur bravoure n'eut aucun effet, que celui de leur faire donner mille malédictions à ce jeune Monarque, que peu d'années auparavant ils avoient reçu comme un préſent du Ciel octroyé à leurs vœux & à leurs prieres. Les deux armées ſe retirerent chacune de leur côté : celle du Roi, glorieuſe & ſatisfaite ; & celle de Paris, bien honteuſe de n'avoir donné d'autres preuves de ſa vaillance que celles des menaces & des injures. Elles n'avoient pas été faites à leurs ennemis d'aſſez près pour être entendues, & c'eſt pour cette raiſon qu'elles ne furent pas vengées.

Le Duc de Châtillon fut bleſſé à mort en cette occaſion, dont Monſieur le Prince fut touché. Il le pleura, & témoigna pour lui, auſſi-bien qu'il l'avoit déjà fait pour d'autres, qu'il étoit quelquefois ſuſceptible de beaucoup d'amitié. Ce jeune Seigneur fut regretté publiquement de toute la Cour à cauſe de ſon mérite & de ſa qualité ; & tous les honnêtes gens eurent pitié de ſa deſtinée. Sa femme, la belle

Ducheſſe de Châtillon qu'il avoit épouſée par une violente paſſion, fit toutes les façons que les Dames, qui s'aiment trop pour aimer beaucoup les autres, ont accoutumé de faire en de telles occaſions : & comme il lui étoit déjà infidele, & qu'elle croyoit que ſon extrême beauté devoit réparer le dégoût d'une jouiſſance légitime, on douta que ſa douleur fût auſſi grande que ſa perte. Cet aimable mari, reconnoiſſant ſa faute, en demanda pardon en mourant à celle qu'il avoit offenſée, préférant d'autres chaînes aux ſiennes. Il le fit en des termes ſi obligeans, à ce qu'elle m'a depuis dit elle-même, qu'il eſt à croire que la colere & la jalouſie laiſſerent quelque place à la tendreſſe, & n'étoufferent pas tout-à-fait une amitié qui avoit paru ſi grande.

Les Généraux Pariſiens mal ſatisfaits de leur journée, ſe retirerent doucement. Ils eſſuyerent mille injures de leurs Bourgeois qui étoient en colere de ce qu'on ne les avoit pas menés au combat. Ils juroient qu'ils auroient fait des merveilles, & qu'ils auroient porté la mort & l'effroi dans toute l'armée du Roi. Leur chagrin procédoit de ce qu'ils avoient perdu un paſſage qui leur apportoit des vivres : qu'il ne leur reſtoit plus que Brie-Comte-

Robert; & n'ayant que cette ſeule reſſource, ils voyoient que bientôt ils ſeroient en état de craindre la faim. Mais quoique leurs Généraux en fuſſent plus triſtes qu'ils ne le pouvoient être, comme ils n'étoient pas perſuadés de leur vaillance, ils n'oſerent jamais attaquer les Enſeignes Royales, & le Duc de Bouillon qui alors étoit malade, & que l'on avoit envoyé conſulter ſur ce ſujet, n'en avoit point été d'avis.

Ce même jour, pendant l'abſence des Généraux ennemis du Roi, ceux qui étoient à Paris affectionnés à la Cour & amis du Miniſtre, firent propoſer au Parlement par les Gens du Roi une Députation vers la Reine, pour lui rendre de très-humbles remercimens de ce que l'Archevêque de Toulouſe avoit dit de ſa part. Il n'avoit pas ſi ponctuellement obéi au Prince de Conti, qu'il n'eût fait ſavoir aux principaux de cette Compagnie le favorable traitement qu'il avoit reçu à Saint-Germain; & ceux qui avoient de bonnes intentions, en firent un bon uſage. Le Premier-Préſident qui étoit plus Royaliſte que Frondeur, ou qui étoit de tous les partis quand bon lui ſembloit, appuya cette propoſition. Le Préſident de Mêmes, alors aſſez affectionné pour la Cour,

le Doyen, & quelques autres en firent autant; mais ce qu'on appelloit les Frondeurs, firent un grand bruit, & forcerent ceux qui vouloient la Députation à ſe taire. Ceux-là, après avoir quelque temps ſouffert leur mutinerie, recommencerent par pluſieurs fois à la propoſer, & toujours les cris frondeurs redoublerent à meſure que le zele des ſages continuoit de paroître. Comme les Frondeurs eurent peur de perdre leur cauſe, un d'entr'eux courut vîtement avertir le Prince de Conti, qui à cette nouvelle vint auſſi-tôt au Palais. Il repréſenta à la Compagnie qu'il étoit bien dur à lui & aux autres de leur parti, de voir qu'ils vouluſſent ordonner d'une affaire de cette importance, pendant que leurs Généraux étoient à la campagne, expoſant leur vie pour leur querelle. Avec ſes raiſons & le bruit des Frondeurs, il rompit ce deſſein; & revenant à l'Hôtel-de-Ville il crut, comme il étoit vrai, avoir plus vaillamment combattu que ceux qui étoient allés à la guerre.

Le Premier-Préſident dit tout haut en cette occaſion, qu'il étoit impoſſible de plus tenir le Parlement ſi on en vouloit uſer de cette maniere. Les eſprits en effet étoient ſi égarés de la raiſon, que pendant

dant ces déſordres, & particuliérement dans les journées où il s'agiſſoit de quelques affaires importantes, ils portoient tous de petits poignards ſous leurs robes, pour s'en ſervir ſelon leurs beſoins, & l'intérêt du parti qu'ils avoient dans le cœur *.

Les Généraux de retour, ſachant ce qui s'étoit paſſé au Parlement, connurent aiſément que leurs affaires alloient mal, & que pluſieurs inclinoient à la paix. Ils jugerent qu'il étoit impoſſible que leur parti ſubſiſtât long-temps ; & la peur qu'ils eurent de périr les obligea de mettre en délibération, en préſence de Madame de Longueville, d'arrêter le Premier-Préſident. Quelques-uns dans ce Conſeil furent d'avis de le faire tuer par le peuple, & d'en faire autant à ceux qui avoient témoigné approuver la Députation vers la Reine. Les propoſitions les plus extrêmes y furent faites par ceux qui avoient plus de paſſion que de ſageſſe. Le Coadjuteur n'étoit pas modéré. Il ne pratiquoit pas les vertus que le Chriſtianiſme demande pour vivre ſelon les regles de l'Evangile & ſelon les obligations d'un homme de ſa

* Tambonneau, Conſeiller au Parlement, & de mes amis, me dit qu'il en portoit un, & que ſes confreres en faiſoient autant.

profeſſion. Il haſardoit tout pour arriver au but de ſes deſirs; & voulant de la gloire, il montroit avoir des ſentimens qui le déshonoroient.

Le neuvieme au ſoir, le Duc de Beaufort partit pour aller à Étampes au-devant d'un convoi de bled & de bétail dont le peuple avoit un grand beſoin. A ſon retour, il fut attaqué par les troupes que commandoit le Maréchal de Grammont, qui n'oſa le pouſſer tout-à-fait, de crainte de la multitude Pariſienne, qui commençoit à ſortir pour venir au ſecours de leur Prince bien-aimé. On nous dit alors que ſi ce Général Royaliſte, dans un certain défilé, eût voulu profiter de l'occaſion, il auroit taillé en pieces le Duc de Beaufort, & lui auroit pris tout ſon butin; mais ce Prince qui ne fut que foiblement attaqué, ſe défendant vaillamment, haſarda généreuſement ſa vie pour conſerver celle des bœufs & des moutons, qui devoient nourrir ſes bons amis les Pariſiens. Le Maréchal de la Mothe alla le ſecourir, & lui aida à ſe tirer d'affaire; car il s'étoit un peu trop engagé au combat. Il ſortit une ſi grande quantité de peuple au-devant de lui, que toute la nuit ne put pas ſuffire pour leur donner le temps de rentrer dans la Ville, & débrouiller cet

embarras où tant de bêtes de toute nature ſe rencontrerent mêlées enſemble.

Le 12 (Février,) arriva un Héraut-d'armes de la part du Roi, qui ſe préſenta à la Porte de Saint-Honoré, vêtu d'une mandille ſans manches, de velours bleu, couverte de Fleurs-de-Lys d'or, une toque de velours noir à ſa tête, & un bâton à ſa main couvert d'un même velours, & pareillement ſemé de Fleurs-de-Lys. Le Capitaine de la porte lui dit qu'il ne pouvoit le laiſſer entrer ſans le conſentement du Prince de Conti, & du Parlement. Monſieur de Maiſons qui y commandoit en qualité de Colonel du Quartier, fut celui qui en alla donner avis à l'un & à l'autre. Le Parlement s'aſſembla auſſi-tôt pour aviſer à ce qu'il devoit faire. Il fut arrêté de lui refuſer l'entrée, & que les Gens du Roi iroient à Saint-Germain repréſenter à la Reine que le Roi n'ayant point accoutumé d'envoyer de Hérauts à ſes Sujets, ils avoient réfuſé de le recevoir ſous le nom d'ennemis, & la ſupplier de leur dire ce qu'elle deſiroit de faire ſavoir au Parlement. Cette Députation ne déplut point à la Cour; parce qu'elle étoit reſpectueuſe, & donnoit lieu à quelques propoſitions d'accommodement, que tous les gens de bien deſiroient

avec ardeur. Il fut ordonné de plus, que Monſieur de Maiſons garderoit les paquets tout cachetés juſques à nouvel ordre. Il y en avoit trois, un pour le Parlement, un autre pour le Prince de Conti, & un autre pour la Ville. Dans le premier le Roi faiſoit mention de la Déclaration qui avoit été faite à ſa ſortie, par laquelle on leur enjoignoit d'aller à Montargis, & de celle qui avoit été donnée contr'eux en conſéquence de leur déſobéiſſance, où tous ceux de cette Compagnie étoient déclarés criminels de Leze-Majeſté; & la concluſion étoit, que nonobſtant cela, la Reine ouvrant les bras de ſa miſéricorde, par une bonté toute extraordinaire, elle leur promettoit & leur donnoit ſa foi de Reine, que s'ils vouloient obéir à la premiere Déclaration, qui les condamnoit d'aller à Montargis, alors rétabliſſant l'autorité du Roi par cette obéiſſance, elle les remettroit dans leurs Droits & Priviléges, & leur pardonneroit toutes leurs révoltes paſſées, ſans vouloir jamais s'en ſouvenir: & dans un Mémoire particulier, on leur faiſoit eſpérer de plus grandes graces s'ils vouloient députer vers la Reine. Dans le ſecond, le Roi mandoit au Prince de Conti, qu'ayant été déclaré criminel de Leze-Majeſté, pour avoir man-

qué d'obéir à la premiere Déclaration qui lui ordonnoit de ſe rendre dans ſix jours auprès de Sa Majeſté, à faute de quoi il avoit été privé de ſes Charges & Gouvernemens, que s'il vouloit dans ce même terme obéir aux ordres du Roi, la Reine lui promettoit de le remettre dans ſa premiere innocence, & dans la jouiſſance de ſes biens, Charges & Gouvernemens : & le mémoire particulier faiſoit eſpérer de plus grandes graces & un plus long délai s'il vouloit le demander. La Ville ayant de même été conviée par une premiere Déclaration, de ſe ſéparer du Parlement & de ſes intérêts, à faute de quoi tous les habitans étoient traités de rebelles ; on leur mandoit que s'ils vouloient rentrer en eux-mêmes & obéir au Roi, la Reine leur pardonneroit leurs fautes, & redonneroit tout de nouveau aux habitans de Paris, leurs Droits & Priviléges accoutumés, les traitant comme bons & fideles Sujets, leſquels Sa Majeſté avoit toujours tendrement aimés.

Les Députés du Parlement envoyerent demander des Paſſe-ports à Saint-Germain pour y aller, ſelon ce qui avoit été réſolu à la venue du Héraut. Les Frondeurs furent au déſeſpoir de cette Députation, & le Duc de Beaufort, le Maître du peuple,

déclara qu'il vouloit faire tuer ceux qui propoſeroient des conditions de paix ſans chaſſer le Cardinal du Miniſtere ; mais toutes ces menaces ne purent empêcher que les négociations n'allaſſent à leur fin. La Reine refuſa les Paſſe-ports aux Gens du Roi, les voulant traiter de particuliers, à cauſe qu'elle prétendoit que le Parlement étoit interdit & déclaré criminel. Cette hauteur, non plus que toutes les autres, ne fut pas ſoutenue ; & il fallut ſe réſoudre de les envoyer dans la forme que les Gens du Roi le ſouhaiterent, & même il fallut que la Reine les traitât favorablement. Sa prudence & ſon Miniſtre lui conſeillerent de le faire en cette occaſion, où elle n'étoit pas en pouvoir d'agir ſelon ſes ſentimens. Les affaires ſe traiterent entre le Miniſtre & les Députés aſſez généralement, parce que des deux côtés on ſe tint aſſez ſerré ; chaque parti n'oſant paroître vouloir ce qu'en effet ils deſiroient comme le remede de tous leurs maux.

Les Députés, à leur retour, furent au Parlement rendre compte de leur voyage. Les Généraux eurent peur que cette narration n'apportât quelque changement dans les eſprits, parce que le deſir de la paix & du repos eſt naturellement imprimé dans le cœur de tous les hommes rai-

ſonnables. Le Prince de Conti, de concert avec tous les autres, l'interrompit, en préſentant au Parlement un Envoyé de la part de l'Archiduc, qui leur promettoit du ſecours, & les exhortoit à ſe bien défendre. Il étoit vrai que le Marquis de Noirmoutier avoit commerce avec l'Archiduc, par Laigue ſon ami, qui avoit été envoyé en Flandre pour traiter avec ce Prince de la part des principaux de ce parti ; & il étoit demeuré d'accord avec eux qu'ils ſe pourroient ſervir de ſon nom pour perſuader aux peuples ce qu'ils jugeroient être néceſſaire à leur défenſe. Ils firent donc paroître ce Courier Eſpagnol pour éluder les propoſitions d'accommodement, qu'ils crurent ſe devoir faire enſuite du récit des Gens du Roi. Pluſieurs du Parlement furent étonnés quand ils entendirent nommer le nom de l'Archiduc : quelques autres en eurent de la joie ; & par la diverſité de leurs ſentimens, ils témoignerent la différence de leur vertu & de leur équité. Cela fit que beaucoup de ceux qui n'étoient que médiocrement bien diſpoſés, ſe réſolurent tout-à-fait à bien faire ; car il n'eſt pas facile d'aller ſi vîte dans le dernier emportement du mal & du crime ; & l'ancienne impreſſion gravée preſque dans le cœur de toutes les na-

tions, du devoir des Sujets envers leurs Souverains, ne s'efface pas ſi facilement. Après la harangue du Prince de Conti, la Grand'Chambre délibéra ſi on devoit écouter l'Envoyé de l'Archiduc. Ils douterent avec raiſon, s'ils pouvoient entrer en commerce avec l'ennemi de l'État; & la plus grande partie de ceux qui compoſoient cette Compagnie voulurent éviter le crime de Leze-Majeſté, & de ſe mettre au nombre des Rebelles déclarés. Il fut arrêté ſur cette extraordinaire Délibération, qu'ils l'entendroient, & qu'après l'avoir ouï, ils en iroient rendre compte à la Reine. Beaucoup de ceux qui opinerent, furent d'avis d'envoyer les paquets fermés à Saint-Germain, & ils en furent loués par les gens de bien.

L'Envoyé commença par une Lettre de Créance qu'il préſenta dans la Grand'-Chambre, qui avoit été écrite à Paris : puis il dit que l'Archiduc, ayant refuſé tous les avantages qui lui avoient été propoſés par la Reine, il lui avoit commandé de venir demander au Parlement la paix des deux Couronnes, à des conditions dont ils ſeroient eux-mêmes les Juges. Il leur dit que l'Archiduc ne vouloit point traiter avec le Cardinal Mazarin, étant condamné par une ſi célébre Compagnie

pagnie ; qu'il auroit cru ne pouvoir trouver aucune sûreté avec lui, & qu'il espéroit la rencontrer toute entiere par leur entremise : qu'au refus de la paix qu'il leur demandoit, il leur offroit une armée de vingt mille hommes, qui étoit sur la frontiere toute prête à les bien servir.

Ensuite de cette Harangue, le Harangueur fut remercié, & il se retira : puis, on ordonna que les Gens du Roi seroient députés. Ils avoient été interrompus par le Prince de Conti, comme je l'ai remarqué, exprès pour empêcher l'effet de leurs pouvoirs ; mais cette mauvaise finesse ne put empêcher leur narration. Ils dirent à la Compagnie, que la Reine les avoit bien reçus, & leur avoit fait dire par Monsieur le Chancelier au nom du Roi, qu'elle n'avoit point trouvé mauvais le refus qu'ils avoient fait du Héraut qu'elle leur avoit envoyé ; qu'elle avoit reçu leurs excuses pour bonnes & légitimes, puisqu'ils avoient horreur du nom de Rebelles ; & que ladite Majesté les avoit assurés qu'aussi-tôt qu'ils voudroient s'humilier & rendre au Roi son fils le respect qu'ils lui devoient comme bons & fideles Sujets, elle leur donneroit sûreté pour leurs vies, leurs Biens & leurs Charges. Ils dirent aussi que Monsieur & M. le Prince, leur

en avoient dit autant ; que de plus M. le Chancelier les avoit conviés au retour, pour aviſer tous enſemble aux moyens d'une bonne paix, & qu'ils n'étoient point entrés en matiere ſur aucun article, ayant voulu obſerver particuliérement les ordres qu'ils avoient reçus de la Compagnie.

On délibéra tout de nouveau là-deſſus, & il fut arrêté qu'on députeroit à Saint-Germain, pour remercier la Reine des obligeantes paroles qu'elle avoit dites en leur faveur, & pour lui rendre compte de l'Envoyé de l'Archiduc. Ce fut vers ces mêmes jours, que la Reine qui faiſoit la guerre par raiſon, & qui ſelon les conſeils des Docteurs qu'elle avoit conſultés, travailloit par bonté à faire la paix, voulut faire une action tout-à-fait charitable, & ſuivre exactement les conſeils que Dieu même nous donne dans l'Évangile ; car outre l'argent qu'elle envoyoit ſouvent en ſecret diſtribuer aux pauvres, elle vendit des pendans d'oreille de diamans d'une grande valeur, & faits d'une agréable maniere, qu'elle n'avoit point encore mis, & en donna les prémices & le prix à ceux qui, dans les rues de Paris, vomiſſoient chaque jour quelques imprécations contr'elle.

Il faut interrompre le cours de cette

négociation, pour marquer ici le plus horrible attentat qui ait jamais été, la plus criminelle action que des hommes aient jamais commiſe, que notre ſiecle a vue avec horreur, & qui arriva en Angleterre, lorſque notre Souveraine étoit occupée à corriger la révolte de ſes Sujets. Ce récit cauſera de l'étonnement aux races futures, & devoit être d'un mauvais augure pour la Reine, & pour les peuples qui voyoient que les châtimens de Dieu étoient prêts de tomber ſur la terre, pour la punir de l'injuſtice qui étoit répandue en elle, par tant d'impiétés & de crimes. Il ſembloit que la Juſtice Divine menaçoit tous les Rois de l'Europe, puiſqu'elle n'épargnoit pas un des plus innocens, & qu'elle tomboit alors ſur la tête d'un grand Roi, qui étoit un bon Prince, & dont la vie étoit exempte de tout reproche, à l'exception d'une Héréſie qu'il avoit reçue de ſes peres, & dont il ſemble que ſon malheur étoit la ſuite, comme le péché de Henri VIII en étoit la ſource. Le zele qu'il avoit pour la Religion marquoit ſa foi; & ſes bonnes intentions vraiſemblablement pouvoient attirer ſur lui la miſéricorde de Dieu, & les véritables lumieres dont il avoit beſoin pour ſe tirer de cet aveuglement; mais par un Arrêt im-

pénétrable de Dieu, il périt rempli de vertus, & ſa fin nous va faire voir quel monſtre de cruauté eſt l'homme quand il s'abandonne à ſes paſſions, & qu'il n'a point la piété & la véritable Religion pour guide.

Il n'y a jamais rien eu de plus pitoyable que l'état où étoit alors cette grande famille Royale d'Angleterre. Elle étoit perſécutée par ſes Sujets, trahie de ceux qui leur devoient tout; & ceux dont avec juſtice elle devoit eſpérer du ſecours, étoient forcés de l'abandonner. Les embarras de la guerre civile, que la Reine avoit ſur les bras, l'empêchoient de ſecourir le Roi d'Angleterre, à qui elle étoit obligée, & pour qui elle diſoit qu'elle conſervoit beaucoup d'amitié; mais à ſon extrême regret, une amitié infructueuſe, & qui devoit donner de la confuſion & de la douleur à une grande Reine comme la nôtre, dont la bonne volonté devoit être accompagnée de puiſſance, & paroître par les effets plutôt que par les paroles. Alors ce grand Roi étoit réduit à chicaner ſa vie en ſe défendant contre ſes Sujets, comme auroit fait le moindre homme du monde. Il avoit été amené par eux de l'Iſle de Wight à Londres, où il avoit été long-temps priſonnier, & la Chambre

Haute travailloit à lui faire ſon procès avec une inſolente barbarie & une injuſtice manifeſte. La Reine, trop embarraſſée de ſes affaires, & peu en état de ſe faire craindre, pour tout ſecours envoya un Ordinaire du Roi en Angleterre, pour ſolliciter les Rebelles en ſa faveur; mais ce fût inutilement, & ce Prince malheureux, quand cet homme arriva, n'en avoit plus beſoin. Pendant que ces hommes dénaturés traitoient leur Roi de criminel, qu'ils l'accuſoient d'avoir fait de grandes trahiſons à leur Nation, & d'avoir fait la guerre contr'eux, la Reine ſa femme étoit dans le Louvre, ſouffrant beaucoup de néceſſités. Elle avoit déjà vendu preſque toutes ſes pierreries, pour en envoyer l'argent au Roi ſon mari, qu'elle tâchoit de ſecourir par toutes les voies poſſibles; & le reſte de ſes diamans avoit été employé à la nourrir dans Paris, où elle ſe trouva aſſiégée avec les Rebelles. Elle étoit affectionnée au Parti Royal, & le mauvais état des affaires de la Reine la privoit des aſſiſtances qu'elle avoit accoutumé d'en recevoir. Elle fut contrainte, dans cette néceſſité, de demander, comme elle diſoit elle-même, *une aumône* au Parlement; & je penſe qu'elle en tira environ vingt mille francs pour ſa ſubſiſtance.

Comme j'avois l'honneur de la voir ſouvent, étant logée dans le Louvre, par la grace qu'elle m'avoit faite de m'y recevoir *, elle me fit connoître l'état où elle étoit, qui étoit digne de compaſſion, & dont les particularités ſeroient étonnantes. Tous les Grands de la Terre, qui croient être deſtinés à une Puiſſance permanente, & qui s'imaginent que leur grandeur, leurs plaiſirs & leur apparente gloire ne ſauroit finir, devroient méditer ceci, pour apprendre à ſe détromper de leurs fauſſes opinions. La mendicité, où cette illuſtre Princeſſe étoit réduite, étoit affligeante; mais elle ne ſe pouvoit comparer au malheur qu'elle avoit ſujet de craindre, & qui enfin lui arriva par l'ordre de Dieu, pour lui faire ſentir la différence des plus grands biens & des plus grands maux qui puiſſent arriver dans la vie. On peut dire d'elle, qu'elle a goûté ces deux états dans toute leur étendue.

Depuis le ſiége de Paris, elle avoit toujours été fort en peine de ce qu'elle ne recevoit point de nouvelles du Roi ſon mari, qu'elle ſavoit avoir été mené à Londres, où il étoit gardé ſi ſoigneuſement, qu'il

* La Reine eut la bonté & le ſoin d'envoyer de Saint-Germain remercier la Reine d'Angleterre, de la protection qu'elle m'avoit donnée.

fut impoſſible à ce Prince de lui écrire : & comme on ſe flatte ordinairement, la Reine d'Angleterre croyoit que la guerre & les troubles de la France, l'empêchoient en quelque façon de recevoir de ſes lettres, & que toutes ces choſes retardoient les Couriers. Le Roi d'Angleterre, pendant ce ſilence à l'égard de la Reine, fut occupé à répondre dans la Chambre Haute du Parlement d'Angleterre aux accuſations qu'on lui faiſoit, d'avoir fait de grandes trahiſons à l'État, & d'avoir été trouvé l'épée à la main contre ſes Sujets. Ce Roi, ſans répondre à ces crimes fabuleux, maintint toujours que la Chambre Haute n'avoit point de droit de juger les Rois, & que ſelon les loix & la raiſon, il ne devoit pas être traité de cette ſorte ; mais le Préſident de la Chambre, auſſi-tôt qu'il parloit *de Loix*, *de Juſtice* & *de Raiſon*, lui répondit, qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'étant un malfaicteur, & préſenté devant eux en qualité de priſonnier, il voulût entreprendre de diſputer l'autorité de cette Chambre, & qu'il ne lui appartenoit pas de la conteſter. Ce pauvre Prince fut pluſieurs fois amené devant ces injuſtes Juges, renvoyé & accablé de calomnies. Il refuſa toujours conſtamment toutes les propoſitions qu'on lui fit, parce

qu'il crut qu'elles bleſſoient la Religion qu'il profeſſoit. Il ne manquoit ni de courage, ni d'eſprit, pour bien maintenir ſes raiſons ; mais comme il avoit laiſſé paſſer les bonnes occaſions de s'accommoder, qu'il n'avoit point de forces, d'amis, d'argent, ni d'armée pour ſe défendre, il fut enfin condamné à la mort, refuſant toujours de reconnoître la Juriſdiction de la Chambre ; & cette Chambre lui défendant de s'y oppoſer. Cet effroyable Arrêt fut conçu en des termes auſſi abominables, que le procédé de ſes infâmes Juges étoit rempli d'iniquité & de malice. Le Préſident prononça, *que Charles Stuard étant atteint & convaincu des crimes & charges dont il étoit accuſé, la Chambre ordonnoit que ledit Charles Stuard, comme tyran, traître, meurtrier, & ennemi du Public, ſeroit mis à mort par la ſéparation de ſa tête d'avec ſon corps.*

Après cet horrible Arrêt, ce malheureux Roi, le 9 de Février de cette année 1649, ſur les dix heures du matin, fut conduit de Saint-James à pied par dedans le Parc, au milieu d'un Régiment d'Infanterie, tambour battant & enſeignes déployées, avec ſa Garde ordinaire armée de pertuiſanes. Quelques Gentilshommes le ſuivirent en cet état, allant devant &

après lui, la tête nue. Le ſieur Juxſon, Docteur en Théologie, qui étoit Evêque de Londres, le ſuivoit; & le Colonel Thomlinſon, qui avoit la Garde de Sa Majeſté. Tous deux l'accompagnerent, parlant à lui la tête nue. Il vint depuis ledit Parc de Saint-James, au travers de la Galerie de Whitehall juſques à la Chambre, où pendant ſa puiſſance il couchoit ordinairement. Delà, il entra dans un Cabinet, où il avoit accoutumé de prier Dieu, & y demeura quelque temps à faire ſa priere. Il refuſa de dîner, parce qu'ayant communié une heure auparavant, il avoit bu un peu de vin; & il crut qu'il ſuffiſoit pour le conduire à la mort & pour aller juſqu'au lieu où il la devoit recevoir. Il fut accompagné de Juxſon, du Colonel Thomlinſon & de quelques autres Officiers qui avoient charge de le ſuivre. Sa Garde-du-Corps & ſes Mouſquetaires étoient rangés depuis ſa Chambre juſques à la Salle des Banquets. Au-dehors de cette Salle ſur la place publique, l'échafaud étoit dreſſé. Il étoit couvert de noir: le billot étoit au milieu, & la hache à côté, toute prête à trancher la tête de ce grand Prince, le plus vertueux de tous les hommes. Pluſieurs Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie étoient rangées aux deux

côtés de l'échafaud, avec une grande confuſion de peuple, qui fort paiſiblement vouloient aſſiſter à ce ſpectacle. Le Roi, étant arrivé ſur l'échafaud, jetta les yeux attentivement ſur la hache & le billot, & demanda au Colonel Haker, s'il n'y en avoit point de plus haut? Puis, il leur parla à tous avec une grande tranquillité d'eſprit, ayant dans ſon viſage un air ſi noble & ſi majeſtueux, qu'à moins que d'avoir pour Spectateurs & Auditeurs des Aſſaſſins & des Bourreaux, ils en auroient été touchés. Son diſcours eſt beau pour un Roi Chrétien, qui, trompé dans ſa Religion, croyoit être un Martyr de ſon Egliſe. Il ſe confeſſe coupable de l'injuſte mort de Straffort, à laquelle il ſe repent d'avoir conſenti. Un Anglois, bon ſerviteur de ſon Roi, & bien inſtruit de ſes affaires, me conta toutes les particularités que je viens d'écrire, avec celles qui ſuivent juſques à ſa mort. Ce fut la même perſonne qui me donna la Harangue ſuivante.

HARANGUE
DU ROI D'ANGLETERRE,

*Faite par lui à ſes Sujets *, ſur l'échafaud, & particuliérement au Colonel Thomlinſon.*

« J'AI fort peu de choſe à dire, c'eſt » pourquoi je m'adreſſe à vous, & vous » dirai que je me tairois volontiers, ſi je » ne craignois que mon ſilence ne donnât » ſujet à quelques-uns de croire que je ſu- » bis la faute, comme je fais le ſupplice; » mais je crois que pour m'acquitter envers » Dieu & mon pays, je dois me juſtifier » comme bon Chrétien & bon Roi, & » finalement comme homme de bien. Je » commencerai par mon innocence, & en » vérité je crois qu'il n'eſt pas néceſſaire de » vous entretenir long-temps ſur ce ſujet. » Tout le monde ſait que je n'ai jamais » commencé la guerre avec les deux Cham- » bres du Parlement: & j'appelle Dieu à » témoin, auquel je dois bientôt rendre

* *Elle eſt traduite d'Anglois en aſſez mauvais François; & ſans doute elle eſt plus belle en ſa Langue: je l'ai écrite de la même maniere qu'elle m'a été donnée.*

» compte, que je n'ai jamais eu intention
» d'uſurper ſur leurs priviléges. Au con-
» traire, ils commencerent eux-mêmes,
» en ſe ſaiſiſſant des Arſenaux : (ils con-
» feſſent qu'ils m'appartiennent) ; mais ils
» jugerent qu'il leur étoit néceſſaire de
» me les ôter : & pour le faire court, ſi
» quelqu'un veut regarder les dates de
» leurs Commiſſions & des miennes,
» comme les Déclarations, il verra évi-
» demment qu'ils ont commencé ces mal-
» heureux déſordres, & non pas moi ;
» de ſorte que j'eſpere que Dieu vengera
» mon innocence. Non, je ne le veux pas,
» j'ai de la charité. A Dieu ne plaiſe que
» j'en impute la faute aux deux Chambres :
» il n'eſt pas beſoin d'en charger ni l'une ni
» l'autre. J'eſpere qu'elles ſont exemptes
» de ce crime ; car je crois que les mauvais
» Miniſtres d'entr'eux & moi ont été les
» cauſes principales de tout ce ſang répan-
» du : tellement que, par maniere de par-
» ler, comme je m'en trouve exempt, j'eſ-
» pere & prie Dieu qu'ainſi ſoit qu'ils le
» ſoient auſſi. Néanmoins, à Dieu ne plaiſe
» que je ſois ſi mauvais Chrétien, que je ne
» confeſſe que les jugemens de Dieu ſont
» juſtes contre moi ; car ſouvente-fois il
» punit juſtement par une injuſte ſentence :
» cela ſe voit ordinairement. Je dirai ſeu-

» lement qu'un injuſte Arrêt, que j'ai ſouf-
» fert être exécuté contre Straffort, eſt
» puni préſentement par un autre injuſte,
» donné contre moi-même. Ce que j'ai dit
» juſques ici, c'eſt pour vous faire voir
» mon innocence. Maintenant, pour vous
» faire voir que je ſuis bon Chrétien, voi-
» là un honnête homme, (montrant au
» doigt le Sieur Juxſon,) lequel portera
» témoignage que j'ai pardonné à tout le
» monde, & en particulier à ceux qui ſont
» auteurs de ma mort. Quels ils ſont? Dieu
» le ſait: je ne deſire pas le ſavoir. Je prie
» Dieu de leur pardonner. Mais ce n'eſt
» pas tout: il faut bien que ma charité paſſe
» plus avant. Je ſouhaite qu'ils ſe repen-
» tent; car véritablement ils ont commis
» un grand péché en cette occurrence. Je
» prie Dieu, avec Saint Etienne, qu'ils
» n'en reçoivent pas la punition; non-ſeu-
» lement cela, mais encore qu'ils puiſſent
» prendre la vraie voie d'établir la paix dans
» le Royaume; car la charité me comman-
» de, non-ſeulement de pardonner aux
» perſonnes particulieres, mais auſſi de
» tâcher juſqu'à mon dernier ſoupir de
» mettre la paix dans le Royaume ».

» Maintenant, Meſſieurs, il faut vous
» faire voir comme vous êtes en mauvais
» chemin, & tâcher de vous remettre en

» un meilleur. Premiérement, pour vous
» montrer que vous vous détournez de la
» juſtice, je vous dirai que tout ce que
» vous avez jamais fait, à ce que j'en ai
» pu concevoir, a été par voie de con-
» quête. Certainement, c'eſt une mauvai-
» ſe voie : car une conquête, Meſſieurs,
» n'eſt jamais juſte, s'il n'y a quelque bon-
» ne & légitime cauſe, ſoit pour quelque
» tort reçu, ou en ayant droit légitime ;
» & alors ſi vous outrepaſſez cela, la
» premiere conteſtation que vous avez,
» rend votre cauſe injuſte à la fin, quoi-
» qu'elle fût juſte au commencement. Mais
» ſi ce n'eſt par conquête, c'eſt une grande
» violence, comme un Pirate reprocha un
» jour à Alexandre qu'il étoit le grand vo-
» leur, mais que pour lui il ſe contentoit
» de n'être que le petit. De ſorte, Meſ-
» ſieurs, que je trouve la voie que vous
» tenez fort mauvaiſe. A préſent, pour
» vous mettre en bon chemin, ſoyez aſ-
» ſurés que vous ne ferez jamais bien, &
» que Dieu ne vous aſſiſtera jamais, que
» vous ne donniez à Dieu ce qui appar-
» tient à Dieu, & au Roi ce qui appar-
» tient au Roi, je veux dire à mes Suc-
» ceſſeurs, & au Peuple ce qui appartient
» au Peuple. Je ſuis autant pour le peuple
» qu'aucun de vous. Il vous faut donner

» ce qui appartient à Dieu, en réglant ſon
» Égliſe droitement ſelon l'Écriture, la-
» quelle eſt à préſent en déſordre. Pour
» vous en dire la voie en détail préſente-
» ment, je ne le puis faire. Je vous dirai
» ſeulement, qu'il ſeroit bon d'aſſembler
» un Synode National, où chacun pour-
» roit diſputer avec toute liberté, & que
» les opinions qui paroîtroient évidem-
» ment bonnes fuſſent ſuivies. Quant au
» Roi, en vérité je ne veux pas » (puis, ſe tournant vers un Gentilhomme qui touchoit à la hache, *ne gâtez pas la hache :*) « Quant au Roi, les Loix du Royaume
» vous en inſtruiront clairement & parlant
» comme cela me touche en mon particu-
» lier, je ne vous en dis qu'un mot en paſ-
» ſant. Pour le Peuple, certainement je
» deſire autant ſa liberté & franchiſe, que
» qui que ce ſoit; mais il faut que je vous
» diſe qu'elle conſiſte à être conſervée par
» les Loix, par leſquelles ils ſoient aſſurés
» de leurs vies & de leurs biens. Ce n'eſt
» pas qu'il faille qu'ils aient part au Gou-
» vernement, Meſſieurs : cela ne leur ap-
» partient pas. Un Souverain & un Sujet
» ſont bien différens l'un de l'autre; &
» pourtant juſqu'à ce que vous faſſiez cela,
» je veux dire que vous mettiez le peuple
» en cette ſorte de liberté, certainement

» il n'en aura jamais. Meſſieurs, c'eſt pour » ce ſujet que je ſuis ici. Si j'euſſe voulu » donner lieu à un arbitrage, afin de chan- » ger les Loix, ſelon la puïſſance du glai- » ve, j'euſſe pu éviter ceci. Partant, je » vous dis, & prie Dieu, qu'il en détour- » ne ſon châtiment de deſſus vous; car je » ſuis martyriſé pour le peuple véritable- » ment. Meſſieurs, je ne vous tiendrai pas » long-temps, je vous dirai ſeulement, que » j'euſſe pu demander quelque peu de temps » pour mettre ceci en meilleur ordre, & » le digérer mieux; mais j'eſpere que vous » m'excuſerez. J'ai déchargé ma conſcien- » ce. Je prie Dieu que vous preniez les » voies les plus propres pour le bien du » Royaume, & votre propre ſalut ». Alors le Sieur Juxſon dit au Roi : *Ne plaît-il pas à Votre Majeſté, quoique l'affection qu'elle a pour la Religion ſoit aſſez connue, de dire quelque choſe pour la ſatisfaction du peuple ?*

Le Roi alors lui répondit : *Je vous remercie de tout mon cœur, Monſeigneur; parce que j'allois oublier ce que j'avois eu deſſein de dire.* Puis ſe tournant vers le peuple, lui dit : *Meſſieurs, je penſe que ma conſcience & ma Religion eſt fort bien connue de tout le monde, & partant je déclare devant vous tous, que je meurs Chrétien*

Chrétien, profeſſant la Religion de l'Égliſe Anglicane, en l'état que mon pere me l'a laiſſée; & je crois que cet honnête homme, montrant le Sieur Juxſon, *le témoignera.* Puis ſe tournant vers les Officiers, il dit : *Meſſieurs, excuſez-moi en ceci, ma cauſe eſt juſte & mon Dieu eſt bon; je n'en dirai pas davantage.* Puis il dit au Colonel Haker; *Ayez ſoin, s'il vous plaît, qu'on ne me faſſe pas languir.* Et alors un Gentilhomme approchant de la hache, le Roi lui dit : *Prenez garde à la hache, je vous prie : prenez garde à la hache.* Enſuite de quoi, le Roi parlant à l'Exécuteur, lui dit : *Je ferai ma priere fort courte, & alors j'étendrai les bras.....* Puis le Roi demanda ſon bonnet de nuit au ſieur Juxſon, & l'ayant mis ſur ſa tête, il dit à l'Exécuteur, *Mes cheveux vous empêchent-ils?* Lequel le pria de les mettre ſous ſon bonnet : ce que le Roi fit, aidé de l'Evêque & de l'Exécuteur. Puis le Roi, ſe tournant de rechef vers l'Evêque, lui dit encore une fois : *Ma cauſe eſt juſte, & mon Dieu eſt bon.* Alors le Sieur Juxſon lui dit. *Il n'y a plus qu'un pas, Sire, & ce pas eſt fâcheux, mais il eſt court; & vous pouvez conſidérer qu'il vous tranſportera promptement de la terre au Ciel, & là vous trouverez beaucoup de*

joie. Le Roi lui répondit : *Je vais d'une Couronne corruptible à l'incorruptible, où il ne peut pas y avoir de trouble, non aucun trouble du monde. Oui*, lui dit le Sieur Juxſon, *vous changez votre Couronne temporelle à une éternelle : c'eſt un fort bon échange.* Le Roi dit enſuite à l'Exécuteur, *Mes cheveux ſont-ils bien ?* Puis il ôta ſon manteau, & donna ſon Cordon bleu, qui eſt l'Ordre de la Jarretiere, audit Sieur Juxſon, diſant, *Souvenez-vous ;* & le reſte il le dit tout bas. Puis le Roi ôta ſon pourpoint, & demeurant avec ſa Camiſolle, remit ſon manteau ſur ſes épaules. Puis regardant le billot, dit à l'Exécuteur : *Il vous le faut bien attacher. Il eſt bien attaché*, lui répondit-il. Et le Roi continuant, lui dit : *On le pouvoit faire plus haut. Il ne le ſauroit, Sire, pour être bien* : à quoi le Roi ajouta : *Quand j'étendrai les bras, alors.....* Après quoi, ayant dit deux ou trois mots tout bas & debout, les yeux & les mains levées au Ciel, il s'agenouilla incontinent, mit ſon col ſur le billot, & alors l'Exécuteur remettant encore ſes cheveux ſous ſon bonnet, le Roi lui dit, penſant qu'il l'allât frapper, *Attendez le ſigne. Je le ferai, Sire*, lui répondit cet homme. Puis faiſant une petite poſe, le Roi peu

après étendit les bras, & l'Exécuteur ſépara ſa tête d'un ſeul coup. Quand la tête fut tranchée, l'Exécuteur la prit, & la montra au peuple, & ſon corps fut mis en un coffre couvert pour ce ſujet de velours noir.

Sic tranſit gloria mundi.

Peu de jours après cet horrible meurtre, la Reine d'Angleterre reçut une fauſſe nouvelle, qui lui apprit que le Roi ſon mari avoit été amené de la priſon juſque ſur l'échafaud, qu'on lui avoit voulu couper la tête; mais que le peuple s'y étoit oppoſé. Je crois que Milord Germain ſon Miniſtre, qui ſavoit le mauvais état des affaires du Roi ſon mari, la voulut préparer par cette fabuleuſe hiſtoire à ce funeſte coup; & cette Princeſſe, quoiqu'elle ne vît ſon mal qu'à demi, en nous contant cette pitoyable aventure, jetta beaucoup de larmes: mais elle ſe conſoloit dans l'eſpérance que le peuple le ſauveroit, puiſqu'il commençoit à s'émouvoir en ſa faveur.

Le dix-neuvieme du mois, elle reçut enfin cette horrible nouvelle comme véritable, & on ne put pas lui déguiſer ſon malheur plus long-temps. Ce mal ſi grand

ſi terrible, & ſi certain, produiſit en elle tous les ſentimens de douleur qu'elle étoit capable de ſentir. Cette malheureuſe Reine s'affligea, & ſouffrit infiniment; mais elle ne mourut point; & ce qui pouvoit être le ſeul remede de ſes maux, lui manqua en cette occaſion.

Porque jamas muere un triſte
Quando convienne que muera *.

Elle m'a depuis ſouvent dit elle-même, qu'elle étoit étonnée comment elle avoit pu ſurvivre à ce malheur. Elle connoiſſoit que la vie ne lui pouvoit plus être agréable. Elle perdoit une Couronne, mais ce qu'elle regrettoit le plus, c'étoit un mari bon, juſte, ſage, digne de ſon amitié & de l'amour de ſes Sujets. Elle étoit tombée dans une condition déplorable; & de la plus opulente Reine de la Terre, elle ne voyoit alors dans l'avenir & ſelon toutes les apparences, qu'une continuelle ſuite de miſeres & d'afflictions qui devoient lui faire de l'horreur. Elle avoit des lumieres & de nobles ſentimens; & par conſéquent elle devoit voir tout ce qu'elle perdoit, & ce qu'elle devoit à la

* Un malheureux ne meurt jamais quand il lui convient de mourir. *Boſcan.*

mémoire d'un Roi, qui l'avoit fort aimée, qui lui avoit donné sa confiance toute entiere, & qui l'avoit toujours infiniment considérée. Il avoit partagé sa grandeur & ses richesses avec elle : il étoit juste alors qu'elle goûtât une grande part de ses amertumes, & qu'elle mourût tous les jours de sa vie, au-lieu de ce qu'il étoit mort une fois. Elle en a porté en effet un deuil perpétuel, & sur sa personne & dans son cœur : autant néanmoins, que selon son humeur, elle en a été capable ; car naturellement, elle avoit plus d'enjouement dans l'esprit que de sérieux. Le premier jour de sa douleur, je n'eus point l'honneur de la voir, parce que la violence de son mal la rendit invisible ; mais le lendemain ayant obtenu par l'aide de mes amis, un passage pour aller trouver la Reine à Saint-Germain, je fus prendre congé de cette Reine affligée. D'abord qu'elle me vit, elle me commanda de me mettre à genoux auprès de son lit, & me faisant l'honneur de me donner sa main, avec mille sanglots qui souvent interrompirent son discours, elle me commanda d'apprendre à la Reine l'état où elle étoit, & de lui dire de sa part, que le Roi son Seigneur, dont la mort alloit la rendre la plus malheureuse femme du monde, ne

s'étoit perdu que pour n'avoir jamais ſu la vérité ; qu'elle lui conſeilloit de ne point irriter ſes peuples, à moins que d'avoir la puiſſance de les dompter tout-à-fait ; que le peuple étoit une bête féroce qui ne s'apprivoiſoit jamais ; que le Roi ſon Seigneur l'avoit éprouvé ; & qu'elle prioit Dieu qu'elle eût plus de bonheur en France, qu'ils n'en avoient eu en Angleterre ; mais que ſur-tout, elle lui conſeilloit d'écouter ceux qui lui diroient la vérité, de travailler à la découvrir, & de croire que le plus grand des maux qui pouvoient arriver aux Rois, & celui qui ſeul détruiſoit leurs Empires, étoit de l'ignorer. Que ſi j'étois fidelle à la Reine, je lui devois dire ces choſes, & lui parler clairement ſur l'état de ſes affaires, puiſque c'étoit le plus grand ſervice que je pourrois lui rendre ; & finit par un compliment qui s'adreſſoit à la Reine, avec quelques ordres qu'elle me donna qui regardoient les intérêts du Prince de Galles, devenu Roi ſans Royaume par la mort du Roi ſon pere. Le Duc d'Yorck ſon ſecond fils, âgé de quinze ans, après s'être échappé d'Angleterre, comme je l'ai déjà dit, étoit venu depuis peu de Hollande pour demeurer auprès d'elle. Elle deſiroit pour ces deux Princes ſes

enfans que le Roi & la Reine reconnuſſent en France le Prince de Galles pour Roi d'Angleterre, & qu'on traitât le ſecond de la même maniere que le Prince ſon frere aîné l'avoit été. Elle me commanda d'en parler à la Reine de ſa part; puis me ſerrant la main, me dit avec un redoublement de douleur rempli de beaucoup de tendreſſe, qu'elle venoit de perdre *un Roi, un mari & un ami*, dont elle ne pouvoit jamais aſſez pleurer la perte; & qu'il falloit néceſſairement que le reſte de ſa vie cette ſéparation lui fût un éternel ſupplice.

J'avoue que les larmes & les paroles de cette Princeſſe me toucherent vivement. Outre la part que je pris à ſa douleur, mon eſprit fut étonné des paroles qu'elle me commanda de dire à la Reine, & des malheurs qu'elle me fit appréhender pour elle. L'état où je la croyois & celui où étoit la France, me firent une forte impreſſion; & je n'oublirai jamais les ſages diſcours de cette Reine, qui détrompée & inſtruite par ſa propre expérience, ſembloit nous préſager de grands maux. Le Ciel voulut nous en préſerver; mais comme nous les méritions tous de la Juſtice de Dieu, il faut lui rendre graces de ſa miſéricorde, & ſe ſouvenir de cette

belle leçon pour les Rois & même pour les particuliers : *que la vérité eſt toujours néceſſaire à ſavoir, pour la conduite de notre vie.*

Ce même jour, ma ſœur & moi accompagnées de notre petit domeſtique, partîmes de Paris eſcortées d'une troupe de Cavalerie du Régiment du Prince de Conti, que commandoit Barriere, ce Gentilhomme dont j'ai parlé ailleurs, qui étoit attaché à ce Prince, & qui par conſéquent avoit le malheur d'être compté au nombre des ennemis de la Reine, après avoir été un de ſes plus fideles ſerviteurs. Nous fûmes reçus à Saint-Denis par le Comte du Pleſſis, qui commandoit à la place du Maréchal du Pleſſis ſon pere. Il nous donna un bon repas & de bons lits, & le lendemain nous arrivâmes heureuſement à Saint-Germain. Il nous fallut prendre un grand détour, & nous paſsâmes par pluſieurs Villages où nous remarquâmes une déſolation effroyable. Ils étoient abandonnés de leurs habitans, les maiſons étoient brûlées & abattues, les Égliſes pillées, & l'image des horreurs de la guerre y étoit dépeinte au naturel. Je trouvai la Reine dans ſon cabinet accompagnée du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, de la Princeſſe de Carignan, & d'une grande

de preſſe. La Cour alors étoit fort groſſe, parce que tous ceux qui n'étoient point de la Fronde, s'étoient rendus auprès du Roi. L'appartement de la Reine, outre les perſonnes de la premiere qualité qui compoſoient la Cour, étoit rempli d'une grande quantité de gens de guerre; & je ne vis jamais tant de viſages inconnus.

La Reine étoit au milieu de ce grand monde, qui paroiſſoit gaie & tranquille: elle ne paroiſſoit point appréhender les malheurs dont elle étoit menacée par les gens de bon ſens, & qui jugeoient de l'avenir par les choſes paſſées & préſentes. Il ne falloit pas mettre de ce nombre les mauvaiſes prophéties de ceux qui vouloient décrier ſa conduite, & qui prétendoient, en l'intimidant, l'obliger de chaſſer ſon Miniſtre : ils ne méritoient pas d'être écoutés; & l'apparente gaieté de la Reine avoit pour but de les faire taire. On ne peut pas en douter; car en l'état où elle ſe voyoit, il étoit difficile, qu'ayant autant de ſageſſe & de raiſon qu'elle en avoit, elle pût avoir une gaieté véritable.

Quand je partis de Paris, j'avois le cœur rempli de tout ce que l'on m'avoit dit dans cette Ville. Je croyois que la Reine étoit menacée de perdre ſa Couronne,

ou tout au moins la Régence ; mais étant à Saint-Germain, je fus ſurpriſe quand j'entendis les railleries qui ſe faiſoient contre les Pariſiens & les Frondeurs, & contre ceux qui lamentoient ſur les miſeres publiques. Je ne trouvai point qu'on eût peur de ce grand parti qui paroiſſoit ſi redoutable à toute l'Europe ; & pour n'être pas moquée, il me fallut faire bonne mine avec ceux qui traduiſoient en ridicule les choſes les plus ſérieuſes, & qui ſe moquant des deux Partis, n'avoient aucun deſſein que de profiter de ces déſordres.

Le ſoir, après que la Reine fut retirée, elle me commanda de lui dire tout ce que je ſavois de l'état de Paris & de celui des eſprits. Comme j'avois une véritable triſteſſe dans l'ame, je lui contai librement ce qui m'avoit paru de contraire à ſes intérêts, & ne manquai pas de lui dire tout ce que la Reine d'Angleterre m'avoit ordonné de lui faire ſavoir de ſa part. On s'imaginoit à Paris qu'elle ignoroit l'état de ſes affaires, que ſon Miniſtre lui faiſoit croire que l'on y étoit dans une extrême ſouffrance, & que les mutins ſeroient bientôt réduits à lui demander miſéricorde. Il eſt néanmoins véritable qu'elle étoit inſtruite de tout ce qu'il étoit néceſſaire qu'elle ſût ; mais voulant travailler à punir, ou

du moins à modérer l'excès de l'audace du Parlement, & ne voulant pas non plus éloigner ſon Miniſtre, ſes réſolutions étoient priſes, & toutes les crieries du public ne la faiſoient nullement changer. Elle me fit l'honneur de me dire ce qu'elle avoit déjà dit à d'autres, & que je penſe avoir déjà auſſi écrit; qu'elle croyoit être obligée de le retenir, de peur qu'il ne lui en arrivât autant qu'au Roi d'Angleterre; & qu'après l'avoir chaſſé on ne vînt juſqu'à elle; que les Princes la voyant ſans Miniſtre, lui en voudroient donner un; que ne ſe pouvant accorder là-deſſus comme il étoit raiſonnable de le croire, cela feroit naître des brouilleries plus grandes que les premieres; & qu'enfin elle le vouloit conſerver, non-ſeulement parce qu'elle étoit ſatisfaite de ſes bonnes intentions & de ſa fidélité, mais parce qu'elle étoit perſuadée qu'en le ſoutenant elle rétabliroit l'autorité Royale, & empêcheroit qu'on ne lui ôtât la Régence. Elle ajouta que la conſervation ne lui en étoit conſidérable que par l'affection qu'elle avoit pour le Roi; & elle me fit l'honneur de me dire en ſoupirant, que je ſavois moi-même qu'elle n'étoit point ambitieuſe, & que par ſon inclination le repos lui auroit été plus agréable que la puiſſance. Puis elle

conclut par ces belles paroles : *qu'elle croyoit bien faire, & qu'elle laiſſoit le reſte ſous la conduite de Dieu, de qui elle eſpéroit par ſa miſéricorde qu'il n'abandonneroit point l'innocence du Roi, qui, ſelon les apparences, avoit encore conſervé devant ſes yeux la grace de ſon Baptême.* Je la trouvai un peu étonnée de cet Envoyé de l'Archiduc, dont elle ne ſavoit point encore la fauſſeté; & aſſez touchée de la mort du Roi d'Angleterre, elle me dit elle-même que c'étoit un coup qui devoit faire trembler les Rois : mais à ſon égard, étant perſuadée qu'elle faiſoit ce qu'elle devoit, & ce qu'elle n'avoit pu éviter de faire, ſon eſprit demeuroit tranquille au milieu de tant d'orages. En effet, ſon humeur toujours égale, fortifiée d'une ame qui ne ſe laiſſoit pas troubler aiſément, la faiſoit paroître à Saint-Germain environnée de ſes armées, avec le même repos que parmi les Dames qui formoient ſon cercle à Paris.

(Le 22 ou 23 Février), le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe vinrent trouver la Reine, l'un de la part du Pape, & l'autre de ſa République. Dans leur Audience, ils l'exhorterent fort à la paix, & toucherent, à ſon avis, un peu trop fortement à ce qui paroiſſoit être le ſujet de la guerre.

Elle s'en fâcha, & les interrompant, elle leur dit : *Qu'elle trouvoit bien des gens qui lui disoient qu'il falloit faire la paix, & qu'il falloit pardonner ; mais que personne ne lui parloit de rétablir l'autorité du Roi son fils, qui s'en alloit détruite, si elle ne travailloit à la relever en châtiant les rebelles, & les forçant à se remettre à leur devoir.* Elle avoit sujet de parler de cette sorte ; car les consultations qu'elle avoit fait faire sur cet article aux Docteurs les plus séveres, & dont elle vouloit suivre les sentimens, étoient de véritables marques du desir qu'elle avoit de la paix ; mais il sembloit qu'elle devoit par ses propres obligations travailler premiérement à remettre la France en état de pouvoir profiter de sa bonté, qui jusques alors, par la mauvaise disposition des esprits, n'avoit fait qu'empirer ses maux. Cette bonté étoit plus grande en elle & plus effective qu'apparente : elle avoit toujours voulu cacher la sienne pour faire mieux paroître celle de son Ministre.

Le vingt-cinquieme Février (1649), les députés de Paris arriverent, & le Premier-Président qui suivit l'exemple du Nonce, fut traité de même maniere. Il avoit accoutumé de parler avec beaucoup de hardiesse sur les désordres de l'État,

& le Miniſtre avoit toujours une grande part dans ſes harangues, qui étoient plutôt des libelles diffamatoires contre lui, que des remontrances à la Reine. Celle qu'il fit en cette occaſion fut de la nature des autres. Après avoir ſur ce chapitre contenté ſon parti & la plus grande partie de ſon auditoire, il ſupplia la Reine de faire ceſſer les déſordres, de leur donner la paix, & de revenir à Paris y ramener le Roi, & par conſéquent le bonheur & la joie. Il dit ces mêmes mots, parlant de l'intelligence que quelques-uns du parti avoient eue avec l'Archiduc, & voulant juſtifier le Parlement, *que cette grande & illuſtre Compagnie avoit ſon intérêt ſi étroitement uni à celui du Roi & de l'État, & avoit donné en toutes rencontres de ſi glorieuſes marques du zele qu'elle avoit pour le ſoutien de l'autorité Royale, qu'il étoit difficile de s'imaginer que quelques-uns de ceux qui la compoſoient fuſſent capables d'oublier le premier & le plus juſte de ſes devoirs : que ce zele avoit paru avec éclat, non-ſeulement du temps de nos Peres par ce fameux Arrêt, qui malgré les artifices des Étrangers, rendit à la Loi Salique ſa premiere vigueur, & ſervit ſi fort à la conſervation de la Couronne dans l'auguſte Maiſon de Bourbon ; mais encore*

de leur temps, par le ſoin que leur Compagnie avoit eu d'affermir durant les Minorités des Rois les Régences des Reines-Meres. Sur quoi la Reine & Monſieur le Prince dirent quelques paroles de reſſentiment, qui témoignoient qu'elle, ni lui, n'approuvoient pas ce qu'il avoit dit des Arrêts du Parlement touchant la Loi Salique & des Régences : & le Chancelier dit en s'écriant contre cela : *que le Roi étoit le Maître des Ordonnances ; qu'il les faiſoit & défaiſoit comme il lui plaiſoit ; & que les Compagnies devoient ſeulement apporter une obéiſſance aveugle à ſa volonté.* Mais toutes ces conteſtations & ces hardieſſes ne brouilloient point à la Cour ce vénérable Magiſtrat. Le Cardinal Mazarin avoit fait des injures, ce que Mithridate avoit fait du poiſon, qui au-lieu de le tuer, vint enfin par la coutume à lui ſervir de nourriture. Le Miniſtre de même, ſembloit par ſon adreſſe faire un bon uſage des malédictions publiques : il s'en ſervoit pour acquérir auprès de la Reine le mérite de ſouffrir pour elle, & d'être la victime des injuſtes paſſions des Sujets du Roi ; & beaucoup davantage, pour cacher l'amitié de ſes amis, qui dans le vrai ne l'étoient guere. Il le voyoit bien, ſans doute : mais ne pouvant mieux

faire, il conſentoit qu'ils en uſaſſent ainſi pour maintenir leur crédit, & pour être mieux en état de le ſervir dans les bonnes occaſions. En effet, dès le ſoir même, le Premier-Préſident & le Préſident de Mêmes vinrent trouver la Reine comme des particuliers, & conférerent dans ſon cabinet avec le Miniſtre où ſe trouverent les Princes; & malgré l'Arrêt que leur Compagnie avoit donné contre lui, ils le traiterent toujours de premier Miniſtre. Ils firent eſpérer à la Reine avant que de partir, une autre Députation pour parler tout de bon de la paix, & lui demanderent finement des vivres & du bled pour autant de jours qu'on y travailleroit, ſupputant pour chaque jour ce qui étoit à peu près néceſſaire pour fournir Paris. La Reine ne leur accorda pas leur demande, mais leur fit eſpérer que s'ils agiſſoient fidellement, elle ne leur refuſeroit rien de tout ce qui ſeroit raiſonnable. Les Députés tâchoient ſous l'apparence de la paix d'obtenir des vivres; car ils commençoient à enchérir, & le peuple pâtiſſoit déjà beaucoup, mais pas aſſez pour en être humilié. La Reine auſſi de ſon côté, croyoit bien faire en leur faiſant eſpérer qu'elle leur en donneroit : elle vouloit embarquer le Parlement par la néceſſité du peu-

ple à consentir à ses volontés, & à réduire les Généraux de Paris à l'accommodement auquel ils s'opposoient de toutes leurs forces.

A la seconde Députation les bleds furent accordés; mais la Reine eut sujet de se repentir d'avoir eu pitié de ceux qui souffroient. Elle redonna des forces à ce parti, & ne diminua pas leur malice, si bien qu'elle perdit les avantages qu'elle auroit pu tirer de leurs souffrances. Cette Princesse, après les avoir si favorablement traités, leur fit donner une Réponse par écrit, qui pour être instructive, peut tenir sa place dans ces Mémoires.

RÉPONSE

DE SA MAJESTÉ

AUX DÉPUTÉS DU PARLEMENT.

« LE Roi étant au Conseil, par l'avis » de la Reine Régente sa mere pré- » sente, où étoient aussi Monseigneur le » Duc d'Orléans, Monsieur le Prince, & » autres notables personnages dudit Con- » seil, délibérant sur ce qui lui a été repré- » senté par les Députés de la Compagnie » se disant tenir le Parlement de Paris, a

» commandé la préſente Réponſe leur être
» baillée.

» Sa Majeſté auroit eu très-grande rai-
» ſon de n'admettre pas à ſa préſence leſ-
» dits Députés, ayant chaque jour de nou-
» veaux ſujets d'être plus indignée contre
» la conduite de leur Compagnie, & en
» cetui notamment dont ils viennent de
» lui rendre compte, & dont elle avoit
» déjà eu l'avis, d'avoir reçu un Envoyé
» de la part des ennemis de l'État.

» Sa Majeſté eſt d'ailleurs très-bien in-
» formée des allées & venues qui ſe ſont
» faites de Paris à Bruxelles, du ſujet de
» la venue de Saint-Ibal & de Sauvetat,
» dont le premier eſt avec le Duc de Lon-
» gueville, & l'autre eſt ici priſonnier,
» après s'être abouchés avec la Ducheſſe
« de Chevreuſe & avec des Miniſtres d'Eſ-
» pagne.

» Elle ſait que Laigue, envoyé à Bru-
» xelles par quelques particuliers qui ont
» conjuré la ruine de l'État en tant qu'elle
» pourroit dépendre de leur malice, a été
» celui qui a recherché & fait réſoudre
» l'Archiduc & le Comte de Pigneranda,
» qui le conſeille d'envoyer une perſonne
» expreſſe à ladite Compagnie, avec une
» ſimple Lettre dont la créance ſeroit faite
» à Paris même par ceux qui l'avoient

» envoyé, ſelon l'état où ſe trouveroient » pour lors les affaires. Ledit Laigue ne ſe » contentant pas d'aſſurer leſdits Miniſtres » qu'ils en tireroient de très-grands avan- » tages pour les intérêts du Roi leur maî- » tre ; mais ce qui fait horreur à le dire, » qu'ils cauſeroient un bouleverſement gé- » néral dans la France, s'ils ſavoient bien » profiter de cette occaſion par les moyens » qu'il leur en ſuggéreroit.

» Comme ceux qui contre l'intention & » au déſu de ladite Compagnie, ont for- » mé les Mémoires dont Laigue a été char- » gé ſont les mêmes, qui avant que le Roi » partît de Paris entretenoient des intelli- » gences avec les ennemis de l'État, pour » ſe ſaiſir de la perſonne de Sa Majeſté.

» Comme ce ſont les mêmes qui tra- » vailloient alors à exciter des ſéditions » dans Paris, les mêmes qui ſe parta- » geoient dedans & dehors la Ville, pour » traiter avec des Princes qui ſont depuis » entrés dans le Parti; les mêmes qui après » l'accommodement fait en ce lieu au mois » d'Octobre dernier, par la Déclaration » que Sa Majeſté y fit expédier, qui ſem- » bloit avoir ôté pour jamais la racine de » toute diviſion, reconnoiſſant que les en- » nemis ſe réſoudroient peut-être à faire la » paix, ſur ce qu'ils auroient perdu l'eſpé-

» rance de voir naître des troubles dans
» le Royaume, leur firent ſavoir auſſi-
» tôt qu'ils ne devoient point ſe mettre en
» peine de cet accommodement, & qu'ils
» feroient en ſorte qu'avant qu'il ſe paſsât
» ſix ſemaines, le Parlement remueroit
» tout de nouveau, & mettroit plus d'af-
» faires que jamais ſur les bras de la Reine,
» les aſſurant même qu'il ſeroit alors for-
» tifié par l'attachement de divers Princes
» & autres perſonnes de qualité.

» Comme ce ſont les mêmes qui ont
» eu le crédit dans ladite Compagnie, au
» grand regret des bons, de la porter à
» faire tant de choſes extraordinaires qui
» ſe ſont paſſées depuis la ſortie du Roi de
» Paris: on n'a pas ſujet d'être ſurpris qu'ils
» aient encore eu le pouvoir de lui faire
» exercer cet Acte de Souveraineté, &
» de recevoir des Envoyés des Princes,
» & qui plus eſt, d'un Prince ennemi de
» l'Etat, en même temps qu'elle venoit de
» refuſer d'écouter ceux qui lui avoient
» été envoyés par le Roi ſon maître & ſon
» Souverain.

» Le ſieur de l'Iſle, Lieutenant des Gar-
» des-du-Corps de Sa Majeſté, qui alloit
» de ſa part vers ladite Compagnie, n'y
» fut pas reçu à cauſe des formes. Cepen-
» dant elle en trouve pour recevoir l'En-

» voyé de l'Archiduc, qui a les armes à la
» main contre le Roi; mais non pas dans
» ſes Regiſtres, ni même dans ceux du
» Parlement de la Ligue.

» Elle refuſe l'entrée à Paris à un Hé-
» raut envoyé de la part du Roi, prenant
» prétexte ſur ce que ceux qui la compo-
» ſent n'étant pas Souverains, ils auroient
» manqué au reſpect qu'ils doivent à Sa
» Majeſté en l'admettant; mais ils oublient
» qu'ils ſont Sujets, & agiſſent en Souve-
» rains quand il eſt queſtion de recevoir
» un Ambaſſadeur de la part des ennemis
» de l'État, qui eſt un Moine, Aumônier
» du Comte de Garcies, Gouverneur de
» Cambrai, lequel avoit de longue main
» des intelligences dans Paris, & y don-
» noit des avis toutes les ſemaines & en
» recevoit, y ayant même demeuré long-
» temps depuis la mort du feu Roi, & fait
» diverſes menées très-préjudiciables au
» ſervice de Sa Majeſté, avec des priſon-
» niers de guerre Eſpagnols, qui obligè-
» rent à prendre la réſolution de l'arrêter,
» dont ſon évaſion empêcha l'effet.

» Il a été aiſé à voir que ſa créance a été
» compoſée à Paris par ceux-là mêmes qui
» l'y ont attiré : autrement, l'artifice des
» Miniſtres d'Eſpagne auroit été trop groſ-
» ſier, & même de faire dire à ladite Com-

» pagnie qu'on leur a tout offert pour con-
» clure promptement la paix, à condition
» qu'ils aſſiſteroient le Roi des forces d'Eſ-
» pagne pour opprimer ladite Compagnie
» & ruiner Paris : en même temps que
» le Comte de Pigneranda, écrivant ici
» le douzieme Février, ſe plaint qu'on ne
» lui ait rien fait ſavoir par le retour du
» ſieur Friquet, qui ſoit précis & indivi-
» duel ſur les intérêts du Roi ſon maître
» & de Monſieur de Lorraine : & que par
» la même Lettre ledit Comte prie qu'on
» lui dépêche une perſonne expreſſe avec
» quelque plus grand éclairciſſement des
» intentions du Roi : ce qui fait bien voir
» évidemment qu'il n'a pas reçu des offres
» ſi avantageuſes pour la paix, & qu'il ne
» refuſe pas de la traiter ici pour ne le ju-
» ger ni honnête ni sûr, comme on a fait
» dire à ladite Compagnie par ce Moine.
» Et en effet, enſuite de cette Lettre, Sa
» Majeſté a choiſi le ſieur de Vautorte,
» Conſeiller d'État, pour aller à Bruxel-
» les, où il négocie préſentement, ayant
» trouvé un ſauf-conduit de l'Archiduc à
» Cambrai, pour y paſſer en toute sûreté.

» Sa Majeſté, qui veut bien donner à
» ladite Compagnie toutes les lumieres
» qui dépendent d'Elle pour l'empêcher
» d'être ſurpriſe par cet artifice, a eu la

» bonté d'ordonner qu'on faſſe voir aux-
» dits Députés les originaux deſdites Let-
» tres du Comte de Pigneranda, dans leſ-
» quelles ils verront auſſi comme il ſe pré-
» paroit à s'avancer de deça pour conférer
» avec les Miniſtres du Roi, & donner la
» derniere main au Traité de paix : & il
» ſeroit déjà en France, ſi les eſpérances
» qu'il a conçues de tirer de plus grands
» avantages de ces diviſions, & les inſtan-
» ces qui lui ont été faites à Bruxelles par
» ceux qui ont ſollicité l'Archiduc à Bru-
» xelles d'envoyer vers ladite Compagnie,
» ne lui avoient fait chercher des prétex-
» tes de différer ſon voyage. Ils pourront
» auſſi remarquer dans leſdites Lettres,
» que ce que l'Envoyé a dit de la part du
» Roi Catholque, eſt une manifeſte ſuppo-
» ſition ; puiſqu'il lui étoit impoſſible de
» donner des ordres ſur des affaires dont
» il ne pouvoit avoir encore aucune con-
» noiſſance.

» Tout cela, & beaucoup d'autres cir-
» conſtances que l'on omet, ſembloient
» obliger Sa Majeſté à ne pas recevoir les
» Députés ; mais conſidérant qu'il y a dans
» ladite Compagnie nombre de bons Fran-
» çois bien intentionnés pour l'État, & à
» qui le cœur ſaigne de voir pratiquer à
» tous momens ce que la plus grande ma-

& des cris effroyables, qui de ce lieu allerent au peuple aſſemblé dans la grande Salle, dans la Cour, & dans les rues. Tous demandent des nouvelles de la Députation, & comme le bruit courut que le Premier-Préſident avoit conféré avec le Miniſtre, ils ſe mutinerent & dirent tous qu'ils ne vouloient point de paix avec le Mazarin; & quelques-uns propoſerent d'aller chez le Premier-Préſident pour le piller, & le punir de ce qu'il vouloit s'accommoder avec lui.

La canaille étoit payée pour crier contre les commencemens de la paix. Les Frondeurs, qui ne la vouloient point, ou plutôt qui vouloient qu'elle ſe fît par eux, avoient fait faire cette ſédition contre le Premier-Préſident, exprès pour l'embarraſſer & l'intimider; mais cet homme, ayant déjà montré ſa fermeté en beaucoup d'occaſions, fit voir encore en celle-ci autant de courage qu'en toutes les autres; & ſans s'étonner, il dit au Duc de Beaufort, qu'il devoit faire appaiſer ce tumulte: autrement, que le déſordre ſe feroit ſi grand, que peut-être lui-même n'en pouvant pas être le maître, il en ſeroit fâché, par les grands maux qu'il pourroit cauſer à toute la Ville; & beau-

coup des plus conſidérables de cette Compagnie ſe réunirent au Premier-Préſident. Ce Prince, le chef des crieurs, fut enfin contraint pour éviter un plus grand mal que celui de revoir le Mazarin dans Paris, d'aller lui-même appaiſer le déſordre. Il aſſura le peuple, qu'on ne le trompoit point, en leur diſant à tous, *qu'il chaſſeroit le Mazarin.* Ce bruit étant appaiſé, on réſolut d'envoyer tout de nouveau des Députés à la Cour, ſept de chaque Chambre, pour aller traiter la paix; ce qui donna quelque eſpérance aux gens de bien, & fit croire à la Reine que les choſes ſe paſſeroient comme elle le deſiroit. Elle ne pouvoit pas s'imaginer que les Députés oſaſſent lui demander ce qu'ils ſavoient certainement qu'elle ne vouloit pas leur accorder.

Le Premier-Préſident, après avoir fait ce coup, ſortant de la Galerie du Palais pour entrer chez lui, une grande multitude de coquins le vinrent attaquer. Un de la troupe l'ayant menacé de le tuer, ce grave Magiſtrat lui dit froidement: *Mon ami, quand je ſerai mort, il ne me faudra que ſix pieds de terre;* & ſans ſe hâter d'un pas, il s'en alla chez lui fort ſatisfait d'avoir fait réſoudre cette

ſeconde Députation. S'il en étoit content, les Généraux ne l'étoient pas de même : elle leur déplut infiniment. Ils voyoient que les principaux de la Compagnie penchoient du côté de la Cour ; qu'ils n'étoient pas les maîtres du parti, & que la paix ne pourroit pas à leur gré être le prix de leur ambition & de leurs deſirs : mais ils ſe conſolerent dans la réſolution qu'ils firent, de ne nommer pour aller à la Cour que ceux dont ils étoient aſſurés ; & par cette voie, ils eſpérerent que l'accommodement dépendroit toujours de leur volonté.

Pendant toutes ces négociations l'armée du Roi prit par force Brie-Comte Robert qui étoit un bon poſte pour les Révoltés, & dont la privation les devoit infiniment incommoder. D'autre côté les Pariſiens enleverent auſſi ſur les Gens du Roi un grand convoi de pain de Goneſſe, parce que la faim donne du courage aux hommes les plus poltrons ; mais ce ſecours étoit de peu de durée, & n'ayant plus à eux de paſſages libres, ils étoient en mauvais état.

Ces mêmes jours, on arrêta à Saint-Germain le Maréchal de Rantzau. Il fut ſoupçonné de favoriſer le parti Pariſien ; & comme il étoit Gouverneur de Gra-

velines, le Miniſtre crut qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions, pour ſe garantir des maux qui pouvoient arriver de la mauvaiſe volonté de ce Maréchal. Il avoit juſqu'alors bien ſervi le Roi ; mais la conſtance n'a pas été donnée aux hommes pour une qualité qui leur ſoit naturelle. Les apparences de ſon changement firent auſſi changer ſa fortune.

Le deuxieme jour du mois de Mars, les Gens du Roi vinrent à Saint-Germain trouver la Reine, pour lui dire la Députation ordonnée par le Parlement. Ils lui demanderent des paſſeports, & la ſupplierent d'ordonner du lieu de leur conférence. Ils firent auſſi quelques inſtances de la part des Ducs de Beaufort & de Bouillon, pour y être admis ; mais ayant été bien reçus à leur égard, ils furent refuſés ſur l'article des autres. On choiſit pour le lieu de la Conférence le Château de Ruel, comme étant à moitié chemin de Paris & de Saint-Germain ; & les Généraux, qui en particulier redoublerent leurs inſtances, n'y furent point admis.

Le Duc d'Orléans, le Prince de Condé, le Miniſtre, l'Abbé de la Riviere, & le Tellier, allerent au rendez-vous,

où ſe trouverent les Députés, avec ordre exprès de leur Compagnie ; de ne point conférer avec le Cardinal Mazarin. Déjà on en avoit eu avis à la Cour ; & Champlatreux, fils du Premier-Préſident, qui l'avoit dit par ordre du Parlement, fut en apparence traité avec beaucoup de rigueur : on lui donna même des Gardes pour quelque peu de temps, pour faire voir aux ennemis du Miniſtre, que cette propoſition étoit odieuſe à la Reine, & ſeroit combattue par les Princes du Sang. Mais cette rigueur n'empêcha pas que les Députés ne refuſaſſent abſolument de conférer avec lui : ce qui cauſa un grand embarras entre les deux partis, & donna ſans doute beaucoup de honte à celui qui en étoit le ſujet. Le ſoir du même jour, que les Princes étoient allés à Ruel, j'étois auprès de la Reine, qui attendoit avec impatience le ſuccès de cette diſpute, ſans pourtant en faire part aux Spectateurs. Chamarante, premier Valet de Chambre du Roi, arriva fort tard, qui lui vint dire que la Conférence étoit rompue : puis s'approchant de la Reine, il lui en dit tout bas à l'oreille la véritable cauſe. La Reine, qui ne vouloit pas montrer de ſentir ni de voir l'affront que le Parlement faiſoit à ſon Miniſtre en

cette occaſion, ſe mit à rire, & nous dit : *Il n'y a point de Conférence ; par conſéquent il n'y a point de paix : tant pis pour eux.*

Pendant que ces difficultés arrêterent la Conférence, les Généraux, qui n'avoient point de part que par leurs cabales à cette Aſſemblée, ſe vinrent camper avec du canon à Villejuif, menaçant le Mazarin de l'embarraſſer, & de lui faire toujours naître des obſtables invincibles. Ils lui vouloient faire peur de la haine du peuple, dont ils diſoient qu'ils feroient les maîtres malgré le Parlement, & malgré leurs Traités. Ce qui en effet pouvoit donner de l'inquiétude au Miniſtre, étoit de voir que le Parlement paroiſſoit approuver les ſentimens de la populace & des Généraux ; puiſque le Députés refuſoient ſi conſtamment de s'aboucher avec lui en cette occaſion, où il s'agiſſoit d'un bien qui leur étoit ſi conſidérable.

Le lendemain, comme ils furent prêts de ſe ſéparer à cauſe de cette difficulté, le Duc d'Orléans voulant toujours avoir quelque part à la paix, au-lieu de celle que le Prince de Condé avoit eue à la guerre, trouva un accommodement, qui fut que lui ni M. le Prince n'aſſiſtaſ-

ſent point à cette Conférence. Il fut réſolu qu'ils ſe tiendroient à part, & le Miniſtre avec eux, qu'on y laiſſeroit ſeulement le Chancelier & le Tellier; & trouverent qu'une chambre, entr'eux & le lieu de la Conférence n'empêcheroit pas d'entrer en matiere, ce qu'ils firent: & alors il ſembla que les Sujets vouloient donner des Loix à celui dont ils les devoient recevoir.

Tout ce jour les Parlementaires furent fiers, & ceux qui venoient de Ruel à Saint-Germain, ne croyoient pas que les affaires ſe puſſent accommoder; car la maniere dont ils parloient faiſoit croire qu'ils ſe rendroient difficiles ſur l'article du Miniſtre; mais cette férocité ſe trouva conſiſter en bonne mine, & ces apparences n'alloient qu'à contenter les ſots, les emportés, & le peuple. Le jour d'après, ils changerent de méthode; & les Députés prenant l'air de la Cour, montrerent en effet que ce charme avoit autant de pouvoir ſur eux que ſur les autres hommes. Cependant, les Pariſiéns, par l'ordre des Généraux & du Parlement, ne laiſſoient pas de continuer à vendre publiquement les meubles du Cardinal Mazarin, qui, depuis l'arrêt donné contre lui, avoient été à l'encan vendus aux

paſſans à tel prix qu'on vouloit en donner ; & ſa Bibliotheque, ramaſſée avec tant de ſoin, fut diſperſée, à tous ceux qui la voulurent piller.

Le ſixieme, le Cardinal vint faire un petit voyage à Saint-Germain pour inſtruire la Reine de tout ce qui ſe paſſoit. Le ſoir, après qu'il l'eut quittée, comme ceux qui l'environnoient étoient curieux d'apprendre des nouvelles, la Reine nous dit à M. le Premier, & à moi, *qu'il n'y avoit encore rien d'avancé, ni aucune ſolide eſpérance d'obtenir ce qu'on deſiroit ;* qui étoit que le Parlement s'humiliât : puis nous dit *qu'à la fin pourtant, elle croyoit que tout iroit bien.* Les Députés avoient dit avoir reçu de nouveaux ordres de leur Compagnie, de demander l'éloignement du Miniſtre ; & il fallut que le Duc d'Orléans ſe trouvât ſouvent à la Conférence, pour défendre celui qu'ils vouloient attaquer. Mais enfin, la diſpute ſe termina à une Comédie qui fut habilement jouée ; car ceux qui demandoient l'abſence du Miniſtre, ſavoient bien qu'ils ne l'obtiendroient pas, & comme je l'ai déjà dit, ils ne la deſiroient peut-être pas beaucoup.

Pendant cette Conférence, il arriva une nouvelle qui fit changer les réſolu-

tions de pluſieurs, qui augmenta les forces du Roi, & diminua un peu l'orgueil & la fierté des Pariſiens. Le Vicomte de Turenne, qui commandoit l'armée du Roi en Allemagne, & qui s'étoit peu auparavant déclaré du parti des Parlementaires, à cauſe que le Duc de Bouillon ſon frere en étoit, ayant voulu amener ſes Troupes au ſecours du parti Pariſien, avoit été abandonné de toute l'armée, qui voulant être fidelle au Roi, alla ſe rejoindre à Erlac, Allemand au ſervice de la France. Il ne reſta à ce Général que deux ou trois Régimens, en qui il n'oſa ſe confier, & ſe voyant ſans puiſſance, plein de confuſion & de repentir, il ſe retira ſeul à Heilbrun.

Cette même nuit que le Miniſtre coucha à Saint-Germain, Monſieur le Prince lui envoya une Lettre qu'il avoit reçue du Vicomte de Turenne, qui, malheureux & humilié, demandoit pardon de ſa faute. Il le ſupplioit par cette Lettre, de lui continuer ſa protection, & d'obtenir du Miniſtre ſa grace & l'abſolution de ſon péché.

Cette nouvelle abattit pour quelques jours les forces des Parlementaires & des Généraux; car ils avoient une grande eſpérance en cette armée. Ce ſecours

leur ayant manqué, le Cardinal crut qu'il auroit alors de l'avantage ſur ſes adverſaires, & que le rétabliſſement de ſon autorité ſe feroit aiſément. Il commença donc à reprendre de l'audace; mais ſes ennemis, malgré leur mauvaiſe aventure, ne diminuerent guere de celle qu'ils avoient accoutumé d'avoir.

Le Coadjuteur voulant cacher aux Pariſiens cette fâcheuſe nouvelle d'Allemagne autant qu'il lui ſeroit poſſible, parut au Parlement ce même jour; & par une harangue éloquente, leur offrit les Troupes de ce Général, qui n'en avoit plus, ce qui ſervit de pâture à la populace mal informée de la vérité.

Le Miniſtre rempli d'eſpérance & de joie, retourne à Ruel: il y trouve ſes ennemis bien diſpoſés; mais pas ſi ſoumis qu'il l'avoit cru. Deux ou trois jours ſe paſſerent en petite chicanerie. Il y avoit des heures ou les apparences de paix ſe changeoient en des apparences de guerre; mais malgré ces fréquentes variations, il étoit facile de juger, que ce qui étoit ſouhaité des deux côtés ne manqueroit pas d'arriver. Maulevrier, Gentilhomme de grand mérite, & qui avoit beaucoup d'eſprit, diſoit ſur cette affaire, que la Conférence reſſembloit aux gran-

des maladies, qui empirent d'ordinaire ſur le ſoir, les matins donnent de marques d'un grand amendement, & dont les jours de criſe ſont toujours bons.

Les Généraux, qui vouloient ſoutenir leurs intérêts par quelque invention, s'aviſerent de faire donner un Arrêt de ſurſéance à la négociation, attendu que la Reine avoit manqué à donner les cent muids de bled qu'elle avoit promis, chaque jour que dureroit la Conférence. La Reine, ayant cru qu'elle ne dureroit que trois jours, ne s'étoit engagée qu'à trois cents muids; & le Miniſtre leur avoit fait cette juſte chicanerie, de peur que ce qui ſe faiſoit à Ruel ne ſervît ſeulement à leur redonner des forces pour combattre tout de nouveau contre le Roi. Selon cette prudente raiſon, il avoit jugé à propos de faire ceſſer les libéralités Royales; & comme les trois jours étoient paſſés, que la Conférence continuoit, & que le bled ne venoit plus, il ſe fit à Paris une grande crierie. Les Députés, alarmés de cet Arrêt, envoyerent ſe plaindre à la Reine de ce qu'on avoit manqué à leur donner les cent muids de bled, qu'ils prétendoient leur avoir été promis pendant le temps de leur négociation; & dirent aux Princes qu'ils n'avoient plus de pouvoir de trai-

ter, & qu'on leur permît de s'en aller. M. le Prince leur répondit fiérement : *Hé bien ! Meſſieurs, puiſque vous n'avez plus de pouvoir, allez vous-en, je penſe que vous ſerez bientôt forcés de revenir.* Comme les Députés eurent pris leur congé, & qu'ils furent ſortis du lieu où étoient les Princes, Monſieur dit à M. le Prince : *Mon Couſin, ſi ces gens-ci gagnent le Printemps, ils ſe joindront à l'Archiduc, & feront un parti ſi dangereux à l'Etat, qu'alors ce ſera à notre tour à nous humilier. Préſentement, que nous les tenons, profitons de l'occaſion, & faiſons la paix : c'eſt ce que les gens de bien doivent ſouhaiter.* Les Députés de leur côté, qui n'avoient pas envie de s'en aller, montrerent que ſi on vouloit ſe radoucir pour eux, ils ne ſeroient pas difficiles à retenir ; ſi bien qu'il fut conclu que les Députés envoyeroient à Paris aſſurer leur parti que le bled leur ſeroit livré, & par même moyen prier leur Compagnie de trouver bon qu'ils continuaſſent leur utile travail. Toutes ces Conférences eurent un ſi favorable ſuccès, que l'onzieme (de Mars) au matin, le Maréchal de Villeroi, qui avoit reçu des Lettres de Ruel, vint aſſurer la Reine que tout alloit bien ; & à midi arriva un Courier du Miniſtre, qui lui ap-

prit que la paix étoit assurée, & que tous les articles étoient accordés de part & d'autre, & qu'elle étoit prête à signer.

Les Généraux de Paris furent conviés d'entrer dans ce Traité. On leur donna quatre jours pour prendre ce parti, au Duc de Longueville huit, à cause de son éloignement, avec espérance, qu'on lui pourra accorder des articles secrets dignes de le contenter; & on fit espérer aux autres quelques douceurs. Ce grand enchantement défait, le soir de ce même jour la paix fut signée, & la Reine une heure après en reçut la nouvelle avec beaucoup de joie. On peut dire qu'elle étoit presque la seule qui goûtoit ce bien selon toute sa grandeur. L'amertume que beaucoup de particuliers sentoient dans leur ame, de voir que toute cette guerre ne leur ôtoit point ce qu'ils croyoient être leur véritable mal, étoit si grande, que la douceur de la paix & du repos ne leur pouvoit plaire entiérement. Leur imagination étoit frappée d'une si grande haine contre la conduite du Ministre, elle leur étoit si odieuse, & leur sembloit si mépriſable, que les plus grands biens avec lui, ne leur pouvoient être agréables. Cette aversion étoit un cristal qui changeoit les objets, par où ils

voyoient groſſir tous leurs maux, & diminuer tous leurs biens; & ſon avarice leur donnoit lieu de croire, qu'étant rétabli dans ſa premiere puiſſance, elle ſeroit plus inſupportable que jamais. Beaucoup de perſonnes devoient ſouhaiter néanmoins, ainſi que je l'ai déjà dit, qu'il demeurât. Les perſonnes, qui étoient en poſte de ſe faire craindre, devoient s'accommoder de lui, mieux que d'un plus ferme; & il eſt vrai auſſi qu'ils n'ont jamais voulu le chaſſer tout de bon. Les petites gens y rencontroient de même de grands avantages; car s'ils pouvoient trouver le moyen de ſe rendre néceſſaires à ſes intérêts & à ſon ſervice, il leur donnoit les dignités qu'on avoit accoutumé de réſerver aux anciens Officiers, & à ceux qui dans la guerre, ou dans la Robe, avoient conſumé leurs vies au ſervice du Roi : & les armées étoient commandées par des Lieutenans Généraux, qui du temps de nos peres, auroient été au Régiment des Gardes pour apprendre leur métier. Il étoit encore propre aux Grands Seigneurs; car, il étoit prodigue d'honneurs. Ces ſortes de biens ne lui faiſoient pas de peine à donner, parce qu'il les eſtimoit moins que l'argent; & ſes ennemis, qui lui arrachoient toujours

par force ce qu'ils en deſiroient, ont eu ſujet de ſe louer de ſa foibleſſe & de ſa libéralité. Avec toutes ces qualités ſi accommodantes à l'ambition & au déréglement de l'eſprit humain, il étoit haï dans le Cabinet ; & ſi les Courtiſans ne ſouhaitoient pas toujours ſa perte, du moins on peut dire que tous les François le mépriſoient. Ce mépris étoit à la mode ; & cette mode, qui tenoit de la folie plus que de la raiſon, les occupoit entiérement : elle les privoit de cette modération néceſſaire aux hommes ſages, qui doivent faire des jugemens équitables. Aucun ne vouloit louer les bonnes qualités qui étoient en lui. Sa lumiere, ſa clémence, & ſa grande capacité, n'ont point trouvé de langues dans ces temps-là qui aient oſé parler en leur faveur, & ſes Domeſtiques mêmes, qui le connoiſſoient plus particuliérement, attribuoient ſouvent à timidité ce qui paroiſſoit de bon en lui. Mais malgré ſes défauts & le murmure qui attaque toujours la faveur & la puiſſance, ceux qui conſidéreront ce qu'il avoit de bon, lui donneront infailliblement des louanges : les abaiſſemens où la fortune l'a réduit, & les grandes élévations qui paroiſſent orner ſa deſtinée, rempliront ſa vie d'une éclatante gloire ; & ces

extraordinaires événemens, qui nous ont cauſé de l'étonnement, lui feront partager l'immortalité avec les hommes les plus illuſtres.

Il y eut encore quelques difficultés pour ſigner la paix, parce que les Députés, pour conſerver leur crédit à Paris, firent mine de s'oppoſer à la part que le Cardinal, comme premier Miniſtre, y devoit avoir. Il fallut que le Duc d'Orléans montrât qu'il vouloit abſolnment qu'il ſignât avec eux les articles accordés; & après cette conteſtation ils y conſentirent. Cette grimace faite, on vit alors les Députés s'adoucir pour lui, & entrer en compte ſur le reſpect qu'ils devoient aux volontés du Roi, de la Reine, & des Princes. Ils revinrent tous à Saint-Germain annoncer la fin de la guerre, dont quelques perſonnes, outre cette haine générale dont je viens de parler, furent fort affligées. Madame la Princeſſe fut du nombre, qui voyant ce grand ouvrage achevé ſans la participation du Prince de Conti, & de Madame de Longueville, ne pouvoit s'empêcher d'en témoigner du chagrin : & ceux qui avoient des parens ou des amis dans ce parti, en étoient au déſeſpoir, parce qu'il leur étoit dur de voir le mauvais état où ils ſe trouvoient,

&

» tant de gloire & d'avantage pour cette » Couronne, & où elle a eu même lieu de » faire paroître ſa modération en rendant » grand nombre de Places importantes & » des États entiers, les Eſpagnols auroient » été auſſi contraints de donner les mains » à un accommodement, ſi la conduite de » quelques factieux ne leur eût fait conce- » voir de ſi fortes eſpérances de ces divi- » ſions & de remuemens dans le Royaume, » qu'ils ónt cru en devoir attendre l'évé- » nement pour en profiter.

» Car pour ce qui eſt de l'offre que l'on » a fait faire par le Moine, comme de la » part de l'Archiduc, de rendre ladite » Compagnie arbitre de cette grande af- » faire, quand la propoſition ſeroit auſſi » ſincere que toute apparence & raiſon ne » veut pas qu'elle le ſoit, ce n'eſt pas un » honneur que les Eſpagnols lui rendent, » c'eſt une injure & un affront qu'ils font » à tout ledit Corps.

» La France a ſouvent offert aux Eſpa- » gnols de ſe ſoumettre à tous les points » indécis, & qui ſont demeurés en différend » à l'arbitrage & à la déciſion ou des Pro- » vinces-Unies avec le Prince d'Orange, » ou dudit ſieur Prince d'Orange, appel- » lant avec lui quelques-uns des Miniſtres » des États, ou de la Reine de Suede, ou

» des Princes ou Etats de l'Empire, con-
» jointement ou ſéparément, ainſi qu'ils ai-
» meroient le mieux; ce qu'ils ont toujours
» conſtamment refuſé, & ils s'adreſſent
» aujourd'hui à ladite Compagnie pour lui
» déférer ce Jugement, c'eſt-à-dire, la
» diſpoſition des plus grands intérêts que
» leur Couronne ait à démêler avec celle-
» ci.

» Ne lui ſeroit-ce pas une tache, qu'é-
» tant toute compoſée de François, le
» Roi d'Eſpagne la jugeât plus portée en
» ſa faveur, & s'en promît un meilleur
» traitement que de la Reine même qui eſt
» ſa ſœur, ou que de tant de Princes &
» Potentats étrangers avec qui il eſt en
» paix, & même en liaiſon.

» Les Eſpagnols ont fait voir par leur
» conduite en tout temps, qu'ils ne ſou-
» haitent rien tant que la diminution de
» la puiſſance, de la grandeur & de l'au-
» torité du Roi; & cependant ils ont re-
» cours à ladite Compagnie par préféren-
» ce à tous autres, & déclarent qu'ils la
» choiſiſſent pour Arbitre de tous leurs
» différends. Peuvent-ils offenſer plus ſen-
» ſiblement de bons François & des Offi-
» ciers, que de les croire capables d'être
» ſous un prétexte ſpécieux des inſtru-
» mens propres à l'abaiſſement de leur

» Roi, & à l'affoibliſſement de cette Mo-
» narchie, qui eſt toujours la principale
» viſée qu'ils ont toujours en toutes leurs
» actions ?

» Ceux qui ont formé l'inſtruction du
» Moine, ont bien mal raiſonné, de ne s'être
» pas apperçus qu'ils lui ont fait détruire
» d'un côté ce qu'ils lui faiſoient établir de
» l'autre. Les Eſpagnols ſouhaitent, dit-il,
» la paix avec paſſion, & pour preuve de
» cela, ils ſont diſpoſés d'en paſſer par le
» jugement de ladite Compagnie ; mais ſi
» cette paſſion étoit véritable & ſincere,
» refuſeroient-ils tant de Places & de Pro-
» vinces entieres qu'ils diſent que le Roi
» leur a offertes, pour s'adreſſer à d'autres,
» dont tout ce qu'ils pourroient attendre
» de plus favorable & de plus avantageux
» ne ſauroit être que la promeſſe de la
» même choſe, ſans eſpérance d'aucune
» exécution, puiſqu'elle ne peut jamais
» dépendre que des ordres du Roi ?

» Y auroit-il quelqu'un aſſez ſimple pour
» ſe perſuader qu'ils veuillent épargner la
» France ? Ils y entreront avec toutes leurs
» forces, & profiteront de ces émotions
» dès qu'ils en auront le moyen & qu'ils
» verront jour à nous faire du mal ; mais
» l'intérêt particulier de ladite Compagnie
» ne les pouſſera ni ne les arrêtera un ſeul

» moment, cette réſolution dépendra pu-
» rement de l'état de leur armée; & s'ils
» ne le font pas, on n'en devra avoir obli-
» gation qu'à la ſaiſon, à leur foibleſſe, &
» à la crainte d'expoſer leurs troupes mal à
» propos.

» Pouvoient-ils faire une offenſe plus
» ſanglante à ladite Compagnie, que de la
» croire une matiere facile & toute diſpo-
» ſée à leur mettre la France en proie; que
» de s'adreſſer à elle ſous le ſpécieux pré-
» texte de la paix, & de l'aſſiſter quand
» ils n'ont autre deſſein que de bien allu-
» mer la guerre civile dans le Royaume &
» de l'enſevelir dans ſes ruines.

» Leurs affaires de tous côtés ſont en
» pire état encore qu'elles ne paroiſſent
» l'être; & il eſt comme indubitable, que
» ſi ces déſordres inteſtins peuvent ceſſer
» bientôt, comme Sa Majeſté y contribue
» de ſa part, ils ſeront forcés à donner les
» mains ſans délai à une paix, avec des
» conditions avantageuſes pour cette Cou-
» ronne.

» C'eſt à quoi Sa Majeſté s'applique,
» & continuera de le faire avec tous les
» ſoins poſſibles, ſans oublier aucun des
» moyens qui peuvent le plutôt produire
« ce grand bien.

» Que ſi contre les apparences les en-

» nemis refuſent un accommodement hon-
» nête & équitable, & s'opiniâtrent à pré-
» tendre des conditions injuſtes & exor-
» bitantes telles que l'Envoyé a ſuppoſé
» qu'on leur a offertes, en ce cas, comme
» la plus forte paſſion de la Reine, & ſa
» principale viſée eſt le bien de l'Etat, la
» grandeur du Roi ſon fils, & de lui pou-
» voir un jour rendre compte de ſon ad-
» miniſtration, ſans qu'il ait occaſion de
» lui en faire le moindre reproche; Sa Ma-
» jeſté ne ſera pas à la vérité aſſez hardie
» de diſpoſer, quoiqu'à l'avantage d'un
» frere, de ce dont un Roi pupile, & ſon
» fils, ſe trouve en poſſeſſion par une juſ-
» te guerre, & principalement voyant que
» l'Eſpagne tient encore aujourd'hui di-
» vers Royaumes que la France a autre-
» fois poſſédés à juſte titre. Elle ne vou-
» dra pas répondre ſi mal aux bénédictions
» que Dieu a verſées ſi abondamment ſur
» cet Etat, que d'abandonner en un ſeul
» jour aux Eſpagnols le fruit des travaux
» de tant d'années, toutes pleines de bons
» ſuccès: & ce qui a coûté tant de peines
» au feu Roi, & tant de ſoins à Monſei-
» gneur le Duc d'Orléans & à Monſieur le
» Prince, qui ont expoſé ſi librement leurs
» vies à mille périls pour conſerver les
» conquêtes du feu Roi, & pour les aug-

» menter, comme ils ont fait, de quanti-
» té de Places importantes & d'une gran-
» de étendue de pays; & mondit Seigneur
» le Duc d'Orléans, & Monſieur le Prince
» ont déclaré qu'ils ne ſe porteroient jamais
» à oſer le conſeiller à Sa Majeſté. C'eſt
» pourquoi en ce cas, Elle ſe croiroit
» obligée de conſulter l'avis des États Gé-
» néraux du Royaume, qui ſont déjà inti-
» més, & qui ſeront bientôt aſſemblés,
» ſur la réſolution qu'elle auroit à prendre
» ne pouvant douter qu'elle ne fût la meil-
» leure, puiſqu'elle auroit été priſe par le
» conſentement général de tous les Or-
» dres du Royaume.

» Pour ce qui eſt des inſtances que leſ-
» dits Députés ont faites à Sa Majeſté,
» quand après ſa ſortie de Paris, elle a
» transféré la Séance de ladite Compa-
» gnie, ce n'a point été à deſſein de pu-
» nir, ni les excès paſſés, ni de toucher
» aux perſonnes ou aux biens d'aucuns de
» ceux qui la compoſent: ſon but n'a été
» que de travailler à remédier aux déſor-
» dres qui ont travaillé l'État, par la con-
» tinuation de leurs aſſemblées, rétablir
» parmi eux la liberté des ſuffrages qui
» étoit étouffée par des menaces conti-
» nuelles & par des billets qu'on jettoit
» pour rendre odieux au peuple ceux qui

» vouloient demeurer dans la modération, » éteindre la faction qui ſe formoit dans » Paris, & qu'on a depuis vu éclore ſi » puiſſante, raffermir la tranquillité de » la Ville, & la mettre en état que le Roi » y pût demeurer en ſûreté.

» Sa Majeſté depuis avoit envoyé un » Héraut à ladite Compagnie pour lui fai- » re ſavoir qu'elle donnoit aſſurance des » perſonnes, des charges & des biens à » tous ceux qui ſe rendroient près d'Elle » ſans exception d'aucun. Elle lui confir- » me encore la même grace pour tous » ceux qui s'y rendront dans le ſixieme du » mois prochain.

» Et à l'égard de l'Envoyé de l'Archi- » duc, comme il eût été à ſouhaiter pour » l'honneur de la Compagnie, que l'avis » des ſoixante & douze, qui vouloient » qu'on ne l'introduiſît pas, & qu'on l'en- » voyât au Roi, eût prévalu; auſſi la » meilleure réponſe, & celle que Sa Ma- » jeſté entend qu'on lui faſſe, c'eſt de ne » lui en donner aucune; pour faire con- » noître à ſon Maître que ſi la Compagnie » a été facile à l'écouter, elle eſt incapa- » ble d'entrer en aucune intelligence & » négociation avec les ennemis de la Cou- » ronne.

» Pour ce qui eſt de l'inſtance que leſ-

& le mauvais ſuccès de cette guerre, dont on avoit eſpéré la perte du Miniſtre, & de grands avantages pour les particuliers. Cette conſternation devint ſi univerſelle, qu'il y en eut d'aſſez emportés, pour dire publiquement que cette paix n'étoit pas avantageuſe, qu'il eût mieux valu faire la guerre, & qu'il étoit du devoir du Roi de punir la révolte de ſes Sujets. Sans oſer dire la véritable cauſe de leur chagrin, tous alloient cherchant mille fauſſes raiſons pour condamner la paix, & couvrir leur douleur. Ils vouloient paroître zélés pour l'État, & affectoient d'être de grands Politiques, lorſqu'en effet ils n'étoient remplis que de paſſions, & de haine. Il ne faut pas oublier de remarquer ici la fermeté déſintéreſſée de Monſieur le Prince, qui, ſans conſidérer ni ſa famille, ni ſes amis, alla toujours droitement aux intérêts du Roi; & ſi le Duc d'Orléans eût agi avec cette même force, la paix ſe ſeroit faite avec beaucoup plus de gloire.

Cette paix, ſi peu approuvée, devoit être heureuſe, parce qu'en effet la raiſon l'avoit faite. La Reine même à la fin l'avoit ſouhaitée ſelon ſes ſentimens, elle avoit voulu dompter le Parlement, & l'obliger à rendre au Roi la ſoumiſſion.

ou le reſpect qu'il lui devoit ; mais ſa charité, en qualité de Chrétienne, lui faiſoit préférer le remede des maux particuliers que les pauvres ſouffroient, non-ſeulement au plaiſir de la vengeance, mais auſſi à ſa ſatisfaction particuliere: & comme les principaux de cette Compagnie avoient, en ces dernieres occurrences, paru vouloir faire leur devoir, elle étoit aſſez contente, n'ayant jamais eu que des intentions favorables pour tous, elle ſouhaitoit autant que cela auroit été poſſible, que le Roi fût obéi, & que tous ſes Sujets fuſſent contens & heureux ; mais ſa joie ne dura guere, parce que la bonne foi ne confirma pas cet accommodement. Les peuples après avoir été raſſaſiés de bled & de vivres, ne ſongerent plus à leur néceſſité paſſée, qui même n'avoit pas été fort grande ; & l'emportement des Pariſiens, qui ſe réveilla, par les ſoins que les Généraux prirent de les animer, troubla tout de nouveau le repos de la Reine, & cauſa de nouvelles perſécutions à celui qui commençoit d'eſpérer quelque tranquillité dans l'Etat.

Auſſi-tôt que les Députés eurent ſalué la Reine, ils retournerent à Paris, eſcortés par le Maréchal de Grammont : ils furent mal reçus, & fort maltraités. La paix

avec le Mazarin n'étoit point un charme pour les Parisiens, parce qu'elle déplaisoit à ceux qui les gouvernoient. Plusieurs, gagnés par les Généraux, furent crier au Parlement *qu'ils vouloient la guerre, plutôt que de consentir que l'ennemi des bons François demeurât en France.* Comme Ruel n'avoit renfermé qu'un petit nombre de sages, & que l'esprit de sagesse n'étoit point encore répandu par-tout, la paix, le bonheur des peuples, n'étoit pas reçue à Paris agréablement. Les Provinces se révoltoient de toutes parts. Le Duc de la Trimouille, le Marquis d'Estissac, & beaucoup d'autres, assembloient des Troupes contre le service du Roi. Madame de la Trimouille, qui étoit habile & ambitieuse, vouloit que son mari fût Prince, comme issu par femme de Charlotte d'Aragon, héritiere du Royaume de Naples. Elle crut que pour parvenir à ses desseins il falloit faire quelque mal ou quelque peur au Ministre; & comme ils sont grands Seigneurs, & qu'ils avoient beaucoup de crédit & de puissance dans leur Province, il leur fut aisé d'émouvoir des troubles en leur pays. Ces nouvelles donnerent de mauvaises heures au Ministre, & M. le Prince en reçut aussi du chagrin. Il avoit

répondu de la famille de la Trimouille, qui avoit l'honneur de lui appartenir ; & pour ne pas paſſer pour dupe en cette affaire, il montra dans le Conſeil une Lettre du Prince de Tarente, fils ainé du Duc, qui le ſupplioit d'aſſurer le Roi & la Reine de ſa fidélité. Il voulut par-là rejetter la honte qu'il en avoit reçue, ſur celui qui lui avoit manqué de parole ; & par la réponſe qu'il lui fit, qui fut ſue à Saint-Germain, il montra qu'il n'approuvoit pas ſon procédé.

Le Samedi (treizieme Mars) on s'aſſembla au Parlement, pour voir les articles de la paix. Les Généraux firent grand bruit, & ſe plaignirent hautement des Députés qui l'avoient ſignée ſans attendre leur conſentement. Les factions furent ſi fortes en leur faveur, que le Premier-Préſident ne put jamais rendre compte à la Compagnie de ſa députation, & tous lui reprocherent qu'il avoit abandonné ceux de ſon parti. Il leur dit qu'ils avoient traité avec l'ennemi, pendant qu'ils étoient à Ruel, & que cette procédure marquoit de la différence dans leurs ſentimens, puiſque travaillant à la paix de leur conſentement, ils avoient travaillé à la guerre ſans leur aveu, & leur déclara que ſon deſſein étoit de préférer le bien

public à toutes les haines particulieres. Ce reproche étoit véritable ; car ils avoient envoyé tout de nouveau à l'Archiduc, & à Madame de Chevreuſe en Flandres, pour tâcher de trouver les moyens de ſoutenir leur parti ſans le Parlement, dont ils ſe voyoient abandonnés. Les Généraux, & ceux qui étoient de leur faction, répondirent qu'ils ne l'avoient pas fait ſans le conſentement de quelques-uns de leur Compagnie; ſur quoi le Premier-Préſident rempli de courage & de zele pour le repos de la France, leur dit hardiment : *Nommez-les, & nous leur ferons leur procès comme à des criminels de Leze-Majeſté.* Le peuple cependant faiſoit le bruit accoutumé autour du Palais ; & ſachant que le Cardinal avoit ſigné la paix, quelques-uns de cette canaille, payés pour mal faire, s'aviſerent d'aller chercher le Bourreau, *pour brûler*, à ce qu'ils diſoient, *les Articles de cette Paix* qu'ils ne pouvoient ſouffrir, & menacerent à leur ordinaire le Premier-Préſident de le tuer. Mais lui, qui étoit accoutumé à ces douceurs, ſans en faire grand cas, envoya dire aux Bourgeois de prendre les armes, afin de faire tenir le Traité fait par eux; & leur manda qu'ils avoient intérêt au repos public, &

qu'ils devoient alors montrer s'ils étoient gens de bien. Ils lui obéirent, & les Généraux ſe trouverent fort incommodés de ſa réſiſtance. Cela fut cauſe que les Conſeils redoublerent dans la ruelle de Madame de Longueville. Cette Princeſſe, auſſi-bien que les autres, étoit fort mal ſatisfaite du mauvais état de leurs affaires, & n'oublioit rien pour le rendre meilleur.

Le Premier-Préſident n'étoit pas tout-à-fait le maître, à cauſe que les Princes avoient beaucoup de pouvoir ſur le peuple, & de grandes cabales dans le Parlement. Il envoya rendre compte à la Cour de tout ce qui ſe paſſoit, & demander avis ſur ce qu'il avoit à faire, pour vaincre toutes les difficultés qui ſe rencontroient à l'exécution du Traité. La Reine lui envoya Saintôt lui ordonner de faire enregiſtrer la paix, & lui promettre qu'après cela on ne refuſeroit point d'accorder aux Généraux les demandes qu'ils pourroient faire, quand ils n'auroient que des prétentions raiſonnables. Les Généraux employerent toute la nuit du quatorze au quinze à ſolliciter leurs amis, & à fortifier leurs cabales, afin de pouvoir réuſſir au deſſein qu'ils avoient de s'accommoder avantageuſement. Le lendemain, le Parlement s'aſſembla pour la ra-

tification de la paix, & pour tâcher d'établir le repos de la France, malgré les troubles qui l'agitoient; mais les factions furent si fortes, & les difficultés si grandes, que la Compagnie demeura assemblée jusques à six heures du soir, dans une contestation continuelle. A dix heures, Saintot arriva à Saint-Germain comme la Reine soupoit, qui lui dit : *Que la paix étoit reçue, à condition que les mêmes Députés viendroient vers elle, pour traiter des intérêts des Princes, & de tous ceux du Parti, & faire très-humbles Remontrances sur quelques Articles du Traité qu'ils demandoient être révoqués.* Voici quels étoient les Articles de cette paix si contestée. Les curieux prendront la peine de les lire s'ils les veulent savoir; ils ont été écrits sur l'Imprimé qui en fut fait alors.

« LE Roi voulant faire connoître à sa » Cour de Parlement & aux Habitans » de sa bonne Ville de Paris, combien Sa » Majesté a agréables les soumissions res- » pectueuses qui lui ont été rendues de » leur part, avec assurance de leur fidélité » & obéissance, après avoir considéré leurs » propositions qui ont été faites, a volon- » tiers, par l'avis de la Reine Régente sa » mere, accordé les Articles qui ensuivent.

» I. Le Traité d'accommodement étant » ſigné, tous actes d'hoſtilité ceſſeront ; » tous les paſſages, tant par eau que par » terre ſeront libres, & le commerce réta- » bli. Le Parlement ſe rendra, ſelon l'or- » dre qui lui en ſera baillé par Sa Majeſté, » à Saint-Germain en Laye, où ſera tenu » un Lit de Juſtice par Sadite Majeſté, au- » quel la Déclaration contenant les Arti- » cles accordés par Sa Majeſté ſera pu- » bliée ſeulement, après quoi le Parlement » retournera à Paris faire ſes fonctions » ordinaires.

» II. Ne ſera point faît d'Aſſemblée de » Chambres pendant l'année mil ſix cent » quarante-neuf, pour quelque cauſe que » ce ſoit, ſi ce n'eſt pour la Réception » d'Officiers & pour Mercuriales : & aux- » dites Aſſemblées ne ſera traité que de » ladite Réception d'Officier, & de ma- » tiere Mercuriale.

» III. Dans le narré de la Déclaration » qui ſera publiée, il ſera énoncé que la » volonté de Sa Majeſté eſt que ſes Dé- » clarations des mois de Mai & Octobre » mil ſix cent quarante-huit, vérifiées en » Parlement, ſeront exécutées, excepté » en ce qui regarde les prêts, ainſi qu'il » ſera expliqué ci-après.

» IV. Que tous les Arrêts, qui ont été rendus

» rendus par ladite Cour de Parlement de » Paris, depuis le ſixieme de Février der- » nier juſqu'à préſent, demeureront nuls » comme non avenus, excepté ceux qui » ont été rendus, tant avec le Procureur- » Général qu'avec les particuliers préſens, » tant en matiere Criminelle que Civile, » Adjudication par Décret, & Réception » d'Officiers.

» V. Les Lettres de Cachet de Sa Ma- » jeſté, qui ont été expédiées ſur le mou- » vement arrivé en la Ville de Paris, com- » me auſſi les Déclarations qui ont été pu- » bliées en ſon Conſeil, Arrêts dudit Con- » ſeil ſur le même ſujet, depuis le cinquie- » me de Janvier, demeureront nuls com- » me non avenus.

» VI. Que les gens de guerre qui ont été » levés, tant en ladite Ville de Paris que » dehors, en vertu des pouvoirs donnés » tant par le Parlement que par la Ville de » Paris, ſeront après l'accommodement » fait licentiés; & alors Sa Majeſté fera » retirer ſes Troupes des environs de la » Ville de Paris, & les renvoyera au lieu » des garniſons qu'il leur ordonnera, ainſi » qu'il a été pratiqué les années précéden- » tes.

» VII. Les Habitans de la Ville de Pa- » ris poſeront les armes bas, après l'ac-

» commodement fait & ſigné, ſans qu'ils » puiſſent les reprendre que par l'ordre » & commandement exprès de Sa Majeſté.

» VIII. Que le Député de l'Archiduc, » qui eſt à Paris, ſera renvoyé ſans réponſe » le plutôt qu'il ſe pourra après la ſignatu- » re du préſent Article.

» IX. Que tous les papiers & meubles, » qui ont été levés appartenans à Particu- » liers, qui ſont en nature, leur ſeront » rendus.

» X. La Baſtille, enſemble l'Arſenal, » avec tous les canons, boulets, grena- » des, poudre & autres munitions de » guerre, ſeront remis ès mains de Sa » Majeſté, après l'accommodement fait.

» XI. Que le Roi pourra emprunter les » deniers que Sa Majeſté jugera néceſ- » ſaires pour les dépenſes de l'Etat, en » payant l'intérêt à raiſon du denier douze, » durant la préſente année & la ſuivante » ſeulement.

» XII. Que Monſieur le Prince de Conti » & autres Princes, Ducs, Pairs & Offi- » ciers de la Couronne, Seigneurs, Gen- » til hommes, Villes, Communautés, » & autres perſonnes de quelque condition » & qualité qu'elles ſoient, qui auront pris » les armes durant les mouvemens arrivés » dans la Ville de Paris, depuis le cin-

» quieme Janvier dernier, juſques à pré-
» ſent, ſeront conſervés dans leurs biens,
» droits, offices, honneurs, priviléges,
» prérogatives, charges, & gouverne-
» mens, & en tel & ſemblable état qu'ils
» étoient avant la priſe des armes, ſans
» qu'ils puiſſent être recherchés ni inquié-
» tés pour quelque cauſe & occaſion que
» ce ſoit, en déclarant par les deſſuſdits
» nommés, ſavoir pour M. de Longue-
» ville dans dix jours, & pour les autres
» dans quatre jours, à compter de celui
» que les paſſages tant pour les vivres que
» le commerce ſeront ouverts, s'ils veu-
» lent bien être compris au préſent Ar-
» ticle.

» XIII. Et à faute par eux de faire leur
» Déclaration dans ledit temps, icelui paſ-
» ſé, le Corps de la Ville de Paris, ni
» aucuns Habitans d'icelle, de quelque
» condition qu'ils ſoient, ne prendront
» plus aucune part à leur intérêt, & ne les
» aideront, ni aſſiſteront en choſe quelcon-
» que, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

» XIV. Le Roi, pour témoigner ſon af-
» fection aux Habitans de ſa bonne Ville
» de Paris, a réſolu d'y retourner faire ſon
» ſéjour au plutôt que les affaires de l'État
» lui permettront.

» XV. Sera accordée Quittance géné-

» rale pour deniers pris & levés ou reçus,
» tant du public que des particuliers, meu-
» bles vendus tant à Paris qu'ailleurs,
» comme auſſi pour les commiſſions don-
» nées pour la levée des Gens de guerre;
» même pour enlevement d'armes, pou-
» dres & autres munitions de guerre & de
» bouche, enlevées de l'Arſenal de Paris.

» XVI. Les Élections de Xaintes,
» Coignac, & S. Jean d'Angeli, diſtrai-
» tes de la Cour des Aides de Guyenne,
» ſeront réunies à ladite Cour des Aides
» de Paris comme elles étoient aupara-
» vant l'Édit & Déclaration de....

» XVII. Au cas que le Parlement de
» Rouen accepte le préſent traité dans
» dix jours, Sa Majeſté pourvoira à la
» ſuppreſſion du nouveau Semeſtre, ou
» renvoyera de tous leſdits Officiers dudit
» Semeſtre ou de partie d'iceux au Corps
» dudit Parlement.

XVIII. Le Traité fait avec le Parle-
» ment de Provence, ſera exécuté ſelon
» ſa forme & teneur, & Lettres de Sa
» Majeſté expédiées pour la révocation &
» ſuppreſſion du Semeſtre d'Aix & Cham-
» bre des Requêtes, ſuivant les Articles
» entre les Députés de Sa Majeſté & du
» Parlement du pays de Provence le dou-
» zieme jour de Février dernier, dont

» copie a été donnée aux Députés de la » Ville de Paris.

» XIX. Quant à la décharge des Tailles » propoſées pour l'Élection de Paris, le Roi » ſe fera informer de l'état auquel ſe trou- » vera ladite Élection lorſque les Troupes » en ſeront retirées, & pourvoira au ſoula- » gement des contribuables de ladite Élec- » tion comme Sa Majeſté le jugera né- » ceſſaire.

» XX. Lorſque Sa Majeſté envoyera des » Députés pour traiter la paix avec l'Eſpa- » gne, elle choiſira volontiers quelqu'un » des Officiers dudit Parlement, pour aſ- » ſiſter audit Traité, avec le même pou- » voir qui ſe donnera aux autres.

» XXI. Au moyen du préſent Traité, les » priſonniers qui ont été pris de part & » d'autre ſeront mis en liberté du jour de » la ſignature d'icelui. Fait & arrêté à » Ruel, le douzieme jour du mois de Mars » mil ſix cens quarante-neuf.

» Gaſton.	» Louis de Bourbon.
» Le Cardinal Mazarin.	» De Mêmes d'Avaux.
» Séguier, Chancelier.	» De Lomenie.
» La Meilleraye, Maréchal de France.	» La Riviere.
	» Le Tellier.

Meſſieurs du Parlement.

» Molé, Premier-Préſident.
» De Mêmes.
» Le Coigneux.
» De Nemond.
» Bitaut.
» De Longueil.
» Paluau.
» Briſſonnet.
» Menardéau.
» Viole.
» Le Febvre.
» De la Noue.
» Le Cocq Courbeville.

Meſſieurs de la Chambre des Comptes.

» Nicolaï. » Paris. » L'Eſcuyer.

Meſſieurs de la Cour des Aides.

» Amelot.
» Brageloyne.
» Quatrehomme.

Meſſieurs de l'Hôtel-de-Ville.

» Tournier.
» Heliot.
» Barthelemi.

Cette conteſtation ſoutenue avec tant de malignité par les Chefs du parti Pariſien, qui regardoient ſeulement à leur intérêt particulier, fit croire que ce n'étoit

pas une fin à la guerre ni une véritable concluſion de la paix. Les raiſonnemens qui ſe firent alors par les politiques, concluoient que le Miniſtre n'étoit pas encore tout-à-fait en ſûreté; ce qui fut à beaucoup de perſonnes qui deſiroient le déſordre, un renouvellement d'eſpérance qui leur plaiſoit infiniment; mais comme le bon ſens faiſoit clairement voir aux gens de la Cour, que les Généraux ne vouloient faire du bruit que pour s'acccommoder plus avantageuſement, ils voyoient à leur extrême regret que cet eſpoir étoit mal fondé.

Les Députés des Généraux viennent à Saint-Germain, ils font leur remontrance à la Reine qui fut humble & courte; mais les difficultés qu'ils faiſoient ſur les principaux articles de la paix déjà ſignée, montroient aſſez qu'elle étoit reculée. Les Généraux s'étoient rendus les maîtres de Paris, & ils ſe trouverent en état de pouvoir contraindre les plus ſages à ne rien faire de tout ce que leur devoir leur impoſoit. Comme ils n'avoient pas de confiance à la Députation du Parlement, ils firent ſupplier la Reine & le Miniſtre qu'il leur fût permis d'envoyer des Députés de leur part. Cela leur ayant été accordé ils nommerent le Duc de Briſſac, Barriere & Creci, pour venir traiter

de leurs demandes & prétentions. Ils arriverent à Saint-Germain le 18 (Mars), & par leurs cahiers ils demandoient toute la France.

La Reine en fut outrée de douleur, & me fit l'honneur de me dire ce même jour, qu'elle ne pouvoit ſouffrir ſans horreur que des gens qui avoient voulu détrôner le Roi ſon fils (voilà ſes mêmes mots), demandaſſent des récompenſes quand ils méritoient des châtimens & des punitions de leurs crimes. Notre Miniſtre n'étoit pas non plus fort ſatisfait. Cette hydre qu'il combattoit inceſſamment ſans la pouvoir terraſſer tout-à-fait, l'incommodoit beaucoup ; mais comme ces demandes étoient le prix de ſa rançon & le rachat de ſa puiſſance, il s'en conſoloit, & ne doutoit pas que, demeurant dans ſon poſte, il n'eût un jour le moyen de s'en venger & de les punir.

Ceux qui véritablement étoient à plaindre, étoient les gens de bien qui compoſoient la Cour, qui étoient privés des récompenſes qu'ils croyoient mériter par leur fidélité. Ils voyoient que toutes les graces tomboient ſur la tête des criminels de Leze-Majeſté, ſans que ceux qui avoient toujours été zélés pour le ſervice du Roi puſſent rien eſpérer en ſuivant les

bonnes voies qu'ils n'avoient pas envie de quitter. La rage rempliſſoit leur cœur d'autant plus amérement, qu'il falloit en apparence montrer quelque joie, & qu'il le falloit en effet, cette paix ſe faiſant en un temps où elle étoit néceſſaire au bien de la France, qui ne pouvant ſoutenir en même temps une guerre civile & une guerre étrangere ſans une prompte paix, alloit être entiérement ruinée par la révolte générale des peuples, & le peu de pouvoir qu'auroient les Parlemens de les contenir quand les bien intentionnés y ſeroient même les plus forts, l'armée des ennemis étant déjà ſur la frontiere toute prête à profiter de nos déſordres.

Les Généraux ayant un peu de honte d'avoir fait tant de bruit contre le Mazarin, & de ſe relâcher tout d'un coup, ou plutôt pour en tirer plus de bien en témoignant de lui vouloir faire plus de mal, s'aviſerent d'envoyer une nouvelle Députation contre lui; & pour cela ils allerent au Parlement faire une déclaration authentique qu'ils n'avoient prétendu des places & des graces que pour leur ſûreté, pendant que leur ennemi demeureroit en France; mais que s'il plaiſoit au Roi & à la Reine de le chaſſer du Royaume, pour montrer qu'ils n'affectionnoient rien

que le bien public qui les faiſoit agir, ils promettoient de ne rien demander, & de ſe contenter de l'honneur qu'ils auroient d'avoir rendu ce ſervice ſignalé à l'État. C'eſt pourquoi ils demanderent un Acte public de leur déclaration qui demeurât au Greffe du Parlement, pour marque éternelle de leur déſintéreſſement.

Le Comte de Maure, frere du Duc de Mortemart, de l'illuſtre Maiſon de la Rochechouart, fut choiſi pour cette célebre commiſſion, & arriva à la Cour le vingtieme de Mars où il dit hautement que ſon deſſein étoit de travailler à chaſſer le Miniſtre. Il étoit ſon grand ennemi, & prétendoit en avoir été maltraité. La Comteſſe de Maure, niéce du Maréchal de Marillac, étoit une Dame dont la beauté avoit fait autrefois beaucoup de bruit. Elle avoit une vertu éclatante & ſans tache, de la généroſité, avec une éloquence extraordinaire, une ame élevée, des ſentimens nobles, beaucoup de lumiere & de pénétration. Elle croyoit en ſon particulier avoir quelque ſujet de ſe plaindre de la Reine; mais la vivacité de ſon eſprit qui la rendoit trop ſenſible au bien & au mal, l'emportoit quelquefois au de-là de la raiſon & de la prudence. Selon la vérité la Reine ne l'avoit pas dé-

ſobligée, & ſi elle n'étoit pas entrée dans les ſentimens de vengeance que la Comteſſe de Maure avoit ſouhaités d'elle au ſujet de la mort du Maréchal de Marillac, dont elle prétendoit faire revoir le procès comme ayant été condamné injuſtement, c'étoit à cauſe des grandes difficultés qui s'y rencontroient. Malgré les plaintes & les mouvemens impétueux de cette Dame, elle ne laiſſoit pas d'avouer qu'il étoit difficile de la ſatisfaire, & de reconnoître que ce que le Comte de Maure vouloit faire contre le Miniſtre, ne réuſſiroit pas. Auſſi elle déſapprouva ſon engagement, jugeant bien, comme il arriva, qu'au lieu de ſe venger du Miniſtre, cette Dupation ne ſerviroit qu'à raffermir davantage ſon autorité. Mais lui qui avoit l'ame intrépide ſur la haine comme ſur l'amitié, ſe réſolut malgré la déférence qu'il avoit accoutumé d'avoir pour ſa femme, de pouſſer le Cardinal aux dernieres extrêmités. Il eut peu de ſatisfaction; car il fut reçu à la Cour comme un homme qui venoit jouer la farce de la comédie ſérieuſe qui venoit de finir: & toute la plaiſanterie tomba ſur lui. L'intention de ceux qui avoient deſiré ſon voyage, n'étant pas de ſe contenter de cette gloire dont il de-

voit pour eux faire parade, mais de traiter en particulier : la conſtance & la fermeté avec laquelle il parloit tout de bon, ne fut pas ſoutenue par ceux qui l'avoient envoyé, qui voulant cacher le dégoût qui ſe pouvoit rencontrer en cette hardieſſe, prirent plaiſir à la condamner & à ſe moquer gaiement de l'Ambaſſadeur qui ne s'étoit pas apperçu qu'il ſeroit abandonné, & ne laiſſerent pas de profiter de ſa bonne foi. Le ſoir de ce jour, revenant d'une promenade que j'étois allée faire à Maiſons, la Reine en riant me demanda ce que je diſois du voyage de mon bon ami le Comte de Maure ; car elle ſavoit bien que lui & ſa femme étoient de mes amis. Je ne voulus entrer en rien contre une perſonne que j'eſtimois aſſez pour ne m'en pas moquer. Il avoit de l'honneur & de la probité, mais il étoit entêté de ſes opinions, & avoit le malheur de n'avoir pas autant d'approbation dans le monde, qu'il avoit effectivement de vertu. Je répondis donc aſſez froidement à la Reine, & lui dis ſeulement que le Comte de Maure étoit à plaindre d'être perſuadé que ſon honneur l'obligeoit à venir demander une choſe qu'il pouvoit bien juger qu'il n'obtiendroit pas. En effet, il exécuta avec tant d'exactitude la com-

miſſion qu'on lui avoit donnée, & dont il s'étoit bien voulu charger, que malgré les railleries qui ſe firent contre lui dans le Cabinet, il fit dans le Conſeil ſa déclaration en forme contre le Miniſtre, promettant de la part des Généraux un généreux dédain des dignités, richeſſes & gouvernement, à condition que par eux la France fût délivrée de celui qu'ils nommoient l'ennemi de l'État. Le Chancelier rejettant bien loin cette propoſition, lui dit que cela étoit une affaire finie; que de leur côté, comme de celui du Roi, la paix étoit faite; & que toutes haines & animoſités étoient terminées & abolies. Cette célebre harangue ne fut donc ni approuvée ni utile, & ne fit autre choſe que d'arrêter la paix pendant quinze jours: & tout l'avantage qu'en tira celui qui la fit, fut le plaiſir de ſe venger de ſon ennemi, qui eſt beaucoup pour un homme qui préfere la liberté de dire ſes ſentimens à ſa fortune. Il crut peut-être faire voir au Miniſtre qu'il étoit un homme à craindre; & il eſt vrai que cette proteſtation, qui avoit quelque choſe en ſoi qui lui parut beau, fit beaucoup parler de lui. Mais on étoit accoutumé à faire des chanſons contre lui ſur tout ce qu'il faiſoit. En voici quelques couplets qu'on chanta à la Cour & à la Ville.

Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand Comte de More.
Sur ce Guerrier faiſoit beau voir
Buffle à manches de velours noir.
Condé, rentre dans ton devoir,
Si tu ne veux qu'il te dévore.
Buffle à manches de velours noir
Portoit le grand Comte de More.

C'eſt un tigre affamé de ſang,
Que ce brave Comte de More.
Quand il combat au premier rang,
C'eſt un tigre affamé de ſang.
Il ne s'y trouve pas ſouvent,
C'eſt pourquoi Condé vit encore.
C'eſt un tigre affamé de ſang,
Que ce brave Comte de More.

De More conſent à la paix,
Et la va ſigner tout-à-l'heure
Si Mazarin part pour jamais,
De More conſent à la paix.
Qu'on ſupprime les Triolets,
Et que le Buffle lui demeure.
De More conſent à la paix,
Et la va ſigner tout-à-l'heure.

Malgré cet enthouſiaſme de généroſité & de beaux ſentimens, je n'aurois pas voulu

jurer qu'il eût refuſé quelques dignités ſi on les lui avoit offertes; & je ne ſais ſi la conſidération & la faveur du Duc de Mortemar; Chevalier de l'Ordre, ne lui donnoit point de jalouſie : car entre les demandes particulieres de tous ceux du Parti, la ſienne étoit pour avoir le Cordon-bleu quand on feroit des Chevaliers.

Les Conférences qui ſe faiſoient à Saint-Germain ſur leurs prétentions furent interrompues par l'entrée de l'Archiduc en France, les ennemis du Cardinal l'avoient fait venir pour empêcher l'accommodement que le Premier-Préſident & les gens de bien de ſa compagnie avoient voulu faire; & cela ne ſervit qu'à les preſſer d'y travailler, & réveiller la fidélité naturellement attachée à leur Corps, & dont il a donné dans tous les temps des marques; de ſorte qu'à l'exception de quelques emportés qui étoient en petit nombre, le murmure fut grand contre le Prince de Conti, Madame de Longueville & le Coadjuteur, qui ſembloient vouloir continuer & entretenir la guerre avec le ſecours des Eſpagnols. Ils avoient fait conſeiller à l'Archiduc de faire ſommer Guiſe de ſe rendre; & il avoit bien voulu voir s'ils y avoient quelque intelligence; mais ayant trouvé que Bridieu, qui y com-

mandoit, ne paroiſſoit pas avoir envie de l'y laiſſer entrer, il ſe retira ſans entreprendre de l'attaquer. Auſſi on crut alors que ce n'étoit qu'une feinte qu'ils l'avoient obligé de faire pour s'en ſervir dans les deſſeins différens qu'ils avoient, ſi ce n'eſt qu'en effet il eût lui-même quelques vues qu'on ne ſavoit pas.

Les Généraux voyant que l'approche de l'armée des Eſpagnols étoit plus capable, en l'état des choſes, de leur faire perdre le peu de crédit qui leur reſtoit que de l'augmenter, pour tirer du Miniſtre ce qu'ils pourroient, firent donner un Arrêt par lequel on ordonna que la vente de ſes meubles ſeroit continuée. Cela lui fit beaucoup de peine; car il aimoit ce qui étoit à lui, & particuliérement ce qu'il avoit fait venir des Pays étrangers avec tant de ſoin. Sa maiſon étoit magnifiquement meublée, il y avoit de belles tapiſſeries, des Statues, des Tableaux. Cette perte fut cauſe que ſes ennemis gagnerent beaucoup avec lui, qu'il leur accorda la paix avec la plus grande partie de toutes leurs demandes, & que les Conférences redoublerent matin & ſoir chez le Chancelier à Saint-Germain.

Le Parlement profitant de la réſiſtance des Généraux, inſiſta fortement à demander

der la révocation des trois principaux points qui pouvoient en quelque façon rendre l'accommodement que le Roi avoit fait avec ſes Sujets tant ſoit peu honorable. On ſe portoit néanmoins à les révoquer, dont la Reine étoit au déſeſpoir ; car elle vouloit rétablir l'Autorité Royale : mais il falloit encore qu'elle conſentît à ſa diminution, & qu'elle agréât les demandes des Généraux qui ne lui plaiſoient pas : voici quelles étoient celles qui parurent au public les principales propoſitions, & celles qui ſe deſiroient le plus ſe faiſoient par des voies particulieres ; & tous en faiſant ſemblant de vouloir chaſſer le Miniſtre, traitoient avec lui, & lui promettoient amitié & attachement, pourvu que leur ambition ſe trouvât ſatisfaite.

Demandes particulieres de Meſſieurs les Généraux & autres Intéreſſés.

« MOnſieur le Prince de Conti, de-
» mande pour lui place dans le Con-
» ſeil d'en-haut, & une place forte dans
» ſon Gouvernement de Champagne.
» Plus, demande mondit ſieur le Prince,
» pour Monſieur le Prince de Marſillac,
» que l'on donne le Tabouret à ſa femme :

» qu'on lui paie tous les appointemens
» du Gouvernement de Poitou, qui con-
» ſiſtent en quatre cens mille cinq cens
» livres, & qu'on lui conſerve l'augmen-
» tation de dix-huit mille livres levées
» pour les Fuſeliers dont le payement
» lui ſera continué, ſoit qu'ils ſubſiſtent
» ou non. Plus, demande, pour Monſieur
» de Saint Ibal, qu'on lui paie les arrera-
» ges de ſa penſion de cinq mille livres,
» & qu'à l'avenir elle lui ſoit aſſignée ſur
» une Abbaye ou ſur un fonds aſſuré. Plus,
» demande que les maiſons & édifices
» tant publics que particuliers, apparte-
» nances & dépendances de l'Abbaye de
» Saint-Denis, & ſitués en la Ville de Saint-
» Denis, ſoient remis & rétablis en l'état
» qu'ils étoient avant le 6 Janvier dernier.
» Monſieur le Duc d'Elbeuf, qu'on lui
» paie les ſommes qui regardent l'entre-
» tenement de Madame ſa femme, le Gou-
» vernement de Montreuil pour le Prince
» de Harcourt ſon fils, vacant par la mort
» du Comte de Lannoi ſon beau-pere,
» qui avoit acheté ledit Gouvernement.
» Plus, demande pour le Comte de Rieux
» ſon fils le payement de la ſomme de
» cent mille livres à lui accordée en faveur
» de mariage par acquit, partant du der-
» nier Juillet mille ſix cens quarante-cinq,

» vérifié en la Chambre des Comptes le » vingtieme Février mille ſix cens quarante-» ſix ; & outre ce, Emploi dans la guerre, » tant pour ledit ſieur Comte de Rieux, » que pour le ſieur Comte de Liſlebonne » ſon autre fils.

» Monſieur de Beaufort demande qu'on » rende à Monſieur ſon pere le Gouver-» nement de Bretagne, qui lui fut donné » en mariage, & qu'on lui a ôté ſans ré-» compenſe, ou qu'on lui donne la Char-» ge de Grand-Maître des Mers, avec le » Gouvernement de la Rochelle qui lui » ont été promis par la Reine en échange » du ſuſdit Gouvernement, ſuivant le » Traité fait par Monſieur le Comte de » Brienne, fondé de pouvoir ſpécial » du neuf Août mille ſix cens quarante-» trois; le dédommagement des Maiſons » & Châteaux raſés en Bretagne que Sa » Majeſté a promis, & que la Province » de Bretagne lui doit ſuivant la Décla-» ration des Etats : Le rétabliſſement des » penſions de mondit ſieur ſon pere, & » des biens dont la jouiſſance lui a été ôtée » par Arrêt du Conſeil : Le payement de » ce qui lui eſt légitimement & par ſpé-» cial dû par le Roi, le retour de Beau-» pui & ſon rétabliſſement dans ſes Char-» ges & penſions, la grace & le pardon

» de ceux qui ont facilité la ſortie de
» mondit ſieur de Beaufort du bois de
» Vincennes, & entr'autres du ſieur de
» Vaugriman.

» Monſieur de Bouillon demande ſon
» rétabliſſement dans Sedan, ſi mieux n'ai-
» me la Reine en faire faire préſente-
» ment l'eſtimation à un prix certain : le
» rang promis & dû à ſa Maiſon : Que les
» Terres qu'on donnera en échange de
» Sedan, ſeront préſentement ſpécifiées,
» & pris terme pour l'en mettre en poſ-
» ſeſſion ; enſemble pour faire faire les
» vérifications au Parlement, & en la
» Chambre des Comptes ; ce que faute
» d'exécuter dans ledit terme, rentrera
» ledit ſieur de Bouillon dans Sedan &
» dans tous les droits qui en dépendent :
» Que pour les ſommes d'argent dues
» audit ſieur de Bouillon, on les lui
» payera argent comptant, ou en fonds cer-
» tain, ou en Terres engagées : Qu'on
» ne ſouſtraira aucuns Fiefs de la mou-
» vance des Terres qui lui ſeront don-
» nées en échange, & qu'on retirera des
» mains de Monſieur de Chaunes le Gou-
» vernement d'Auvergne, moyennant
» récompenſe, lequel ſera donné audit
» ſieur de Bouillon en déduction de ce
» qui lui peut être dû.

» Monſieur le Maréchal de Turenne, » demande le Gouvernement de la haute » & baſſe Alſace avec celui de Philisbourg, » ainſi qu'on lui a promis : Qu'il lui ſoit » donné en propre le *Sauk Forkie* de » Hagueneau & les autres Domaines que » le Roi poſſede dans ladite Alſace : Le » payement des aſſignations à lui don- » nées pour ſes appointemens & pen- » ſions qui lui ſeront dûs : Que ſi on con- » ſerve les armées en Allemagne, ce ſera » ſous ſon commandement, & que le » Traité de Briſſac ſera exécuté envers » les troupes demeurées avec lui.

» Monſieur le Maréchal de la Mothe, » demande la récompenſe du Gouverne- » ment de Seurre, ou un autre de pa- » reille valeur, cent mille livres de la ran- » çon du Marquis de Pouare : Quatre » années du revenu du Duché de Cardo- » ne montant à près de cinq cens mille » livres : Cent mille livres qui lui ont été » données par le feu Roi à prendre ſur » les deniers revenant bons de Catalogne » pendant l'année mil ſix cens quaran- » te-trois : Que tous ſes États, penſions » & appointemens lui ſeront payés : Que » ſon Régiment de Cavalerie, comme » une Charge de guerre, lui ſoit rendu. » Que les ſieurs de Saint-Germain, Mon-

» tauban, ... ſoient conſervés
» dans les Régimens de Cavalerie qu'ils
» ont en ces troupes nouvelles ſans nou-
» velles commiſſions : Et que l'on con-
» ſerve les penſions audit ſieur de Saint-
» Germain.

» Monſieur le Duc de Retz, demande
» ſon rétabliſſement dans ſa charge de
» Général des Galeres, ou qu'on lui paie
» ce qui lui eſt dû de reſte du Traité qu'il
» a fait de ſadite Charge.

» Monſieur de la Trimouille, demande
» le Comté de Rouſſillon, ou du moins les
» Villes, Places & Châteaux, Terres &
» Seigneuries de Villefranche, Ville-
» Neuve, Peruſſe, Flayac, le Muac, La-
» roquebolac, Marcillac, Caſſentieu,
» Coutrava, Saint-Antoine, Verſueil,
» Comperie, Comboulas, Vasfeu, Sau-
» veterre, Saint-Geneſt, Deribedon,
» & autres Terres & Seigneuries du Com-
» té de Rouſſillon, lui ſeront rendues
» à cauſe du Contrat de mariage de Fré-
» déric d'Arragon & Anne de Savoie
» ſes Triſayeuls, en date du onzieme
» Février mille quatre cens quatre-vingt-
» un, vérifié le dix-neuvieme Janvier
» mille quatre cens quatre-vingt-deux :
» Qu'on lui rende Amboiſe, Montri-
» chard & Bleré, dépendant de la ſuc-

» ceſſion d'Amboiſe dont il eſt ſeul hé-
» ritier : Qu'on lui rende le Comté de
» Guyenne, ancien Domaine de la Mai-
» ſon de la Trimouille : Qu'on lui faſſe ex-
» pédier Lettres pour diſtraire le Comté de
» Laval du Préſidial de Château-Gont-
» hier, conformément aux Lettres d'É-
» rection d'iceux vérifiées en la Cour : Et
» qu'on lui rende la Baronie de l'Iſle-
» Bouchard, qu'il a vendue à feu Mon-
» ſieur le Cardinal de Richelieu, en ren-
» dant ce qu'il a reçu.

» Monſieur le Marquis de Vitri, de-
» mande tant pour lui, que pour quelques
» autres Officiers, l'exécution de l'arti-
» cle concernant le rétabliſſement des
» Charges de la guerre : Et des Lettres
» Patentes de Duc & Pair, telles qu'on
» a accordées à Meſſieurs de Liancourt,
» Damville, de la Meilleraye & autres,
» par les mêmes raiſons que celles qui
» les leur ont fait accorder, avec le Ta-
» bouret & prérogatives pour Madame ſa
» femme.

» Monſieur le Marquis de la Boullaye,
» demande la ſurvivance de la Charge de
» Monſieur de Bouillon, ſon beau-pere,
» ou qu'il y ſoit préſentement reçu ſur ſa
» démiſſion.

» Monſieur de Luynes, demande le

» payement de quatre années de ſa Char-
» ge de Grand-Fauconnier, échues à la fin
» de l'année mil ſix cens quarante-huit,
» montant à vingt-deux mille écus : Le
» dédommagement de la perte de ſes
» meubles & brûlement de ſa baſſe-cour
» de Leſigny, montant à près de vingt
» mille écus, & le retour de Madame de
» Chevreuſe.

» Monſieur le Marquis de Noirmoutier
» demande des Lettres de Duc : Plus,
» quarante-deux mille livres qu'il a payées
» de rançon lorſqu'il fut priſonnier en
» Allemagne.

» Monſieur le Comte de Matha, de-
» mande le payement de ſa penſion de
» douze cens écus, de laquelle il n'a rien
» reçu depuis ſix ans : Qu'on révoque la
» Lettre envoyée à Monſieur de Fon-
» trailles ; & un brevet de Maréchal de
» Camp pour Monſieur de Crenan.

» Monſieur de Cugnac, demande con-
» formément à l'article de rétabliſſement
» pour les Charges de la guerre & pen-
» ſions, qu'on le rétabliſſe en la poſ-
» ſeſſion de ſon Régiment, & jouiſſe de ſa
» penſion.

» Monſieur de Fruges, demande auſſi
» d'être rétabli dans le commandement
» du Régiment de Cavalerie de la Reine

dans

» dans la jouiſſance de ſes penſions, & » conſervé dans les graces que Sa Majeſté » lui accorda lors de la mort de Madame » ſa mere.

» Monſieur le Marquis d'Alluye, de- » mande qu'on retire par récompenſe de » Monſieur de Treville le Gouvernement » du Comté de Foix, qu'il a perdu par la » mort du Comte de Cramail ſon grand- » pere qui l'avoit acheté, & qu'on lui » donne la ſurvivance de celui du Mar- » quis de Sourdis ſon pere.

» Monſieur le Comte de Maure deman- » de le Cordon bleu lorſqu'il plaira à Sa » Majeſté de faire des Chevaliers : La re- » viſion du procès du feu Maréchal de » Marillac, & s'il eſt déclaré innocent, » qu'on lui rende la Charge de Lieute- » nant de Roi des Terres & Évêché du » Gouvernement de Verdun, ou qu'on » lui rende les cinquante mille écus que » ledit feu Maréchal avoit payés pour la- » dite Charge ».

Par toutes ces demandes, on peut voir ſi la guerre ſe faiſoit pour le bien public, pour le ſervice du Roi, & pour chaſſer le Mazarin. Il faut reprendre le fil de l'Hiſtoire, & en laiſſer le jugement à ceux qui liront quelques jours ces Mémoires.

L'Abbé de la Riviere, qui avoit toujours un inſatiable deſir du Chapeau, ne penſoit qu'à l'obtenir du Pape. Il avoit le conſentement de la Reine & de Monſieur le Prince, mais il n'avoit pas celui du Prince de Conti; & ne ſe tenant point en ſûreté du côté de ce Prince, il cherchoit à lui plaire, afin de l'obliger à lui céder ce qu'il ne ſouhaitoit point pour lui. Ce Prince répondit aux offres qu'il lui fit faire, que s'il vouloit porter ſon maître à lui faire accorder les articles qu'il demandoit, que très-volontiers il lui laiſſeroit la nomination du Chapeau de Cardinal. Cela fit que le Duc d'Orléans, preſſé par l'Abbé de la Riviere, eut tant de paſſion pour la paix, ce qui contribua beaucoup à la faire conclure déſavantageuſement pour le Roi. On peut juger par-là que les ſentimens ni les intérêts du Miniſtre n'étoient pas toujours la cauſe de ſes apparentes foibleſſes, & que ſes fautes étoient ſouvent cauſées par celles des autres.

Le vingtieme au matin, comme je ſortois de la Meſſe de la Reine, un de mes amis me vint dire à l'oreille que tout étoit rompu : puis le ſoir au ſortir de la Conférence, la même perſonne me dit que toutes les conteſtations étoient ac-

commodées. Les Députés du Parlement de Normandie qui étoient venus à Saint-Germain au nombre de quinze Conſeillers & d'un Préſident, obtinrent auſſi en ce jour la révocation du Semeſtre que le feu Roi, ou plutôt le Cardinal de Richelieu leur avoit créé malgré eux. Tant de prétentions à ſatisfaire embarraſſoient infiniment le Miniſtre; & à meſure qu'il accordoit des graces, ſoit aux Compagnies, ſoit à quelque particulier, il renaiſſoit de nouveaux Prétendants qui faiſoient de nouvelles demandes; & cette miſere s'augmentoit toujours au-lieu de diminuer. La faute qu'on avoit faite de déboucher Paris en étoit la cauſe. La charité de la Reine l'avoit forcée à la commettre. Elle étoit eſtimable & belle; mais il n'y avoit plus moyen de menacer la Ville de la famine : il falloit néceſſairement ſervir le Roi en l'appauvriſſant, & mettre la paix dans ſon Royaume par des voies fort contraires au bien de ſon État.

Les Généraux entrerent en de grandes défiances les uns des autres; & à leurs inſatiables deſirs ſe joignit la jalouſie. Ils avoient chacun dans Saint-Germain des Députés à baſſes notes, qui traitoient pour eux, & qui tyranniſoient celui qui ſouhaitoit de les tyranniſer à ſon tour.

Le Duc de Beaufort n'étoit pas content de ce qu'on lui faiſoit offrir ſous main. Il demandoit beaucoup parce qu'il ſentoit encore dans ſon cœur l'enflure orgueilleuſe que lui laiſſoient les reſtes de ſa faveur paſſée. Il vouloit que le Miniſtre lui payât ſes fers & ſa priſon : il parloit fiérement ; il diſoit tout haut qu'il ne vouloit point s'accommoder avec le Mazarin, & portant ſon reſſentiment plus loin que les autres, il rendit ſon accommodement plus difficile. Cette fierté fut cauſe qu'enfin la paix ſe fit, & qu'il demeura ſans aucune conſolation que celle d'avoir traité ſon ennemi avec beaucoup de hauteur ; ce qui faiſoit voir en lui une certaine grandeur d'ame qui en effet avoit quelque beauté. Ce Prince voulant ſe défendre juſques à l'extrêmité, pour exciter une nouvelle tempête, fit donner un autre Arrêt contre le Miniſtre, par lequel il fut enjoint aux Députés d'inſiſter à chaſſer le Cardinal d'auprès de la Reine, mais il ne lui ſervit de rien ; l'intérêt public l'emporta ſur le particulier ; & quand les principaux du parti furent contens, ceux qui reſterent qui ne l'étoient pas, demeurerent au nombre des malheureux & des ennemis de la Reine. Ils étoient deſtinés à la faire ſouffrir ce que le Ciel avoit or-

donné d'elle, par des Arrêts plus irrévocables que ceux du Parlement.

Le Premier-Préſident & le Préſident de Mêmes, pour obéir à leur Compagnie, en préſence des Princes, dirent qu'ils avoient ordre de ſupplier la Reine de donner à ſes Peuples le contentement de voir éloigner d'elle & de ſes Conſeils un Miniſtre qui avoit mérité leur haine. Le Duc d'Orléans lui répondit : *Que la Reine ne vouloit point accorder leurs demandes ; que lui & ſon couſin le Prince de Condé, qui avoient le plus d'intérêt à l'État & à la Couronne, ne lui conſeilloient pas de chaſſer M. le Cardinal Mazarin : Qu'il étoit capable & habile à bien ſervir le Roi & l'État ; qu'ils en étoient contens, & qu'ils étoient réſolus de le ſoutenir.* Il parla fort hautement à tous les Députés. Monſieur le Prince ne s'étendit pas tant, mais il dit quaſi la même choſe ; & pour marque que les Députés n'étoient pas fâchés qu'on les refusât, ni la Reine offenſée de leur harangue, elle leur fit donner à dîner, & leur témoigna ſa bonne volonté, parlant du Premier-Préſident comme d'un homme eſtimable. Ils deſiroient tous la paix ; mais cette derniere inſtance fut faite ſeulement pour contenter les peuples, & les

rendre plus ſuſceptibles de ſe ranger à leur devoir par l'impoſſibilité d'obtenir ce qu'ils demandoient ; la Reine agréa donc ce que les Députés avoient fait, qu'elle jugea procéder ſeulement de l'intrigue des Généraux.

Ce même jour les Députés bien nourris & bien contens, retournerent à Paris achever leur ouvrage ; ils ne virent point la Reine, parce qu'il auroit fallu qu'ils lui euſſent fait la même harangue qu'ils avoient faite aux Princes. Beaucoup de perſonnes les en blâmerent, particuliérement les Députés des Généraux de Paris, qui tâchoient toujours par toutes voies d'arrêter la concluſion du Traité, afin d'avoir plus de temps de ménager leurs intérêts. Madame de Montbazon qui étoit aimée du Duc de Beaufort, fit eſpérer qu'elle le feroit contenter à moins, ſi on lui donnoit à elle ce qu'elle deſiroit. Elle obtint de l'argent & des Abbayes : & le Duc de Beaufort qui l'aimoit, trouva bon que cette Dame profitât de l'inclination qu'il avoit pour elle, mais il n'en fut pas plus docile.

Le Coadjuteur, l'ame qui faiſoit remuer une partie de ce grand corps, ayant fait plus de mal que les autres, en devoit tirer de plus grandes récompenſes ; mais alors

il voulut être assez généreux pour ne demander que pour ses amis. Il avoit de hautes pensées, il desiroit seulement l'éclat & le bruit ; & son dessein étoit de se faire des liaisons considérables qui pussent augmenter sa réputation & sa gloire. Son principal dessein étoit de pouvoir gouverner l'État, ou ceux qui voudroient le détruire, & d'avoir part aux grands biens ou aux grands maux qui pouvoient arriver. Il obtint donc pour le Marquis de Noirmoutier & pour Laigue ses amis, beaucoup de graces considérables, & des bienfaits solides. Le Marquis de Vitri eut un brevet de Duc qu'il ne méritoit pas d'avoir en cette occasion. Le Duc d'Elbeuf, le Duc de Bouillon & tous les autres, ayant chacun arraché quelque beau lambeau des libéralités Royales, tous se résolurent de souffrir que la paix se fît ; & ce fut au Roi, qui par grace la leur devoit donner, à la recevoir de ses Sujets, après l'avoir achetée chérement.

Les Députés du Parlement arriverent à Paris remplis de joie des honorables conditions qu'ils rapportoient de Saint-Germain ; car comme je l'ai remarqué, ils avoient obtenu de la Reine par leur habileté & par les différentes causes qui faisoient agir les principaux acteurs, d'être

déchargés des articles qu'on leur avoit impoſés au premier Traité. On ſe relâcha de l'obligation qu'ils avoient de venir à Saint-Germain où étoit le Roi, pour tenir ſon Lit de Juſtice : On leur permit encore de s'aſſembler quand bon leur ſembleroit; & ils reçurent auſſi quelques autres gratifications touchant les Finances, toutes en faveur du peuple. Ils firent aſſembler le Parlement pour rendre compte de leur heureux voyage. Le Prince de Conti ne s'y trouva point : il parut malade exprès pour donner ce reſte de temps aux Négociateurs, d'achever leur accommodement à la Cour. Mais enfin, le Mercredi Saint, la Reine étant aux Ténebres dans la Chapelle du Château de Saint-Germain, il arriva un Courier de Paris que le Tellier amena, qui apporta la paix entiérement reçue par le Parlement, les Généraux & le peuple, tous montrant d'en être fort contens. Cette paix donna quelque repos à la Reine, de la joie au Miniſtre, & de la douleur à ſes ennemis. Le mois de Mars finit avec cette guerre, qui avoit coûté beaucoup de maux à la France, & qui n'avoit pas fait beaucoup de bien au Roi, ni ſatisfait entiérement les deſirs de la Reine, qui auroit ſouhaité moins de ſouffrance pour

le public, & un peu plus de mortification aux particuliers, à ceux qu'elle accuſoit d'être la cauſe de toutes ces brouilleries & de tout ce que l'État avoit ſouffert de ces révoltes.

Les dévotions de la Semaine Sainte ſe paſſerent dans la Chapelle de Saint-Germain, où la véritable piété de la Reine & d'un petit nombre de bonnes ames fut mêlée avec la galanterie & l'indévotion de toutes les autres perſonnes qui compoſent la Cour, & qui font gloire pour l'ordinaire de n'eſtimer que la vanité, l'ambition, l'intérêt & la volupté.

La fête de Pâques étant paſſée, les Députés du Parlement de Paris & de Normandie vinrent remercier la Reine de la paix qu'elle leur avoit donnée. Le Clergé y vint, toutes les autres Compagnies de la Ville, les Corps des Marchands & des Métiers, chacun ſelon leur ordre, tous avec des viſages contens, & tous demandant avec ardeur le retour du Roi dans ſa bonne Ville de Paris. La Reine n'avoit pas ſujet de l'eſtimer ſi bonne, qu'elle eût un grand deſir d'y retourner. Elle ſavoit que le peuple parloit encore avec inſolence; qu'il diſoit publiquement qu'il ne falloit rien payer au Roi s'il ne revenoit bientôt; & qu'il y avoit de la

canaille aſſez hardie pour dire tout haut dans les rues qu'ils ne vouloient point de Mazarin. Ces eſprits farouches étoient ſi accoutumés à la rebellion & au déſordre, qu'il étoit difficile, ſans quelque châtiment exemplaire, qu'ils puſſent reprendre la coutume de reſpecter la puiſſance légitime.

La Reine, pour donner le temps aux Pariſiens d'éteindre ce reſte de feu qui allumoit encore quelquefois leurs eſprits, & laiſſer évaporer la chaleur & la fumée qui en reſtoit, ſe réſolut de n'y pas retourner ſi-tôt : elle forma le deſſein, après qu'elle auroit vu tous ſes ennemis réconciliés, d'aller paſſer quelque temps à Compiegne.

Le Marquis de Roquelaure fit l'intermede de toutes ces harangues ſi ennuyeuſes. Il fut diſgracié, c'eſt-à-dire, éloigné de la Cour, parce qu'on avoit dit au Miniſtre que pendant le ſiége de Paris, il avoit écrit au Prince de Conti, que s'il n'eût point été attaché au Service du Roi par ſa Charge de Grand-Maître de la Garde-Robe, il auroit été combattre ſous ſes Enſeignes ; & le Cardinal qui prétendoit l'avoir obligé en certaines occaſions, ſentit vivement le mépris qu'il avoit fait de lui en cette rencontre. Le ſoir qui précéda le commandement qu'il eut de ſe retirer de la Cour, étant avec nous dans

le cabinet de la Reine, Comminges, Lieutenant des Gardes de la Reine, ſur quelque bagatelle qui ſe diſoit alors, le tira à part pour lui dire quelque petit ſecret tout bas. Cinq ou ſix perſonnes du nombre deſquelles j'étois, entendirent qu'il lui répondit : *N'eſt-ce que cela ? Je vous avoue que j'ai cru que vous me veniez arrêter ; car je ſens bien*, ajouta-t-il parlant tout haut, *que je n'en ſuis pas bien loin* : & comme il étoit hardi, grand parleur & Gaſçon, s'approchant de nous, il nous conta ſi plaiſamment le ſujet de ſa diſgrace & des plaintes que faiſoit contre lui le Miniſtre, que bien que la cauſe n'en fût pas plaiſante pour lui, nous ne laiſsâmes pas d'en rire. Nous conclûmes tous enfin, que parmi tant de criminels à qui on faiſoit des graces, il n'étoit pas juſte qu'il reçût lui ſeul le châtiment qu'il méritoit du peu de zele qu'il avoit témoigné pour le ſervice du Roi. Malgré notre avis, il fut alors le ſeul en France qui fut puni pour avoir manqué au reſpect qu'on devoit au Roi & au Miniſtre. Mais cette punition fut de peu de durée ; bientôt après il revint à la Cour : il fut reçu au nombre de ceux qui paroiſſoient fideles, & dont le cœur avoit été légérement gâté par la corruption de l'air qui

étoit contagieux quaſi pour tous.

Les Finances étoient encore entre les mains du Maréchal de la Meilleraye, quoique déjà on eût fait ce jugement de lui, qu'il étoit plus propre à faire des conquêtes avec des armées, qu'à faire venir de l'argent avec ſa plume. Le Cardinal de Richelieu ſon parent, du temps de ſa puiſſance lui avoit donné de beaux emplois; & comme il avoit joint le courage & la bonne conduite à la faveur, il avoit fait de belles actions; mais comme je l'ai déjà dit ailleurs, il étoit de difficile humeur & colere. Il n'étoit pas habile en matiere de Finances, & les gens d'affaires ſe plaignoient & diſoient que les peuples n'étant pas ſoumis, ils tâchoient à l'ombre de la révolte de s'exempter des Taxes, des Impôts & des Tailles; qu'il leur falloit une perſonne qui entendît mieux la maniere de les faire payer, ſi bien qu'il parut néceſſaire pour le ſervice du Roi de lui ôter les Finances, en donnant cette Charge à un homme plus patient, plus vigilant, plus expérimenté, & plus ſain que lui. Il étoit goutteux; & ſans avoir les années qui donnent la vieilleſſe, ſon corps étoit plus caſſé que ceux qui en peuvent compter quatre-vingt. Il étoit perclus des mains & des pieds, & ſou-

vent il avoit des emplâtres ſur toute ſa perſonne, qui étoient ſa parure la plus ordinaire. Mais enfin, il étoit honnête homme, bon ami, & vivoit tout-à-fait en grand Seigneur. Il avoit une belle & jeune femme, Madame la Maréchale de la Meilleraye, fille du Duc de Briſſac. Sa beauté conſiſtoit dans la délicateſſe des traits de ſon viſage, dans un grand agrément & une belle taille. Elle étoit ſage; mais elle avoit un trop grand deſir qu'on le ſût. Elle répandoit ſa vertu prétendue en mille petites façons extérieures: & ces façons, qui auroient été un grand défaut en une autre, étoient en elle moins blâmables, parce qu'elles ſe mêloient avec ſon agrément naturel, qui de toutes manieres la faiſoit paroître aimable. Elle avoit ſi peur qu'on ne crût qu'elle n'aimoit point ſon mari à cauſe de ſes maux, qu'elle alloit diſant à tout le monde qu'elle ne croyoit pas qu'il y eût un homme exempt de ſes incommodités. Elle aſſuroit qu'elle le trouvoit beau, & à ſon gré; & quand elle en étoit ſéparée, elle tâchoit de perſuader par ſes diſcours, qu'elle s'ennuyoit de ne le point voir. Ce n'eſt pas une choſe impoſſible à une honnête femme, d'aimer un mari goutteux & malade, qui avoit du mérite & de belles qualités,

& dont elle étoit aimée ; mais cette affectation étoit cauſe qu'elle ne trouvoit point de créance parmi les Auditeurs : & comme la vertu ſolide doit être ſincere & toute naturelle, ſes artificieuſes façons perſuadoient d'ordinaire le contraire de ce qu'elle vouloit établir. Elle fut un peu fâchée de ce qu'il falloit quitter les Finances, parce qu'elle craignoit d'être obligée de s'éloigner de la Cour ; car quoique le Maréchal de la Meilleraye les perdît ſans diſgrace, ſa femme jugea que ſes incommodités le rameneroient ſouvent en Bretagne, & qu'elle ſeroit forcée de le ſuivre. Mais comme elle étoit ambitieuſe, elle ſe conſola en ce qu'on propoſoit de les lui ôter en lui donnant de grands avantages. Le Duc d'Orléans & le Cardinal furent le viſiter, & demeurerent d'accord enſemble des graces qu'il ſouhaitoit. Il demanda d'avoir place dans le Conſeil du Roi, la ſurvivance de ſes Gouvernemens pour un fils unique qu'il avoit de ſa premiere femme, & la ſurvivance de la Charge de Grand-Maître d'Artillerie. Cette affaire étant ſecrettement en cet état, elle s'exécuta quelque temps après : & nous verrons d'Hemeri revenir occuper ſa premiere place, avec l'applaudiſſement de ſes amis, & malgré la

haine de ſes ennemis. Les derniers firent ce qu'ils purent pour l'en empêcher; mais enfin, ſes rivaux le virent emporter la victoire ſur eux. Il fut rétabli avec beaucoup de ſatisfaction de ſa part; car il avoit ſenti ſa diſgrace comme un homme qui étoit fort attaché à la terre, & qui avoit peu d'amour & de reſpect pour celui qui en eſt le Créateur & le ſouverain Maître.

Le Prince de Conti fut le premier qui ſortit de Paris, pour venir ſaluer la Reine. Il fut préſenté par Monſieur le Prince, & reçu en préſence de ceux du Conſeil. Après les complimens ordinaires, Monſieur le Prince lui fit embraſſer le Cardinal Mazarin, & réchauffa leur converſation autant qu'il lui fut poſſible. Le Prince de Conti ne l'alla point voir chez lui pour cette premiere fois, afin de garder quelque meſure entre la guerre & l'accommodement, & Monſieur le Prince le fit trouver bon à la Reine.

Monſieur, Oncle du Roi, préſenta le Duc d'Elbeuf; & le Prince de Conti, après avoir ſatisfait pour lui, fut celui qui préſenta les autres à ſon tour, qui furent le Duc de Bouillon, le Prince de Marſillac, le Comte de Maure, & beaucoup d'autres. La Reine les reçut aſſez froide-

ment. Le Miniſtre, tout au contraire, ne manqua pas de jouer ſon perſonnage ordinaire de tempérance, & de douceur; leur diſant lui-même, qu'il croyoit avoir eu tort envers eux, & qu'ils étoient excuſables d'en avoir eu du reſſentiment.

Ce même jour arriva à Paris Madame de Chevreuſe, qui fut avertie de la paix par ſes amis. Comme elle avoit eu part aux fautes publiques, elle en voulut avoir au pardon général. Elle leur avoit fait donner la protection de l'Archiduc, qui avoit ſervi à ſoutenir les forces des rebelles contre le Roi; il étoit juſte qu'elle fût récompenſée de ſes peines, puiſque celles de tous les autres l'étoient auſſi. Cette Princeſſe, étant donc arrivée de Bruxelles à Paris, envoya auſſi-tôt négocier avec le Miniſtre, qui à ſon ordinaire, ne la rebuta point: il voulut ſeulement par quelque délai la mortifier un peu. La Reine, par ſon avis, refuſa le Duc de Chevreuſe, qui vint à Saint-Germain lui demander pour ſa femme la permiſſion de demeurer à Paris. Elle lui dit qu'elle ne la pouvoit pas ſouffrir dans une Ville encore toute pleine de l'eſprit de rebellion; qu'elle avoit fait mille cabales contre ſon ſervice, & qu'elle ne pouvoit pas être contente d'elle, ni ſatisfaite de ſes ſoumiſſions

miſſions, ſi elle ne lui faiſoit voir un véritable repentir de ſa derniere conduite. Ce Prince, qui ſourd & âgé de quatre-vingt ans, avoit encore bonne mine, lui voulut répondre de la fidélité de cette Princeſſe; mais la Reine s'en moqua & ne crut pas qu'il pût lui en être un bon garant, lui faiſant entendre aſſez librement qu'il n'auroit pas un grand pouvoir ſur elle. J'étois préſente à cette converſation. Il dit à la Reine, qu'il avoit trouvé Mademoiſelle de Chevreuſe ſa fille fort embellie, & qu'elle avoit des yeux capables d'embraſer toute la terre. La Reine ſourit, & lui répondit en criant de toute ſa force, qu'il avoit trop d'amour pour la beauté, qu'il falloit qu'il commençât à aimer le Ciel & la vertu. Mademoiſelle de Chevreuſe étoit belle : elle avoit en effet de beaux yeux, une belle bouche, & un beau tour de viſage; mais elle étoit maigre, & n'avoit pas aſſez de blancheur pour une grande beauté. Sans doute qu'elle n'étoit point embellie depuis que la diſgrace de Madame de Chevreuſe ſa mere les avoit éloignées toutes deux de la Cour; car il eſt rare de voir que les années embelliſſent les Dames paſſé dix-huit ans.

Monſieur, Oncle du Roi, alla faire un

voyage de deux jours à Paris où il reçut de grands honneurs. Le Parlement, ayant conſulté ſes Regiſtres, trouva qu'il avoit autrefois député vers un Duc d'Orléans comme lui, Lieutenant-Général de l'État & Couronne de France ; ſi bien que deux Préſidens & ſix Conſeillers le furent viſiter en Corps, pour lui rendre graces de ce qu'il avoit contribué à la Paix.

Ce Prince, pour complaire à la Reine, fit prier Madame de Chevreuſe de ſortir de Paris, lui faiſant dire qu'elle obligeroit la Reine à la bien traiter, ſi elle lui montroit de ne point vouloir profiter du mauvais état où l'eſprit de la Fronde la mettoit ; mais elle, qui avoit connu par ſes expériences que la Reine ne la conſidéroit plus, n'en voulut rien faire. Elle continua ſa négociation avec le Miniſtre ; & comme il faiſoit profeſſion publique de bonté & de vouloir pardonner à ſes ennemis, elle en tira ce qu'elle voulut & même avec facilité.

Monſieur le Prince fut auſſi à Paris, qui n'y reçut pas le même applaudiſſement que le Duc d'Orléans. On l'avoit trouvé plus indifférent pour la paix & plus âpre au combat ; & par conſéquent il n'y fut pas ſi bien traité. Mais pour ne pas faire une ſi notable différence entre les deux,

on lui députa un Préſident & deux Conſeillers qui lui firent les mêmes complimens. Dans les éclairciſſemens qu'il eut avec Madame de Longueville, elle travailla ſoigneuſement à le détacher des intérêts de la Reine. Elle lui fit comprendre qu'il avoit tort de ſe déſunir de ſa famille, & qu'elle pouvoit être utile à ſa Grandeur. Il vit que le Prince de Conti tiroit de grands avantages de la Cour; que Madame de Longueville qui l'avoit conduit à cette conſidération, étoit digne d'être écoutée, & qu'elle lui pourroit être propre à beaucoup de grandes choſes. Il prit goût enfin aux flatteuſes illuſions de cette Princeſſe; & le Sang, joint à la politique, le lierent à elle par de nouveaux liens. Ce redoublement d'amitié & de confiance, fit qu'inſenſiblement il ſe forma dans l'ame de Monſieur le Prince des ſentimens diſſemblables à ceux qu'il avoit eus par le paſſé, & qu'il s'accoutuma peu à peu à parler du Mazarin, avec le même mépris que les Frondeurs. Ce fut la ſource du changement qui parut depuis dans ſa conduite, & qui cauſa ſa haute & dure maniere d'agir avec la Reine & ſon Miniſtre. Elle produiſit enſuite ces grandes révolutions de la Cour, qui cauſerent de ſi grands deſ-

ordres dans le Royaume, & dans la Famille Royale.

Le Coadjuteur ſe tint dans ſa Forteresſe, & ne voulut point venir à Saint-Germain comme les autres ; mais trouvant à propos de paroître de loin, il pria le Duc de Liancour de faire ſes complimens à la Reine, l'aſſurer qu'en ſon particulier il étoit ſon très-fidele ſerviteur, & qu'il la reconnoîtroit toujours pour ſa bienfaictrice & ſa maîtreſſe ; mais la Reine les reçut avec mépris, & ordonna à ſon Ambaſſadeur de lui dire qu'elle ne le conſidéreroit jamais pour tel, que premiérement il ne fût ami du Cardinal Mazarin ; qu'il étoit ſon Miniſtre ; qu'elle vouloit que ceux qui lui avoient de l'obligation comme lui ſuiviſſent en cela ſes mêmes ſentimens. Cependant le Coadjuteur, comme j'ai déjà dit, traitoit avec le Miniſtre, dont il avoit reçu beaucoup de graces pour ſes amis, & des promeſſes à ſon égard, qui dans leur temps eurent leur effet.

Le Duc de Longueville arriva de Normandie avec une grande ſuite. Il vint ſaluer la Reine, qui le reçut gravement. Je remarquai que ce Prince en parut interdit, & qu'il ne put jamais lui dire une parole de bon ſens. C'étoit un homme de grande

conſidération : il voyoit qu'il lui étoit honteux d'avoir fait cette faute contre le ſervice du Roi & de la Reine, dont il n'avoit nul ſujet de ſe plaindre ; & qu'il étoit tombé dans ce malheur, plutôt par légéreté, que par raiſon. Quand il arriva, chacun ſe preſſa autour de cette Princeſſe, pour entendre ce qu'il lui diroit : car il eſt difficile de bien défendre une mauvaiſe cauſe ; mais il n'eut jamais la hardieſſe de parler : il pâlit, puis il devint rouge ; & ce fut toute ſa harangue. Après cet éloquent repentir, il ſalua le Cardinal Mazarin, & un moment après ils ſe retirerent auprès d'une fenêtre, ſe parlerent long-temps, & enſuite ſe viſiterent réciproquement, & demeurerent amis en apparence.

Le Comte d'Harcourt vint à la Cour comme les autres. Il fut reçu différemment ſelon les apparences & les careſſes, mais différemment auſſi pour les récompenſes ; car elles ne furent pas ſi grandes pour lui, que pour ceux qui avoient été contre le ſervice du Roi. Il avoit manqué de conduite pour ſe ſaiſir de la Ville de Rouen ; mais il avoit bien ſervi, ayant toujours occupé un poſte en Normandie, qui ſervoit de barriere contre les attaques des ennemis, & mettoit le Roi en ſûreté

contre ce que le Duc de Longueville auroit pu faire, avec peu de Troupes & moins d'argent. Il avoit enfin donné le moyen au Roi de demeurer en sûreté à Saint-Germain, ce qui n'étoit pas un petit ſervice. On lui donna enſuite le Gouvernement d'Alſace, & une Abbaye pour un de ſes enfans.

Ce même jour le Duc d'Yorck vint auſſi à la Cour. Il n'avoit point encore vu le Roi ni la Reine, à cauſe qu'il étoit arrivé à Paris pendant le ſiége de cette Ville où les viſites n'étoient guere de ſaiſon. Il étoit demeuré auprès de la Reine ſa mere, pendant cette mauvaiſe conſtellation contre les Rois, qui l'avoit privé d'un pere, & avoit donné beaucoup d'affaires au nôtre. La Reine lui fit de grands honneur, & lui donna une chaiſe à bras, de même que le Duc d'Orléans en avoit obtenu une de la Reine d'Angleterre ſa ſœur. Cette belle foule fut augmentée par la venue de Madame de Longueville, & de Mademoiſelle de Longueville ſa belle-fille, qui auſſi bien que les autres, avoit été une grande Frondeuſe. Elle avoit de la vertu & beaucoup d'eſprit, & il lui étoit pardonnable d'avoir ſuivi les ſentimens de ſon pere. Quand ces Princeſſes arriverent, la Reine étoit au lit pour ſe

repoſer de toutes ſes fatigues. J'avois l'honneur d'être ſeule auprès d'elle, & dans cet inſtant elle me faiſoit l'honneur de me parler de l'embarras qu'avoit eu le Duc de Longueville en la ſaluant. Comme je ſus que Madame de Longueville alloit venir, je me levai; car j'étois à genoux devant ſon lit, & me mis auprès de la Reine, réſolue de n'en point partir, & d'écouter de près ſi cette Princeſſe ſi ſpirituelle ſeroit plus éloquente que le Prince ſon mari. Comme elle étoit naturellement timide & ſujette à rougir, toute ſa capacité ne la ſauva pas de l'embarras qu'elle avoit eu en abordant la Reine. Je me penchai aſſez bas entre ces deux illuſtres perſonnes, pour ſavoir ce qu'elles diroient; mais je n'entendis rien que *Madame*, & quelques mots qu'elle prononça ſi bas, que la Reine, qui écoutoit avec application ce qu'elle lui diroit, ne put jamais y rien comprendre. Mademoiſelle de Longueville, après la révérence de Madame ſa belle-mere, ſe contenta de baiſer le drap de la Reine ſans ouvrir la bouche: puis ſe mettant toutes deux ſur les ſiéges qu'on leur apporta, elles furent fort heureuſes de ce que je commençai la converſation, en demandant à Madame de Longueville, à quelle

heure elle étoit partie de Paris, parce qu'il n'étoit pas deux heures après midi; & pour les ſoulager de la confuſion qu'elles avoient, qui les incommodoit beaucoup, j'exagérai leur diligence. Cette converſation, dont les matieres frivoles furent le ſujet, & cette viſite ſi ſechement paſſée ne ſervit qu'à augmenter le reſſentiment que la Reine avoit contre cette Princeſſe, qui, n'ayant jamais pris ſoin de lui plaire, ne lui plaiſoit pas auſſi. Elle confirma de même Madame de Longueville dans les mauvaiſes intentions qu'elle conſervoit dans ſon cœur contre le repos de la Reine; car quand les diſpoſitions ſont mauvaiſes, & que ceux qui ne s'aiment pas, ne s'éclairciſſent point ſur les ſujets qu'ils ont de ſe plaindre les uns des autres, ce ſilence augmente l'inimité, & empêche qu'elle ne finiſſe.

La joie de la paix fut alors traverſée par les ennemis, qui aſſiégerent la Ville d'Ypres. Gerſé fut commandé pour aller avec quelques Troupes, faire quitter les armes au Marquis de la Boulaie. Il faiſoit ſon poſſible pour émouvoir dans la Champagne quelques nouvelles révolutions; mais il n'y réuſſit pas. Le dégât que firent les Troupes du Roi, donna un faux prétexte au Parlement de vouloir s'aſſembler exprès

exprès pour y donner ordre ; voulant encore ſe mêler de toutes les choſes dont il ne lui appartenoit pas de connoître.

En même-temps, ſe fit l'accommodement du Duc de Vendôme, qui n'étoit point venu à la Cour depuis qu'il en avoit été chaſſé par l'établiſſement du Cardinal Mazarin. Il avoit profité de ces déſordres, en montrant qu'il n'approuvoit pas le procédé audacieux de ſon fils le Duc de Beaufort, & qu'il deſiroit infiniment de devenir ami du Miniſtre. Pour marque de ce deſir, il propoſa le mariage de ſon fils le Duc de Mercœur, avec l'aînée Mancini, niéce du Cardinal. Cette propoſition ne fut point refuſée : elle étoit avantageuſe au Miniſtre, & pouvoit donner de grandes commodités à ce Prince, qui en deſiroit l'exécution, afin de rentrer dans la faveur.

Cette guerre civile, où le Cardinal Mazarin avoit été maltraité, lui avoit déplu, il trouva que des places & des alliances le rendroit plus conſidérable, & le mettroit en état de ſe pouvoir défendre par lui-même, ſans mendier continuellement la protection du Duc d'Orléans & du Prince de Condé. En changeant de conduite, il devint plus intéreſſé qu'il n'avoit été juſques alors, & les mauvais

tours de ſes ennemis lui firent deſirer de ſe faire redouter de ceux qui lui avoient fait beaucoup de peur. Par ces raiſons, il traita le Duc de Vendôme comme ſon ami; & ce Prince fut de même reçu par la Reine, avec beaucoup de démonſtration de bonne volonté.

Monſieur le Prince étoit un peu dégoûté de la conduite du Miniſtre, que ſes ennemis décrioient tout-à-fait. Il étoit, comme je le viens de dire, preſſé par ſa famille d'entrer dans leurs deſſeins, afin de ſe faire le maître de la Cour au-lieu qu'il n'étoit (à ce qu'ils diſoient) que le valet du Cardinal. Madame de Longueville ſe ſervit de cette union du Miniſtre, avec le Duc de Vendôme, pour faire haïr à Monſieur le Prince celle qu'il avoit eue juſques alors avec lui. Elle lui dit que c'étoit une marque indubitable qu'il ne vouloit plus le conſidérer pour ſon principal appui, puiſqu'il entroit dans d'autres intérêts, & prenoit dans la Cour une autre protection que la ſienne; & qu'il étoit à croire que le Duc de Vendôme devenant parent du Miniſtre, ſeroit plus conſidéré que perſonne auprès du Roi & de la Reine. Ces raiſons repréſentées par une ſœur qu'il avoit fort aimée, furent des armes pour combattre dans le cœur de

Monſieur le Prince, l'inclination qu'il avoit à la paix, & à ne ſe point brouiller à la Cour. Ce Prince, qui eût été au déſeſpoir ſi on eût cru que quelqu'un l'eût gouverné, ſe laiſſa néanmoins conduire par cette Princeſſe, à ce que lui-même de ſon mouvement n'auroit jamais fait.

Cet éloignement de volonté porta M. le Prince à s'éloigner de la Cour pour quelque temps, il fit deſſein d'aller en Bourgogne; & auſſi-tôt qu'il fit paroître avoir cette penſée, la cauſe en fut facilement apperçue par le Miniſtre, qui ne manqua pas d'avoir des avis ſur les dégoûts qui commençoient à ſe former contre lui dans l'ame de ce Prince. Le Cardinal Mazarin, pour adoucir ſon cœur, lui fit parler de la propoſition que le Duc de Vendôme lui avoit faite, & lui fit dire tout ce qui pouvoit le raſſurer ſur les craintes qu'on lui avoit fait concevoir; mais il ne reçut pas ce qui venoit de ſa part, avec ce même eſprit qu'il auroit eu, ſi Madame de Longueville n'eût point commencé à l'empoiſonner. Le Miniſtre en eut du chagrin, & tout ce qui lui parut propre à raccommoder ces mauvais commencemens, ſe fit enſuite de ſa part ſans aucun effet.

Je finirai les aventures de Saint-Germain par l'arrivée du Marquis de Vitri, du Marquis de Noirmoutier, & de Laigue. Le premier avoit du mérite & de la qualité. Sur quelques dégoûts que j'ignore, il étoit entré dans ce parti, étant actuellement attaché au ſervice de la Reine, en quoi ſa faute étoit plus grande & moins pardonnable. Pour les deux autres, l'un avoit beaucoup de naiſſance, tous deux étoient honnêtes gens, & tous deux avoient été grands Frondeurs, & avoient, comme je l'ai déjà dit, traité publiquement avec le Roi d'Eſpagne. Ils vinrent donc ſous la foi publique ſaluer la Reine avec la même hardieſſe que s'ils euſſent travaillé à ſauver l'État; & comme les autres, ils en furent quittes pour un peu de froideur & de mauvais viſage. Ils étoient de ma connoiſſance, & dans le moment que je fus apperçue par eux, ils vinrent me témoigner beaucoup de joie de me rencontrer. Je leur dis tout bas que j'étois fort aiſe de les voir; mais qu'en cette occaſion, je les priois de ne m'aimer pas tant, vu que l'amitié de telles gens n'étoit nullement de bon augure dans la Chambre de la Reine. Comme je raillois avec eux, Monſieur paſſa, qui leur fit mille careſſes. En me retirant je

lui dis que je croyois avoir mérité la corde, par la bonté que j'avois eue de les ſouffrir, & que j'en avois du ſcrupule. Je les laiſſai, & lui dis encore que pour lui qui étoit le maître & qui n'avoit rien à craindre, il pouvoit leur faire grace & les bien traiter; mais que pour moi, je croyois en devoir uſer autrement. Monſieur me répondit que j'étois bien ſage, & que pour m'empêcher d'aller à la Gréve, il alloit les emmener. Il les prit en effet, & les pouſſant dans une fenêtre, il demeura quelque temps à les entretenir. Cette converſation fut auſſi-tôt remarquée, & tellement ſentie par le Miniſtre, qu'un de ſes domeſtiques m'aſſura qu'il en avoit eu de l'inquiétude : & enſuite l'Abbé de la Riviere me conta que le Cardinal lui en avoit fait des reproches, ſe plaignant à lui de ſon Maître, d'avoir ſi bien traité ces deux hommes. Je connus par cette petite aventure, que les actions des Grands ſont toujours grandes quelque petites qu'elles ſoient; & que ce Prince, quoiqu'il eût de bonnes intentions, n'étoit pas ennemi mortel de ceux qui avoient mortellement offenſé l'État.

Peu après je quittai la Reine, & vins faire un petit voyage à Paris. Je trouvai cette grande Ville encore pleine de cet

eſprit de rebellion, qui depuis quelque temps l'avoit entiérement occupée, & ſans être Aſtrologue, je prévis aiſément que cette paix ne ſeroit pas de longue durée.

En ce même temps, (le 13 Mars) la Reine partit pour aller à Compiegne donner ordre aux affaires que les anciens ennemis de l'État lui donnoient ſur la frontiere. Ils continuoient le ſiege d'Ypres, où Beaujeu ſe défendit ſi bien, qu'il le fit durer plus long-temps qu'on n'avoit cru. Palluau, qui ne s'y étoit pas trouvé au commencement, fut blâmé de tout le monde; mais il avoit ſu ſe mettre ſi bien auprès du Miniſtre, qu'il ne fut pas ſi abattu de ce malheur, qu'un autre l'auroit été. Quoiqu'il n'eût aucune étude, & qu'il bégayât en parlant; comme il avoit un grand ſens naturel, & le génie de la Cour, il avoit trouvé moyen de ſe mettre en poſſeſſion de ſe ſervir plus ordinairement de l'intrigue du Cabinet, que d'une grande aſſiduité à l'armée, pour avoir les plus beaux emplois que les gens d'épée puiſſent obtenir. Quoiqu'il eût du cœur comme un autre, il trouvoit toujours plus à propos de combattre ſes ennemis particuliers, que ceux de l'État. Il fut affligé de perdre cette place, parce

que ce Gouvernement lui valoit beaucoup; mais avec de l'esprit, de la hardiesse, & du bonheur, on va bien loin. Pour marque de cette vérité, quelques années après, cet habile Courtisan, malgré toutes ses fâcheuses aventures, parvint à la dignité de Maréchal de France, à laquelle les Officiers qui croyoient la mériter mieux que lui, disoient que ses bons mots & ses agréables railleries avoient eu plus de part que ses grandes actions.

Le séjour de la Reine à Compiegne servit un peu à délasser son esprit des affaires qui en avoient troublé le repos. La Forêt & la Riviere qui font l'ornement de cette petite Ville lui firent passer d'agréables heures, & donnerent beaucoup de divertissement au Roi & à Monsieur, qui étant tous deux trop jeunes pour prendre part aux maux de l'État, ne pensoient qu'à chercher du plaisir par-tout où ils se trouvoient.

Pendant ce petit intervalle de plaisir, le Duc & la Duchesse de Vendôme qui vouloient l'alliance du Ministre, firent ce qu'ils purent pour obliger le Duc de Beaufort à consentir au mariage de M. de Mercœur avec l'aînée Mancini; mais il ne voulut pas l'agréer. Pour le satisfai-

re, on lui offrit le Gouvernement d'Auvergne; mais il le refuſa. Et dans ce temps-là, étant revenue à Paris, & le rencontrant un jour chez Madame la Ducheſſe de Nemours ſa ſœur, il me dit qu'on ſe moquoit de lui; car en même temps qu'on lui offroit ce Gouvernement, on le vouloit donner au Duc d'Elbœuf, pour récompenſe de celui de Picardie, que le Cardinal vouloit avoir. Mais comme cet échange ne ſe fit point, je crois que le Duc de Beaufort ſe trompoit lui-même, ou qu'il faiſoit ſemblant de le croire, pour ne ſe point raccommoder; voulant, ſelon toutes les apparences, ou plus qu'on ne lui offroit, ou ne voulant rien pour demeurer toujours en état de tout vouloir.

Quelques jours après, ce Prince tomba malade d'une colique ſi violente, qu'il crut être empoiſonné, & prit publiquement du contre-poiſon; ce qui fait connoître le deſſein qu'il avoit de réveiller l'amitié du peuple de Paris pour lui. Il en avoit plus beſoin contre ſes anciennes liaiſons, que contre aucun breuvage qu'on lui eût fait prendre; car il faut avouer que le Cardinal Mazarin ne nous a point paru vouloir uſer de mauvaiſes voies pour ſe défaire d'aucuns de ſes ennemis; & que jamais Favori élevé à la plus grande

puiſſance qu'un homme puiſſe avoir, n'a eu plus de clémence & de douceur que lui. Auſſi l'avons-nous vu viſiblement protégé de Dieu, pour marque évidente à tous les hommes, que comme il en eſt le Créateur, il hait celui qui répand leur ſang, & conſerve le pacifique. Le peuple de Paris fut voir ce Prince malade, & la foule devint ſi grande chez lui, qu'à la fin il fallut ouvrir toutes les portes qui alloient à ſa Chambre, hauſſer les rideaux de ſon lit, & l'expoſer à la vue du Public. Ce grand concours, & la flatterie de quelques-uns de ſes amis, acheverent de le rendre irréconciliable avec le Miniſtre. Il crut faire un action héroïque de ne ſe point accommoder, & les adulations de ceux qui vouloient toujours avoir un Chef en ſa perſonne, furent cauſe qu'il ne fut point auſſi ſatisfait de la Cour qu'il le devoit être.

Ypres ſe rendit aux ennemis (le huitieme jour de Mai) après que Beaujeu l'eût défendue aſſez de temps pour mériter beaucoup de louanges de ſa réſiſtance. L'intrigue du Cabinet occupoit tellement le Miniſtre, que cette perte ne put pas trouver en lui aſſez de place pour lui cauſer de nouveaux chagrins. Ses plus grands maux ne venoient pas des ennemis de l'E-

tat, mais plutôt de ceux qui voulant paroître ſes amis, ne l'étoient point, & qui pour tirer de lui des grâces & des bienfaits, lui faiſoient naître de continuelles affaires, afin de le forcer à leur donner davantage. Le deſſein que le Cardinal conſervoit toujours de faire revenir d'Hemeri, étoit pour lors un de ſes plus grands embarras; le déſordre où étoient les affaires du Roi lui faiſoit deſirer de plus en plus de le pouvoir rappeller; mais ce changement n'étoit pas encore en état de ſe faire. Il ne vouloit pas qu'il parût venir de lui, de peur de ſe faire haïr par le Parlement & les peuples, qui avoient en horreur le nom de cet homme. Il faiſoit ſemblant, au contraire, de favoriſer ceux qui aſpiroient à cette Charge, & leur faiſoit eſpérer qu'il leur ſeroit favorable. Le Préſident de Maiſons étoit celui qui avoit paru ſe déclarer davantage ſur cette prétention, où par bonheur pour lui il avoit trouvé des perſonnes qui l'avoient ſervi ſolidement, & avec une grande application à ſes intérêts. On parla dans le Conſeil de cette affaire. Le Cardinal parut protéger ce Préſident & en même temps il avoit ſupplié Monſieur Oncle du Roi de s'y oppoſer. Cette oppoſition ayant été faite, le Miniſtre témoigna au Préſident de Maiſons qu'il

étoit fâché de l'obſtacle que le Duc d'Orléans avoit apporté à ſes deſirs, & crut par cette fineſſe l'avoir ſatisfait. Il crut auſſi avoir de même caché au Public la réſolution qu'il avoit faite d'y remettre d'Hemeri; mais il étoit aiſé de voir où alloient ſes intentions. Nous conclûmes auſſi-tôt, qu'il falloit faire changer le Duc d'Orléans, afin de montrer au Miniſtre qu'il étoit difficile de tromper les gens de la Cour. L'Abbé de la Riviere étoit le ſeul qui fût capable de cela : je me chargeai de lui en parler, & trouvant par le moyen de la Marquiſe de Sablé un intérêt particulier qui lui pouvoit faire ſouhaiter pour Surintendant celui que ſon Maître avoit paru rebuter, je le perſuadai d'y travailler; & il le fit ſi bien, que le Duc d'Orléans changea tout-à-fait de ſentiment; & peu de temps après ce Prince fit dire au Préſident de Maiſons, qu'il n'avoit été contre lui que par complaiſance, & que dans le vrai il deſiroit l'obliger, & lui donner ſa voix. Ce bon office n'étoit pas ſuffiſant pour faire conclure l'affaire à l'avantage du Préſident de Maiſons, parce que dans le vrai le Miniſtre étoit le maître abſolu de toutes les réſolutions de cette nature; mais cette protection du Duc d'Orléans

lui fut tout-à-fait avantageuſe, dans le temps où ſa deſtinée le porta à cette Charge : elle néceſſita le Cardinal de lui donner la ſienne, ne pouvant pas lui refuſer ce que déjà il lui avoit fait eſpérer, en faiſant ſemblant de lui être favorable.

En ce même temps, (le 27 Mai) j'allai à Compiegne trouver la Reine. Je fis ce petit voyage ; car il étoit difficile de vivre avec plaiſir dans Paris à cauſe des diſputes continuelles qu'il falloit avoir avec ſes ennemis. Ils la blâmoient inceſſamment de la protection qu'elle donnoit à ſon miniſtre, & ne pouvoient bien entendre qu'il ſeroit injuſte & d'une dangereuſe conſéquence, que les Souverains accoutumaſſent leurs Sujets à faire leur volontés : la voie de la déſobéiſſance & de la rebellion eſt toujours criminelle. Si cette Princeſſe avoit été un peu plus jalouſe de ſon autorité & de ſa puiſſance, & ſi elle ſe fut contentée de ſoutenir ſon Miniſtre, ſe ſervant de ſon habileté ſans affecter la plupart du temps de n'avoir part à rien, elle auroit acquis une réputation plus éclatante que celle des Reines les plus eſtimées ; mais ſon indifférence la portoit à négliger la gloire de gouverner par elle-même un grand Royaume, à cacher la beauté

de ſa réſiſtance, & le temps ſeul a fait connoître, que les meilleures & les plus hardies réſolutions ont été nourries, la plus grande partie, dans ſa prudence & ſa fermeté.

Madame la Princeſſe étoit allée à Paris revoir Madame de Longueville, & ſe rejoindre à ſa famille. On crut qu'elle prit un peu de leurs ſentimens, parce qu'elle s'imagina que la Reine avoit mépriſé ſa douleur à Saint-Germain quand le Prince de Conti en étoit parti, & qu'elle avoit eu quelque défiance d'elle. Je crois qu'elle ſe trompoit; car dans ce temps-là, un jour parlant à la Reine de Madame la Princeſſe, je lui dis, comme il étoit vrai, qu'en arrivant à Paris, je l'avois trouvée remplie d'une grande triſteſſe, tant ſur ce qui regardoit Sa Majeſté, que ſur les intérêts de Madame de Longueville, & que j'avois été étonnée de la trouver ſi ſenſible à deux choſes, qui étoient ſi contraires : ſur quoi elle me fit l'honneur de me répondre, qu'il étoit vrai qu'elle lui étoit obligée, & qu'elle avoit bien vu, malgré la tendreſſe qu'elle avoit pour ſes enfans, qu'elle avoit ſenti leur ſéparation de la Cour, autant parce qu'elle avoit paru contraire au ſervice du Roi, que par les mauvaiſes ſuites qu'elle pou-

voit avoir à leur dommage ; & qu'enfin elle ne trouvoit point étrange qu'elle eût commerce avec eux, parce qu'elle ne la ſoupçonneroit pas aiſément de lui manquer de fidélité. Cependant, l'hiſtoire du temps veut que cette Princeſſe, charmée de la haute réputation où elle voyoit alors Madame de Longueville, fut de concert avec elle, (quoi qu'elle ne ſût pas tous ſes ſecrets,) pour travailler unanimement à dégouter M. le Prince de la liaiſon qu'il avoit eue juſques-là avec la Reine & ſon Miniſtre. Le mariage, que vouloit faire le Cardinal, lui déplut, par ſa propre inclination, parce que la Maiſon de Vendôme avoit toujours été oppoſée à celle de Condé ; & quelques perſonnes confidentes de Madame de Longueville me dirent que Monſieur le Prince, en quittant ſa famille à Paris pour aller en Bourgogne, leur dit : *qu'il avoit fait ce qu'il avoit dû en ſoutenant le Cardinal Mazarin, parce qu'il avoit promis de le faire ; mais qu'à l'avenir, ſi les choſes prenoient un autre chemin, il verroit ce qu'il auroit à faire.* Il alla à Compiegne prendre congé de la Reine, pour aller à ce voyage ; & quand il la quitta, elle qui ſavoit ce qui ſe paſſoit, lui dit tout

haut, *Qu'elle croyoit qu'ils ſe ſépareroient bons amis ; & qu'elle tenoit pour aſſuré que leur amitié demeureroit entr'eux auſſi parfaite qu'elle avoit été depuis la Régence ;* ajoutant, *qu'il falloit que cela fût malgré ceux qui deſiroient le contraire.* Comme les paroles des Rois & leurs actions ſont preſque toujours déſapprouvées, beaucoup de perſonnes blâmerent la Reine de lui avoir parlé de cette ſorte, parce qu'elle rendoit cette petite méſintelligence trop publique, & donnoit lieu de croire qu'il étoit vrai que ce Prince ſe vouloit ſéparer d'elle. Avant que de partir, il préſenta à la Reine le Maréchal de la Mothe, qui n'avoit point encore paru, parce que demandant beaucoup il avoit fallu plus de temps au Miniſtre pour ſe réſoudre de lui accorder ce qu'il ſouhaitoit. La Reine, parlant de lui, & de quelques excuſes qu'il lui avoit fait faire ſur ſon retardement, avoit dit tout haut qu'elle ne ſe ſoucioit pas de le voir. Il crut par-là être obligé de ſe hâter davantage ; & ce fut ſeulement pour être mal reçu. On ſe moqua d'un éclaiciſſement public qu'il fit avec le Cardinal Mazarin en le ſaluant ; car d'ordinaire ces ſortes de converſations ont beſoin de ſecret. Sa Harangue, quoique mal

tiſſue, n'empêcha pas qu'il ne reçût de l'argent en quantité. En ce ſeul point ſe renfermerent tous ſes deſirs : il avoit déjà toutes les Dignités où pouvoit aſpirer la plus grande ambition d'un Gentilhomme ; & néanmoins on m'aſſura qu'étant de retour à Paris, quelqu'un lui demandant s'il étoit devenu Royaliſte, il avoit répondu : *La Reine m'a fait juſtice, m'ayant ſatisfait ; mais elle ne m'a point fait de grace, & je ne ſuis pas plus ſon ſerviteur que je l'étois il y a peu de temps.* Paroles qui me ſemblent honteuſes dans la bouche d'un François, & d'un Officier de la Couronne, qui étoit devenu Maréchal de France & Duc de Cardonne, par les bienfaits du feu Roi.

Le Miniſtre, voulant donner quelques ſoins à la conſervation de nos frontieres, fit réſoudre la Reine de changer ſon ſéjour de Compiegne en celui d'Amiens. Il forma des deſſeins avantageux à la France, afin de donner des bornes aux progrès des ennemis, & plus encore pour calmer les tempêtes du dedans du Royaume, par les bons ſuccès que les armes du Roi lui pouvoient faire eſpérer. Il ſupplia le Duc d'Orléans d'aller paſſer quelque temps à Paris, afin d'aſſoupir par

par ſa préſence le bruit qui ſe faiſoit encore contre le Mazarin, ce qui lui donnoit beaucoup d'inquiétude, & lui faiſoit craindre que le reſte de cette malice publique ne s'opposât à ſon bonheur particulier, & ne l'empêchât d'avoir part à la paix. Ce Prince, qui voulut obliger la Reine, la ſuivit juſques dans Amiens : il lui aida à prendre les réſolutions néceſſaires au ſervice du Roi : puis revint prendre Madame qui l'attendoit à Compiegne, & qui par grande merveille l'avoit ſuivi cette année. Delà, il s'en retourna préparer l'entrée de celui qui avoit beſoin de ſon aſſiſtance & de ſa protection, mais qui apparemment commençoit à ſe laſſer de cette dépendance.

Je partis de Compiegne pour revenir à Paris le même jour (le 7 Juin) que la Cour partit pour Amiens, & ne ſuivis point la Reine. A mon retour, je trouvai les eſprits auſſi mal-intentionnés que jamais, & les Libelles des ſéditieux plus dangereux à l'État, que ceux qui juſqu'alors avoient ſeulement attaqué la perſonne du Cardinal. Un de ceux-là prononçoit hardiment, *Que quand les révoltes étoient générales, les peuples avoient un juſte droit de faire la guerre contre leur Roi ; que leurs griefs de-*

voient être decidés par les armes, & qu'ils pouvoient dans ce temps-là porter la Couronne dans d'autres familles, ou changer de loix. Et dans cet écrit il y avoit des exemples allegués d'États, qui avoient changé la Monarchie en un Gouvernement de pluſieurs, voulant par-là faire naître au Parlement le deſir de ſe faire pareil au Sénat de Veniſe, ou de ſuivre l'exemple de celui d'Angleterre *. Toutes ces hardieſſes, qu'on peut nommer de grands crimes, & même ſi énormes qu'ils font de la peine à penſer, procédoient de ceux qui vouloient augmenter les déſordres, & les augmenter autant qu'ils le ſouhaitoient. Le Parlement ſans doute n'y avoit alors nulle part, & il parut que cet écrit avoit donné de l'horreur à tous, & même aux plus malins.

A l'arrivée de la Cour dans Amiens, le Cardinal Mazarin manda au Marquis d'Hocquincourt, Gouverneur de Peronne, de le venir trouver pour l'entretenir de quelques affaires importantes. Il n'étoit pas content de ce qu'il avoit laiſſé paſſer Madame de Chevreuſe, qui

* Mon frere à ſon retour d'Allemagne, répondit à cet écrit, & ſa réponſe fut eſtimée. Il étoit néanmoins fort jeune.

étoit revenue de Flandres ſans le conſentement du Roi ; il lui faiſoit voir auſſi qu'il vouloit le récompenſer de ſa place, pour la rejoindre au Gouvernement de Picardie, qu'il paroiſſoit avoir deſſein de prendre. Le Marquis d'Hocquincourt étoit un homme vaillant & de grand cœur, mais leger & facile à dégoûter. Il avoit pris liaiſon avec les Frondeurs ſur quelque petit mécontentement, & avoit quitté l'armée pour aller ſe renfermer dans ſa place, diſant qu'il avoit eu avis qu'on le vouloit arrêter. Sur l'ordre qu'il reçut du Miniſtre, il vint le trouver avec une bonne eſcorte, étant convenus, avant leur entrevue, du lieu, & de la quantité des gens qu'ils devoient avoir l'un & l'autre, & de toutes leurs sûretés. Ils ſe virent enfin dans une Campagne, au milieu de cinquante hommes de cheval de chaque côté. Hocquincourt étoit un bon Picard, franc-Cavalier, & bon ami. Il dit au Cardinal, qui lui témoignoit vouloir être de ſes amis à des conditions avantageuſes, qu'il ne lui pouvoit accorder ſon amitié, ni recevoir ſes offres, s'il ne lui permettoit de travailler à les remettre bien enſemble, lui & le Duc de Beaufort, ayant promis de ne rien faire ſans ce Prince. Le Miniſtre,

qui ne demandoit que la paix, lui donna pouvoir d'aller traiter avec ſon ami le Duc de Beaufort, & conſentit même à quelques offres, qu'il lui permit de lui faire de ſa part. Hocquincourt partit enſuite de Peronne, & vint à Paris chercher ce Prince, pour tâcher de lui perſuader cet accommodement. Il le trouva embarraſſé dans une grande brouillerie, qu'il avoit eue avec beaucoup de perſonnes de la Cour, & mal-intentionné pour le Cardinal; ſi bien que ne pouvant réuſſir dans ſa négociation, & voyant qu'il étoit obligé au Miniſtre, il ſe dégagea du parti de la Fronde, & s'accommoda avec le Cardinal, ſans pourtant ſe défaire de ſon Gouvernement *.

Le Duc de Beaufort avoit une grande querelle ſur les bras, qui étoit alors le ſujet de toutes les converſations des gens du grand monde. Quelques jours avant que la Reine partît de Compiegne pour Amiens, le Duc de Candale, le Commandeur de Souvré, Manicamp, Ruvigni, Gerſé, le Commandeur de Jars & quelques autres, voulurent aller à Paris faire une petite courſe, à deſſein d'aller bientôt après rejoindre la Cour dans Amiens. Comme ils prirent congé de la

* Il étoit Gouverneur de Peronne.

Reine, Gerſé le moins ſage de tous les hommes, lui dit en ſouriant qu'ils alloient bien ſoutenir leur parti. La Reine lui répondit, parlant auſſi à tous les autres : *Ah ! mon Dieu, ſoyez tous biens ſages, & vous ferez bien.* Etant donc à Paris, ils ſe rencontrerent les deux partis enſemble un ſoir dans les Tuilleries. La troupe des gens de la Cour étant dans la grande allée, ils virent le Duc de Beaufort qui venoit vers eux, accompagné du Duc de Retz & d'un bon nombre de Conſeillers Frondeurs. Soit que le Duc de Beaufort voulût éviter de rencontrer de front tant de ces Mazarins, ſoit que cela arrivât ſans deſſein, quoi qu'il en ſoit, comme il approcha d'eux, il prit un jeune Conſeiller; & au-lieu d'aller droit par cette allée, il ſe détourna pour en prendre une petite, témoignant de vouloir entretenir en particulier celui qu'il avoit obligé de le ſuivre. Gerſé, d'humeur incompatible avec le bon ſens, voulant s'acquérir quelque mérite après du Miniſtre, fit des railleries du Duc de Beaufort, diſant que le champ de bataille leur étoit demeuré, que ce brave Prince avoit évité leur rencontre, & que les Frondeurs n'avoient oſé paroître devant les Mazarins. Au ſortir des Tuilleries, il alla vi-

ſiter des Dames : il conta dans les ruelles cette aventure dans les mêmes termes ; & le lendemain il en fit des plaiſanteries à ceux qui les voulurent entendre. Auſſitôt que le Duc de Beaufort en fut averti, au-lieu de délibérer ſagement à ce qu'il étoit bon & à propos de faire, il ſe réſolut bruſquement de s'en venger, & le fit d'une maniere aſſez bizarre. Nos Courtiſans, qui ne penſoient qu'à jouir de la vie & de ſes douceurs, & Gerſé, qui ne penſoit pas avoir trouvé de ſi bons échos, propoſerent en même temps d'aller ſouper ſur la terraſſe du jardin de Renard, & payerent chacun deux piſtoles pour leur repas. Ce même jour on dit à Gerſé que le Duc de Beaufort avoit ſu ce qu'il avoit dit de lui, & qu'il avoit juré de le maltraiter. Il répondit avec une ſageſſe à contre-temps, qu'il n'avoit rien dit qui le pût offenſer, & qu'il ne craignoit rien d'un Prince ſi généreux que celui-là. Cette prudence forcée n'étant pas naturelle, n'eut point de bon effet, & ne le ſauva point de la colere du Duc de Beaufort, qui pour être trop exceſſive & paſſer bien au-delà de l'offenſe, fut avec raiſon déſapprouvée de tout le monde.

L'heure du ſouper étant venue, le Duc de Candale & toute la compagnie, au nom-

bre de douze perſonnes, ſe rendirent au jardin avec intention de ſe réjouir & de faire bonne chere. Le Commandeur de Souvré fut averti par ſa niéce Mademoiſelle de Touſſi, de ne ſe point trouver à cette fête. Elle étoit inſtruite par un ami du Duc de Beaufort, par le Maréchal de la Mothe, qui l'aimoit & qui l'épouſa peu de temps après. Toute la Compagnie apprit de cette maniere qu'elle avoit quelque choſe à craindre; mais comme ils étoient déjà tous prêts de ſe mettre à la table quand l'avis arriva, ils jugerent à propos de ne rien changer en leur deſſein, & de faire bonne mine. Ils étoient encore au premier ſervice lorſque le Duc de Beaufort arriva dans le jardin, ſuivi du Maréchal de la Mothe, du Duc de Briſſac, du Comte de Fieſque, de Duras & de beaucoup d'autres perſonnes de marque, avec quantité de Gentilshommes à lui : il y avoit auſſi des Pages & des laquais en quantité. Ces derniers avoient des épées & des piſtolets, & les perſonnes de qualité n'en avoient point. Cette grande troupe parut en ce lieu public avec un grand bruit & beaucoup d'éclat. J'ai ouï dire à ceux qui les virent arriver, & qui avoient intérêt à cette promenade, que du bout de la terraſſe ils virent quan-

tité d'épées toutes portées en haut, les unes toutes nues & les autres non. Ceux qui ſoupoient, voyant cet appareil, jugerent auſſi-tôt qu'ils étoient deſtinés à un autre divertiſſement qu'à celui de faire bonne chere ; mais, ne pouvant s'empêcher de danſer, il fallut attendre pour voir ſur quelle cadence on les réjouiroit. Ils firent donc ſemblant de ne penſer à rien, & ſe laiſſant approcher du Duc de Beaufort, lui & toute ſa compagnie environnerent la table. Il les ſalua avec un peu de trouble ſur ſon viſage, & ſon ſalut fut reçu avec civilité de ceux qui étoient aſſis : il y eut même quelques-uns d'eux, dont furent Ruvigni & le Commandeur de Jars, qui ſe ſouleverent en le ſaluant, pour lui rendre plus de reſpect. Ce Prince, dont la mine étoit haute & fiere, leur dit, *Meſſieurs, vous ſoupez de bonne heure.* Ils répondirent peu de paroles, toujours en poſture civile, afin de finir une converſation qu'ils ne jugeoient pas leur devoir être commode. Le Duc de Beaufort la continuant malgré eux, demanda s'ils avoient des violons. Eux lui dirent que non ; & lui en même temps leur repartit qu'il en étoit bien fâché, parce qu'il avoit intention de les leur ôter : & continua, diſant qu'il y avoit des gens en leur compagnie

pagnie qui ſe mêloient de parler de lui, & qu'il étoit venu pour les en faire repentir; & prenant la nappe, il la tira rudement par le coin, & renverſa des plats dont quelques-uns de la compagnie de ceux qui prétendoient les vuider furent ſalis. Auſſi-tôt après cette action, tous ſe leverent, & tous demanderent leurs épées. Le Duc de Candale étoit couſin germain du Duc de Beaufort : il étoit fils d'une fille bâtarde du Roi Henri IV, ainſi que ce Prince l'étoit du Duc de Vendôme bâtard de ce même Roi. Ce jeune Seigneur, dont la ſeule conſidération devoit empêcher le Duc de Beaufort de ſe venger de cette maniere, le Duc de Candale, dis-je, ſe ſentant vivement offenſé de ce procédé, ſaute à un de ſes Pages, lui prend ſon épée, & ſe met auſſi-tôt en devoir de réparer l'affront que toute la compagnie venoit de recevoir en ſa préſence. Non-ſeulement il ſe mit ſur la défenſive, mais il alla attaquer ceux qui étoient les plus forts, & tous les témoins de cette action la louerent infiniment, & dirent qu'en cette occaſion il montra beaucoup de courage & de valeur. On lui porta quelques coups, & peut-être qu'il auroit payé pour tous, ſans le ſoin que le Duc de Beaufort prit auſſi-tôt

d'empêcher ce malheur. Lui qui n'en vouloit qu'à Gerſé, voyant ſon parent en péril, ſe jetta entre les épées, & fit ce qu'il put pour empêcher qu'il ne fût bleſſé, & lui proteſta qu'il ne lui en vouloit point, & le pria inſtamment de ne point prendre de part à ce qu'il avoit fait. Le Duc de Candale ne reçut point ſes civilités : il lui dit tout haut qu'il n'en pouvoit que trop prendre, puiſqu'il l'avoit ſi peu conſidéré, que de les attaquer tous enſemble. Pendant que ce dialogue ſe faiſoit, l'hiſtoire veut que Gerſé fut maltraité par les Pages & les laquais, & qu'il ſe coula comme il put hors de la preſſe. Le Commandeur de Jars & Ruvigni, qui furent reſpectés des aſſaillans, demeurerent parmi eux, blâmant cette action, & demandant raiſon de l'inſulte aux perſonnes de qualité qui accompagnoient le Duc de Beaufort. Ils leur dirent eux-mêmes qu'ils ne pouvoient l'approuver, & qu'étant cent contre un, il n'en prétendoient aucune gloire : auſſi tous ne s'employerent qu'à empêcher le déſordre. Et comme ils ſavoient que le Duc de Beaufort n'en vouloit qu'à Gerſé, ils boucherent les yeux à ſon égard, & eurent ſoin de traiter civilement les autres. Le Fretoir, premier Ecuyer de Madame la Du-

cheſſe d'Orléans, ſe trouva par hazard, de même que le Duc de Candale, avec une épée qu'il avoit priſe à un de ſes laquais; & deſirant s'en ſervir, le Duc de Beaufort, qui n'en avoit point, vint à lui, & lui dit qu'il ne lui en vouloit point, & qu'il ſe tînt en repos. Comme il vit que ce Gentilhomme n'étoit pas ſatisfait de cette déclaration, il lui dit: *Vous devez être content de ce que je vous dis, ce n'eſt pas à vous à qui j'en veux:* & paſſant à côté de lui il lui arracha ſon épée. Ce Prince, qui en effet ne vouloit offenſer qu'une ſeule perſonne, & qui par cette raiſon employoit tous ſes ſoins à s'oppoſer au déſordre, deſcendit de la terraſſe dans le parterre, où Saint-Germain d'Achon, qui étoit Frondeur, & qui venoit d'entendre le Fretoir ſe plaindre hautement de ce qu'on lui avoit ôté ſon épée, lui conſeilla de la lui renvoyer. Le Duc de Beaufort le fit auſſi-tôt, commandant à un des ſiens de la lui reporter. Le Fretoir, en la prenant, dit à celui de qui il la reçut, qu'il n'étoit pas ſatisfait, & qu'il falloit qu'on la lui ôtât une ſeconde fois de meilleure grace. Le brave, qui en avoit été chargé, lui répondit auſſi-tôt que la choſe étoit aiſée à faire, & qu'à l'heure même, s'il le deſiroit, ils pouvoient faire

cette épreuve; à quoi le Fretoir repartit froidement qu'il ne prenoit pas le change.

Cette aventure finie, tous ſe retirerent. Le Duc de Beaufort croyoit avoir fait une action héroïque, & ſes amis étoient contens de lui avoir rendu ce ſervice; mais ceux qui avoient été offenſés furent ſenſiblement irrités contre ce Prince, & demeurerent avec un grand deſir de ſe venger. Le Duc de Candale en ſon particulier, s'en alla le lendemain au bois de Boulogne, d'où il envoya Saint-Megrin qui étoit du nombre des Mazarins, appeller le Duc de Beaufort. Il répondit qu'il ne ſe vouloit point battre contre ſon couſin germain, qu'il avoit deſſein de le contenter par toutes les voies qui lui ſeroient poſſibles & que s'il ne pouvoit y réuſſir, qu'on l'attaquât dans les rues, & qu'alors il tâcheroit de ſe défendre. Saint-Megrin lui répondit, que c'étoit propoſer l'impoſſible, puiſque de ſe battre contre lui dans les rues, vu l'affection que le peuple lui portoit, c'étoit aller au ſupplice & non pas au combat, & qu'il ne croyoit pas que ce parti ſe pût accepter.

Enſuite de cet appel du Duc de Candale au Duc de Beaufort, ce Prince, pendant pluſieurs jours crut qu'on l'attaque-

roit hors des rues, c'eſt-à-dire, dans le cours & les promenades publiques. Il y fut ſoigneuſement avec une grande ſuite d'Amis : il y fit mener des chevaux de main, & porter quantité de piſtolets & d'épées. Cet appareil de guerre paroiſſoit atendre le ſignal d'un grand combat qui ne ſe donna point ; il fut plus ſemblable aux exploits de Dom Quichotte contre les moulins, qu'à une querelle de vaillans homme, tels que l'étoient ce Prince & ſes amis, & ceux qu'il avoit offenſés. Preſque tous l'auroient ſans doute emporté par leur courage ſur les douze Paladins, s'ils avoient pu avoir quelque choſe à démêler enſemble. Les Maréchaux de France s'employerent fortement pour accommoder cette affaire; mais le Duc de Candale refuſa de donner ſa parole, & quelques autres ſe cacherent de peur d'être obligés à la donner. Enfin, Monſieur de Metz, oncle du Duc de Candale, frere de ſa mere, & fils bâtard de Henri-le-Grand, s'employa avec tant de ſoin pour empêcher qu'il n'en arrivât du malheur, qu'il fit réſoudre le Duc de Candale, par l'impoſſibilité de ſe battre, d'aller à Verneuil avec lui. On força Gerſé d'aller en quelque autre lieu, & de cette ſorte l'affaire fut miſe en état de

ſe pouvoir terminer par les voies ordinaires.

La Reine reçut cette nouvelle avec chagrin. Elle écrivit auſſi-tôt au Chancelier, qu'elle vouloit qu'il informât de cette action comme d'un aſſaſſinat; mais comme ſes ordres n'étoient pas alors obſervés, & qu'elle trouvoit dans toutes les occaſions qui ſe préſentoient peu d'obéiſſance dans Paris, ni lui, ni le Premier-Préſident n'en furent pas d'avis. Le Cardinal Mazarin conſeilla la Reine d'envoyer chercher les maltraités; & quand ils furent venus auprès du Roi, Monſieur, oncle du Roi, prit ſoin de les accommoder.

Le Duc de Mercœur prit le parti du Duc de Beaufort, ſon frere, contre ceux de la Cour, dont le Miniſtre fut mal content, diſant qu'il ne vouloit point donner ſa niéce au frere d'un extravagant qui le haïſſoit, & qui malgré ſon alliance ſe joindroit peut-être avec ſes ennemis pour l'offenſer. Ce chagrin, & l'embarras que le Duc de Beaufort apporta à cette affaire, en demandant ſon partage avant la concluſion des nôces, y mit encore de grands obſtacles, & la choſe demeura quelque temps comme aſſoupie. Les plus politiques diſoient que le véritable ſujet

de ce retardement étoit que le Duc de Vendôme ſe voyant de retour à la Cour, ne vouloit pas ſe hâter de lier ſon fils, l'aîné de ſa maiſon, à la fortune d'un Miniſtre dont la grandeur étoit diminuée, dont l'autorité étoit affoiblie, & de qui l'état ne paroiſſoit pas devoir être permanent.

La Reine étant revenue à Compiegne, le Prince de Conti & le Prince de Marſillac y furent pour achever de tirer du Miniſtre tous les avantages qu'ils en prétendoient. Madame de Longueville n'avoit rien oublié pour faire que toutes les graces de la Cour tombaſſent ſur la tête du Prince de Marſillac. Il en reçut auſſi, & fut traité comme un homme que la Reine avoit lieu de craindre, & qu'il falloit ménager. On crut néanmoins que malgré ces belles apparences, lui & le Prince de Conti pourroient être arrêtés. Madame de Longueville & toute cette cabale en eut peur; mais la Reine n'étoit pas en état de faire de ſi grands coups. Ainſi elle prit le parti de leur cacher ſa haine, & de leur montrer de la douceur. Le Prince de Conti n'en fut pas plus traitable; il ne viſita point le Miniſtre, & eut la hardieſſe d'approuver l'action du Duc de Beaufort, & dire tout haut en préſence de la Reine, qu'il s'étoit offert à lui

dans cette occaſion. Il l'avoit fait, quoique dans le vrai il ne l'aimât pas; mais c'étoit alors avoir l'ame belle & généreuſe, que de montrer de l'oppoſition aux ſentimens & aux intérêts de la Reine. On appelloit vertu & fermeté ce qui ſe faiſoit pour ſe conſerver en réputation parmi les mécontens & les révoltés, dont le nombre étoit en effet ſi grand, qu'il ſembloit que d'être avec eux, c'étoit au contraire ſe mettre du nombre des plus forts. Autant que je hais la flatterie & l'eſclavage ordinaire de ceux qui approchent des Rois, & les perdent par ces mauvaiſes voies, autant ſuis-je ennemie de la fauſſe raiſon de ceux qui croient que c'eſt l'amour de l'équité qui les porte à blâmer toujours les actions de nos Souverains, & de haïr continuellement ceux qu'ils aiment. Nous devons de l'obéiſſance à nos Rois, & à ceux qui nous commandent de leur part. Saint Paul ordonne aux Chrétiens de reſpecter les Puiſſances, & dit que toute Puiſſance vient d'en-haut. Pourvu que nous évitions de leur obéir en des choſes qui ſeroient contre la loi de Dieu & contre les maximes de la probité, que nous ne les flattions point dans leurs paſſions déréglées, & que nous ne trempions point dans leurs injuſtices

s'ils en ont; alors nous ſommes dans le véritable chemin de la vertu & de la généroſité; & nous avons tort, ſi pour acquérir de la gloire, nous travaillons à les déshonorer. Leurs Miniſtres, qui ſont ceux que nous cenſurons avec le plus de liberté, doivent être regardés comme ce prochain que l'Évangile nous commande d'aimer. Le reſpect que nous devons à nos légitimes Maîtres, nous oblige d'en avoir auſſi pour eux, & nous ne pouvons nous diſpenſer de ce devoir. Mais les hommes, pour l'ordinaire, s'imaginent qu'il y a de l'honneur à n'être pas dans ces ſentimens : & quand ils veuſent paroître avoir de meilleures & de plus droites intentions, c'eſt quaſi toujours par de fauſſes vertus qu'ils affectent de ſuivre; & l'intérêt ou la paſſion produiſent quelquefois leurs plus belles actions, tant il eſt vrai que dans celles des plus ſages, il y a toujours du moins un mélange honteux du mal avec le bien qui nous doit tous humilier.

Alors, (le 27 Juin) notre armée à demi payée par des créations de quelques nouvelles Charges, & par les ſoins du Cardinal Mazarin étoit belle, puiſſante, & compoſée de trente-deux mille hommes, avec quatre-vingt pieces d'ar-

tillerie. Dans cet état, par l'ordre du Miniſtre, elle aſſiégea Cambrai, & en peu de temps la circonvallation en fut faite, moyennant vingt mille écus que l'on donna aux ſoldats, un écu par chaque toiſe. Ce deſſein, dans un temps ſi mauvais parut grand & digne d'eſtime; il devoit faire voir aux Frondeurs que le Miniſtre étoit capable des plus hautes entrepriſes, & que celui qui réſiſtoit à tant d'ennemis par la douceur & la paix, faiſoit la guerre auſſi hardiment quand il la falloit faire, & étoit un homme qui malgré la foibleſſe qu'on croyoit être en lui, étoit à craindre & difficile à chaſſer. Le Comte d'Harcourt commandoit l'armée; & de ſi bonnes troupes, ſous un Général qui avoit été juſqu'alors fort heureux, faiſoient eſpérer à la Reine la priſe de cette place: mais par un malheur effroyable, lorſqu'elle étoit pleine de cette croyance, elle reçut un Courier de la part de ce Général, qui lui apprit que les Allemands, commandés par Erlac, avoient laiſſé paſſer les ennemis par leur quartier, que la place étoit ſecourue, & qu'il avoit levé le ſiége. Cette mauvaiſe nouvelle donna autant de douleur à la Reine, qu'elle cauſa de joie à ſes ennemis; & ſon Miniſtre, contre ſa coutume, en parut

viſiblement affligé. Les troupes Allemandes avoient bien ſervi le Roi depuis qu'elles avoient quitté Monſieur de Turenne. Elles avoient néanmoins commis de ſi grands ſacriléges & fait de ſi grands maux, que leur ſecours ne pouvoit pas être eſtimé par des Catholiques : & en cette occaſion Dieu nous fit bien voir qu'il nous vouloit punir par eux-mêmes de leurs impiétés. On ſoupçonna le Vicomte de Turenne d'avoir, par les amis qu'il avoit dans ces troupes, fait faire cette trahiſon pour ſe faire regretter ou rappeller par le Miniſtre. Le Comte d'Harcourt demanda pour ſa ſatisfaction, qu'on informât contre ces Etrangers. Il avoit intercepté une lettre Eſpagnole écrite au Comte Dom Garcia qui commandoit dans Cambrai, où l'on avertiſſoit ce Gouverneur qu'un tel jour l'Archiduc feroit ſes efforts pour ſecourir la place, & qu'on l'attaqueroit par deux endroits, afin de pouvoir entrer par le troiſieme. Ce Général publia cette lettre par le Camp, exhorta ſes gens à bien faire, anima toute l'armée à ſe bien défendre, n'oublia pas les Allemands, & prit ſon poſte en un lieu où la circonvallation n'étoit pas encore achevée, qui étoit le plus périlleux. Ce jour venu,

& les ordres donnés pour ſe bien défendre, les ennemis paſſerent par une barriere qui étoit dans le quartier d'Erlac, réſervée dans cet endroit pour aller au fourage, ſans qu'il ſe tirât un ſeul coup de mouſquet, ſans bruit, & ſans oppoſition. Ils entrerent en diſant : *Erlac, Erlac*, en tel nombre qu'il leur plut, & ſans que les autres quartiers puſſent le ſavoir. Ceux de la place, pendant que les troupes de l'Archiduc accompliſſoient leur deſſein, attaquerent vigoureuſement le quartier de Villequier par une ſortie qu'ils firent ſur lui ; & dans le temps qu'il ſe défendoit, les Allemands contre leur ordre, étoient venus le ſecourir. Ce fut la ſeule raiſon qu'ils donnerent au Comte d'Harcourt, quand il leur fit des plaintes du malheur qui étoit arrivé. Ils lui dirent qu'ils avoient cru bien faire d'y aller ; ce qui n'eſt pas dans la guerre, à ce que j'ai ouï dire, une bonne raiſon, mais au contraire fort condamnable, chacun étant obligé de demeurer dans ſon poſte : auſſi ne fut-elle pas bien reçue. Le Cardinal Mazarin blâma le Comte d'Harcourt d'avoir levé le ſiége ſans ordre du Roi, & diſoit que s'il fût demeuré devant cette place, il auroit pu le continuer avec ſuccès. Ce Miniſtre vit donc

en un moment ce grand projet ruiné & ſes eſpérances perdues. Il fallut alors qu'il ſe ſervît de ſes fineſſes & de ſa méthodique bénignité pour ſe garantir des coups de ſes ennemis, qui par cette mauvaiſe aventure devinrent plus forts & plus dangereux.

Dans ce même temps, le Coadjuteur donna des marques du mépris qu'il faiſoit du Miniſtre, par la maniere dont il en uſa dans ſon voyage de la Cour; car enfin, ayant réſolu de rendre ſes reſpects à la Reine, il partit de Paris, proteſtant tout haut qu'il ne viſiteroit point le Cardinal. La Reine, comme je l'ai déjà dit, avoit été long-temps ſans vouloir recevoir ſa viſite; mais ſon Miniſtre lui conſeilla lui-même de le voir; il crut qu'étant ſa bienfaictrice elle le convertiroit. Cette Princeſſe qui tournoit agréablement toutes les choſes qu'elle vouloit dire, lui fit des reproches obligeans ſur ſa conduite, & lui dit qu'elle ne pouvoit pas être ſatisfaite de lui, tant qu'il ne verroit point celui qu'elle vouloit ſoutenir contre toutes leurs factions. Elle lui dit de plus, qu'il devoit penſer qu'elle ne le croiroit jamais dans ſes intérêts, s'il n'entroit dans ſes ſentimens, & qu'elle demandoit de lui cette preuve de ſa reconnoiſſance. Le

Coadjuteur, ſans ſe relâcher de ſa premiere réſolution, lui répondit qu'elle avoit un pouvoir abſolu ſur ſes volontés, mais qu'il la ſupplioit très-humblement de trouver bon qu'il ne vît pas ſi-tôt le Cardinal Mazarin, parce que ce ſeroit lui faire perdre ſon crédit dans Paris, que de l'obliger de faire des actions ſi contraires à ſa derniere conduite; que cette apparente légéreté le déshonorant, lui ôteroit le moyen de la pouvoir ſervir utilement dans les occurrences qui pourroient arriver; mais que quand il ſeroit temps, il ſauroit bien faire tout ce qui ſeroit de ſon devoir, pour lui montrer qu'il étoit ſon ſerviteur. De cette ſorte, il vit la Reine, il eut la joie de mépriſer le Cardinal, & il eut la gloire de cette hauteur, & l'eſpérance que le Miniſtre ne le pouvant détruire, & ayant ſujet de le craindre, feroit tous ſes efforts pour l'acquérir, ſans que pour cela il l'en aimât davantage. Il ne ſe trompa pas; car cette audacieuſe fineſſe jointe à beaucoup d'autres, & à une infinité d'intrigues, lui firent enſuite obtenir le Chapeau de Cardinal; mais il fallut qu'il le ſouhaitât encore quelque temps.

Le Duc d'Orléans ayant appris la nouvelle de Cambrai, après avoir donné

dans Paris le meilleur ordre qu'il lui fut poſſible, en partit pour aller témoigner à la Reine la douleur qu'il avoit de ce malheur. Avant que de quitter cette ville mutine, dont le peuple par ſa préſence commençoit à reprendre de meilleures inclinations, il aſſura le Parlement, les Echevins de Ville, le Corps des Marchands & les Bourgeois, que le Roi n'avoit plus nulle mauvaiſe intention contre eux, que tout étoit pardonné, & que la Reine vouloit revenir y faire ſa demeure, comme ſi elle n'avoit eu nul ſujet de ſe plaindre d'eux; mais il leur dit qu'il falloit lui lever tous les obſtacles qui pourroient empêcher ſon retour, & l'y convier par leur obéiſſance, leur ſoumiſſion & leur reſpect. Il les conjura auſſi d'aider à châtier ceux qui publioient des libelles contre l'autorité du Roi & de la Reine, qui étoient faits pour exciter de la haine contre le Cardinal; car les auteurs juſqu'alors n'avoient pu encore en recevoir la juſte punition qu'ils en méritoient, quoique la Reine l'eût ordonné. Enfin, ce Prince preſſa les mutins de ſe remettre en leur devoir, & fit ſincérement tout ſon poſſible pour contribuer à la perfection de la paix, qu'il avoit deſirée de tout ſon cœur.

Il arriva à la Cour (le huitieme Juillet); & auſſi-tôt qu'il y fut, il s'appliqua ſoigneuſement aux moyens d'accommoder la querelle du Duc de Beaufort, de Candale & des autres offenſés. Les premieres propoſitions qui ſe firent ſur cette affaire, furent de permettre le combat ſelon l'ancien uſage, entre le Duc de Beaufort, & quelques autres braves de ce parti Frondeur; & le Duc de Candale, Boutteville, Saint-Megrin, le Commandeur de Souvré, Ruvigni, le Fretoir & Gerſé; mais la Reine ayant horreur d'une telle choſe, comme tout-à-fait contraire au Chriſtianiſme, pria Monſieur de prendre le parti de l'accommodement, & d'épargner, comme Chrétien, tant de braves gens qui pourroient ſervir le Roi en de bonnes occaſions. Elle lui dit même qu'il falloit avoir de la bonté pour les ennemis de l'état, qui étant nés François pourroient un jour ſe repentir de leurs fautes. Monſieur qui les conſidéroit tous, qui aimoit le Duc de Beaufort, & qui n'avoit fait cette propoſition que pour ſatisfaire en apparence ceux qui l'avoient conjuré de leur obtenir cette grace, ſe trouva de même ſentiment que la Reine; & après avoir conſulté les Maréchaux de France, il lui apporta par écrit les paroles

roles qu'il fut d'avis que le Duc de Beaufort devoit dire au Duc de Candale & aux autres, qui furent trouvées raisonnables par la Reine; mais l'accommodement ne put se faire si-tôt, à cause que le Duc de Candale y résistoit, & qu'il fut difficile à satisfaire.

Monsieur à peine étoit parti de Paris pour Amiens, qu'il arriva une autre aventure aussi honteuse à ceux qui la firent naître, que l'action du Duc de Beaufort étoit hardie & imprudente. Le Duc de Brissac, Matha, Fontrailles, & quelques autres Frondeurs, après avoir fait un grand repas chez Termes, d'où ils sortirent tous en mauvais état, se mirent à courir les rues & à faire mille extravagances. Comme en effet il n'avoient plus de raison, l'impression des choses qui demeurent dans l'esprit, quoique le bon sens n'y soit plus, fit un si grand effet en eux, que rencontrant dans leur chemin deux Valets-de-pied du Roi, le respect qu'ils devoient à ce nom ayant été banni depuis long-temps de leurs ames, ils les appellerent, leur dirent mille injures, & les battirent outrageusement. Ces pauvres garçons qui passoient leur chemin, & qui ne songeoient à rien, connoissant qu'ils étoient maltraités par des personnes de

qualité, qui devoient avoir reſpecté les livrées de leur Maître commun, leur dirent qu'ils s'étonnoient qu'étant au Roi, ils en uſaſſent de cette ſorte. Ces emportés leur répondirent qu'ils le faiſoient pour cette même raiſon; & ajouterent: *Portez cela à votre Maître, à la Reine, & au Cardinal Mazarin.* Il y eut un de ces Valets-de-pied ſi bleſſé, qu'il fallut le mettre entre les mains des Chirurgiens, & l'autre alla trouver la Reine pour lui faire des plaintes des coups qu'ils avoient reçus. Elle voulut le voir & parler à lui, pour ſavoir le détail de cette affaire. Elle en fut touchée, & envoya ordonner au Chancelier & au Premier-Préſident d'en informer; leur mandant que pour cette fois elle vouloit que la Juſtice en fût faite & très-exactement: mais cette petite fille de tant d'Empereurs & de tant de Rois, & le petit-fils de Saint-Louis, eurent le déplaiſir de n'être pas obéis. Les Bourgeois qui avoient été les témoins de cette action, en furent néanmoins ſcandaliſés, & quelques-uns dirent qu'elle étoit bien vilaine. On en fit les informations, & le Procureur du Roi n'ayant point voulu nommer le Duc de Briſſac pour lui rendre plus de reſpect, ce Duc alla lui-même préſenter une Re-

quête, où il se nomma exprès afin de faire prendre à cette affaire la voie du Parlement qui est le Juge des Ducs & Pairs. Ils crurent que cette Compagnie connoissant de leur crime, ils en seroient favorablement traités; & de plus, ils jugerent que cela serviroit à faire assembler les Chambres, & que par ce moyen beaucoup de choses se pourroient remettre en question. Le Ministre averti de cette finesse, peut-être par les amis de ces débauchés, conseilla la Reine d'oublier cet outrage, & de le souffrir avec autant de patience que tant d'autres qu'elle avoit reçus : ce que cette Princesse fit avec beaucoup de peine. Elle aimoit la justice, & auroit volontiers souhaité de la pouvoir faire au Roi son fils, n'étant pas raisonnable que pour être Roi il fût le seul offensé avec impunité.

La présence de nos Rois est d'un grand charme pour les Parisiens : elle leur est utile. Par cette raison ils la desirent; & dans toutes nos guerres, ceux qui ont voulu brouiller l'État & faire des séditions, se sont toujours servis avec le peuple, pour l'émouvoir & le faire révolter, de la crainte de perdre le Roi, & de le voir sortir de leur Ville. Les Frondeurs sachant cette vérité, n'appréhen-

doient rien tant au monde que ſon retour : c'eſt ce qui leur faiſoit faire des choſes ſi extrêmes pour l'empêcher d'y venir & d'y amener le Miniſtre. Toute leur domination n'étoit fondée que ſur leur déréglement, & par-là ils eſpéroient pouvoir faire peur au Cardinal; mais ils voyoient en même temps que s'il n'en vouloit point avoir, la préſence du Roi leur feroit quitter leur fortereſſe, & les feroit devenir les eſclaves de celui qu'ils avoient fait profeſſion de mépriſer.

L'accommodement de Madame de Chevreuſe étoit alors en bon état. Après avoir obtenu ſon amniſtie, elle étoit ſur la parole du Cardinal à Dampierre, afin de pouvoir revenir de meilleure grace à la Cour.

Le Coadjuteur faiſoit eſpérer de s'adoucir, & Madame de Chevreuſe qui étoit ſon amie, aſſuroit de ſes bonnes intentions; ce qui faiſoit croire au Miniſtre, que malgré les Frondeurs il pourroit ramener le Roi à Paris. Le reſte des révoltés, ainſi que je viens de le dire, ne ſubſiſtoit encore que ſur le doute de ce retour. Lui-même étoit perſuadé qu'il étoit néceſſaire, tant pour rétablir la créance de la paix dans les pays étrangers, que les revenus du Roi & ſes finances. Les Pro-

vinces ne payoient pas, les tailles n'étoient plus levées exactement, les peuples par-tout vouloient reſpirer le doux air de la liberté, & à leur ordinaire ſe plaignoient des impôts & des ſubſides. Les pauvres payſans & les laboureurs gémiſſoient; mais il étoit impoſſible de comprendre la raiſon de leurs ſouffrances, vu les grandes diminutions qui avoient été faites en leur faveur. Il falloit néceſſairement l'attribuer au déſordre qu'avoit cauſé la fauſſe réformation des révoltés. La Maiſon du Roi étoit plus véritablement encore en pitoyable état : elle étoit mal entretenue, ſa table étoit ſouvent renverſée, une partie des pierreries de la Couronne étoient en gage, les armées étoient ſans ſolde; & les ſoldats, quoique fideles, n'étant point payés, ne pouvoient combattre. Les grands & les petits Officiers ſans gage, ne vouloient plus ſervir, & les Pages de la Chambre étoient renvoyés chez leurs parens, parce que les premiers Gentilshommes de la Chambre n'avoient pas de quoi les entretenir. Cette Monarchie, enfin, ſi grande, ſi riche & ſi opulente, dont le Souverain a une Cour qui eſt l'admiration de toute l'Europe, en peu de temps fut réduite à une grande miſere. Par conſéquent on peut dire que

tous les biens qui ſont ſi admirables, & qui nous paroiſſent ſi dignes de notre eſtime, ne ſont en effet ni bons ni eſſentiellement eſtimables, puiſqu'ils ſe perdent ſi aiſément.

Le Roi d'Angleterre alors vint en France, après avoir été reconnu Roi par elle. Il revenoit de Hollande, pour voir la Reine, ſa mere qu'il n'avoit point vue depuis leur malheur. Il logea à Saint-Germain, que la Reine lui avoit envoyé offrir à Péronne par le Duc de Vendôme, pour y demeurer tant qu'il lui plairoit d'être en France. Il l'accepta volontiers; car dans l'état où il étoit, chargé d'un deuil auſſi doublement funeſte qu'étoit le ſien, il devoit deſirer de n'être pas à Paris.

Quand il arriva, le Duc de Vendôme lui mena les caroſſes du Roi; il s'arrêta à Compiegne où il vit le Roi qui alla au devant de lui à une demi-lieue, & fut reçu de lui & de la Reine avec toutes les marques d'affection que Leurs Majeſtés devoient à un ſi grand Prince. Le Roi lui donna un dîner véritablement Royal; mais ce fut plutôt par les perſonnes Royales qui s'y trouverent, que par l'appareil & la magnificence. Il n'y eut à table que les deux Rois, la Reine, Monſieur, frere du Roi, le Duc d'Orléans, oncle du Roi,

& Mademoiſelle, fille du Duc d'Orléans. La Princeſſe de Carignan, comme Princeſſe du Sang, inſiſta pour être de ce repas; mais le Duc d'Orléans s'y oppoſa, diſant que ſi elle en étoit, il vouloit que Madame de Lorraine y fût auſſi, qui étoit la belle-ſœur & la couſine-germaine de Madame la Ducheſſe d'Orléans, ſa femme. Madame de Carignan qui avoit prétendu cette grace par le nom de Bourbon qu'elle avoit l'honneur de porter, * fut ſi vivement piquée de ce refus, que ne pouvant le ſouffrir elle partit de la Cour, & marcha toute la nuit pour retourner à Paris, diſant qu'elle ne reverroit jamais la Reine; mais comme cette Princeſſe n'étoit pas toujours ſtable en ſes plus juſtes réſolutions, ſon dépit, ſelon la raiſon, ſe paſſa bien vîte, & quelques petites douceurs de la part de la Reine guérirent ſon cœur de ce chagrin. Cette Cour Angloiſe demeura quelque temps à Saint-Germain, où elle fut peu fréquentée de nos François : quaſi perſonne n'alloit viſiter ni la Reine d'Angleterre, ni le Roi, ſon fils. Il y avoit de grands Seigneurs Anglois, qui avoient ſuivi la deſtinée de leur Prince & qui compoſoient leur Cour.

* La Princeſſe de Carignan étoit ſœur du feu Comte de Soiſſons.

Il ne faut pas s'étonner de leur ſolitude ; le malheur étoit de la partie, ils n'avoient pas de graces à faire, ils avoient des Couronnes ſans puiſſance, qui ne leur donnoient point les moyens d'élever les hommes & de leur faire du bien. Leur ſuite avoit été grande, quand les richeſſes, la grandeur, & les dignités étoient en leurs poſſeſſions ; car ils avoient de la foule autour de leurs perſonnes. Cette Reine malheureuſe avoit eu de la joie, des tréſors & de l'abondance ; & j'ai ouï dire à Madame de Chevreuſe, & à beaucoup d'autres qui l'avoient vue dans ſa ſplendeur, que la Cour de France n'avoit pas alors la beauté de la ſienne ; mais ſa joie n'étoit plus que le ſujet de ſon déſeſpoir, & ſes richeſſes paſſées lui faiſoient ſentir davantage ſa pauvreté préſente. Dieu veut que les grands auſſi bien que les petits éprouvent les maux de la vie ; & comme dit le ſage Séneque : *La nature tempére tout cet empire du monde par des changemens continuels, & la durée des choſes ſe ſoutient par leurs contraires.* Cette diverſité fait la beauté de l'univers, & ſi la grandeur des Rois n'étoit point ſujette aux coups de la fortune, ils ne ſeroient plus hommes. Il faut donc admirer le pouvoir de Dieu dans la foibleſſe de ſes plus illuſ-

tres

tres créatures, & dans l'élévation qu'il lui plaît pour l'ordinaire de leur donner.

Comme les Rois ne ſont pas toujours malheureux, ou qu'ils ne le ſont pas tous, il y eut une Reine qui après avoir ſouffert la dure liaiſon d'un fâcheux mari, épouſa en ſecondes nôces un Roi dont elle étoit aimée, & qui même par cette action donnoit lieu de croire qu'il pouvoit être honnête homme. La Reine de Pologne, après avoir perdu un mari qu'elle n'aimoit guere, ſe trouva aimée de ſon frere qui prétendoit à la Couronne, & qu'un jeune frere ſon cadet, ſous prétexte qu'il avoit eu quelque engagement à l'Égliſe, lui diſputa quelque temps. La Reine veuve, ainſi que je l'ai dit, étoit demeurée riche d'argent & d'amis; elle avoit acquis du crédit parmi ſes peuples : ſi bien que le Prince qui l'eſtimoit la trouva en état de lui aider à ſurmonter les difficultés qu'il rencontroit dans ſon élection, & capable de le rendre heureux par la poſſeſſion de ſa perſonne, auſſi-bien que par celle de ſes tréſors. Quoiqu'il fût frere du feu Roi, & par conſéquent dans un degré de proximité défendu, il eſpéra, comme il arriva en effet, que le Pape ne lui refuſeroit pas la diſpenſe néceſſaire pour l'accompliſſement de ſon mariage; mais

cette Princeſſe alors étoit malade, & n'oſoit penſer qu'à la mort. Elle en approcha d'aſſez près pour y penſer tout de bon. Elle fit ſon teſtament, & laiſſa ſa ſœur la Princeſſe Palatine qui étoit en France, héritiere de tous ſes biens. Le Prince de Pologne en étoit au déſeſpoir, & à ce que j'ai ouï dire, lui rendoit par ſes ſoins & ſes inquiétudes, des marques de ſon amitié. Enfin, la ſanté lui étant un peu revenue, le deſir de regner tout de nouveau, & de regner avec un Prince qu'elle pouvoit aimer, l'obligea de travailler pour elle & pour lui. Comme les peuples étoient déjà accoutumés à ſa domination, & qu'elle leur étoit agréable par ſa capacité & ſa douceur, ils ſe laiſſerent aſſez aiſément perſuader par elle, & les créatures qu'elle avoit faites dans cette Cour lui ſervirent utilement. Son âge un peu avancé ne leur déplaiſoit pas : ils voient toujours avec joie la ſtérilité de ceux qu'ils ont mis ſur le trône ; à cauſe que les Grands du Royaume ne ſauroient preſque leur refuſer d'élire leurs enfans, quand ils en ont qui ſont capables de ſuccéder à leurs peres. Cette complaiſance leur coûte le plaiſir d'en choiſir un autre ; ce qui leur eſt toujours agréable. Quoique l'inclination que ce Prince avoit pour

la Reine de Pologne l'eût porté à la ſouhaiter, je ſais d'une perſonne qui étoit alors auprès de lui en qualité d'Agent pour le Roi, qu'il avoit ſenti de la peine de ce qu'elle n'étoit plus jeune; & quand il ſe vit Roi, il lui dit qu'il étoit vrai que la Reine avoit beaucoup de mérite, qu'il ne pouvoit la trop eſtimer; mais qu'il voyoit ce qu'il donnoit à cette eſtime & à ſon inclination, & qu'il ſavoit bien qu'il auroit pu trouver une Princeſſe plus jeune, plus riche, & qui lui auroit pu donner des Alliances plus avantageuſes que celles qu'il auroit par elle, qui dans ſon pays ne lui pouvoient ſervir de rien.

Ce mariage ſe célébra au bout de l'année du deuil de cette Reine veuve, avec toutes les magnificences requiſes en ces occaſions. Nos relations en furent alors remplies: elles nous apprirent qu'elle avoit été portée à l'Egliſe en triomphe dans un Char d'argent doré, doublé de toile d'argent; que le feſtin fut beau, quoique les viandes y fuſſent apprêtées à la mode du pays, fort éloignée de notre délicateſſe & de nos ragoûts; & ſur-tout que le Roi & la Reine de Pologne y parurent contens. C'eſt un double bonheur à une Reine des Scythes, d'avoir un mari capable de quelque ſociété, leur Cour

eſt d'ordinaire fort déſerte, & les divertiſſemens n'y ſont pas fréquens. C'eſt une famille particuliere : on n'y voit nulles perſonnes de qualité que dans le temps des Diettes ; & quoique je ſois perſuadée que la raiſon habite en tout pays en général, on peut dire qu'un bon mariage, qui eſt un bonheur en tous lieux, doit être plus eſtimable dans un Royaume, où la proximité des Turcs, dont les coutumes ſont oppoſées aux nôtres, donne du déſavantage aux Dames.

(Le 15 Juillet.) Laiſſons les Étrangers, pour parler de la France. Le Duc d'Orléans voulant finir la querelle du Duc de Beaufort, après avoir fait avec tous les intéreſſés beaucoup de conſultation, lui écrivit une lettre pour le convier de l'aller trouver à Nanteuil. Il lui donna ſa parole pour ſûreté à lui & à toute ſa troupe, & lui-même alla le trouver le quinzieme du mois au rendez-vous qu'il lui avoit donné. Le Duc de Briſſac, le Maréchal de la Mothe, & les autres nommés dans l'hiſtoire du jardin, ſuivirent le Duc de Beaufort ; & Fontrailles & Matha, quoique plus criminels que les autres à cauſe des valets de pieds qu'ils avoient battus, furent auſſi de ſa troupe. Quand le Duc d'Orléans le ſut, il le trouva

mauvais, & envoya le Maréchal d'Eſtrées dire à ce Prince Frondeur qu'il ne vouloit point voir ces deux derniers, qui étoient dignes de punition, ayant manqué au reſpect qu'ils devoient au Roi & à ſes livrées. Le Duc de Beaufort qui s'étoit engagé de les mener ſur la lettre que le Duc d'Orléans lui avoit écrite, ſe fâcha contre le Maréchal d'Eſtrées ſon oncle, frere de ſa grand-mere la Ducheſſe de Beaufort, & il lui dit que n'ayant point eu de défenſes de la part de Monſieur contre aucun particulier, il n'étoit point coupable de les avoir reçus en ſa compagnie; que le Duc d'Orléans ne les voulant point voir, & lui ne les pouvant quitter, il falloit qu'on lui permît de s'en retourner à Paris. Il propoſa de s'accommoder pour tous, tant pour ſon affaire où tous ſes amis n'avoient nul intérêt que le ſien, que pour ces débauchés, & offrit de ſe mettre entre les mains du Duc d'Orléans ſon protecteur particulier, & de donner en ſa perſonne toute la ſatisfaction qu'on pouvoit eſpérer de tous les coupables enſemble : en quoi il fut louable, & tout ce qu'il fit alors paroiſſoit partir d'un grand cœur.

Pluſieurs petites négociations ſe firent entre les deux partis, & la concluſion fut

enfin que les deux hommes que Monſieur ne vouloit point voir, demeureroient avec quelques-uns de leurs amis éloignés de ſa préſence; que les principaux Acteurs paroîtroient ſeuls devant lui; & que ceux-là s'accommoderoient pour eux & pour les abſens. Le Duc de Beaufort avoit remis tous ſes intérêts entre les mains du Duc d'Orléans, & l'affection d'un ſi grand protecteur l'avoit fait eſpérer de ſe pouvoir tirer aiſément de cet embarras; mais ſon affaire étoit ſi mauvaiſe, que Monſieur ne put pas s'empêcher de le condamner lui-même à de grandes ſatisfactions. On fit lecture d'un papier où elles étoient très-amples, où ſe trouverent écrits les mots de repentir & de pardon; & il fallut qu'il le demandât au Duc de Candale & à toute la troupe offenſée. Ils s'embraſſerent enſuite & demeurerent enſemble le reſte de la journée, occupés à faire la cour au Prince qui les avoit accommodés. Il n'étoit guere moins reſpecté en France que s'il eût été le Roi, outre qu'il étoit eſtimable par ſes bonnes qualités. Les Princes du Sang les plus proches de la Couronne, ont de grands avantages pendant les minorités: & il ne faut pas s'étonner ſi l'Autorité étant ainſi diſperſée, les Régentes

ont toujours à ſouffrir de fâcheuſes tempêtes dans l'État.

Pendant que ces petites aventures ſe paſſoient, le Miniſtre travailloit à diminuer la haine que le peuple avoit contre lui. Il fit ſemblant de faire une paix plus importante à la France que celles des braves de la Cour & de la Fronde. Pour cet effet, il partit de Compiegne le 22 du mois de Juillet pour aller à S. Quentin s'aboucher avec Pigneranda Miniſtre d'Eſpagne, & dans le vrai avec le Comte d'Harcourt, ſur une entrepriſe qui regardoit la guerre.

Auſſi-tôt après le retour du Cardinal Mazarin, (le 22 Juillet) le Prince de Condé revint de Bourgogne; & comme il n'étoit pas encore réſolu de s'abandonner à toutes les paſſions d'une ſœur qui ne le gouvernoit pas toujours autant qu'elle le ſouhaitoit, il parut avoir la même chaleur pour les intérêts de la Reine que par le paſſé. Madame de Longueville, qui tâchoit par mille ſoins de changer ſon eſprit, avoit déjà tellement altéré celui de Madame la Princeſſe, que depuis la paix elle n'avoit point vu la Reine, & paroiſſoit en tous ſes diſcours entiérement refroidie pour elle. Cette Princeſſe Frondeuſe, après avoit fait ce grand

changement en la perſonne de Madame la Princeſſe ſa mere, pour raccommoder Monſieur le Prince ſon frere avec les peuples, fit courir le bruit qu'il étoit devenu dévot en ſon voyage, & qu'un Chartreux eſtimé d'une grande vertu l'avoit converti. Elle faiſoit toutes ces choſes en lui diſant qu'il ſeroit trop heureux un jour de ſuivre ſes conſeils, & en lui prédiſant qu'il ſe repentiroit de la protection qu'il avoit juſques-là donnée au Cardinal Mazarin.

Le deuxieme Août, il partit de Paris pour aller à la Cour, & ſéjourna quelques jours à Chantilli. Il arriva le ſixieme du mois à Compiegne; & ſans faire nulle façon, il alla d'abord viſiter le Cardinal Mazarin, & lui fit paroître beaucoup de bonne volonté, & montra qu'il étoit tout-à-fait éloigné des penſées dont on le ſoupçonnoit. Il vit enſuite la Reine, & lui dit en riant, que tout ce qu'on avoit publié de lui étoit faux; qu'il n'étoit devenu ni Frondeur, ni dévot; & l'aſſura qu'il renonçoit de bon cœur aux ſentimens de ſa famille, qu'il avoua franchement d'être un peu gâtés. Il lui promit de travailler à la ramener dans les bonnes voies, & répondit de leur fidélité. La Reine en fut ſatisfaite, & crut

avoir ſujet d'être en repos ſur tous les bruits contraires qui avoient couru. Une perſonne * fort éclairée ſur toutes les choſes du monde, & qui connoiſſoit ce Prince, m'expliquant ſes contrariétés, me dit alors qu'il n'avoit écouté Madame de Longueville & ſa famille, que pour ſe faire honneur à leur égard, parce que cette Princeſſe & le Prince de Conti avoient accoutumé de l'appeller foible, & l'accuſoient d'avoir trop de baſſeſſe pour le Favori. Il m'aſſura qu'il n'avoit juſqu'alors eu aucun deſſein de ſe brouiller à la Cour; mais qu'après avoir contenté ſa famille par cette voie de complaiſance, il vouloit encore que cela lui ſervît avec le Miniſtre, en lui donnant une grande crainte de le perdre; & cette perſonne prophétiſant l'avenir, me dit que Monſieur le Prince aimant la paix & ne voulant point ſe laiſſer gouverner, il arriveroit néanmoins que peu à peu ſes ſentimens ſe changeroient, & que Madame de Longueville avoit bien la mine de le faire aller plus loin qu'il n'en avoit envie; parce, me dit-il, qu'il n'y a rien de ſi aiſé que de trouver les moyens d'irriter un Prince du Sang qui veut toujours plus qu'on ne lui veut donner.

* Le Duc de Rohan-Chabot.

Le Duc de Beaufort, pour ſatisfaire au reſpect qu'il devoit à la Reine, lui fit demander ſi elle auroit agréable qu'il allât lui rendre ſes devoirs ; mais le Miniſtre, qui n'avoit pas reuſſi, en ſa politique de conſentir qu'elle vît le Coadjuteur dont elle avoit été ſi hardiment refuſée, n'approuva pas qu'elle traitât favorablement le Roi des Frondeurs ; ainſi le Duc de Beaufort fut rejetté. Et la Reine me fit l'honneur de me dire ce jour même * que j'étois revenue auprès d'elle, qu'elle ne l'avoit point voulu voir, & celui-là, qu'elle avoit autrefois conſidéré, lui étoit plus en horreur que les autres, par cette raiſon qu'on hait beaucoup davantage les ennemis qui ont été amis, que ceux qui nous ont toujours été indifférens. Le Duc de Beaufort en étoit de même ; & l'ayant rencontré dans des viſites à Paris, je trouvois qu'il avoit plus d'aigreur contre la Reine, que ceux de ce parti qui n'avoient jamais été dans ſes intérêts.

Madame de Chevreuſe ayant été malade depuis qu'elle avoit quitté Paris, n'avoit pu jouir encore de la permiſſion qu'elle avoit obtenue de venir voir la

* Le premier Août, je revins ce jour-là de Paris à Compiegne.

Reine. Elle arriva le huitieme d'Août à Compiegne, le viſage pâle de ſa maladie, & le cœur ſoumis, à ce qu'il parut, à toutes les volontés de la Reine & de ſon Miniſtre. Elle fut reçue à l'heure du Conſeil où étoient le Duc d'Orléans, Monſieur le Prince & le reſte des Miniſtres. Le Tellier, qui avoit fait ſon accommodement, me dit ce même ſoir, qu'il avoit eu de la peine à raſſurer ſon eſprit ſur les ſoupçons qu'elle avoit; car malgré la parole de la Reine qu'il avoit portée, elle craignoit qu'étant revenue en France ſans ſon conſentement, elle ne la fît arrêter. Cette Princeſſe étoit ſi laſſe de l'exil & des baniſſemens, qu'elle les craignoit infiniment; & pour plus grande ſûreté, elle avoit voulu que le Premier-Préſident lui promît auſſi de la part de la Reine qu'elle ſeroit bien traitée. La Reine, qui ne baiſoit que la Ducheſſe d'Orléans, Mademoiſelle, quelquefois Madame la Princeſſe par la qualité de ſa Favorite, l'avoit diſtinguée des autres Princeſſes, & avoit accoutumé de lui faire cet honneur; mais alors elle en fut privée, & la Reine lui voulut montrer qu'elle avoit ſenti ce qu'elle avoit fait contr'elle. Cette Princeſſe ſupplia la Reine de lui pardonner tout le

paſſé, & lui promit pour l'avenir une grande fidélité. Ses promeſſes furent reçues avec douceur & ſans reproches, mais avec un air bien différent des careſſes qu'elle lui faiſoit quand elle en étoit ſatisfaite. Après avoir ſalué le Roi, & parlé un moment au Miniſtre, elle ſe retira, & la Reine dit avec exclamation à une perſonne du Conſeil, *qu'en toutes choſes elle n'étoit plus Madame de Chevreuſe*, & qu'elle la trouvoit auſſi changée, qu'elle l'étoit pour elle; voulant particuliérement parler de ſon viſage, qui n'avoit plus guere de traces de ſa beauté paſſée. Il y eut une grande preſſe dans l'antichambre de la Reine pour la voir paſſer; & je remarquai par cette curioſité publique, combien le bruit des choſes extraordinaires donne d'éclat. Mademoiſelle de Chevreuſe ſa fille, dont la beauté étoit célébrée, quoiqu'elle ne fût pas parfaite, reçut de grandes louanges de ceux qui la virent; tant ce qui eſt nouveau plaît preſque toujours, & ce qui ne plaît pas ne laiſſe pas d'être admiré. La complaiſance ou la mode compoſent ſouvent cette admiration, plutôt que le ſentiment de ceux qui louent.

Le neuvieme, le Prince de Conti, convié par la bienſéance, par Monſieur le

Prince ſon frere, & par ſon intérêt particulier, vint à la Cour à deſſein d'y faire parade de ſa fierté; mais alors il avoit beſoin du Miniſtre. Les Liégeois lui avoient fait offrir la Coadjutorerie de Liege, pourvu qu'il leur aidât à faire la guerre à leur Évêque, & il avoit écouté leur propoſition avec quelque deſir d'y penſer. La hauteur & les prétentions ne s'accordent pas bien enſemble. Il avoit promis aux Frondeurs en partant de Paris, qu'il ne verroit point le Miniſtre; mais ayant des affaires il n'y pouvoit travailler ſans choquer ſa promeſſe. Il fallut donc qu'il le vît: on l'y força doucement, & il le ſouffrit doucement auſſi. Le Duc d'Orléans & Monſieur le Prince ſuivans le Roi, le convierent d'aller dîner avec eux chez le Cardinal, & il le fit de bonne grace. Il n'auroit pu même le refuſer, puiſque le Roi y étoit. Sa propoſition de Liege ne fut pas agréée: les difficultés ſe trouverent trop grandes pour l'exécution; & le Miniſtre n'étoit pas obligé à le ſervir.

Ce même jour au Conſeil, ſur quelque intérêt du Cardinal, la Reine regardant le Prince de Conti, lui en demanda ſon avis; & comme il ne répondit rien, elle en fut irritée. Le ſoir me faiſant l'hon-

neur de m'en parler, elle me dit qu'elle n'avoit jamais vu une telle hardieſſe, & qu'elle en avoit ſenti du dépit, parce que c'étoit plutôt manquer de reſpect envers elle, que de juſtice envers ſon Miniſtre. Dans ce même Conſeil, il fut réſolu que le Roi iroit bientôt à Paris. Monſieur & Monſieur le Prince, pour obliger les Pariſiens, preſſerent la Reine de s'y réſoudre & aſſurerent le Cardinal de leur protection. Ils avoient tous deux de bonnes & de louables intentions; mais il eſt à croire qu'ils ſe ſoucioient fort peu de l'événement, & que l'état des choſes ne leur déplaiſoit pas.

Rio turbio gannancia de Peſcadores.

(C'eſt le gain des Pêcheurs, que l'eau ſoit trouble.)

Le Miniſtre y conſentit auſſi, eſpérant que la préſence du Roi étoufferoit peut-être le reſte de la ſédition; mais comme il avoit vu aſſez ſouvent que ce remede n'avoit pas été ſuffiſant pour guérir le mal, il fut louable de s'y réſoudre malgré le péril que raiſonnablement il pouvoit y craindre. Il fit plus, il ne voulut pas même témoigner de croire qu'il pût y en avoir. Les ſouffrances abattent toujours la furie des peuples; & quoi-

que Paris n'eût pas été réduit à une grande famine, il eſt pourtant vrai que la populace avoit ſenti la néceſſité : une grande quantité de pauvres gens étoient morts ; & ce qui reſtoit de canaille mutine n'étoit plus qu'une troupe de coquins payée par les Frondeurs, pour faire du bruit & pour crier.

Madame de Montbazon, voyant que ſon ami le Duc de Beaufort ſeroit à la fin contraint de fuir la préſence du Roi, manda au Miniſtre, que ce Prince croyoit être obligé pour ſa gloire de ne le point voir, & le pria qu'il pût ſouffrir qu'il ſaluât le Roi & la Reine à leur arrivée, & qu'enſuite il lui promettoit qu'il ſe retireroit de Paris, ou qu'il le verroit. Le Cardinal, qui depuis long-temps étoit accoutumé à de telles douceurs, & qui ne vouloit pas montrer qu'il ſe mît en peine du ſalut ni du mépris du Duc de Beaufort, conſentit à ce qu'il deſiroit, & crut faire une action de prudence, de lever cet obſtacle de ſon chemin. Le Duc d'Orléans répondit auſſi pour lui, & promit de l'abandonner entiérement, s'il vouloit continuer à faire le méchant perſonnage de Frondeur.

Le ſéjour du Prince de Conti à la Cour ; l'union qui paroiſſoit malgré les

deſſeins de Madame de Longueville entre la Reine, les Princes du Sang & le Miniſtre; Madame la Princeſſe, qui enfin étoit revenue à Compiegne, & qui témoignoit être ſatisfaite d'un éclairciſſement qu'elle avoit eu avec la Reine; l'accommodement de Madame de Chevreuſe, qui faiſoit eſpérer à la Cour celui du Coadjuteur; le ſoupçon qu'on avoit que le Duc de Beaufort commençoit à s'humilier; & ſur-tout la joie publique que les Bourgeois avoient du retour du Roi, mettoient les mécontens hors de l'eſpérance de pouvoir ſe ſoutenir contre la Cour. Ils étoient triſtes & commençoient à ſe juſtifier du paſſé, à craindre l'avenir, & à dire que le Cardinal faiſoit un tour d'habile homme de revenir, & de n'avoir point de peur. Ils hauſſoient les épaules quand on leur parloit de lui, & diſoient pour toute réponſe, qu'il étoit plus heureux qu'il ne méritoit de l'être. Parmi cette conſternation, il y en avoit encore entr'eux d'aſſez foux pour eſpérer, que cette journée dans laquelle il entreroit à Paris pourroit lui être fatale; ils diſoient, que ſi le peuple s'aviſoit de crier, *Vive le Roi, & non pas Mazarin*, il étoit perdu. Il y eut des perſonnes de cette faction ſéditieuſe qui donnerent

nerent de l'argent pour eſſayer ce dernier remede ; mais cette pauvre invention tant de fois pratiquée, & dont les ſots mêmes commençoient à ſe dégoûter, ne leur réuſſit point, & le temps étoit venu qu'il falloit que le Mazarin commençât à ſe faire craindre de ſes ennemis. La Reine ne voulant point donner le moyen aux mal intentionnés de faire quelque nouveauté, ſe hâta de partir de Compiegne. Le Roi & elle arriverent à Paris le dix-huitieme du mois d'Août *.

Nous admirâmes une merveille, qui à peine étoit croyable, vu les choſes paſſées. Le Roi & la Reine furent reçus avec tous les applaudiſſemens & les cris de joie accoutumés & pratiqués par les peuples en de telles occaſions. On ne parla point du tout du Mazarin, & toutes ces acclamations publiques paroiſſoient préſager une véritable paix. Le Prince de Conti, qui avoit été malicieuſement deſtiné par la Reine pour être mis à la portiere du caroſſe avec le Miniſtre, prévint la Cour de quelques jours, ne voulant pas, à ce qu'elle diſoit, être témoin de la gloire d'un homme dont il s'étoit déclaré l'ennemi. La Reine, qui croyoit qu'il étoit

* Le 18 Août. Entrée du Roi & de la Reine à Paris après la guerre.

permis de tirer ſes avantages des occurrences qui ſe peuvent préſenter, eut raiſon de vouloir mener en triomphe ſon ennemi défait, & la prudence de ce Prince lui déplut un peu. Quand elle arriva à Paris, elle me fit l'honneur de me dire en riant, qu'elle étoit au déſeſpoir de n'avoir pu réuſſir à cette innocente vengeance.

Ce fut donc un véritable prodige que l'entrée du Roi en ce jour, & une grande victoire pour le Miniſtre. Jamais la foule ne fut ſi grande à ſuivre le caroſſe du Roi, & il ſembloit par cette allégreſſe publique, que le paſſé fût un ſonge. Le Mazarin ſi haï étoit à la portiere avec M. le Prince, qui fut regardé attentivement de tous ceux qui ſuivoient le Roi. Ils ſe diſoient les uns aux autres, comme s'ils ne l'euſſent jamais vu, *Voilà le Mazarin*. Quelques-uns voyant arriver un caroſſe du Corps tout fermé, dirent qu'il étoit caché dedans, & voulurent y voir; mais ce fut plutôt une raillerie qu'une malice. Quand le Roi & la Reine arriverent, la foule ſépara du caroſſe du Roi, les Gendarmes, les Chevau-légers, & toute la ſuite Royale. Les peuples, qui les arrêtoient par la preſſe qui ſe rencontra dans les rues, béniſſoient le Roi & la Reine, & parloient à l'avantage du Mazarin. Les uns

disoient qu'il étoit beau, les autres lui tendoient la main, & l'assuroient qu'ils l'aimoient bien, & les autres disoient qu'ils alloient boire à sa santé. Après que la Reine fut entrée chez elle, ils se mirent tous à faire des feux de joie, & à bénir le Mazarin qui leur avoit ramené le Roi. Il leur avoit fait sous main distribuer de l'argent : c'est pourquoi ils juroient qu'il étoit un bon homme, & disoient qu'ils avoient été trompés, quand ils avoient tant crié contre lui. La Reine fut ravie de cette réception : il lui sembloit que ces applaudissemens étoient des marques de l'approbation qui étoit due à sa fermeté ; & cette joie publique lui fut d'autant plus agréable, qu'elle s'y attendoit moins. La raison avoit voulu son retour, la même raison l'avoit conseillée de s'abandonner au peuple, sans nulle précaution, pour leur montrer plus de confiance, & même il avoit fallu le faire ainsi, pour faire voir aux ennemis de l'État, que le Roi ni elle ne craignoient rien ; mais dans le vrai cette journée avoit été appréhendée par le Ministre qui avoit reçu plusieurs avis, envoyés sans doute par ceux qui craignoient son retour, qu'il eût à se garder, & que le peuple à sa vue se souleveroit contre lui.

La Reine en arrivant me dit, qu'elle avoit été ſurpriſe de l'exceſſive allégreſſe des Pariſiens, & qu'elle ne s'étoit pas attendue à une telle fête. Les Frondeurs, ainſi qu'il eſt à croire, furent au déſeſpoir de ce changement : les indifférens le regardoient avec étonnement ; & tous eurent lieu d'être à jamais perſuadés de la légereté des peuples, & de la facilité qu'ils ont de joindre les contraires enſemble. Le Palais Royal ſe trouva auſſi rempli de perſonnes principales, & de qualité, que les rues l'étoient de menu peuple. Le Roi & la Reine furent ſalués de cette illuſtre troupe, & en particulier par le Duc de Beaufort que le Duc d'Orléans amena du milieu de cette foule dans le petit Cabinet. Le Miniſtre n'y étoit pas : il étoit allé ſe repoſer dans ſon appartement. Ce Prince fit à la Reine, après avoir ſalué le Roi, un compliment compoſé d'une proteſtation de fidélité. Elle lui répondit ſeulement que les effets la perſuaderoient de la vérité de ſes paroles. Le Duc d'Orléans, qui ſavoit que cet entretien ne pouvoit pas durer longtemps, dit tout haut qu'il falloit laiſſer repoſer la Reine de la fatigue qu'elle avoit eue, & ſortit auſſi-tôt, en proteſtant qu'il étoit lui-même bien las. Mon-

ſieur le Prince le ſuivit, & le Duc de Beaufort en fit autant. La Reine donna le bon ſoir de bon cœur à toute la compagnie ; & après qu'elle ſe fut déshabillée, & qu'elle eut viſité ſon Oratoire, pour rendre graces à Dieu des aſſiſtances viſibles qu'elle recevoit de ſa main toute-puiſſante, elle parla tout le ſoir avec plaiſir des applaudiſſemens de ſon entrée, & nous conta toutes les douceurs que les Lavandieres, les Ravaudeuſes, & les femmes des Halles avoient dites à ſon Miniſtre, qui ſans doute furent alors plus agréables au Cardinal Mazarin, que ne l'auroient été celles des plus belles Dames de l'Europe.

Le lendemain le Coadjuteur, à la tête du Clergé, vint ſaluer le Roi & la Reine. Il fit à leurs Majeſtés une Harangue, qui par ſa briéveté montroit aſſez qu'il étoit au déſeſpoir d'être obligé de leur en faire. Il parut interdit. Son audace, ſa hardieſſe, & la force de ſon eſprit, ne l'empêcherent pas en cette occaſion de ſentir ce reſpect & cette crainte que la coutume & le devoir ont ſi fort imprimés dans nos ames pour les perſonnes Royales. La terreur que les remords donnent infailliblement à tous les coupables, ſe fit voir ſur ſon viſage. Etant auprès de la

Reine, je remarquai qu'il devint pâle; & que ſes lévres tremblerent toujours, tant qu'il parla devant le Roi & elle. Le Miniſtre étoit debout auprès de la Chaiſe du Roi, qui parut en cette rencontre avec un viſage qui marquoit ſa victoire; & ſans doute qu'il ſentit de la joie de voir ſon ennemi dans cette angoiſſe. Je remarquai auſſi que le Coadjuteur, malgré cette grande frayeur qui l'avoit ſaiſi, eut la fierté de ne pas regarder le Cardinal : il fit ſa révérence au Roi & à la Reine, ſans jetter les yeux ſur lui, & s'en alla bien fâché ſans doute contre lui-même, d'avoir donné des marques publiques du trouble de ſa conſcience. La Reine en reçut de la joie. Ce tremblement honoroit la fermeté de ſon courage, qui avoit réſiſté ſi conſtamment à tant d'obſtacles; & comme j'avois l'honneur d'être auprès d'elle, quand le Coadjuteur lui parla, auſſi-tôt qu'il fut parti, elle me fit un ſigne de l'œil; & m'étant baiſſée pour l'écouter, elle me demanda ſi je n'avois pas bien vu au viſage du Harangueur : *Combien l'innocence eſt une belle choſe*; Enſuite elle ajouta, *Sa honte me fait plaiſir, & ſi j'avois de la vanité, je pourrois dire même qu'elle me donne de la gloire; mais il eſt ſans*

doute, me dit-elle, *qu'elle doit être bien honorable à Monſieur le Cardinal.*

Enſuite de cette Harangue, vint le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, le Grand-Conſeil, les Maîtres des Requêtes, le Corps des Marchands, la Ville, & tous ceux enfin qui ont accoutumé de ſaluer le Roi, quand il revient dans Paris. Toutes les Compagnies par leurs paroles témoignerent qu'elles étoient fort ſoumiſes. Le Parlement en général parut être bien intentionné; mais, comme il voyoit qu'il avoit eu la force de réſiſter au Roi, & qu'il n'avoit pu le châtier ſelon qu'il avoit montré d'en avoir le deſſein, cette Compagnie ſe croyoit en état de tenir bon contre la puiſſance Royale quand bon lui ſembleroit; & on pouvoit craindre qu'elle ne fût pas encore dans les diſpoſitions de fidélité & de reſpect qu'elle devoit avoir. Il n'eſt que trop vrai que les ſuites en furent mauvaiſes, & que les fautes qu'elle a depuis faites contre le ſervice du Roi procédoient de ce premier engagement où pluſieurs de ce Corps s'étoient mis, qui paroiſſoit coloré du bien public, & dont néanmoins la ſource étoit la paſſion & l'intérêt de ceux en qui l'ambition eut toujours trop de pouvoir.

Le Coadjuteur n'étoit pas en sûreté à Paris ſous la Puiſſance Royale : il falloit qu'il rendît hommage au Miniſtre, ou qu'il quittât ce grand poſte, d'où il l'avoit ſi fiérement frondée. La néceſſité de lui faire une viſite le fit réſoudre d'y aller le lendemain de ſa Harangue, & par le conſeil de ſes amis il s'acquitta de ce devoir. Ils parlerent du paſſé, l'avenir parut douteux, & de grandes juſtifications ſe firent de part & d'autre. Elles devoient être un peu plus fortes du côté du Coadjuteur que du Miniſtre ; car ce dernier n'avoit de crimes, qu'une raillerie ſoufferte, & une trop grande tolérance pour ſupporter les menaces du Coadjuteur ; mais comme le Miniſtre ne ſe ſoucioit pas de ſe venger, qu'il vouloit ſeulement aller à ſes fins, appaiſer la révolte, & aſſoupir la haine publique, étouffant celle de ſes ennemis particuliers, il lui fit mille flatteries, & lui laiſſa concevoir quelque eſpérance qu'il le ſerviroit, dans le deſir qu'il avoit de ſe faire Cardinal. Ces deux hommes qui ne pouvoient avoir de ſinceres intentions à l'égard l'un de l'autre, demeurerent alors avec quelque apparence de réconciliation, ſans que pourtant le Coadjuteur ceſsât de parler mal du Miniſtre ;

niſtre : il lui avoit dit à lui-même qu'il le falloit ainſi pour conſervet ſon crédit dans les cabales qui lui étoient contraires, & diſoit à ſes amis que le Cardinal étoit un homme, dont il vouloit tirer tous les avantages qu'il en pouvoit eſpérer ; qu'il n'avoit nulle eſtime pour lui, & qu'il feroit toujours profeſſion publique de mépriſer ſon amitié, & de ne la rechercher que quand elle lui ſeroit commode.

Le Prince de Conti ne laiſſa pas de traiter cette viſite de lâcheté & de foibleſſe ; & comme ils n'étoient plus dans la même intelligence, que par le paſſé, il ſe moqua de lui d'avoir été ſe ſoumettre à une perſonne qu'il diſoit lui-même ſi mépriſable. Ce Miniſtre a eu cette deſtinée qui eſt aſſez extraordinaire. Il n'y a point eu de Tyran qui n'ait eu ſes amis & ſes créatures ; mais lui, ſans cruauté pour ſes ennemis, ayant fait beaucoup de bien tant à ſes amis, qu'à ceux qu'il a eu ſujet de haïr, preſque tous dans ce temps-là ſe ſont moqués de lui ; & les uns & les autres ne ſe raccommodoient avec lui, ainſi que je l'ai déjà remarqué, qu'à condition qu'il ſouffriroit leur médiſance & leurs mépris. Il s'y accordoit aiſément pourvu qu'il pût eſpérer de ſe moquer

d'eux à ſon tour ; ce qui devoit arriver quand l'autorité légitime ſe rétabliroit, puiſque ſon affoibliſſement étoit la cauſe de cette hardieſſe.

La Reine étant à Paris, voulant commencer ſa premiere viſite par Notre-Dame, elle y fut entendre la Meſſe, le premier Samedi ſuivant, & y voulut mener le Roi. En paſſant par les rues, ſon caroſſe fut continuellement ſuivi du peuple ; & toute cette canaille, qui lui avoit manqué de reſpect & de fidélité, lui donna mille bénédictions. Dans le Marché-neuf, les Harangeres, qui avoient tant crié contr'elle, la penſerent par amitié arracher de ſon caroſſe. Elles ſe jetterent toutes en foule ſur elle : chacune de ces Mégeres vouloit toucher ſa robe ; & il s'en fallut peu qu'elle ne fût déchirée de cette vilaine troupe. Elles crioient toutes, qu'elles étoient bien-aiſes de la revoir, & lui demandoient pardon de leurs fautes paſſées, avec tant de cris, de larmes, & de tranſports de joie, que la Reine même, & ceux de ſa compagnie en furent étonnés, & regarderent ce changement comme un petit miracle. Il fallut dans l'Egliſe, ſoulever le Roi en haut, & le montrer au peuple, qui par des cris redoublés

de *Vive le Roi*, montra combien eſt grande l'impreſſion de fidélité & d'amour, qui ſe trouve naturellement dans le cœur des Sujets envers leur Roi. Elle y eſt variable & défectueuſe, mais elle y revient facilement.

Le Duc de Beaufort, quelques jours après vint au Cercle, ſe préſenter devant la Reine comme les autres; mais elle, irritée de ce qu'il n'avoit pas vu le Cardinal, auſſi-tôt qu'elle le vit paroître, ſe leva, & s'en alla s'enfermer dans ſa petite chambre.

Les fatigues des premiers jours s'étant paſſées, la Reine alla viſiter la Reine d'Angleterre à Saint-Germain. Elle y trouva le Roi d'Angleterre ſon fils, qui attendoit auprès de la Reine ſa mere, quelque favorable occaſion pour retourner en ſon pays faire la guerre à ſes rebelles Sujets. Ces deux Princeſſes ne s'étoient point vues, depuis la déplorable mort du Roi d'Angleterre, que toutes les deux devoient pleurer, l'une comme ſa femme bien-aimée, l'autre comme ſon amie; mais la Reine évita de parler à la Reine d'Angleterre de ſon malheur, pour ne pas renouveller ſes larmes; & après les premieres paroles de douleur, que l'occaſion les força de dire l'une à

l'autre, la civilité ordinaire & les diſcours communs firent leur entretien. Cette même journée ſe termina par l'action que fit Soyon, fille d'honneur de Madame, qui, malgré la paſſion que le Duc d'Orléans avoit pour elle, alla s'enfermer dans les Carmelites. Ce Prince en fut au déſeſpoir. Il fit des choſes fort extraordinaires pour l'en faire ſortir : il ſe déclara ennemi de cette Maiſon, & de ces ſaintes filles, ſi elles ne la mettoient dehors ; & ſe ſervit, pour les y obliger, de toute la puiſſance qu'un Oncle du Roi peut avoir en France. Elle en ſortit en effet, & ſon retour fut cauſe en partie de beaucoup de changemens dans la Maiſon de ce Prince, qui étoit une Cour compoſée de beaucoup de perſonnes de qualité & de différentes cabales. Il ſembla que l'intrigue avoit eu quelque part à la retraite de cette fille ; mais je l'ignore, & n'en puis parler avec connoiſſance. Elle étoit aimable ; elle avoit les yeux beaux, de belles dents, & une belle bouche ; mais elle étoit fort brune ; & ſans avoir toutes les grandes beautés qui ſelon les regles compoſent la beauté, elle pouvoit dire *Nigra ſum, ſed formoſa.*

Le Roi, pour réveiller d'autant plus l'amour de ſes peuples envers ſa perſonne, voulut aller le jour de Saint Louis à cheval viſiter l'Égliſe des Jéſuites, dans la rue Saint-Antoine. Il y fut paré de ſa bonne mine, de ſa belle taille, & d'un habit admirablement beau. Monſieur le Prince, & le Prince de Conti, l'accompagnerent en cette dévotion de parade, & beaucoup de Seigneurs le ſuivirent, pour avoir part à cette allegreſſe publique.

Le Cardinal, dont les ennemis publioient qu'il n'oſeroit plus ſortir du Palais Royal ſans mourir de peur, ce jour même inſpiré par la politique, par ſon courage, ou par les aſſurances qu'il devoit prendre en la joie du peuple, ſortit dans ſon caroſſe une heure avant le Roi, quaſi ſeul avec deux ou trois Évêques & Abbés, ſans ſuite ni ſans cortege, & traverſant toute la Ville, s'en alla le premier aux Jéſuites attendre le Roi. Il y reçut ſa part des bénédictions publiques; & avant que d'entrer dans l'Égliſe, il demeura quelque temps au milieu du peuple pour être vu, & pour montrer qu'il ne craignoit pas d'en être maltraité. Le Roi, étant arrivé dans ce manifique temple, eut ſujet de rendre graces à Dieu,

qui avoit préſervé la France des malheurs dont elle avoit paru ménacée. Le Miniſtre en eut auſſi de le remercier de l'avoir protégé contre ſes ennemis particuliers, le faiſant arriver au terme favorable du changement de ſa deſtinée. Il ſemble que le malheur le plus grand ne manque guere d'être ſuivi de quelques favorables événemens. Ceux-ci néanmoins, ne durerent guere, & nous verrons ce Miniſtre ſentir encore pour quelque temps, & bien amerement, combien la conſervation des places élevées coûte aux hommes qui les poſſédent.

Les Bourdelois continuoient leurs anciennes brouilleries : ils ſe plaignoient de leur Gouverneur le Duc d'Eſpernon ; & malgré la paix de Paris, ils ne laiſſerent pas d'envoyer au Parlement lui demander protection. Les Provençaux en firent autant : ils demandoient jonction avec cet illuſtre Corps, & vouloient lui perſuader qu'ils ſe devoient lier enſemble pour le ſecours commun de leurs Compagnies. Ces Députations ne déplaiſoient pas au Parlement de Paris, & beaucoup de ceux de cette Compagnie demanderent de faire aſſembler les Chambres pour en délibérer ; mais le Premier-Préſident éluda

cette propoſition, diſant qu'il ne falloi point parler de cela ; que c'étoit l'eſprit de diſſention qui continuoit encore ; qu'ils ne devoient point ouvrir leurs paquets, & que ces affaires s'accommoderoient ſans qu'ils donnaſſent du ſecours à leurs Confreres qui en demandoient. On rapporta ces paroles aux Chambres des Enquêtes : ils crierent tous, & dirent qu'ils vouloient s'aſſembler ; qu'il étoit juſte de leur donner de l'aide ; & que leur force conſiſtoit ſeulement en l'union de tous les Parlemens. Ils continuerent pluſieurs jours à demander qu'on ouvrît les paquets, & le bruit fut ſi grand, qu'enfin le Premier-Préſident, ne pouvant plus y reſiſter, dit qu'il étoit juſte de les voir ; mais que c'étoit Lettres de vieille date ; & qu'ainſi il étoit d'avis d'envoyer les Gens du Roi chez le Chancelier, pour ſavoir de lui avant que de parler de cette affaire, ni en faire des Remontrances à la Reine, en quel état elle étoit. Cet avis fut ſuivi de tous comme très-raiſonnable : il fut exécuté, & le Chancelier répondit, qu'ils avoient fait ſagement d'en uſer ainſi ; que la choſe étoit accommodée, & que les Députés de Bourdeaux étoient contens de ce qu'on leur accordoit, ce qui étoit en

quelque façon véritable. Le Parlement de Provence, qui avoit eu ſa part de cette contagion, étoit auſſi en mêmes termes, parce que les plus grands ſoins du Miniſtre étoient de lever les obſtacles qui pouvoient s'oppoſer à ſon repos. On envoya donc une interdiction à Bourdeaux, pour reparer par une apparente punition les fautes qui avoient été commiſes contre le reſpect qui étoit dû au Roi; mais ce fut à condition qu'elle ſeroit révoquée huit jours après. Cette douceur ne fut pas le remede de leur mauvaiſe humeur, & nous verrons bientôt cette Ville mutine ſervir d'aſyle aux ennemis du Roi.

En ce même temps, on reçut nouvelles, que l'armée du Roi étoit aux portes de Bruxelles, qui faiſoit un grand dégât dans le pays ennemi; qu'elle avoit pris Condé, & un convoi de bleds conſidérable.

L'Empereur, depuis la mort de l'Impératrice ſœur de la Reine, avoit épouſé en ſecondes nôces la fille de l'Archiduc d'Inſpruck, belle, jeune, & digne par ſa vertu de l'eſtime publique. La mort lui vint ravir cette Princeſſe peu de temps après ſon mariage; ce qui lui fut d'autant plus ſenſible, que ce bien avoit encore pour lui les graces de la nouveauté.

Le Roi d'Angleterre ſut alors que quelques troupes, qui tenoient encore pour lui en Angleterre, avoient été défaites, ce qui l'affligea beaucoup : & voyant toutes ſes eſpérances preſque détruites, il ſe réſolut d'aller aux Iſles de Gerſey & de Guerneſey, dont Milord Germain, attaché au ſervice de la Reine ſa mere, étoit Gouverneur. Il voulut aller en Irlande voir ſi la fortune lui ouvriroit quelque voie pour rentrer dans ſon Royaume. Ce Lord lui ayant conſeillé de ne ſe pas hâter d'y aller dans le temps de cette déroute, il lui répondit, *Qu'il falloit donc y aller pour mourir, puiſqu'il étoit honteux à un Prince comme lui de vivre ailleurs.* Ce diſcours paroiſſoit procéder d'un grand cœur : les plus grands hommes de l'antiquité n'ont pas mieux parlé; mais de jeunes gens paſſent aiſément de cette roide vertu au relâchement : ils ſouffrent enſuite avec indifférence des maux qui d'abord leur ont paru les plus inſupportables de la vie; & le plaiſir qu'ils rencontrent en cette même vie en eſt cauſe. C'eſt ce qui arriva à ce Prince, qui naturellement aimoit les Dames, & pluſieurs de ſes années, ſoit en France, ſoit ailleurs, ſe ſont paſſées dans une grande oiſiveté. Elle a été glorieuſement in-

terrompue par ce Prince, quand la fortune lui a donné lieu de mieux faire, & quand il a pu travailler à ſon rétabliſſement.

Le Miniſtre qui vouloit devenir le maître abſolu de la Cour, faiſoit ce qu'il pouvoit pour gagner le Prince de Conti; mais ce Prince, inſpiré par Madame de Longueville, demeuroit dans le deſſein de ſe conſerver le Chef des Mécontens. Un Prince du Sang mal intentionné eſt toujours à craindre : ſon nom eſt d'une grande conſidération parmi les eſprits factieux, & il peut être en tous temps la cauſe de beaucoup de maux. La Reine par cette même conſidération, ſe contraignit de lui faire bonne mine : elle traitoit de même tous les autres; mais il falloit toute l'application du Cardinal Mazarin, pour la réduire à cette diſſimulation.

Ce Miniſtre, malgré le chagrin que Monſieur le Prince avoit montré de la propoſition qui s'étoit faite du mariage du Duc de Mercœur, & de Mademoiſelle de Mancini, réſolut d'achever cette affaire, & de ſe donner par ſes niéces des alliances conſidérables. Son deſſein n'étoit pas de fâcher les Princes du Sang. Au contraire, il deſiroit ardemment de

conſerver leur amitié ; mais il vouloit ſubſiſter par lui-même, & n'avoir plus beſoin de Protecteur. Il envoya donc le Tellier à Monſieur le Prince, pour lui dire qu'enfin il ſouhaitoit d'achever ce mariage, qu'il ne pouvoit pas refuſer un Prince de cette qualité qui deſiroit être ſon parent, ni manquer de reconnoître cette obligation en acceptant ſes offres. Il lui manda auſſi que ceux qui étoient de ſes amis, & qui connoiſſoient le Duc de Beaufort, l'avoient aſſuré que c'étoit le plus rude coup qu'il pût recevoir, parce que c'étoit témoigner de ne ſe pas ſoucier de lui, que de faire ce mariage en dépit de lui, & qu'il le ſupplioit d'y conſentir, & de croire que cela ne le détacheroit nullement de ſes intérêts. Le Tellier m'a conté, que Monſieur le Prince répondit en riant, & en ſe moquant du Miniſtre, *Ha ! Monſieur, le voilà donc mort ce grand Prince, que Monſieur le Cardinal craint d'une ſi étrange maniere. En vérité, le voilà bien vengé !* Et après un grand éclat de rire, il reprit auſſi-tôt le parti de la civilité, & lui dit que la Reine étoit la Maîtreſſe ; qu'elle pouvoit faire ce qui lui plairoit, & Monſieur le Cardinal auſſi ; & qu'ayant déjà donné ſon conſentement dès Compiegne,

il ne vouloit pas s'en dedire. Ce Prince alors reprit cette petite froideur qui avoit déjà paru dans ſa maniere d'agir avant ſon voyage de Bourgogne ; & ſes créatures allerent publiant par le monde, que Monſieur le Prince avoit ſujet de ſe plaindre qu'on mépriſoit ſon amitié, & qu'on pourroit bien s'en repentir. Il montra auſſi dans quelques occaſions qu'il avoit du reſſentiment de cette alliance : car ayant toujours paru aſſez ſoumis à la puiſſance de la Reine, il commença d'avoir de l'aigreur pour toutes choſes ; & l'on remarqua, que dans le Conſeil, il n'avoit plus de complaiſance pour les avis du Miniſtre. Il s'emporta un jour contre le Maréchal de Villeroi, qui vouloit empêcher quelques propoſitions avantageuſes qui ſe faiſoient en faveur des Bourdelois, parce qu'il jugea que cet habile Courtiſan ne leur étoit pas contraire ſans un ordre particulier : & comme il commençoit à ſe dégoûter du parti Royal, & il étoit bien-aiſe d'obliger ces peuples mutins. Ce dégoût, qu'il eut pour le Miniſtre, le lia d'autant plus à Madame de Longueville, qu'il s'éloignoit moins de ſes ſentimens, & elle fut ravie de le voir mécontent & plaintif. Sans elle, le Miniſtre auroit pu le

guérir facilement par les ſoins qu'il prit de ſe juſtifier à lui ſur ſon chagrin ; mais comme elle travailloit à l'augmenter, elle fut cauſe que ce Prince demeura quelque temps dans un état indécis, ne ſachant, ni ce qu'il haïſſoit, ni ce qu'il aimoit. Il ſembloit au Miniſtre qu'il revenoit quelquefois à lui, il recherchoit enſuite ſon frere le Prince de Conti, il avoit des Conférences avec les plus dangereux eſprits : il penſoit à tout, il écoutoit tout, & ne vouloit rien. J'ai ouï dire à une perſonne qui couchoit auprès de lui en qualité de premier Gentilhomme de ſa Chambre, qu'il étoit alors dans des inquiétudes extrêmes, chagrin, & mal ſatisfait de toutes choſes, parce que dans toutes il trouvoit du défaut & du mal. Le Miniſtre eſpéroit, vu la conduite qu'il avoit eue par le paſſé, qu'il ne quitteroit que difficilement le parti de la Reine. Madame de Longueville & les autres, par ce petit changement qui étoit en lui, croyoient déjà le tenir engagé dans leurs deſſeins : & l'ayant pour Chef, n'eſpéroient rien moins que de chaſſer le Miniſtre, pour ſe faire les maîtres de la Cour, & des graces ; ou bien diminuant encore le pouvoir du Cardinal, le mettre en état qu'il n'auroit été qu'un Miniſtre en pein-

ture. Pour parvenir à leurs anciens & nouveaux deſſeins, ils travailloient de tout leur pouvoir à ranimer la malignité du Parlement, afin de faire naître de nouveaux embarras à la Reine, & de nouvelles peines au Cardinal.

Le Parlement (le 2 Septembre), ayant enfin fait quelque bruit ſur les Requêtes que leur faiſoient les Bourdelois, la Reine le manda en Corps. Le Chancelier leur montra le tort qu'ils avoient de propoſer l'aſſemblée des Chambres, vu que cela étoit formellement contre ce qui avoit été arrêté par la déclaration derniere. Il leur dit, que comme la Reine n'avoit pas intention de manquer de parole, ſur tout ce qu'elle leur avoit promis, qu'auſſi elle demandoit de leur part la même fidélité; que le prétexte qu'ils prenoient n'avoit plus de fondement; que l'affaire de Provence étoit accommodée, la paix qu'on leur avoit envoyée ayant été acceptée publiquement, & qu'il étoit à croire que celle de Bourdeaux ſe feroit de même, vu qu'on leur avoit envoyé par leurs Députés des conditions douces & raiſonnables. Il leur dit, qu'ils devoient penſer aux moyens de la donner à tout le Royaume; & qu'ils devoient craindre, quand ils auroient les meilleures inten-

tions du monde, permettant aux Chambres de s'aſſembler, que ce ne fût donner un moyen à ceux qui n'étoient pas ſages, de troubler encore le repos de l'État par les mutineries & factions ordinaires.

La Reine, & le Duc d'Orléans, leur dirent ſuccinctement la même choſe, les exhortant à bien faire pour le bien & l'avantage du Roi, & de ſes Sujets.

Le Premier-Préſident, qui dans ces occaſions paroiſſoit toujours dans les ſentimens de ſa Compagnie, répondit qu'ils étoient obligés au ſecours de leurs Confreres; que leurs deſſeins ne devoient pas déplaire à Sa Majeſté; qu'ils n'avoient point d'intention de manquer à ce qu'ils devoient au Roi; que déjà s'ils vouloient ils auroient eu ſujet de ſe plaindre de ce qu'on leur avoit manqué en certains points de la Déclaration, mais qu'ils ne le vouloient pas faire, & l'aſſura en général qu'ils étoient bons ſerviteurs du Roi, & qu'ils le témoigneroient toujours en toutes occaſions.

Cette Compagnie ayant honte de déſobéir ſi-tôt à la Reine, malgré les cabales des particuliers, & leurs factions couvertes, ils réſolurent de n'ouvrir les Lettres de Bourdeaux, que dans la

Grand'Chambre, & ils députerent quelques-uns pour y faire réponſe.

Ce jour, cinquieme de Septembre, que le Roi accompliſſoit onze ans, pour marque de la joie que la Ville de Paris avoit eue de le revoir, elle voulut lui donner le bal à l'Hôtel-de-Ville, & une magnifique collation. Toute la Cour, par l'ordre de la Reine, s'y trouva, & les Dames y furent parées autant à leur avantage qu'il leur fut poſſible. On y danſa de jour, exprès pour éviter la crainte que le Roi pouvoit avoir avec des Sujets ſi nouvellement repentis. La nuit auroit été plus favorable que le jour, s'il avoit été poſſible que cette fête eût été le prétexte de quelque ſiniſtre deſſein; mais comme cette penſée n'étoit fondée que ſur une prévoyance que la ſageſſe avoit inſpirée à la Reine, ſans aucun fondement eſſentiel, elle nous dit, pour cacher ſa crainte, qu'elle avoit fait cette malice exprès pour incommoder les Dames fardées, dont quelques-unes qui avoient été Frondeuſes ne lui plaiſoient pas. Madame de Longueville que le dépit de voir le Roi & la Reine dans Paris malgré elle, retenoit à Chantilli ſous prétexte d'y boire des eaux, voulut ſe ſervir de cette occaſion pour y revenir

de

de bonne grace. Elle avoit régné dans l'Hôtel-de-Ville pendant le ſiége de cette grande Ville, elle y avoit commandé, & ſans doute que ce fut pour elle une choſe déſagréable d'y voir ſa puiſſance effacée, par une plus grande que la ſienne. Elle deſira, pour guérir ce dégoût, que la Reine l'envoyât convier au bal. Elle l'en fit prier par Madame la Princeſſe, & lui en fit parler par ſes amis; mais la Reine, qui n'avoit nulle envie de la traiter ſi bien, répondit froidement à Madame la Princeſſe, qu'elle craignoit de l'incommoder. Il fallut enfin que Monſieur le Prince s'en mêlât, ce qu'il fit de concert avec Madame la Princeſſe ſa mere, afin qu'il parût au public que cette Princeſſe, malgré les diviſions paſſées, étoit recherchée de la Reine.

La Reine, cédant à cette derniere attaque, me fit l'honneur de m'en parler avec chagrin, & me dit qu'elle s'étonnoit que cette glorieuſe Madame de Longueville eût fait tant d'efforts pour obtenir ſi peu de choſe. Je conclus avec elle, que cette même gloire avoit ſans doute convié Madame de Longueville à cette humilité, & qu'elle avoit voulu que ſes careſſes fiſſent voir qu'en tous partis elle étoit conſidérée.

Ce régal Royal fut donné & reçu avec une pleine ſatisfaction, tant du côté du Roi, de la Reine & de toute la Cour, que du côté des Bourgeois. Le jour fut beau & frais, & les Dames n'eurent point trop chaud, parce que les fenêtres demeurerent toujours ouvertes pour les rafraîchir. Le Roi, ſelon ſa coutume, mena danſer Mademoiſelle; le Prince de Condé, Mademoiſelle de Chevreuſe; Madame de Longueville fut menée par le Duc de Rohan, & le Duc de Mercœur ſe déclarant vouloir épouſer Mademoiſelle de Mancini, fut celui qui danſa avec elle. Cette journée finit par une magnifique collation; & ſur le ſoir il y eut un feu d'artifice qui fut beau. La Reine enſuite ramena le Roi au Palais Royal, qu'il étoit encore de bonne heure.

Pendant que la Cour paroiſſoit en bon état, le Parlement frondoit toujours un peu, & n'en laiſſoit pas paſſer une ſeule occaſion. Le mariage qui déplaiſoit à M. le Prince, s'avançoit, les articles ſe dreſſoient : on promettoit l'Amirauté au Duc de Vendôme, & la ſurvivance à ſon fils, pour dot deux cents mille écus, & le premier Gouvernement qui vaqueroit. Monſieur le Prince ne dit plus mot là-

deſſus ; mais il reſſembla au Parlement : il gronda ſur d'autres ſujets. Le Duc de Bouillon, & le Vicomte de Turenne, pourſuivirent leur rembourſement de Sedan : on leur avoit fait eſpérer l'Auvergne, Château-Thieri, & pluſieurs autres Villes, ce qu'ils n'avoient point encore. Monſieur le Prince les protégea hautement ; & parlant de leur affaire au Chancelier, il s'emporta & jura contre lui, diſant d'un ton de grande colere, que Monſieur le Cardinal lui avoit promis de les ſatisfaire, & qu'il falloit qu'il le fît. Le Duc de Longueville, qui vouloit profiter des intrigues de Madame ſa femme, ſe déclara vouloir qu'on lui donnât le Pont-de-l'Arche, ſitué ſur la Riviere de Seine à quatre lieues de Rouen. Le Prince de Condé en fit ſon affaire, il en parla au Miniſtre, & dit au Duc de Longueville que c'étoit une affaire faite, & que le Cardinal ne lui avoit demandé que huit jours pour y faire réſoudre la Reine.

D'autre côté, on preſſa le Cardinal de raccommoder l'affaire des Capitaines des Gardes, qui depuis leur déſordre & leur exil étoit demeurée ſans remede. Il répondit à leurs amis qu'il en parloit ſouvent à la Reine, mais qu'il n'avoit pu

gagner ſur ſon eſprit de leur pardonner. La Reine, ſouvent d'accord avec ſon Miniſtre pour ſe faire plus terrible qu'elle ne l'étoit, mais à qui par ſon propre mouvement l'action des Capitaines des Gardes avoit déplu, proteſta publiquement qu'ils ne ſerviroient jamais tant qu'elle auroit du pouvoir en France. Le Cardinal Mazarin, qui ne craignoit pas en cette rencontre de diminuer l'éclat de ſa faveur, envoya le Tellier à la Reine pour lui en parler de ſa part, afin qu'il pût ſervir de témoin que c'étoit elle, & non pas lui, qui ne vouloit pas leur retour.

La Reine ne manqua pas de répondre à le Tellier, qu'elle étoit réſolue de ne ſe point relâcher; qu'en d'autres occaſions, elle prendroit le conſeil de Monſieur le Cardinal, comme plus capable qu'elle ſur toutes les affaires de grande importance; mais qu'en cela, elle croyoit en pouvoir juger elle ſeule, puiſqu'il s'agiſſoit de la Maiſon du Roi, dont elle ſavoit mieux que perſonne l'ordre & la coutume; qu'ils étoient des Officiers qui doivent obéir ponctuellement aux ordres du Roi; qu'ils avoient témoigné trop peu de reſpect pour elle, pour leur pouvoir pardonner ſi facilement. Le Tellier, ſoit qu'il eût apperçu

que la Reine avoit part à ce refus, ſoit qu'il fût lui-même trompé par le Cardinal, ou qu'il aidât à jouer la Comédie, proteſtoit à tous les amis de ces malheureux, que le Miniſtre n'étoit point cauſe de ce délai, & qu'il n'avoit pu juſques alors obtenir leur grace de la Reine.

Un jour le Tellier, ſur l'affaire des Capitaines des Gardes, me parut véritablement perſuadé que l'obſtacle de leur rétabliſſement venoit de la Reine; & parlant de la ſoumiſſion d'eſprit qu'il ſembloit que la Reine avoit pour les conſeils du Cardinal Mazarin, qui étoit condamnée de beaucoup de gens, il me dit qu'elle n'étoit pas toujours ſi grande qu'on ſe l'imaginoit; qu'elle avoit beaucoup de lumieres, & qu'elle connoiſſoit clairement que la conduite de ſon Miniſtre étoit mauvaiſe en de certaines choſes; qu'elle voyoit bien qu'il faiſoit trop languir après les graces; que cela étoit cauſe qu'il lui reſtoit peu d'amis de ceux mêmes qui les recevoient, & lui rendoit ennemis tous ceux qui s'engageoient à y prétendre par ſes demi-promeſſes & ſes longueurs; que cette méthode lui faiſoit perdre beaucoup de créatures; qu'il ne ſavoit ſe déterminer ſur rien; qu'il ne ſe précautionnoit pas aſſez contre la haine de ſes

ennemis, & de même n'aimoit pas aſſez ſes amis. Il m'aſſura de plus que ſouvent elle lui avoit commandé d'avertir le Cardinal de toutes ces fautes, afin qu'il s'en corrigeât, & que par ſon changement il pût appaiſer le murmure de ceux qui avec quelque raiſon ſe plaignoient de lui. Mais quoiqu'elle n'approuvât pas toute la conduite de ſon Miniſtre, elle ne faiſoit jamais de plaintes contre lui, que celles qui pouvoient lui acquérir l'amitié publique, celles qui étoient fondées ſur ſa trop grande douceur, & ſur ce qu'il pardonnoit trop aiſément. Elle ſe croyoit obligée à le ſoutenir. Elle craignoit de s'affoiblir elle-même en l'affoibliſſant. Il me ſemble encore à propos de rapporter ſur ce même ſujet une converſation que le Commandeur de Jars & moi eûmes avec elle vers ces mêmes temps, qui s'accorde avec ce que le Tellier m'avoit dit. Cette Princeſſe nous parlant un ſoir des affaires publiques, elle vint ſur les particulieres, & en détail ſur les perſonnes, & nous dit: *Voyez-vous, on ſe trompe fort, quand on croit que la conſidération que nous avons pour ceux en qui nous nous confions, ait le pouvoir de nous cacher leurs défauts. Je les connois fort clairement en eux: mais comme per-*

ſonne n'en eſt exempt, je les excuſe. J'en ſuis fâchée, & ne les aime pas moins quand je trouve en eux les principales choſes, dont la fidélité & la sûreté ſont les premieres. Je me ſatisfais de celles-là, & ſouffre le reſte. J'ai même ce ſentiment en leur faveur, que je n'aime pas à publier leurs défauts, ni à me plaindre des fautes qu'ils font avec une bonne intention, & par leur humeur naturelle, dont ils ne ſont pas les maîtres. Je ne ſuis pas perſuadée que cette Princeſſe, ſi équitable dans ſes ſentimens, ait connu alors tout ce qui étoit blâmable dans l'ame du Cardinal Mazarin. Je croyois qu'elle avoit ſouvent à ſon égard des momens d'un grand diſcernement, & qu'elle n'approuvoit pas toujours ſa conduite ni toutes ſes actions. Elle avoit de même la bonté de les excuſer, comprenant bien que nul homme n'eſt parfait; mais ſes réflexions & ſes lumieres étoient un peu obſcurcies, parce qu'il travailloit avec ſoin à conſerver ſon eſtime, & que l'iniquité viſible qui le perſécutoit lui faiſoit voir ce Miniſtre comme la victime des malheurs qui ſuivent d'ordinaire les minorités des Rois. Elle croyoit dans ce temps-là qu'il portoit injuſtement ſur lui la haine que les envieux de ſa faveur avoient conçue

contre ſa place, plutôt que contre ſes défauts; & la pitié, de même que la raiſon & la juſtice, avoient beaucoup de part à ſa conſtance. On peut dire de plus, & avec vérité, pour faire connoître les ſentimens de la Reine ſur cet article qu'elle n'étoit pas tout à-fait aveugle dans la confiance qu'elle avoit en lui, & les remarques que j'en ai faites ailleurs le peuvent prouver. Ceux qui voyoient le Miniſtre, m'ont dit que la fermeté de la Reine, dont il recevoit toute ſa puiſſance & toute ſa gloire, lui déplaiſoit quelquefois autant qu'elle lui étoit néceſſaire & avantageuſe; qu'il s'en plaignoit à eux, leur diſant qu'elle l'embarraſſoit dans les choſes qu'elle regardoit comme étant utiles au ſervice de Dieu, à l'autorité Royale, & au bien public ou particulier; qu'il craignoit l'oppoſition qu'elle lui faiſoit en ces rencontres, & que la Reine s'amuſoit à ce que les dévots lui diſoient; qu'elle étoit opiniâtre, & qu'il avoit de l'inquiétude, toutes les fois qu'il falloit choquer ſon opinion ſur les affaires qui touchoient ſon cœur, par rapport à ſa conſcience & aux intérêts du Roi. Ses plaintes avoient commencé avec ſa faveur, & elles s'étoient augmentées à meſure que la Reine devenoit moins pareſſeuſe, & plus ſenſible

ble au bien de l'Etat, & à ce que ſa vertu l'obligeoit de faire.

Le Prince de Condé commençoit alors à donner la gêne au Cardinal Mazarin, pour avoir le Pont-de-l'Arche, & déjà le Miniſtre avoit mis cette affaire au rang des choſes que la Reine ne vouloit pas. Il eſt aiſé de juger par les ſentimens de cette Princeſſe, qu'elle n'étoit pas capable de goûter cette propoſition ; mais il lui eût été avantageux, à elle & à ſon Miniſtre, que Monſieur le Prince eût pu croire cette difficulté auſſi véritable qu'elle l'étoit en effet, & qu'il eût pu s'imaginer être refuſé plutôt par elle que par lui ; car comme toute la Cour, & le Prince de Condé en particulier, étoit trop perſuadé de ſon crédit, les excuſes de cette nature ne lui ſervoient de rien. Pendant le ſiége de Paris, le Duc de Longueville demanda cette place : le Miniſtre qui promettoit aiſément, pourvu qu'il pût avoir quelque temps à délibérer ſur l'exécution, avoit répondu à M. le Prince qui lui en parla ſur quelques propoſitions d'accommodement qui ſe firent alors, que cette grace ſe pourroit facilement accorder. Depuis cette eſpece de conſentement, Monſieur le Prince, mal content de lui, & raccommodé avec

ſa famille, l'avoit preſſé & en avoit tiré des paroles plus poſitives. Il en vouloit la concluſion, & le Cardinal ne le ſatisfaiſoit point, parce, diſoit-il, que la Reine y réſiſtoit.

(Le 10 Septembre.) Voilà donc Monſieur le Prince animé par lui-même & par toute ſa famille. Il parla en maître, & montra au Cardinal Mazarin de l'audace & du dépit. Le Miniſtre, ſur les plaintes de ce Prince, lui répondit pour ſa défenſe, que cette place étoit d'une telle conſéquence, qu'elle rendoit le Duc de Longueville le maître abſolu de la Normandie; & que lui, qui avoit l'honneur d'être premier Miniſtre, & en qui le Roi & la Reine avoient remis le ſoin de ſoutenir les intérêts de l'État, étoit obligé de le défendre. Comme ſur les inſtances de Monſieur le Prince, le Miniſtre eut ſouvent répondu de pareilles raiſons, Monſieur le Prince ne pouvant plus ſouffrir qu'il osât lui parler de la force qu'il devoit avoir à défendre l'État, lui qui l'avoit vu ſi foible, & qui croyoit l'avoir ſoutenu par ſa protection, en fit des railleries, & ſe moquant de ſa vaillance en cette occaſion, ou dans quelque autre ſemblable, il lui dit un jour en le quittant, *Adieu*, *Mars*; &

le traitant de ridicule, il alla ſe vanter dans ſa famille de cette parole, comme ſi elle eût été digne de l'immortaliſer. Le Miniſtre ſentit cet outrage : toute la Cour ſe troubla ſur cette querelle, & chacun forma des deſſeins ſur le mécontentement du Prince de Condé. Les Frondeurs ſe réveillerent, qui n'étoient pas fort endormis ; le Parlement fit du bruit ; & toute la Cour par cette brouillerie ſe trouva partialiſée. L'inquiétude fut grande parmi les faux amis du Miniſtre : les bienfaits qu'ils tenoient de lui, les obligeoient pas honneur à demeurer dans ſes intérêts : ils étoient au déſeſpoir de ne les pouvoir quitter, & commençoient à méditer par quelles voies ils s'en déferoient. Ils s'imaginerent qu'ayant déjà la haine de tout le Royaume, il ne pourroit ſubſiſter s'il perdoit l'amitié de M. le Prince : & que c'étoit mauvais ſigne pour lui de ce que le Sang Royal l'abandonnoit. La Reine, ſuivant ſon inclination naturelle qui alloit à la fermeté ; auſſi vigilante, auſſi forte, & auſſi confiante ſur elle-même qu'à ſon ordinaire, dit tout haut : *Qu'elle ne donnera point le Pont-de-l'Arche au Duc de Longueville ; que cela étoit tout-à-fait contre les maximes de l'État ; & qu'elle ne ſe*

ſoucie pas de tout ce qui en peut arriver pourvu qu'elle faſſe ſon devoir.

Cette réſolution étoit louable, & l Miniſtre faiſoit ſon devoir, de refuſe cette place au Prince de Condé, en ſ ſervant des raiſons de la Reine pour évi ter de lui faire ce préſent; mais il n voyoit pas qu'il étoit dans une trop gran de foibleſſe pour oſer ſoutenir la coler d'un Prince du Sang dans une Régence qui naturellement diminue la puiſſanc Royale, & augmente celle des Princes Nous le verrons donc en ceci, comm en beaucoup d'autres occaſions, con traint de céder à leur autorité, & con ſeiller à la Reine malgré elle & malgr lui, de ſe laiſſer vaincre. Nous verron auſſi bientôt après, qu'il eſt dangereu aux Princes du Sang d'offenſer leurs Rois qui ſont quelquefois obligés de faire d grands coups, pour maintenir leur au torité; & à leurs Miniſtres de promet tre légérement des graces de grande im portance, à des perſonnes d'une qua lité à ſe faire tenir ce qu'on leur pro met. Pendant deux ou trois jours, l Reine, Monſieur le Prince & le Miniſ tre, ſe regardoient avec aſſez d'embar ras. Un jour néanmoins, lui & le Mi niſtre parlerent au Conſeil aſſez long

temps enſemble ; mais ce ne furent que des diſcours indifférens. Quand la Reine étoit contrainte par bienſéance de lui répondre, elle le faiſoit civilement & ſans entrer en matiere ; mais elle évitoit le plus qu'il lui étoit poſſible de ſe laiſſer entamer ſur cette affaire.

Enfin, (le 14 Septembre) le Tellier alla trouver Monſieur le Prince de la part du Cardinal. Il lui dit qu'il avoit encore parlé à la Reine de ſa prétention, & que Sa Majeſté, connoiſſant de quelle importance étoit cette place, ne pouvoit conſentir qu'elle demeurât au pouvoir du Duc de Longueville, parce qu'elle craignoit qu'un jour le Roi ſon fils ne lui en fît reproche ; qu'ainſi il étoit contraint de lui dire qu'il n'avoit pu gagner cela ſur ſon eſprit ; qu'il le ſupplioit de vouloir conſidérer ſes raiſons, & ne pas trouver mauvais s'il ne pouvoit le ſervir en cette occaſion.

Monſieur le Prince répondit à cet Ambaſſadeur, qu'il le prioit d'aller trouver Monſieur le Cardinal, pour lui dire qu'il ne veut plus être ſon ami ; qu'il ſe tient offenſé de ce qu'il manque de parole, & qu'il n'eſt pas réſolu de le ſouffrir ; qu'il ne le verra jamais que dans le Conſeil ; & qu'au lieu de la protection

qu'il lui avoit donnée juſques alors, il ſe déclaroit ſon ennemi capital. Sur cette réponſe, le Cardinal manda à Monſieur le Prince, que cela étoit bien étrange, qu'il ſe laiſsât gouverner par Madame ſa ſœur & par le Prince de Conti ſon frere, après ce que lui-même lui avoit dit de l'un & de l'autre; & que pour lui, il ſeroit toujours ſon ſerviteur. Cette harangue déplut à Monſieur le Prince: il ne voulut pas qu'on pût croire de lui qu'il ſe laiſsât gouverner; mais elle fut agréable à Madame de Longueville: ce fut une marque certaine & publique du pouvoir qu'elle commençoit d'avoir ſur Monſieur le Prince.

Voilà toute la Cour, à ce bruit, qui court chez Monſieur le Prince. Les Frondeurs furent ravis de le voir leur Chef, & d'eſpérer qu'ils pourroient un jour combattre ſous ſes Enſeignes: ils ne doutoient pas qu'ils ne puſſent avec lui renverſer la France à leur gré; & cette illuſion leur étoit agréable. Quelques-uns même de ceux qui avoient les premieres Charges de la Maiſon du Roi, Officiers de la Couronne, le furent voir, & le petit nombre de fideles en apparence qui n'y alla pas, ne l'en aimoit pas moins. Les perſonnes attachées au Duc d'Or-

léans ſuivirent l'exemple des autres, & diſoient pour leur excuſe, que Monſieur le Prince étoit parent de leur maître. Ceux qui étoient attachés au Roi & à la Reine, alléguoient pour leur juſtification, que le Roi & elle étoient neutres; que cette querelle étoit particuliere entre le Prince de Condé & le Miniſtre; qu'ils étoient bons ſerviteurs de leurs Majeſtés; que ſi Monſieur le Prince faiſoit un Parti, ils l'abandonneroient auſſi-tôt; mais que les choſes demeurant dans les termes où elles étoient, ils ne pouvoient pas manquer d'offrir leurs ſervices à un premier Prince du Sang. Leur procédé néanmoins étoit blâmable : cette querelle étoit celle du Roi & de la Reine; le droit & la raiſon étoient du côté de la Régente & de ſon Miniſtre. Il y eut donc peu de ſages qui demeurerent attachés à leur devoir; & ceux que l'honneur & la probité tenoit dans cet état violent, parloient peu, balançoient entre les deux, & demeuroient ambigus ſans ſe déclarer ni pour ni contre.

Du nombre de ceux qui ſe dirent du parti & des amis du Miniſtre, deux eurent à ſe juſtifier à lui d'avoir viſité M. le Prince. Leur excuſe fut qu'ils l'avoient vu ſans lui parler ni faire offre de leur

ſervice. Ces deux furent le Duc de Candale & Gerſé. Le dernier étant chez Monſieur le Prince, pour réparer les viſites qu'il lui faiſoit, en parlant du Miniſtre, dit qu'il étoit bien fier, & qu'il témoignoit par ſon indifférence qu'il ne craignoit rien. Le Cardinal, en effet, faiſoit la meilleure mine du monde; & quand quelqu'un lui faiſoit des complimens ſur cette affaire, il répondoit froidement qu'il n'avoit point d'ennemis; qu'il ſouhaitoit ſervir Monſieur le Prince; qu'il étoit fâché de ſon mécontentement; que la Reine étoit celle qui ne vouloit pas lui accorder ce qu'il demandoit; & qu'on lui faiſoit plaiſir de ne lui point faire d'offre ſur ce ſujet. Il diſoit de plus, qu'il ne vouloit point ſe déclarer contre Monſieur le Prince à qui il avoit de l'obligation, & qu'ayant pour protecteur le Roi & la Reine il ne craignoit rien.

Beaucoup de ſages ambigus travailloient à la paix, & particuliérement le Duc de Rohan, qui étoit obligé au Prince de Condé & au Miniſtre tout enſemble, & qui voulant ſe conſerver avec tous les deux, ſouhaitoit de les voir accommodés : mais il falloit pour y parvenir une plus grande voie, c'eſt-à-dire, que l'intérêt, le maître de la Cour, s'en mêlât,

Le Duc d'Orléans pour plaire à la Reine, qui ne pouvoit plus diſſimuler, & qui avoit de la peine à ne pas éclater contre Monſieur le Prince, y contribua beaucoup. En voici les motifs. L'Abbé de la Riviere, pour obliger le Cardinal à ſoutenir ſa nomination à Rome, & pour le bien commun de l'État, preſſa ſon Maître d'y travailler. Monſieur, par ſon propre ſentiment, voyant le Miniſtre en mauvais état, auroit été aſſez content alors de l'abandonner, & en ce cas auroit deſiré d'en mettre un en ſa place qui auroit été de ſes créatures. Il craignoit, ſoutenant davantage le Cardinal, qu'il ne lui arrivât d'avoir part à la haine publique, & à celle de tous les honnêtes gens du Royaume, qui ſans un véritable fondement de juſtice & de raiſon, faiſoient profeſſion de le mépriſer. Mais ſon favori n'aimoit pas les Frondeurs, ſi bien qu'il craignoit l'empire que facilement ils pourroient acquérir ſur l'eſprit de ſon Maître, s'il entroit dans leurs ſentimens : il lui dit donc, à ce qu'il me conta lui-même, qu'il étoit dangereux de laiſſer former à Monſieur le Prince de ſi hautes entrepriſes, que dans la conjoncture du temps il auroit toute la France pour lui, & qu'il valoit mieux le laiſſer vivre à la

Cour & conſerver ſa ſupériorité ſur lui, que le laiſſer faire un ſi grand parti, dont les maux pourroient aller à de fâcheuſes extrêmités : il lui fit enfin connoître que ſelon l'état préſent des choſes, il falloit qu'il maintînt le Miniſtre. La Reine fit auſſi-tôt de grands reproches à ce Prince, de ce qu'il ne s'étoit pas aſſez déclaré pour elle : & preſſé de tant de côtés, il fallut qu'il montrât publiquement qu'il vouloit ſe mêler de cette grande affaire. Monſieur le Prince, qui par ſon inclination n'avoit pas de penchant à la guerre civile, ſachant l'intention du Duc d'Orléans, alla le voir, & demeura longtemps enfermé avec lui. Ce Prince le pria de ne point ſouffrir qu'un parti ſe formât par cette preſſe de mutins & d'eſprits factieux qui l'environnoient déjà, & le conjura de préférer le repos public aux ſentimens particuliers. Monſieur le Prince lui promit de fuir pour quelques jours cette inutile oſtentation : il lui remit ſes intérêts entre les mains, & donnerent tous deux la commiſſion à l'Abbé de la Riviere de travailler à cette paix. Madame de Longueville & le Prince de Conti ne le vouloient pas, ils avoient de vaſtes deſſeins, qui leur faiſoient peut-être ſouhaiter de devenir, comme avoient été au-

trefois ſous Charles VIII Madame de Beaujeu & ſon mari, qui avoient chaſſé le Duc d'Orléans, & qui gouvernerent l'État à leur fantaiſie une aſſez longue ſuite d'années. Quand ils virent que l'Entremetteur étoit nommé, ils lui firent offrir ſous main, à ce qu'il m'a dit depuis, qu'ils conſentiroient à l'établir premier Miniſtre à la place du Cardinal, s'il vouloit s'accommoder avec eux & porter ſon Maître à conſentir à la ruine de celui qu'ils deſiroient chaſſer. L'Abbé de la Riviere ne voulut point écouter cette propoſition: il faiſoit profeſſion d'aimer l'État; mais il crut peut-être auſſi que n'étant point encore Cardinal, il ne pourroit pas ſe ſoutenir dans cette grande place. Il eut peur, voyant de l'incompatibilité à pouvoir accommoder les intérêts de ſon maître avec l'ambition de Madame de Longueville, que le Prince de Conti, pour le perdre enſuite de leur traité, ne lui ôtât tout de nouveau la nomination de la France; & au milieu de tant de périls, il fut aſſez ſage pour les vouloir tous éviter. Cette propoſition, qui le faiſoit premier Miniſtre, qui de ſoi étoit chimérique, devoit paroître telle à celui à qui elle fut faite; & il eſt à préſumer que l'impoſſibilité fut connue de

Madame de Longueville, du Prince de Conti & du Prince de Marſillac. Ils la firent ſans doute à l'Abbé de la Riviere ſur ce fondement, qu'il faut tout haſarder avec ceux qui ont un grand intérêt, à cauſe qu'il eſt aiſé de les éblouir, en leur faiſant voir les moyens d'arriver à ce qu'ils deſirent : il n'importe qu'ils ſoient bons, leurs paſſions pour l'ordinaire les empêchent de les examiner, & le moindre eſpoir leur ôte la raiſon. Je ne ſais ſi la ſienne ne fut point altérée par une ſi belle tentation ; mais alors comme on ne vit en lui que de droites intentions, il eſt juſte de louer ſa retenue.

Les deſſeins de Madame de Longueville étant échoués, ou n'ayant été, comme je l'ai cru, que foiblement propoſés, & de même légérement reçus, on en demeura dans les termes de l'accommodement : il fallut de tous côtés y penſer tout de bon. Madame la Princeſſe, nonobſtant cette querelle, ne laiſſoit pas de venir chez la Reine, & demeuroit quelquefois long-temps avec elle, parlant de choſes indifférentes ; mais quand il y a des ſujets de dégoût entre les perſonnes qui ſe voient, ces ſortes de viſites ſont ennuyeuſes de part & d'autre, & il eſt néceſſaire pour le bien de la ſociété de

les écouter autant que la bienſéance le peut permettre. La Reine en ce temps-là étoit aſſez ſouvent ſeule. Les Ducheſſes de Chevreuſe & de Montbazon, anciennes ennemies de Madame de Longueville, vinrent s'offrir à elle. En même temps auſſi le Duc de Beaufort, attaché de tout temps à Monſieur le Duc d'Orléans, & malgré l'oppoſition qu'il avoit toujours eue à la famille de Condé, alla s'offrir à Monſieur le Prince, parce que dans la Cour l'intérêt l'emporte toujours ſur la haine & ſur l'amitié, & que le plus grand qu'il eût alors étoit de ſe faire craindre du Cardinal Mazarin.

Monſieur le Prince vint chez la Reine (le 15 Septembre), ſuivi d'une grande troupe de Courtiſans, Il fut aſſez long-temps avec elle, & le Miniſtre étoit en tiers. Leurs diſcours furent de choſes communes; Mais le Prince de Condé adreſſa ſa parole au Cardinal par deux ou trois fois, qui fut une marque de quelque radouciſſement. Madame de Longueville, alarmée de cette viſite, & qui avoit peur que Monſieur le Prince ne ſe relâchât de ſa prétention du Pont-de-l'Arche, diſoit à ſes confidens, qu'il avoit de la peine à ſe ſéparer de la Cour; qu'il n'auroit pas été ſi terrible s'il eût

ſenti plus de vigueur & de force dans le cabinet, & murmuroit contre lui de ce qu'il ne ſoutenoit pas ce qu'il entreprenoit avec aſſez de hauteur. Le Duc de Rohan me dit alors, qu'en trois jours de brouillerie ce Prince s'étoit repenti plus de trois cens fois, tant il lui étoit difficile d'aller contre ſon inclination.

Le lendemain, (16 Septembre) il vint au Conſeil, où il entretint le Duc d'Orléans de ſa prétention, & affecta de parler tout haut, afin que la Reine le pût entendre. Il dit à Monſieur, qu'il le ſupplioit de ſe ſouvenir que le Pont-de-l'Arche lui avoit été promis par le Miniſtre de ſon conſentement ; & que cela étant, il étoit obligé de ſoutenir ſes intérêts. Quand il fut parti, de grandes converſations ſe firent entre la Reine, le Duc d'Orléans, le Miniſtre, l'Abbé de la Riviere & le Tellier. Ce fut en ce Conſeil, que l'on prit des meſures pour appaiſer ce différend, qui furent enfin au déſavantage du Roi & de la Reine ; & cette Princeſſe, malgré ſes ſentimens magnanimes, eut la honte de ſe dédire de toutes les proteſtations qu'elle avoit faites de ne donner jamais cette place au Duc de Longueville. Elle n'en doit point être blâmée : elle ſoutint l'intérêt du Roi

tant qu'il lui fut poſſible ; mais elle fut abandonnée de tous ceux de qui elle pouvoit avoir du ſecours : le Cardinal Mazarin n'oſa parler contre Monſieur le Prince ; & le Duc d'Orléans, par le conſeil de l'Abbé de la Riviere, fut d'avis de le contenter. Avec ce ſecours, le Prétendant devint ſi fort, qu'il étoit impoſſible de lui rien refuſer. Après ce Conſeil, le Prince de Marſillac parla long-temps à l'Abbé de la Riviere, & le preſſa inſtamment d'entrer dans leurs deſſeins, & d'accepter les offres qu'on lui avoit faites ; ce qu'il refuſa tout de nouveau par les raiſons que j'ai déjà dites ; mais ſelon mes lumieres, cette ſeconde attaque fut plus forte que la premiere. La Reine s'en apperçut, & comme le Prince de Marſillac lui étoit ſuſpect par l'étroite liaiſon qu'il avoit avec Madame de Longueville, elle demanda à l'Abbé de la Riviere de quoi ils avoient parlé enſemble. Il diſſimula, & lui répondit froidement qu'ils avoient parlé en termes généraux de l'affaire préſente. Il m'a dit depuis, en me contant cette aventure, qu'il ne fut jamais ſi embarraſſé, parce que cette penſée l'occupoit de ſorte, quand la Reine lui fit cette queſtion, qu'il ne put s'empêcher de rougir & de ſentir

quelque trouble dans ſon ame, par l'imagination de la grandeur de la choſe dont il étoit queſtion. Si elle eût pu ſavoir la cauſe de leur entretien, elle lui auroit ſu bon gré de ce qu'il venoit de refuſer, parce que ſi, par un prodige qui ne ſe peut preſque comprendre, cette liaiſon du Duc d'Orléans, de Monſieur le Prince, du Prince de Conti, & de Madame de Longueville eût pu ſe faire, il auroit ſans doute cauſé beaucoup de maux à l'État : mais la Reine auroit pu lui dire qu'il ne refuſoit rien, & qu'il étoit impoſſible d'affoiblir ſa Puiſſance au point d'être forcée de prendre un Miniſtre par le choix & la volonté de Madame de Longueville ; ni même que cette Princeſſe le lui pouvant donner, eût voulu deſtiner le Favori du Duc d'Orléans à cette place. La Reine pouvoit lui dire encore, qu'il auroit mieux fait s'il n'avoit point favoriſé auprès du Duc d'Orléans la prétention du Pont-de-l'Arche ; car ſi par l'intérêt de ſon Chapeau il n'avoit pas cru devoir obliger le Prince de Conti, & Madame de Longueville, la Reine & le Duc d'Orléans étant de même ſentiment, Monſieur le Prince, qui n'avoit pas d'inclination à la guerre ne l'auroit pas faite pour agrandir d'une place le Gouvernement

nement du Duc de Longueville. La conduite de l'Abbé de la Riviere pouvoit donc alors être d'une dangereuſe conſéquence au ſervice du Roi & de la Reine. Il étoit néanmoins bien intentionné pour conſerver la paix de la famille Royale : il en inſpiroit le deſir dans l'ame de ſon Maître ; mais il vouloit peut-être laiſſer voir à la Reine, qu'elle pouvoit perdre l'amitié de ce Prince, afin que cette crainte forçât le Miniſtre à le conſidérer davantage. Les oreilles du Duc d'Orléans étoient toujours favorables aux Frondeurs ; il étoit leur confident ſur les bravades qu'ils faiſoient en peſtant contre le Miniſtre : & le jour qu'il les avoit écoutés, il reprenoit des forces pour le lendemain. Cette condeſcendance augmentoit leur hardieſſe & leur rebellion : elle augmentoit auſſi la timidité de l'Abbé de la Riviere : il ſe connoiſſoit petit par lui-même, & il craignoit toutes les Puiſſances tant légitimes, que celles qui ne l'étoient pas. Outre le reſpect qu'il devoit à Monſieur le Prince, il le redoutoit beaucoup, & lui vouloit montrer qu'il deſiroit de le ſervir. Il vouloit par les raiſons déjà dites, plaire au Prince de Conti & à Madame de Longueville. Il ne vouloit pas non plus paroître con-

traire aux Frondeurs, de peur d'en être haï & opprimé, par la liberté qu'ils avoient de parler au Duc d'Orléans contre lui, de même que contre le Miniſtre. Si bien, que ſans manquer de fidélité à ce Prince, ni de bonnes intentions pour le ſervice du Roi, on peut dire avec vérité qu'il ne faiſoit pas aſſez pleinement ſon devoir, & que cette ambiguité cauſoit de grands embarras au Miniſtre, qui ſe voyoit en but à tous les différens partis des peuples, quand on vouloit qu'il le fût, balloté par l'intrigue des cabales, menacé par le premier Prince du Sang, & ſa place offerte à d'autres, comme ſi en effet il eût été le rebut de la fortune. Cependant, elle le tenoit toujours par la main, & le deſtinoit par les maux qu'elle lui faiſoit ſentir à de plus grands biens que ceux qu'elle lui avoit faits juſques alors : & la fermeté de la Reine lui pouvoit faire eſpérer de nouvelles élévations, lorſqu'il ſembloit le plus abaiſſé. Mais comme le monde ſe laiſſe toujours emporter aux apparences des choſes préſentes, il y avoit alors de la gloire à le mépriſer, & les grands & les petits en faiſoient profeſſion publique. Le Chevalier de Guiſe, qui juſques-là avoit été de ſes amis, lui demanda une Abbaye. Il la

lui refuſa pour l'avoir déjà promiſe à un autre. Ce Prince Lorrain, étant piqué de ce refus, & ne craignant plus ſa faveur, lui dit qu'il ſe tenoit déſobligé de ce procédé. Le Cardinal lui répondit froidement, qu'il falloit ſe réſoudre à le tenir pour offenſé : mais lui ſans l'écouter, ſe plaignant hautement, lui repliqua qu'il lui avoit promis cette Abbaye, qu'il ne tenoit point ſa parole, & que pour lui, il ne vouloit plus être de ſes amis. De ce pas là, il alla faire offre de ſon ſervice & de ſon amitié à Monſieur le Prince, qui le reçut avec joie.

L'Abbé de la Riviere (le dix-ſeptieme Septembre), après avoir pris ſes meſures de part & d'autre, va trouver Monſieur le Prince, & lui accorde le Pont-de-l'Arche de la part de la Reine, avec mille douceurs de celle du Miniſtre, qui lui manda qu'il avoit toujours eu intention de le ſervir : mais que juſques-là il ne l'avoit pu perſuader à la Reine. L'Abbé, de ſon côté, n'ayant que trop bien fait, pour faire réuſſir cette négociation à ſon contentement, lui fit ſentir qu'il avoit travaillé avec ſoin à ſa ſatisfaction : & ſes peines avoient pour fondement l'eſpoir de la rétribution.

Le Duc de Saint Simon, fidele au Roi,

& qui avoit l'honneur, par la Ducheſſe ſa femme, d'être parent de Monſieur le Prince, l'ayant vu dans cet engagement, s'en étonna. Il avoit été le trouver, pour lui dire qu'il étoit au déſeſpoir de le voir ſi attaché à cette prétention du Pont-de-l'Arche. Il lui avoit repréſenté les périls où il s'expoſoit, en irritant la Reine, & en pouſſant les choſes à cette extrêmité. Le Prince lui répondit qu'il avoit raiſon, qu'il lui étoit obligé de ſes conſeils, qu'il les eſtimoit : mais qu'il s'étoit engagé à Madame de Longueville, & qu'il lui étoit impoſſible de ſe tirer de cet embarras : qu'il lui feroit plaiſir d'aller trouver le Duc de Longueville, & qu'il ſeroit ravi qu'il pût le perſuader de ſuivre ſes avis. Le Duc de Saint Simon, comme je l'ai ſu par lui-même, y fut : & après lui avoir repréſenté qu'il feroit une action louable & juſte, de s'oppoſer aux deſirs de Madame de Longueville, ce Prince, après l'avoir écouté, lui fit un grand éclat de rire ; & voulant tourner en ridicule ſa fidélité & ſes ſages avis, il lui dit : *Je ſais qu'on dit à la Cour, que je me veux faire Duc de Normandie : je n'en ai pas le deſſein, & vos ſentimens ſont beaux & généreux ; mais avouez le vrai, ce ſeroit un beau coup à faire, & à*

vous, de vous faire Duc de Guienne. Ces paroles du Duc de Longueville ſont mépriſables, & la raillerie ne les excuſe point ; mais le deſir que le Prince de Condé avoit témoigné de vouloir ſe délivrer de cet engagement, marque que ſes intentions étoient innocentes. Il ne put donc éviter ce malheur, qui terniſſoit la gloire des belles & grandes actions de ſa vie, qui toutes avoient été juſques-là avantageuſes à l'État, & utiles au ſervice du Roi. Malgré ſes lumieres & ſa raiſon, il perſiſta à vouloir participer à l'aveuglement où ſa famille étoit tombée : il voulut cette place ; & il fallut le ſatisfaire.

Le Cardinal s'étoit donc réſolu à contenter le Prince de Condé, quand il avoit vu les embarras qui lui tomberoient ſur les bras s'il y réſiſtoit davantage : il ne ſouhaitoit pas alors un plus grand bien que celui d'éviter les périls préſens pour arriver à la Majorité du Roi, & par elle il attendoit le remede de tous ſes maux. Auſſi, le Tellier qui le connoiſſoit parfaitement, diſoit de lui qu'il ſongeoit ſeulement à paſſer la journée en laquelle il vivoit.

Quand Monſieur le Prince eut accepté le don qu'on lui faiſoit, il alla auſſi-tôt

trouver le Duc d'Orléans pour l'en remercier. Il le ſuivit enſuite chez la Reine, à qui il rendit les graces qu'il lui devoit de ce préſent. Elle commanda auſſi-tôt qu'on allât chercher le Miniſtre, afin qu'il vînt prendre part à cet accommodement, & à la converſation qui fut publique, aſſez civile de la part de Monſieur le Prince, & entiérement ſoumiſe de celle du Cardinal. Le Maréchal de Villeroi, un peu après, tira Monſieur le Prince à part, & lui demanda s'il étoit content, s'il n'étoit rien reſté dans ſon cœur qui pût troubler la Cour à l'avénir; & que ſi le mariage du Duc de Mercœur lui déplaiſoit encore, on le prioit de le dire, parce qu'il étoit inutile de lui accorder les autres graces qu'il avoit demandées, ſi elles ne pouvoient pas produire l'entiere union que le Miniſtre deſiroit d'avoir avec lui. Monſieur le Prince lui répondit, à ce que me conta ce Maréchal le jour même, qu'il étoit content, & que pour le mariage, ſoit qu'il lui déplût ou non, ayant donné ſon conſentement pour cela, il ne s'en vouloit plus plaindre; & que pour lui, il ſeroit toujours porté à rendre à la Reine tous les reſpects qu'il croyoit lui devoir. Quoique ces paroles paruſſent

cacher un certain mécontentement ſecret, elles n'auroient point eu ſans doute de mauvais effets, ſi ce Prince n'avoit point eu de ſœur; mais il étoit ſi puiſſamment preſſé du côté de cette Princeſſe, que ce bienfait de la Reine, qu'il connut lui avoir été accordé par elle contre ſon gré, ne ſervit qu'à lui faire prendre goût à la tyrannie. Le mariage du Duc de Mercœur & de Mademoiſelle de Mancini, qui ſans cela ne l'eut point fâché, fut le prétexte dont Madame de Longueville ſe ſervit encore pour l'animer contre le Miniſtre. Toute cette cabale diſoit que le Cardinal ne pouvoit plus douter qu'il n'offenſât Monſieur le Prince en le faiſant, puiſque la choſe ayant été en état de ſe rompre, Monſieur le Prince lui avoit dit qu'il lui faiſoit un fort grand plaiſir de lui apprendre cette nouvelle, & qu'il en verroit toujours la rupture avec joie. La Reine me fit l'honneur de me dire auſſi ce même jour, comme je lui parlois des diſcours que les ſerviteurs de Monſieur le Prince faiſoient ſur ce ſujet, qu'il ne lui avoit jamais témoigné d'averſion contre cette affaire, & qu'enfin elle n'étoit pas obligée de ſuivre aveuglément toutes ſes fantaiſies; qu'elle vouloit l'achever, & qu'elle connoiſſoit

par l'averſion que tout le monde avoit à ce mariage, combien cette alliance étoit avantageuſe au Cardinal. La Reine voyoit clairement que ſon Miniſtre étoit étrangement haï, puiſqu'elle jugeoit elle-même, que ce qu'on croyoit lui être un bien, étoit eſtimé un grand mal par tous ceux qui compoſoient la Cour. Elle connoiſſoit elle-même que cette haine étoit injuſte, & que le Prince de Condé qui ne pouvoit raiſonnablement demander à ſon Miniſtre de ne pas donner ſa niéce au Duc de Mercœur, lui devoit être du moins obligé de ſa reſpectueuſe ſoumiſſion. Elle étoit grande en effet, puiſqu'il lui avoit fait dire qu'il deſiroit préférer ſon amitié aux avantages de ſa famille, & à ſes propres intérêts.

Le ſoir de cet accommodement, Monſieur le Prince voulut donner à ſouper au Duc d'Orléans, & au Cardinal Mazarin, qui fut mené par Monſieur, qui voulut perfectionner ſon œuvre par cette familiarité. Après les ſaluts ordinaires, les deux ennemis reconciliés entrerent ſeuls dans un Cabinet, où ils furent aſſez longtemps enſemble. Ils parurent en ſortant de ce lieu aſſez ſatisfaits; & néanmoins on remarqua que le reſte du ſoir fut grave & froid : & on jugea par ce ſilence

que

que les affaires n'étoient pas en bon état, quand ils ſe quitterent. Le Duc d'Orléans s'en retourna chez lui à Luxembourg, & laiſſa le Cardinal Mazarin ſeul chez Monſieur le Prince, reprendre ſon chemin vers le Palais Royal; ce qui donna une grande terreur à quelques Italiens de ſa ſuite, qui eurent peur d'un coup à la mode de leur pays, un d'eux me le dit en confidence.

L'intervalle de cette réconciliation fut ſi petit, que le lendemain Monſieur le Prince, à qui on avoit propoſé d'aller ſouper chez le Cardinal n'y fut point: au contraire, on ſut qu'il avoit pris médecine ſans nul beſoin; & chacun diſoit ce ſecret à l'oreille de ſon ami. Le jour d'après, le Prince de Condé mena ſouper chez Prud'homme, Baigneur renommé, une troupe de Frondeurs, tous ennemis déclarés du Miniſtre. Les Conviés étoient le Duc de Beaufort, le Duc de Retz, le Duc de Rohan, le Maréchal de la Mothe, le Marquis de Noirmoutier, Laigue, & le Coadjuteur. Le Vicomte de Turenne y fut auſſi, qui pour lors étoit aſſez brouillé avec le Miniſtre, mais qui néanmoins gardoit encore quelques meſures à ſon égard. Toutes ces perſonnes ne deſiroient rien tant que

d'engager M. le Prince dans leur querelle, & dans leurs intérêts; ſi bien qu'il fut dit en ce repas beaucoup de paroles trop fortes & trop hardies pour être ſouffertes par un prince, qui dans le vrai n'avoit nul ſujet de ſe plaindre, & à qui la Reine venoit de faire un ſacrifice, qui par la douleur qu'elle en avoit eue ne devoit pas être compté pour rien. Le bruit en eût été encore plus grand, ſans la ſageſſe du Duc de Rohan, qui rabattit par ſon ſérieux, tant qu'il lui fut poſſible, les effets de la gaieté frondeuſe. La diſcrétion de ce Duc attira celle de Monſieur le Prince, qui trouvant à propos de modérer cet excès, & de ne pas porter les choſes à l'extrêmité, dit tout haut, parlant du Cardinal, qu'ils étoient raccommodés enſemble, & qu'il iroit chez lui comme chez les autres.

Ce ſoir fut d'un grand ſcandale à la Cour. On tira de-là des conſéquences infaillibles de l'état où étoit l'eſprit & le cœur de Monſieur le Prince. La Reine en fut piquée : elle me fit l'honneur de m'en parler, rougiſſant de dépit, de voir qu'elle venoit de lui accorder le Pont-de-l'Arche, & que ce bienfait ſi contraire aux intérêts du Roi ne finiſſoit point ſa mauvaiſe humeur. Quand on

demanda raiſon à Monſieur le Prince de ce procédé, il répondit que puiſque le Cardinal prenoit liaiſon avec ſes ennemis, il en vouloit faire de même avec les Frondeurs, afin de lui rendre la pareille. Le Cardinal, peu de jours après eut la goutte. Monſieur le Prince le fut voir, mené par le Duc d'Orléans; mais il n'y tarda guere, puis revint chez la Reine. Elle lui nomma le Cardinal, & le mêla dans la converſation, pour voir ce qu'il diroit. Il n'y entra nullement, & affecta de changer de diſcours aux endroits où la bienſéance l'obligeoit de répondre. Il n'y retourna pas ſi-tôt, & ne laiſſoit pas de venir au Conſeil chez la Reine, montrant avec audace ne ſe ſoucier de rien. Il agiſſoit d'ailleurs avec le Duc d'Orléans d'une maniere extrêmement ſoumiſe : il le recherchoit beaucoup; & ſans ſe plaindre davantage du mariage du Duc de Mercœur, il lui diſoit qu'à ſa ſeule conſidération il ſigneroit au Contrat avec joie, puiſqu'il témoignoit s'intéreſſer en cette affaire : mais qu'il le ſupplioit très-humblement de lui laiſſer ſes ſentimens libres, à l'égard du Duc de Mercœur, de ſa famille, & du Cardinal.

Le Duc de Vendôme, pere du Duc

de Mercœur, qui ne vouloit pas ſans faveur & ſans puiſſance s'allier au Miniſtre, voyant ſes deſſeins traverſés, & que tant d'obſtacles embarraſſoient le Cardinal, lui dit qu'il s'étonnoit de voir qu'il ne lui parloit plus de ce mariage; qu'il devoit conſidérer que c'étoit ſon avantage autant que le ſien, qu'il croyoit que ſon fils étoit un aſſez bon parti pour ſa niéce, pour l'obliger à tenir bon contre les attaques de Monſieur le Prince; que néanmoins s'il ne vouloit plus le faire, il l'avertiſſoit qu'il étoit obligé de lui faire juſtice ſur ſes prétentions; & que s'il abandonnoit ſes intérêts, il trouveroit où prendre parti ailleurs, de même que pluſieurs autres l'avoient déjà fait. Le Cardinal Mazarin, piqué de ce diſcours, & ne ſachant plus quel parti il devoit prendre, lui reprocha qu'il ne conſidéroit que l'Amirauté, & le gouvernement de Bretagne, ſon ancienne prétention, & fort peu ſon alliance; que par conſéquent, il aviſeroit à ce qui lui ſeroit le meilleur.

(Le 23 Septembre.) Le Cardinal guéri de la goutte, vint au Conſeil. M. le Prince & lui ſe virent & ſe parlerent, mais ſeulement en préſence de la Reine. Au ſortir de ce Conſeil, le Duc d'Or-

léans dit tout haut au Duc de Vendôme, que les choſes ſe tournoient à un accommodement plus véritable que par le paſſé, & Monſieur le Prince en dit autant à ſes amis. Ce ſecret ayant paſſé auſſi-tôt dans la bouche de pluſieurs, les Frondeurs toujours ennemis de tout ce qui s'appelloit la paix, & amis du déſordre, dirent à Monſieur le Prince qu'il étoit obligé de pouſſer le Cardinal, & que puiſqu'il étoit déjà déclaré ſon ennemi, il ne falloit pas marchander & l'être ſeulement à demi, que ce n'étoit pas à lui à négocier, qu'il n'avoit qu'à vouloir, & que tout le monde obéiroit à ſes ordres & à ſes volontés, qui devoient être la regle de l'État.

Les Partiſans de Chavigny l'animoient auſſi à ſa perte, croyant par ce chemin faire une voie sûre à leur ami pour arriver à la faveur. Ceux qui portoient Châteauneuf, ne pouvant ſouffrir celui-là, conſeilloient au Duc d'Orléans, au cas que le Cardinal fût chaſſé par les factions qui ſe formoient contre lui, de ne pas conſentir que Monſieur le Prince devînt le maître abſolu de la Cour, en y mettant un Miniſtre attaché à lui, & lui faiſoient voir l'intérêt qu'il avoit à y placer Châteauneuf. L'Abbé de la Riviere

étoit ennemi de Chavigny, & n'aimoit pas aſſez ſon rival, pour le laiſſer jouir d'une place qu'il auroit peut-être ſouhaitée pour lui-même, s'il eût pu y parvenir ſans crainte ni ſans danger; mais ne trouvant pas la choſe facile, il s'oppoſoit à l'un & à l'autre, & travailloit à faire quelque accommodement entre M. le Prince & le Miniſtre. Il vouloit ſauver le Cardinal, ou du moins le faire durer, attendant que la fortune, en le faiſant Cardinal lui-même, l'élevât aux grandes choſes, qui lui pouvoient arriver dans le poſte où il étoit déja. Ainſi, il deſiroit que le Miniſtre demeurât embarraſſé, qu'il eût beaucoup d'affaires ſur les bras, mais en état de ſubſiſter encore quelque tems; ou, s'il avoit à demeurer, il ſouhaitoit que ce fût ſans puiſſance, ni crédit. Pour réuſſir dans ſes deſſeins, il lui fallut avoir de fréquentes & longues converſations avec Monſieur le Prince, & avec toute cette cabale. Ses intrigues le rendirent enfin ſuſpect au Miniſtre & au Duc de Vendôme qui commençoit à ſe plaindre de lui; & chacun murmuroit en ſon particulier de ce que le Duc d'Orléans ne les ſoutenoit pas aſſez vigoureuſement.

Quelques jours ſe paſſerent en négo-

ciations. Le Cardinal, dont l'eſprit étoit plein de lumieres, & qui ſavoit ſe tourner de pluſieurs côtés, fit parler à Madame de Longueville par quelques-unes de ſes Confidentes. Il l'aſſura qu'il vouloit être de ſes amis, & que pour acquérir ſes bonnes graces, il vouloit faire tout ce qui ſeroit poſſible pour la ſatisfaire. La propoſition fut reçue agréablement. Elle ne travailloit que pour avoir du crédit, & croyoit en pouvoir eſpérer par cette voie. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé, ſouhaitoient chacun pour ſoi une grande puiſſance; Madame de Longueville & le Prince de Conti vouloient auſſi en leur particulier avoir part à la faveur. Tous par l'état où étoit le Miniſtre prétendoient mieux faire leurs affaires avec lui qu'avec un autre. Ainſi, il ne leur étoit pas difficile de le laiſſer comme il étoit, pourvu qu'ils puſſent contenter leurs deſirs; & des difficultés qu'ils trouvoient à le chaſſer, ils paſſoient aiſément au deſſein de le ſouffrir en cette place, à condition de tirer de lui ce qu'ils en vouloient avoir. Le Cardinal, plus fin que tous les autres, pour gagner du tems, travailloit lui-même à les perſuader par ces mêmes raiſons, qui paroiſſoient lui être ſi contraires, & leur faiſoit dire

par des gens qui paroiſſoient être de leurs amis, qu'il leur étoit à tous plus commode de le laiſſer jouir des avantages que ſa faveur lui donnoit, puiſqu'un autre que lui en uſeroit avec plus de hauteur.

Pendant que le Cardinal Mazarin penſoit à ſa conſervation, la Reine ſe trouva mal, ſans doute, du chagrin qu'elle reçut, voyant que ces brouilleries ne pouvoient finir, malgré tout ce qu'elle faiſoit pour les appaiſer. Elle eut de grands vomiſſemens de bile, & même un peu de fievre, &. elle fut quelques jours ſans voir que ceux qu'elle ne pouvoit chaſſer. Elle reçut alors le Duc de Longueville, qui avoit été mandé pour venir faire ſon remercîment, de ce qu'on lui avoit promis le Pont-de-l'Arche. Comme il ſavoit que ce préſent lui avoit été fait malgré la Reine, ſes complimens furent ſuccints, & la Reine de ſon côté le traita froidement. Il lui promit néanmoins de faire ce qu'il pourroit pour porter M. le Prince à la douceur ; mais il eſt à croire, qu'il ne prit pas beaucoup de peine à le perſuader ; car ſi ce Prince du Sang eût été pacifique, il n'auroit pas eu ce qu'il venoit d'obtenir par ſa hauteur.

Les deſſeins déréglés de Madame de

Longueville étoient la véritable ſource de tant de maux : elle n'étoit pas tout-à-fait contente de ce qu'elle avoit fait. Pour la ſatisfaire amplement, outre cette place qui venoit de lui être donnée, il falloit agrandir le Prince de Marſillac ; & ce fut en cette conjoncture qu'elle eut le Tabouret pour ſa femme, & permiſſion d'entrer dans le Louvre en caroſſe. Ces avantages le mettoient au-deſſus des Ducs, & à l'égal des Princes quoiqu'il ne fût ni l'un ni l'autte. Il n'étoit pas de Maiſon Souveraine : il n'étoit que Gentilhomme, & ſon pere le Duc de la Rochefoucault n'étoit pas mort ; mais il étoit aſſez grand Seigneur & avoit aſſez de conſidération dans le monde, pour pouvoir ſoutenir une folle chimere.

Madame de Longueville avoit mis au rang d'une de ſes meilleures amies Madame de Ponts, fille de du Vigean, & veuve de Monſieur de Ponts, qui prétendoit être de l'illuſtre Maiſon d'Albret. Cette Dame étoit aſſez aimable, civile, & honnête en ſon procédé. Ce qu'elle avoit d'eſprit étoit tourné du côté de la flatterie. Elle n'étoit nullement belle : mais elle avoit la taille fort jolie, & la gorge belle. Elle plaiſoit enfin par ſes louanges réitérées, qui lui donnoient des

amis, ou de faux approbateurs; & l'amitié, que Madame de Longueville avoit pour elle, lui donnoit alors du crédit. L'abbé de la Riviere, depuis quelque temps, s'étoit attaché à elle par les liens de l'inclination & de la politique; car regardant Madame de Longueville comme une perſonne qui faiſoit une grande figure à la Cour, il crut que Madame de Ponts lui pourroit être néceſſaire pour ſa prétention au Chapeau de Cardinal. Il trouva donc fort à propos de ſe faire une amie auprès de cette Princeſſe, qui pût y ſoutenir ſes intérêts, & lui ſervir de liaiſon, pour traiter par elle les affaires qui pourroient arriver. Madame de Ponts étoit fine & ambitieuſe, autant qu'elle étoit adulatrice. Elle n'étoit non plus que le Prince de Marſillac, ni Ducheſſe, ni Princeſſe; mais feu ſon mari étoit aîné de ceux qui ſe diſent de la véritable Maiſon d'Albret, & il lui avoit laiſſé aſſez de qualité ou du moins aſſez de chimere pour aſpirer à cette prérogative. Elle demanda au Miniſtre que la Reine lui donnât le Tabouret, & l'amitié de Madame de Longueville, qui la protégeoit, jointe à celle de l'Abbé de la Riviere, qui fut le Négociateur de cette affaire, furent des raiſons aſſez fortes pour lui

faire obtenir ce qu'elle ſouhaitoit. Voilà ce qui cauſa cette fauſſe apparence de paix, & ce qui fut une treve à cette veritable querelle : voilà ce qui a fait dire au Duc d'Orléans peu de jours auparavant, que toutes choſes alloient s'accommoder ; & pour concluſion, voilà une des ſources de tous les déſordres qui ſont depuis arrivés à la Cour.

Auſſi-tôt que ces grands articles qui regardoient le Prince de Marſillac & Madame de Ponts furent accordés, Monſieur le Prince devint doux & traitable, il parut vouloir rendre à la Reine le reſpect qu'il lui devoit. Il ſe ſoumit ſans réſerve à toutes ſes volontés ; & l'Abbé de la Riviere parlant à la Reine devant moi de cette affaire, lui dit, qu'il avoit exigé de Monſieur le Prince qu'il s'accommoderoit avec Monſieur le Cardinal ſans nulle ſtipulation, qu'il ſeroit à l'avenir de ſes amis ; & que c'étoit tout de bon qu'il le promettoit. Monſieur le Prince dit ces mêmes choſes à la Reine : il l'aſſura de ſa fidélité, il embraſſa le Miniſtre & lui promit ſon amitié, proteſta qu'il vouloit être dans ſes intérêts. Il parut alors une entiere ſatisfaction dans tous les eſprits. Il y eut ſeulement cette réſerve, que Monſieur le Prince, pro-

mettant de ſon côté toute sûreté, ne voulut point répondre poſitivement du Prince de Conti; mais cela ne donna nulle inquiétude au Miniſtre, parce qu'il croyoit avoir contenté Madame de Longueville, & s'imaginoit que le dégoût que M. le Prince avoit eu de la conduite du jeune Prince de Conti, quand il le quitta pour aller ſoutenir le ſiege de Paris, étoit cauſe de ſa retenue. La Reine fut à demi contente, de penſer qu'après tant de troubles elle pouvoit eſpérer quelque repos. Le Miniſtre étoit ſatisfait de voir un ſi grand nombre d'ennemis de moins. L'Abbé de la Riviere regardoit cet accommodement comme un ouvrage de ſes mains. Les deſirs de Madame de Longueville & du Prince de Marſillac étoient remplis; & ſe voyant les maîtres de la Cour, ils n'avoient preſque plus rien à ſouhaiter que la durée de leur bonheur; mais les Frondeurs ou les mal-contens furent au déſeſpoir de voir cette grande diviſion ſe terminer par une bagatelle, & leurs deſſeins s'évanouir comme une fumée.

Les étoiles, qui dominoient alors, étoient trop contraires à la paix, pour laiſſer la Cour en repos. Ce calme ne dura guere : il fut auſſi-tôt troublé par

le reſſentiment que toutes les perſonnes de qualité eurent contre ces deux Tabourets. Ceux qui portent le nom d'Albret, s'ils le portent à juſte titre, comme ils le prétendent, peuvent compter des Rois parmi leurs aïeux; mais outre que le doute d'une naiſſance légitime eſt un nuage qui obſcurcit toutes les grandeurs de cette nature, beaucoup d'autres Maiſons en France prétendent avoir de grandes prérogatives. Celle de la Rochefoucault eſt illuſtre & ancienne, mais les Fils des Ducs n'avoient jamais eu ces avantages, & toute la Nobleſſe ſe trouva offenſée dans cette préférence. Chaque particulier alla chercher dans ſes Titres, des marques de Principauté & d'anciennes Alliances, qui euſſent le pouvoir de les élever. Dans cette multitude de grands Seigneurs qui rempliſſoient la Cour, il n'y en eut pas un qui ne voulût être Prince, auſſi-bien que ces deux-là, & qui même n'alléguât des cauſes eſſentielles de ſes prétentions.

Les Ducs & les Maréchaux de France, qui vouloient détruire la Principauté du Prince de Marſillac & de Madame de Ponts, diſoient qu'ils étoient les Grands du Royaume, & qu'ils ne s'oppoſoient point aux Tabourets ſans Duchés, qui

venoient d'être donnés; mais qu'ils vouloient être traités également, & que leurs Enfans, avant qu'ils héritaſſent de la Duché, euſſent le même rang que celui qu'on venoit de donner au Prince de Marſillac.

La Reine, qui haïſſoit le Prince de Marſillac, & qui ne ſe ſoucioit guere de Madame de Ponts, écoutoit paiſiblement les plaintes des Gentilshommes; mais, comme elle avoit eſpéré par cette voie de rétablir la paix dans ſa Cour, cette raiſon l'obligeoit de ſoutenir ce qu'elle avoit fait. Un ſoir, quelqu'un * de la compagnie lui parloit de la rumeur qui ſe faiſoit contre les Tabourets, elle répondit, *qu'on crioit toujours contre toutes choſes; que les Brevets des nouveaux Ducs, qu'elle avoit faits il y avoit quelques années, avoient fait ce même bruit; & que celui-là ſeroit de même; & s'appaiſeroit auſſi aiſément que le premier.* Elle ſe trompa, car les graces des Rois, qui élevent aux premieres Dignités du Royaume certains particuliers, peuvent bien donner de l'envie à leurs égaux, mais c'eſt injuſtement; car il eſt raiſonnable que nos Maîtres puiſſent choiſir ceux qui leur plaiſent le plus pour les en gratifier: au-lieu que ce qui don-

* Le Commandeur de Jars.

noit le rang de Prince étoit eſtimé d'une nature toute différente, & offenſoit toutes les grandes Maiſons qui pouvoient ſe former de pareilles prétentions. La Reine connut en cette occaſion que les Rois ne peuvent pas toujours faire tout ce qu'il leur plaît, & qu'il faut qu'il obſervent certaines regles : autrement ils tombent dans de grands embarras.

Ce murmure commun fit naître enfin une aſſemblée de la Nobleſſe, qui fut aſſez forte pour détruire les nouveaux Tabourets, & pour anéantir toute cette importante négociation qui venoit d'être faite. Le Marquis de Cœuvres, fils du Maréchal d'Eſtrées, le Marquis de Leuville, & quelques autres, propoſerent de ſe plaindre à la Reine, & réſolurent de s'aſſembler. Ils ſe donnerent un rendez-vous chez le Marquis de Montglas, Grand-Maître de la Garderobe, où ſe trouverent dix ou douze perſonnes de qualité. Là fut propoſé d'élire un Chef, qui pût propoſer leurs raiſons. Le Maréchal de l'Hôpital fut celui qu'ils choiſirent pour cet emploi. Il agréa volontiers leur priere; car il étoit mécontent de ce que quelques autres Maréchaux de France avoient eu des Brevets de Ducs, & que lui, qui avoit autrefois bien ſervi l'É-

tat, & qui étoit des plus anciens, n'en avoit point eu. Beaucoup de perſonnes de qualité ſe joignirent à cette Aſſemblée : Saint Luc, Saint Mégrin, Brancas, & beaucoup d'autres, ſans délibérer plus long-temps, y allerent. Le même jour, ils furent trouver la Reine, qui étoit dans ſon cercle, ſans rien ſavoir de leur deſſein. Elle fut d'abord étonnée de voir la Nobleſſe en Corps, & un Chef à leur tête. Tout ce qui rempliſſoit ſes cabinets, & ceux mêmes qui étoient de ſes plus familiers, s'y trouverent comme les autres : le Commandeur de Jars, de Souvré, & les premiers Officiers de la Maiſon du Roi, tous furent preſque de la partie. Ils étoient aſſurés qu'elle ne ſe ſoucioit pas beaucoup de maintenir des graces qu'elle avoit accordées par politique, plutôt que par inclination, & crurent même avec fondement lui faire quelque eſpece de plaiſir. Comme elle vit dans cette troupe beaucoup de ceux qu'elle affectionnoit le plus, elle la reçut avec douceur, & leur répondit ſeulement, qu'elle aviſeroit à ce qu'elle avoit à faire. Leurs ſupplications eurent le ſuccès qu'ils avoient eſpéré; c'eſt-à-dire que leurs plaintes venant d'une cauſe, où elle, ni ſon Miniſtre n'avoient nulle part,

part, ne lui déplurent nullement : & ceux qui les faiſoient, purent eſpérer que ces Tabourets, qui n'avoient été donnés que par force, pourroient être agréablement révoqués par elle, ſans que Monſieur le Prince eût droit de s'en plaindre. Cette nouvelle répandue dans Paris, donna de la joie à tous ceux qui aimoient l'ordre & le déſordre. Les ſages trouverent qu'il étoit juſte de s'oppoſer à l'ambition déréglée des particuliers; & les autres ſe réjouiſſoient en général de la révolte de la Nobleſſe. Monſieur le Prince fut blâmé d'avoir donné ſa protection à des prétentions chimériques, qui offenſoient toutes les perſonnes de grande qualité : Madame de Longueville étoit attaquée de la médiſance; & l'Abbé de la Riviere fut déchiré par beaucoup d'invectives, menacé & traité comme un Favori, que l'envie faiſoit haïr : il étoit de baſſe naiſſance, & parmi quelques bonnes qualités il en avoit auſſi de mauvaiſes.

Le lendemain, cette noble Troupe s'aſſembla tout de nouveau, pour penſer aux moyens de ſe ſoutenir. Ils ne vouloient pas que la honte leur demeurât de ſuccomber en leur projet, & deſiroient que leur partie fût ſi bien faite,

qu'elle ne pût manquer d'avoir ſon effet. Ils ne trouverent pas à propos ſans cet avantage d'offenſer M. le Prince, & d'acquérir ſa haine inutilement. Ils députerent donc huit d'entr'eux, pour aller ſaluer le Duc d'Orléans, & le ſupplier très-humblement de conſidérer la juſtice de leurs plaintes. Les Députés furent Saint Luc, Saint Mégrin, Manicamp, le Marquis de Cœuvres, Villarceau, Foſſeuſe, Leuville, & le Commandeur de Souvré. Monſieur leur répondit, que la Reine & Monſieur le Prince avoient voulu ce qui avoit été fait, & que pour lui il n'y avoit nulle part.

De-là, ils allerent ſaluer Monſieur le Prince, qui les reçut aſſez froidement. Il leur dit que la Reine & Monſieur étoient ceux qui favoriſoient cette affaire; que pour lui, il n'avoit que ſa voix comme les autres; mais qu'étant engagé par beaucoup de raiſons à la ſoutenir, il s'étonnoit, que ſes amis lui vouluſſent faire ce déplaiſir de s'oppoſer à ſes deſſeins, par des tumultes & aſſemblées publiques, qui lui attiroient la haine de toute la Nobleſſe; qu'il le ſouffriroit patiemment de ceux qui ne lui avoient point promis d'amitié; mais que pour ceux qu'il avoit crus de ſes amis, il ne leur pardonneroit

jamais. Il avoit déja prié le Marquis de Montauſier de s'en retirer, & Boutteville auſſi, qui avoit l'honneur d'être ſon parent, & ils l'avoient fait. Le Commandeur de Souvré, après ce diſcours, n'eut pas la force de réſiſter à ſes menaces accompagnées de douceurs. Ils s'étoient tous obligés par ſerment, tant pour les préſens, que pour ceux qui à l'avenir voudroient ſe joindre à eux, de ne quitter jamais ce parti qui étoit fait pour ſoutenir les intérêts communs de toute la Nobleſſe.

Le Duc de Beaufort, qui aimoit tout ce qui pouvoit brouiller la Cour, voulant plaire à cette Aſſemblée, envoya de ſa part un Gentilhomme leur offrir ſon ſervice, ou comme leur Chef, s'ils l'en jugeoient digne, ou comme leur Compagnon, pour entrer dans tous leurs intérêts. Ils les remercierent civilement, & députerent quelques-uns de leur corps pour lui en rendre graces, ſans vouloir accepter ſes offres, parce qu'ils ne vouloient point de Princes, & moins encore le Chef des Frondeurs, pour ne pas faire croire à la Reine, qu'ils euſſent des penſées différentes de leurs innocentes actions.

Dans les premiers ſentimens d'empor-

tement & de colere, que ceux qui compoſoient cette Aſſemblée avoient eus contre les Tabourets, quelques-uns de la compagnie propoſerent d'envoyer des Députés à l'Abbé de la Riviere, pour lui dire le tort qu'il leur avoit fait à tous, en faiſant agréer cette affaire à ſon Maître, contre les intérêts de tant de perſonnes de qualité; & leur deſſein étoit de mêler à cet honneur quelques paroles offenſantes : mais ſes amis détournerent cet orage. Il leur dit, pour le publier parmi les autres, qu'il ne s'étoit porté à cela, que par l'engagement qu'il avoit eu avec Mioſſens, beau-frere de Madame de Ponts, à qui Monſieur, à ce qu'il diſoit, avoit fait eſpérer un Tabouret pour ſa belle-ſœur. La grandeur de cette Dame étoit conſidérable à Mioſſens, à cauſe qu'elle avoit un Fils qui étoit l'ainé de ſa Maiſon. Il leur dit encore, que M. le Prince de Conti, & Madame de Longueville, ayant fait demander à la Reine un Brevet pour le Prince de Marſillac, il avoit cru devoir ſervir ſon ami en cette occaſion; mais que ſi Monſieur le Prince, en conſidération de leurs plaintes, ſe relâchoit pour Marſillac, que volontiers ils ſupplieroit ſon Maître d'en faire autant à l'égard de Madame de Ponts, &

qu'il ne vouloit point pour des particuliers mécontenter le Public.

Monſieur le Prince ſachant ſa réponſe, lui en fit des reproches, lui diſant qu'il lui mettoit toute cette Aſſemblée ſur les bras, & l'aſſura, demi en riant, qu'il lui ſeroit toujours fort glorieux de partager quelque choſe avec lui, quand même ce ſeroit la haine de la Nobleſſe. Cependant ce Prince, qui n'étoit pas aiſé à étonner, le fut un peu quand il vit qu'après les déclarations qu'il avoit faites contre ceux de ſes amis qui s'étoient joints à cette Aſſemblée, peu de ceux-là quitterent le parti. Il ſe plaignit hautement de Gerſé, qui, ſachant le malheur qu'il avoit eu de lui déplaire, le fut trouver. Il s'enferma avec lui, à ce qu'il me dit lui-même, & lui repréſenta que chacun s'étonnoit comment pour un ami de ſa ſœur & de ſon frere, qui n'étoit nullement des ſiens, il vouloit attirer contre lui la haine de tant de braves gens, & de perſonnes de qualité. Il me dit que Monſieur le Prince lui avoit répondu de bon ton : *Tu as raiſon, mon pauvre Gerſé, mais je ſuis réſolu de ne me déſunir jamais de ma famille. Je connois ma force, quand je les ai de mon côté ; & tu n'as qu'à choiſir de ma colere, ou*

de mon amitié. Gerſé, qui ne vouloit pas perdre les bonnes graces de ce Prince, lui répondit, que puiſqu'il falloit prendre parti, il quitteroit la Nobleſſe, & renonceroit plutôt à la qualité de Gentilhomme, qu'à celle de ſon ſerviteur; & comme il n'étoit pas aimé, parce qu'il étoit d'un naturel bruſque, qu'il étoit vain, railleur & leger, ceux qu'il abandonna ne l'épargnerent pas : & tous prirent cette occaſion de l'inſulter à leur maniere ordinaire, qui alloit au-delà de la juſtice que les honnêtes gens ſe doivent les uns aux autres. Je ne veux blâmer ni approuver les railleries qui ſe firent contre Gerſé; mais on le pouvoit défendre en cette occaſion, où il préféroit l'amitié d'un grand Prince à un intérêt public, qui auroit été une grande choſe à un Romain, & de petite conſidération pour un François : mais il faut avouer auſſi que Gerſé, quaſi en toutes les actions de ſa vie, a pû être blâmé ſans injuſtice, parce que manquant de jugement, ſa conduite a été défectueuſe en toutes choſes. Dans l'attachement qu'il a eu pour M. le Prince, il n'a que trop fait voir cette vérité, puiſqu'il fut cauſe en quelque maniere de beaucoup de maux, qui ſans lui ne ſeroient peut-être pas arrivés à ce grand Prince.

Les Princes s'aſſemblerent auſſi à l'Hôtel de Chevreuſe, parce qu'ils étoient choqués de ce que le Duc de Bouillon, & le Maréchal de Turenne, ſon Frere, vouloient prendre cette qualité. Les véritables Princes voulurent s'unir à la Nobleſſe, pour s'oppoſer à l'élévation de cette Famille, & à ceux qui par des intrigues vouloient ſe mettre de leur rang. Le Duc de Vendôme fut député pour aller informer la Reine de leurs deſſeins, & la ſupplier très-humblement de ne point trouver mauvais qu'ils travaillaſſent à conſerver les avantages que leur naiſſance leur donnoit. Cette Aſſemblée ne déplut nullement au Miniſtre : il voyoit avec joie que Monſieur le Prince de Conti, & Madame de Longueville, protecteurs du Prince de Marſillac, Monſieur le Prince, protecteur de Meſſieurs de Bouillon, & l'Abbé de la Riviere de Madame de Ponts, alloient être haïs des Princes & de la Nobleſſe, & ſouhaitoit qu'on pût mettre de l'oppoſition à des chimeres, qui ne pouvoient apporter que du trouble dans la Cour. La Reine, qui d'abord avoit voulu par prudence maintenir les Tabourets, ſuivant ſon inclination, & les ſentimens de ſon Miniſtre, parut auſſi-tôt ne point déſagréer ce qui ſe fai-

ſoit; & les ſoirs à ſon coucher, elle ſouffroit que ceux qui étoient les plus animés contre les faux Princes, lui parlaſſent librement contr'eux.

Les politiques diſoient que la Reine devoit prendre cette occaſion pour attirer à elle toute la Nobleſſe, en la favoriſant ouvertement contre Monſieur le Prince; mais le Cardinal, qui ne vouloit pas l'offenſer, gardoit le ſilence; & croyant que ſa retenue ne pouvoit produire que de bons effets pour lui, il ſe tenoit en repos, & faiſoit bonne mine à tous. Il fallut en effet que Monſieur le Prince revînt à la Reine, & par la même raiſon, le Prince de Conti, & Madame de Longueville, furent auſſi contraints de rechercher à lui plaire, & de demander du ſecours à ſon Miniſtre, afin de ſe pouvoir garantir de cette haine publique par la protection Royale. Après pluſieurs Négociations de leur part, le Prince de Conti, qui n'avoit point encore paru entiérement réuni à la Reine, réſolut enfin de s'accommoder avec le Cardinal, ou du moins d'en faire le ſemblant. Le Duc d'Orléans le préſenta à la Reine, lui répondit de ſon affection au ſervice du Roi, l'aſſura qu'à l'avenir il ſeroit tout-à-fait des amis du Cardinal.

L'Abbé

L'Abbé de la Riviere, ayant ménagé toute cette liaiſon, par celle qu'il avoit voulu prendre avec Madame de Longueville, fut cauſe que ſon Maître voulut être le Médiateur de cette paix ; & la réconciliation parut, ſelon les paroles qui ſe dirent de part & d'autre, devoir être très-ſincere & durable ; mais ces ſortes de perſonnes n'ont pas accoutumé d'eſtimer la fidélité, ni d'en faire une vertu ; & pour l'ordinaire, la diſſimulation eſt une de leurs plus belles qualités. Madame de Longueville fut de la partie en ce raccommodement, qui n'étoit à ſon égard qu'une confirmation du premier. Le Cardinal lui fit faire de grandes proteſtations de ſervices ; & cette Princeſſe de ſon côté lui promit ſon amitié, & lui fit dire qu'elle vouloit être de ſes amies ; qu'elle ne ſe mêleroit plus d'aucune choſe qui pût être contraire à ſes intérêts ; & qu'elle ne vouloit plus déplaire à la Reine par aucune de ſes actions. Elle fut en effet quelque temps, qu'elle diſoit elle-même publiquement, qu'ayant fait ce qu'elle avoit pu pour chaſſer le Miniſtre, les difficultés l'en avoient dégoûtée ; qu'elle étoit laſſe de l'intrigue ; & qu'elle ne vouloit plus penſer qu'à ſe divertir. Cette union de la Famille

Royale devoit préſager quelque repos; mais le ſeul effet qu'elle produiſit, fut de faire différer le mariage du Duc de Mercœur.

Le Duc d'Orléans, pour éviter la haine de la Nobleſſe, ſe réſolut d'abandonner les Tabourets. Son Favori y conſentit, parce qu'il aimoit mieux ſe conſerver des amis dans le Royaume, que de ſervir Mioſſens tout ſeul & Madame de Ponts. Il aimoit la Dame, comme une perſonne qui lui plaiſoit, ou qu'il croyoit utile à ſes intérêts, & Mioſſens, comme un honnête homme, & comme ſon ami; mais il ſe conſidéroit trop lui-même, pour haſarder ſa fortune afin de leur plaire. Le Duc d'Orléans témoigna donc à l'Aſſemblée des Nobles, qu'il ne vouloit pas les déſobliger, ni en corps, ni pas un en particulier; & fit en cela ce que la Reine eût pu faire elle ſeule, afin de les gagner tous. Elle fut arrêtée en cette occaſion par les fines circonſpections du Cardinal, qui étoit perſuadé que la ſouffrance étoit alors néceſſaire à ſa conſervation, qu'il conſidéroit autant que celle de l'État.

Le Parlement, malgré les vacations, ne laiſſoit pas de donner toujours quelques petites marques de ſa mauvaiſe vo-

lonté. Il continuoit de protéger les Bourdelois, dont la révolte prenoit de nouvelles forces, plutôt que de diminuer. Beaucoup de gens raiſonnables diſoient, que le Duc d'Epernon, naturellement violent, s'étoit attiré la haine de ces mutins avec quelque fondement, & qu'ils n'étoient pas tout-à-fait coupables de lui réſiſter, en demandant un autre Gouverneur. Selon les loix de l'équité & de la juſtice, nos Rois ne doivent pas donner des Tyrans à leurs peuples pour les gouverner : ils ſont leurs Peres, auſſi-bien que leurs Maîtres, & doivent les garantir de l'oppreſſion & de la malice de ceux qui les commandent, ſous leur autorité. Mais il eſt vrai que cette Ville a toujours été ſéditieuſe & mutine, & que ſes habitans éloignés de la Cour, & qui ont long-temps obéi aux Loix Angloiſes, ſont facilement excités à la révolte. La Reine & ſon Conſeil, depuis quelque temps, avoient jugé à propos d'y envoyer le Maréchal du Pleſſis, pour apporter quelque remede à leur déſobéiſſance; mais comme il reconnut l'état des eſprits, il écrivit à la Cour, qu'il avoit trouvé les affaires en ſi mauvais état, qu'il ne les croyoit remédiables que par une puiſſante armée, qui pût donner au Duc d'Epernon

le moyen de ſe venger pleinement. Il manda de plus à la Reine, qu'il n'avoit pas trouvé à propos d'y entrer, parce que les Bourgeois n'avoient pas voulu faire ceſſation d'armes pour le recevoir. Les Bourdelois en effet avoient menacé de l'Isle, Lieutenant des Gardes-du-Corps, qui peu auparavant avoit été porter au Parlement quelques ordres de la part du Roi, de le lapider; ce qui faiſoit voir clairement le déſordre & la révolte de cette Province, & le peu d'inclination qu'elle avoit à la paix.

L'Aſſemblée de la Nobleſſe continuoit, & devenoit formidable à ceux même à qui elle ne déplaiſoit pas. Ceux qui en étoient les principaux, propoſerent d'envoyer par les maiſons, faire ſigner tous les Gentilshommes, qui pour lors ſe trouveroient à Paris; mais ce deſſein ne ſe put exécuter, pour beaucoup de difficultés qu'ils y trouverent. Le Prince de Marſillac s'en étonna. Il crut qu'il ne pouvoit plus ſoutenir ſa prétention, ſans embarraſſer ſes protecteurs, & ſe réſolut de montrer en apparence qu'il la vouloit abandonner juſqu'à une autre conjoncture. Il communiqua ſa penſée à Mioſſens, qui parloit pour Madame de Ponts, & tous deux ſans paroître ſentir les décla-

rations que le Duc d'Orléans avoit faites contr'eux, allerent le trouver, & lui dirent qu'ils étoient réſolus de ne le plus importuner de leurs intérêts. Ils le remercierent très-humblement de la bonne volonté qu'il leur avoit témoignée, & le ſupplierent de n'y plus penſer. Le Prince de Marſillac, par le conſeil du Prince de Conti, & de Madame de Longueville, alla trouver M. le Prince, à qui il en dit autant, avec des ſentimens accompagnés d'une reconnoiſſance plus particuliere. Monſieur le Prince n'approuva point ce deſſein, & ne put conſentir à ce déſiſtement, ce qui ne déplut pas à Madame de Longueville, car elle avoit eu intention que ce compliment attirât cette réſiſtance. La famille tint conſeil là-deſſus, & cette Princeſſe y fit conclure, même par la Princeſſe ſa mere, que Monſieur le Prince devoit ſoutenir cette affaire. Il le fit donc, & Monſieur le Prince crut qu'ayant paru la deſirer, c'étoit aſſez pour l'obliger à ne ſe plus relâcher, puiſque l'intérêt de ſa gloire étoit mêlé dans ceux du Prince de Marſillac. Selon ce ſentiment, il lui ordonna d'aller tout de nouveau chez le Duc d'Orléans lui dire qu'il avoit ſu qu'on avoit imputé à foibleſſe la réſolution qu'il avoit faite de quitter

cette entrepriſe ; & que ſe trouvant engagé d'honneur à la ſoutenir, il le ſupplioit très-humblement de lui redonner ſa parole & ſa protection. Le même jour, il fit ſavoir à Mioſſens ce qu'il avoit fait par ordre de Monſieur le Prince, & le pria de continuer ſes ſollicitations vers le Duc d'Orléans, & particuliérement avec ſon Favori, protecteur de ſa chimere, comme Monſieur le Prince l'étoit de la ſienne. Ils firent enfin tous leurs efforts pour empêcher que leurs Tabourets ne fuſſent détruits ; mais cette opiniâtreté fut bientôt vaincue par la continuation de l'Aſſemblée, & par les forces qu'elle prenoit à toutes les heures du jour.

Le quatrieme du mois d'Octobre, le Maréchal de l'Hôpital, qui, comme j'ai dit en étoit le Chef, préſenta à la Reine un Mémoire de la part de ce Corps, où toutes leurs raiſons étoient exactement écrites. Par les demandes qu'ils faiſoient, il étoit aiſé de juger que cette affaire alloit devenir une choſe de grande conſéquence. Pluſieurs eſprits brouillons s'y étoient mêlés trop avant avec des deſſeins dangereux à l'État, & au Miniſtre en ſon particulier. Les Grands Seigneurs & les bonnes têtes commençoient à parler de

réformation ſur tous les abus qui s'étoient gliſſés dans le Royaume. Certaines gens, qui ſont des Brutes & des Caſſies, amis de la liberté, & par conſéquent oppoſés au pouvoir des Favoris, & plus encore à la Monarchie, demandoient la convocation des États, & que les déſordres qui ſe commettoient contre les Loix de l'État, fuſſent remédiés par cette voie. Ces propoſitions, qui ſervent toujours de prétexte à l'infidélité, épouvanterent le Duc d'Orléans, Monſieur le Prince & le Miniſtre, car ils ne vouloient ni les uns ni les autres paſſer par la réformation. On réſolut au Conſeil de leur laiſſer eſpérer la révocation des Brevets, dont l'Aſſemblée ſe plaignoit, & le Duc d'Orléans en ſortant de chez la Reine, dit tout haut ce jour-là, qu'on remettroit l'affaire à la Majorité.

Malgré cette réſolution, le Duc de Vendôme fut député de la part des Princes, vers l'Aſſemblée des Nobles. Il y parla avec éloquence & vigueur, & repréſenta l'intérêt commun, tant des Princes que des Gentilshommes, de s'oppoſer aux déſordres qui s'étoient gliſſés depuis quelques années dans la Cour. Il ſe plaignit de la prétention du Duc de Bouillon, & du conſentement qu'il ſem-

bloit avoir obtenu en ſa faveur, & les pria tous de s'unir avec eux pour leur défenſe commune, promettant auſſi de la part des Princes, d'en faire autant pour eux, & pour tous les intérêts de cette nature. Ils le reçurent, & lui donnerent la premiere place : puis après avoir délibéré ſur ſa Requête, ils réſolurent d'accepter l'union, aux conditions qu'elle leur étoit demandée, c'eſt-à-dire, de s'oppoſer à la qualité de Prince que le Duc de Bouillon demandoit comme Souverain de Sedan, & à celle de Madame de Ponts, & du Prince de Marſillac.

Les Gentilshommes députerent quelques-uns d'entr'eux pour aller remercier les Princes de l'honneur qu'ils avoient reçu, & les Princes leur donnerent la main droite, & les firent conduire juſqu'à leurs caroſſes. Ils firent tous enſemble un concordat qu'ils ſignerent, par où ils ſe promettoient réciproquement aſſiſtance & protection, & promirent de ne ſe point déſaſſembler, que la Reine ne leur eût accordé leurs demandes. Ils entendoient par-là la réformation de tous les abus de cette nature, faits depuis la Régence. Elle regardoit non-ſeulement le Duc de Bouillon, le Prince de Marſillac, & Madame de Ponts ; mais auſſi

Madame la Comteſſe de Flex, qui déjà étoit en poſſeſſion de cet honneur par les raiſons que j'ai déjà dites. Les plaintes de la Nobleſſe la mirent au rang des griefs dont l'Aſſemblée ſe plaignoit, & la grace qu'on avoit accordée à la Fille, en conſidération de Madame de Senecey ſa mere, dont le ſang de Foix avoit été le juſte prétexte, fut révoquée par l'importante raiſon du bien public. Ils firent auſſi des plaintes de ce que la Reine avoit donné le Tabouret à Mademoiſelle de Montbazon : la grandeur de la Maiſon de Rohan ne les en empêcha pas. C'étoit là vouloir priver d'une choſe dont elle étoit en poſſeſſion depuis long-temps, & cet article penſa troubler toute la Cour. Ils parlerent auſſi contre Madame de la Trimouille, qui avoit le Tabouret, non-ſeulement pour elle, qui le devoit avoir comme Ducheſſe; mais pour ſes Filles, qui ne le pouvoient poſſéder, à ce qu'elle diſoit, qu'en qualité de Princeſſes, puiſque les Filles de Duc ne l'ont pas.

Le Duc de la Trimouille portoit le nom de Laval, qui eſt illuſtre, mais qui ne le faiſoit point Prince. Cette prétention de Principauté étoit fondée ſur ce qu'un de leurs Ancêtres de leur Branche de Laval avoit épouſé l'héritiere du

Royaume de Naples & d'Aragon. Ils diſoient avoir droit à cette Couronne, qui pourtant avoit été donnée par Fréderic d'Aragon, pere de cette Fille, par Acte authentique au Roi de France; & nonobſtant cette donation, ils ſoutenoient être devenus Princes, étant ſortis d'une Souveraine, particuliérement depuis que dans l'Aſſemblée de Munſter, leur droit y avoit été repréſenté au Nonce & à l'Ambaſſadeur de Veniſe. Le Comte de Servien ayant cet ordre du Roi de favoriſer cette famille autant qu'il le pourroit faire, ſans choquer les droits de la Couronne, ordonna à mon Frere, qui étoit auprès de lui, & que le deſir de voyager avoit conduit en ce lieu, d'expliquer aux Médiateurs les raiſons qu'elle avoit de ſe déclarer ſur cette haute prétention. Il le fit, & proteſta auſſi contre tout ce qui ſe pourroit faire, qui leur auroit pu être contraire. En même temps, Monſieur Servien proteſta auſſi, que ce qui en ce ſujet ſe faiſoit pour gratifier le Duc de la Trimouille, ne pourroit être d'aucun préjudice au véritable droit du Roi. Toutes ces choſes ayant été propoſées par cette Aſſemblée, la Cour étoit prête d'en recevoir de grands troubles, ſi elle eût continué davantage.

Montresor & le Comte de Bethune, étoient des gens entêtés de leurs opinions, & capables d'avoir des desseins fâcheux. Ils voulurent faire recevoir dans cette Assemblée le Chevalier de Guise, en qualité de Gentilhomme, à dessein d'introduire un Prince parmi eux, qui auroit peut-être pu servir à faire naître de nouvelles brouilleries. Ainsi, tout étoit à craindre de cette émotion; & cela fut cause que le Ministre, quand il en vit les conséquences, souhaita ardemment de la faire finir. L'Assemblée refusa le Chevalier de Guise, & résolut en même temps d'envoyer des Députés vers le Clergé, pour le convier de prendre part à leur cause commune, vu qu'il se trouvoit dans leur Corps beaucoup de personnes de condition, qui avoient autant de sujet qu'eux de ne pas souffrir que ces prérogatives fussent accordées si légérement à leurs semblables. Le Chevalier de la Vieville & Laigue, qui avoient été choisis pour cette Députation, sachant que cinq ou six Evêques dînoient ce jour-là chez l'Archevêque d'Embrun, les furent trouver pour s'acquitter envers eux de leur commission. La plupart de ces Prélats ne pensoient qu'à faire bonne chere; mais le Coadjuteur, qui étoit

du nombre, & qui avoit fait inſpirer ce deſſein à l'Aſſemblée, témoigna ſouhaiter que les autres entraſſent dans les intérêts de la Nobleſſe. Le deſir d'une fauſſe gloire qu'il s'imaginoit recevoir par le bruit de ſes intrigues, lui faiſoit embraſſer avec joie toutes les occaſions où il pourroit faire parler de lui. Ainſi, tous réſolurent de s'aſſembler aux Auguſtins, pour aviſer à ce qu'ils avoient à répondre aux Députés. Ils prirent jour pour cet effet, afin d'engager leurs Confreres à ce même deſſein. La Reine ſachant leur réſolution envoya quérir les Évêques, & leur dit qu'elle vouloit contenter la Nobleſſe ſur toutes leurs demandes, & qu'elle avoit voulu leur faire part de ſes deſſeins, afin qu'ils ne penſaſſent point à s'aſſembler, puiſque l'affaire n'étoit plus en état que la Nobleſſe pût en avoir aucun beſoin. Les Évêques firent ſavoir à l'Aſſemblée les promeſſes que la Reine leur avoit faites de la ſatisfaire, & le reſpect qu'ils étoient réſolus de lui rendre, obéiſſant au commandement qu'elle leur avoit fait. La Nobleſſe n'en fut pas contente, & toute cette Aſſemblée murmura contr'eux, avec autant de hauteur que s'ils euſſent tous été chacun en particulier les Maîtres

de l'État. Si le Clergé ſe fût joint avec eux, le Parlement y auroit peut-être pris part, & quaſi ſans y ſonger les États ſe ſeroient trouvés formés. Cette audace s'augmentoit en eux à meſure que leur Corps groſſiſſoit; & plus elle continuoit, & plus elle ſe rendoit puiſſante.

Les Ducs réſolurent de s'aſſembler comme les autres, & députerent le Maréchal de Schomberg Duc d'Alluin, vers la Nobleſſe, pour leur demander l'Union réciproque, tendante à la conſervation de leurs Dignités, & à la ſuppreſſion des graces qui ſe faiſoient ſans fondement à leurs ſemblables : puis, il en vint rendre compte à la Reine, dont l'inquiétude commençoit à devenir trop forte, pour laiſſer plus long-temps cette affaire ſans remede. On tint un conſeil pour aviſer aux moyens de la finir entiérement. La réſolution y fut priſe d'envoyer à l'Aſſemblée quatre Maréchaux de France, lui ſignifier authentiquement les volontés de la Reine, ce qui ſe fit le lendemain avec toute la gravité requiſe en telle occaſion.

Comme les Nobles propoſoient de députer tout de nouveau vers le Clergé, pour le forcer de s'intéreſſer en leur cauſe, on leur vint dire que les Maréchaux

de France venoient les viſiter de la part de la Reine ; & quoiqu'ils fuſſent déjà qu'ils apportoient tout ce qu'ils avoient demandé, ils ne laiſſerent pas d'achever tumultuairement leur Délibération : & les mal intentionnés furent quaſi fâchés de ce qu'on les traitoit ſi bien.

Les Maréchaux d'Eſtrées, de Schomberg, de l'Hôpital, & de Villeroi, étant entrés dans l'Aſſemblée, y prirent la place qu'ils devoient occuper, comme Chefs, & Préſidens de la Nobleſſe. Ils ſignerent d'abord le Concordat fait entre les premiers Gentilshommes qui avoient commencé l'Aſſemblée : puis, le plus ancien, & tous quatre enſemble parlerent à la Compagnie de la part de la Reine. Ils dirent que Sa Majeſté, ayant eu égard à leurs très-humbles ſupplications, pour leur témoigner la bonne volonté & l'eſtime qu'elle faiſoit d'un Corps ſi célebre, elle avoit bien voulu les envoyer aſſurer par eux qu'elle révoquoit les Tabourets du Prince de Marſillac, & de M^e^. de Ponts, & l'entrée du Louvre au Prince de Marſillac; qu'elle leur promettoit qu'il n'en ſeroit jamais parlé, & qu'elle leur permettoit de s'aſſembler tout de nouveau, ſi elle ne leur tenoit pas la parole qu'elle leur donnoit ; qu'à l'égard de la

Comteſſe de *Flex, elle leur déclaroit que c'étoit ſeulement à ſa perſonne, & en conſidération des ſervices qu'elle avoit reçus de Madame de Senecey ſa Mere, qu'elle lui avoit accordé cette grace, & point du tout à ſa qualité, ni au ſang de Foix; que néanmoins, pour ne les point inquiéter elle lui ôteroit auſſi le Tabouret: que pour ce qui regardoit le Duc de Bouillon, Sa Majeſté leur promettoit encore de ne rien innover en ſa faveur, & qu'elle ne lui donneroit point les prérogatives qu'il demandoit, quoique ſon intention auroit été de les lui accorder, ſans leur conſidération. Les Maréchaux de France leur offrirent de leur répondre des promeſſes de la Reine, en leur ſignant eux-mêmes qu'elles s'exécuteroient. On peut voir par la Réponſe de la Reine, qu'elle étoit déterminée à donner au Duc de Bouillon les honneurs qu'il demandoit, étant perſuadée qu'elle ne les lui pouvoit refuſer, après que le Pape les lui avoit accordés, & que cette réſolution fut retardée avec deſſein de l'effectuer quand elle en auroit le pouvoir.

Enſuite de cette favorable Harangue, il fut conclu, qu'on envoyeroit vers les Princes, pour ſavoir s'ils étoient contens, & réſolurent de ne point accepter

les graces que la Reine leur faiſoit, avant leur réponſe. Le Duc de Beaufort en même temps ſe préſenta à l'Aſſemblée, qui venoit de la part des Princes, pour prier la Nobleſſe d'avoir égard à leurs intérêts. Il y eut de l'embarras ſur le rang qu'on lui donneroit, les Maréchaux de France étant à la Place qu'ils devoient néceſſairement occuper. Il fut réſolu qu'il parleroit debout, & qu'il ſeroit écouté en la même maniere. Ils députerent auſſi vers les Ducs pour les remercier, & ſavoir leurs volontés. Les Ducs donnerent place à leurs Députés après le premier Duc.

Monſieur le Prince, en mauvaiſe humeur de n'avoir pas réuſſi en cette affaire, propoſa dans le Conſeil du Roi d'ôter à tous les Princes Étrangers le privilége qu'ils ont de ſe couvrir devant le Roi, quand il vient des Ambaſſadeurs. Le Duc d'Orléans s'y oppoſa, à cauſe de l'intérêt qu'il prenoit à la Maiſon de Lorraine, grande en effet, & une des plus anciennes Souverainetés de l'Europe.

Les brouillons de l'Aſſemblée voulurent, en préſence du Maréchal d'Eſtrées, attaquer les Brevets que la Reine avoit donnés dans les premieres années de ſa Régence, à lui & à d'autres, & voulurent

rent lui perſuader qu'ils étoient compris dans les promeſſes que la Reine venoit de faire par ſa bouche. Cette malicieuſe propoſition cauſa une grande rumeur, & le Maréchal d'Eſtrées, tranſporté de colere, quitta l'Aſſemblée, diſant qu'il étoit injuſte aux François de crier contre les Dignités que les Rois, ſelon leur coutume, & les loix de l'État, peuvent faire aux Gentilshommes, & que tous avoient intérêt à les ſoutenir, puiſque tous devoient eſpérer par leurs ſervices & la faveur d'en avoir leur part. Après ce bruit, toutes les difficultés ſe terminerent à trouver de la sûreté dans les paroles de la Reine, & après beaucoup de députations faites de part & d'autre trop longues à remarquer en détail, tous conclurent à demander un Brevet à la Reine, ſigné d'elle, & des quatre Secrétaires d'État, où notoirement le Duc de Bouillon fût exclus de ſes demandes, afin de ſatisfaire les Princes, & que les autres graces révoquées en faveur de la Nobleſſe demeuraſſent anéanties. Il y eut des gens mal intentionnés, qui demanderent outre le Brevet une Déclaration du Parlement; mais les ſages voyant que cette chicanerie procédoit d'une mauvaiſe cauſe, réfuterent cet avis, le trouvant hon-

teux au Roi & à eux. La Reine, voyant que cette Aſſemblée dégénéroit en quelque choſe de fâcheux, réſolut d'y envoyer les Officiers de la Couronne, & toutes les perſonnes de qualité attachées au Roi, à Elle & au Duc d'Orléans, & à M. le Prince, dont quelques-uns s'étoient retirés, voyant qu'on parloit de réformer les abus de l'État. Beaucoup d'autres auſſi, à cauſe de M. le Prince, qui juſqu'alors avoit protégé l'affaire des Tabourets comme ſienne, l'avoient déjà quittée; mais enfin, il fallut qu'ils y retournaſſent pour y ſervir de barricades contre les mutins. Ce gros amas de tant de perſonnes de qualité qui avoient de la puiſſance par leurs Dignités, & par leur Naiſſance, l'emporta ſur la troupe ſéditieuſe, & fut cauſe que la réſolution fut priſe dans l'Aſſemblée, d'en demeurer au Brevet conçu dans les termes qu'ils le demandoient. On conclut enfin, qu'ils remercîroient très-humblement la Reine des bontés qu'elle avoit eues pour eux, & qu'ils ſe ſépareroient tous ſans parler davantage de jonction. Ils envoyerent auſſi remercier le Clergé, qu'ils avoient forcé de s'aſſembler depuis leur refus; mais leur Aſſemblée, pour ne point déplaire à la Reine, s'étoit faite chez le Miniſtre. Le

Maréchal de l'Hôpital, pour avoir été leur Chef, eut une promeſſe ſecrette d'un Brevet de Duc ; mais n'ayant ſu faire, dans le poſte où il étoit Gouverneur de Paris, aſſez de bien ; & pour avoir eu quelque pente au mal, cette promeſſe fut ſans effet.

La ſeule choſe qui reſtoit indéciſe, fut l'affaire de Mademoiſelle de Montbazon. Comme ce Tabouret avoit été attaqué pendant les rumeurs de l'Aſſemblée, M. le Prince & M^e^. de Longueville qui la haïſſoient, firent remettre cette queſtion en diſpute. Elle étoit aſſez difficile à juger ; car les Filles de la premiere branche de la Maiſon de Rohan avoient cet avantage du temps d'Henri IV, comme ayant l'honneur d'être de ſes proches parentes. La Princeſſe de Guemené, lorſqu'elle épouſa le Prince de Guemené, Fils ainé du Duc de Montbazon, qui étoit auſſi-bien qu'elle de la Maiſon de Rohan, ſans être ni Princeſſe ni Ducheſſe, eut le Tabouret en ſe mariant. Elle obtint cette prérogative, dans un temps que la Reine Marie de Médicis, qui n'étoit pas humble, ne la donnoit pas légérement ; mais on diſoit à cela qu'elle l'avoit eu par faveur, & que le Connétable de Luynes le lui avoit fait

donner, à cauſe qu'il avoit épouſé Mademoiſelle de Montbazon, depuis Madame de Chevreuſe, fille de la premiere femme du Duc de Montbazon. Madame de Guemené néanmoins prétendoit avoir eu le Tabouret à juſte titre, & vouloit être Princeſſe, comme celles qui en tenoient le rang par une ancienne & légitime poſſeſſion. Elle diſoit que les filles des ſimples Ducs n'ayant jamais eu le Droit, elle & toutes celles de ſon nom, mêlées au ſang de Bourbon, n'en avoient pu jouir qu'en cette qualité de véritable Princeſſe. Quoiqu'elle n'aimât pas Madame de Montbazon, belle-mere de ſon mari, elle s'intéreſſoit autant qu'elle le devoit au Tabouret de ſa petite belle-ſœur; & comme elle étoit mieux à la Cour que cette Dame, elle en parla ſouvent au Miniſtre, & avec chaleur. Madame de Montbazon avoit des amis. Les Dames de cette qualité avec une grande beauté, n'en manquent pas. Monſieur, Oncle du Roi, s'intéreſſoit en ſa cauſe, & le parti des Frondeurs étoit à elle. Elle faiſoit grand bruit, & ſe plaignoit hautement de ce qu'on mettoit en doute une choſe établie depuis longtemps, ayant déjà eu d'autres de ſes filles qui s'étoient aſſiſes devant la Reine; &

quoiqu'en effet on pût trouver des raiſons pour la combattre, ſa poſſeſſion, & la grandeur du nom de Rohan, lui faiſoit dire avec ſujet qu'elle vouloit aller au Cercle, & que ſi on ne donnoit un Tabouret à celle qu'elle avoit alors auprès d'elle, elle lui donneroit la moitié du ſien. La Reine fut contrainte de lui envoyer commander de n'y pas venir pendant que Monſieur le Prince lui ſeroit contraire; & pour appaiſer ce vacarme qui pouvoit cauſer de nouveaux troubles, la Reine lui fit dire en ſecret, qu'elle lui promettoit de conſerver le Tabouret à ſa fille, pourvu qu'elle eût aſſez de ſageſſe pour laiſſer aſſoupir le bruit par le temps, & qu'avec ce remede ſi ſalutaire à tous maux, elle la garantiroit de celui dont elle ſe plaignoit. Ainſi finit l'Aſſemblée & toutes les choſes qui la ſuivirent, pour faire place à d'autres événemens beaucoup plus grands & plus conſidérables.

A cette affaire ſuccéderent les brouilleries du Parlement, qui s'aſſembla en faveur des Bourdelois. Il fut arrêté que l'on feroit des remontrances à la Reine ſur leurs intérêts; & cela vouloit dire en défenſe de leur révolte. Le Préſident de Novion fut chargé de les faire; &

comme il avoit l'inclination un peu frondeuſe avec beaucoup d'eſprit, il s'en acquitta avec force & vigueur. Il en fut eſtimé par ceux qui dans ce temps-là tenoient à gloire d'être toujours contre la Cour. Cette Harangue fut accompagnée de la nouvelle qui arriva en même temps que ceux de Bourdeaux avoient pris le Château-Trompette, & le démoliſſoient, afin de n'avoir plus rien qui les pût empêcher d'être les maîtres de leur Ville & de leur Province.

Fin du troiſieme Tome.

VA1 153578O

141 D 49

zed by Google